

Banque HSBC Canada

Rapport et états financiers annuels 2022

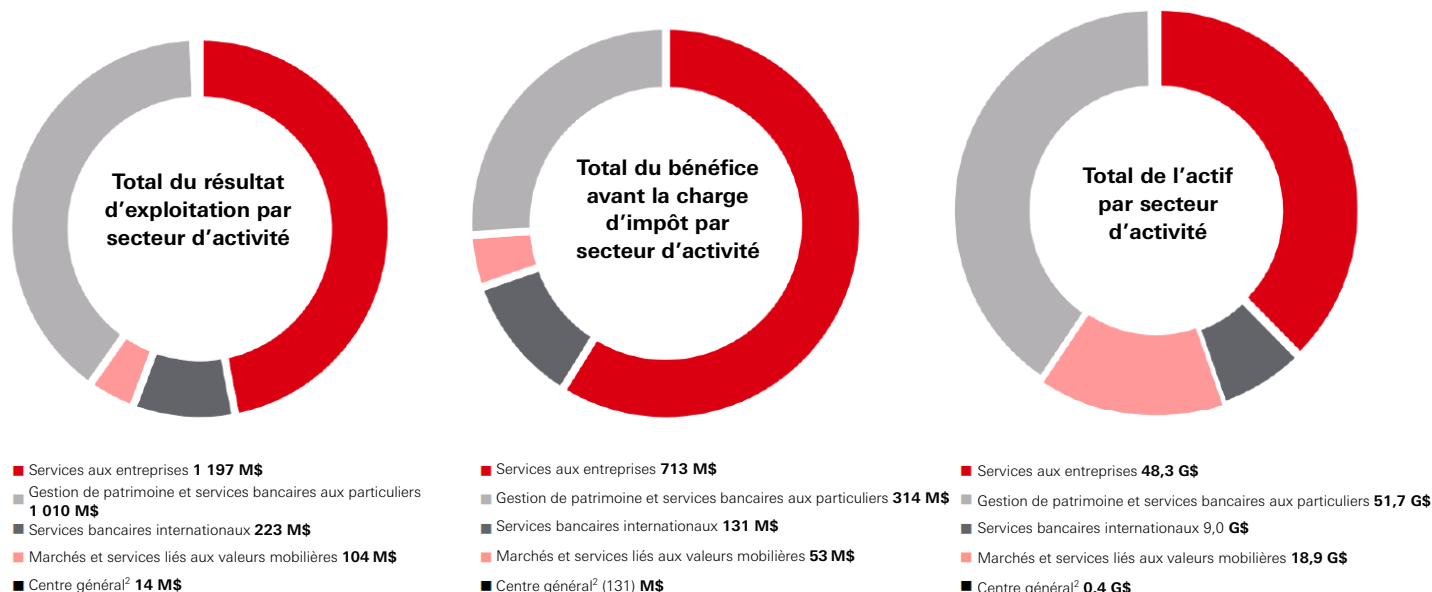
Table des matières

	Page
Aperçu	
Faits saillants	1
Message de la présidente et chef de la direction	3
Rapport de gestion	5
États financiers consolidés	
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	64
Rapport de l'auditeur indépendant	65
États financiers consolidés	73
Notes annexes	79
Renseignements supplémentaires	
Réseau international du Groupe HSBC	119
Comité de direction	120
Conseil d'administration	120
Renseignements à l'intention des investisseurs	121

Faits saillants

Bénéfice avant la charge d'impôt record¹ en 2022 et total du résultat d'exploitation par secteur d'activité le plus élevé de la décennie.

Performance financière par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022



Performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Total du résultat d'exploitation

2 548 M\$ ↑ 15 %
(2 215 M\$ en 2021)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

1 080 M\$ ↑ 13 %
(952 M\$ en 2021)

Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire

741 M\$ ↑ 10 %
(672 M\$ en 2021)

Au 31 décembre 2022

Total de l'actif

128,3 G\$ ↑ 7 %
(119,9 G\$ au 31 déc. 2021)

Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1³

11,6 % ↓ 240 pb
(14,0 % au 31 déc. 2021)

Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire⁴

15,0 % ↑ 330 pb
(11,7 % au 31 déc. 2021)

1. Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat record pour l'exercice excédant le précédent montant record présenté en 2012.
 2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. L'inclusion de cette donnée permet de faire le rapprochement entre les secteurs d'activité et les résultats de l'entité.
 3. Se reporter à la rubrique « Risque de capital » du rapport de gestion pour une définition.
 4. Se reporter à la rubrique « Utilisation de mesures financières supplémentaires » du rapport de gestion pour un glossaire des mesures utilisées.

Nos secteurs d'activité¹

Notre modèle d'exploitation se compose de quatre entreprises et d'un centre général, soutenus par nombre de fonctions d'entreprise et nos équipes des services numériques pour les entreprises. Aux pages 17 à 20, nous donnons un aperçu de notre performance en 2022 pour chacune de ces entreprises ainsi que pour notre centre général.

Services aux entreprises (« SE »)

Nous offrons aux entreprises clientes des produits et services bancaires afin de les aider à mener leurs activités et à croître. Notre clientèle hautement diversifiée va des petites entreprises aux grandes sociétés internationales.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP »)

Nous offrons à tous les Canadiens une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur offre aussi une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés pour les clients ayant des besoins internationaux.

Services bancaires internationaux (« SBI »)

Nous fournissons des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés des titres de créance, du commerce international et du financement des comptes clients ou de la gestion des liquidités et de la trésorerie à l'échelle mondiale.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)

Nous permettons à nos clients, tant les grandes sociétés que les institutions, d'accéder aux marchés financiers et aux liquidités, de trouver des occasions d'investissement, de gérer les risques et d'effectuer des transactions facilement. Nous regroupons les solutions de financement, les ventes et la négociation, la recherche, la compensation et le règlement des paiements.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Total du résultat d'exploitation

1 197 M\$ ↑ 15 % 1 010 M\$ ↑ 20 % 223 M\$ ↓ 1,4 % 104 M\$ ↑ 16 %
(1041 M\$ en 2021) (843 M\$ en 2021) (220 M\$ en 2021) (90 M\$ en 2021)

Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat

713 M\$ ↑ 4,7 % 314 M\$ ↑ 78 % 131 M\$ ↓ 8,4 % 53 M\$ ↑ 39 %
(681 M\$ en 2021) (176 M\$ en 2021) (143 M\$ en 2021) (38 M\$ en 2021)

Au 31 décembre 2022

Actifs associés aux prêts liés aux clients²

36,8 G\$ ↑ 16 % 36,7 G\$ ↑ 2,2 % 4,5 G\$ ↓ 1,0 % Néant
(31,8 G\$ au 31 déc. 2021) (35,9 G\$ au 31 déc. 2021) (4,5 G\$ au 31 déc. 2021) (néant au 31 déc. 2021)

1. Nous gérons et présentons nos activités en fonction de quatre secteurs d'activité et les résultats présentés sont ceux de ces secteurs. Les résultats consolidés de la Banque HSBC Canada présentés à la page 1 comprennent également le centre général (voir la page 16 du rapport de gestion pour de plus amples renseignements). Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les résultats équivalents pour le centre général sont les suivants : un total du résultat d'exploitation de 14 millions de dollars (total du résultat d'exploitation de 21 millions de dollars en 2021), un bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat représentant une perte de 131 millions de dollars (perte de 86 millions de dollars en 2021) et des actifs des clients de néant (néant en 2021).
2. Les actifs associés aux prêts liés aux clients comprennent les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Message de la présidente et chef de la direction



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction

Tout au long de notre histoire, nous nous sommes fait un point d'honneur de rassembler les gens, les idées et les capitaux pour favoriser le progrès et la croissance au Canada – créant ainsi un monde d'occasions pour les particuliers, les entreprises de toutes tailles, nos employés, nos collectivités et notre planète.

En 2022, le total du résultat d'exploitation s'est élevé à 2,5 G\$, du jamais vu au cours de la dernière décennie, et le bénéfice avant la charge d'impôt s'est établi à 1,1 G\$, soit le plus important de notre histoire. Ces résultats ont été possibles grâce à une solide performance de l'ensemble de nos secteurs d'activités puisque nos clients ont opté pour notre offre unique de présence locale et de liens à l'échelle internationale.

Dans le secteur Services aux entreprises, les prêts et les acceptations ont crû de 16 %. Les soldes des dépôts, les activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise et les paiements au pays et à l'échelle internationale ont également crû. Dans le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, les volumes des prêts et les soldes des dépôts ont connu une forte hausse, alors que nous avons étendu notre bassin de clientèle en mettant un accent stratégique sur les clients à l'échelle internationale. Dans le secteur Services bancaires internationaux, la croissance des activités au chapitre des transactions bancaires est demeurée solide. Les secteurs Services bancaires internationaux et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières ont bénéficié des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice, tout en devant composer avec l'incidence des défis posés par les conditions de marché.

Les investissements dans nos canaux d'acquisition et de distribution du secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers nous ont permis de recevoir une distinction pour la meilleure expérience d'accueil du client à l'international et une reconnaissance à titre de meilleure banque pour les petites entreprises au Canada décernées par la publication *Cosmopolitan The Daily*. Nous avons également investi dans nos capacités de transactions bancaires, apportant des améliorations à nos principales plateformes du Service mondial de solutions de paiement et du Commerce international et financement des comptes clients pour soutenir nos clients et combler leurs besoins bancaires au pays et à l'étranger. Maintenir cette attention soutenue nous a valu d'être reconnue à titre de meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité des services au Canada par le magazine *Euromoney*. Au mois de mars, nous avons agi avec fierté à titre de co-conseiller en structuration et de chef de file conjoint pour la première émission d'obligations vertes du gouvernement du Canada (la plus importante émission d'obligations vertes libellées en dollars canadiens à ce jour).

« Nous remercions nos précieux clients d'avoir eu confiance en notre capacité à soutenir leurs ambitions »

Au premier trimestre, nous avons accueilli nos employés dans nos nouveaux bureaux dotés de la technologie nécessaire pour entièrement soutenir le travail en mode hybride. Nos nouveaux bureaux de Toronto et nos espaces repensés au siège social de Vancouver sont devenus des lieux de rencontre et de collaboration pour nos employés et nos clients. Ils sont maintenant ouverts depuis près d'un an et la plupart de nos employés, moi y compris, travaillent de la maison une partie du temps, dans un esprit d'écoute et de flexibilité, travaillant d'une manière responsable pour répondre aux besoins et obligations personnelles de nos clients. Aussi extraordinaires soient nos outils de collaboration, parfois seule une rencontre en personne convient.

J'ai donc passé la majorité de l'exercice sur la route à rétablir des liens en personne avec nos employés et nos clients. Je suis enchantée d'avoir de magnifiques et lumineux espaces pour ce faire.

Je suis immensément fière de notre équipe et je tiens à la remercier pour tout ce qu'elle a accompli au cours du dernier exercice. Je suis particulièrement fière de la façon dont elle a su maintenir le cap tout au long du dernier trimestre suivant l'annonce au début octobre que le Groupe HSBC entreprenait un examen stratégique des activités au Canada, et deux mois plus tard, le 29 novembre, de l'annonce que le Groupe avait convenu de vendre la Banque HSBC Canada et ses filiales à la Banque Royale du Canada. La vente devrait être conclue plus tard au cours de l'exercice, sous réserve des approbations réglementaires. Merci de toujours donner la priorité à nos clients et à nos collectivités.

Nous remercions nos précieux clients d'avoir eu confiance en notre capacité à soutenir leurs ambitions. Dans l'attente des approbations réglementaires, nous nous employons à continuer de bien vous servir tout en élaborant des plans pour assurer une transition sans heurts à la Banque Royale. Travailler avec vous est un privilège et nous espérons pouvoir poursuivre notre collaboration.



Linda Seymour

Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada
Le 14 février 2023

Rapport de gestion

	Page
Base d'établissement	5
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	5
À propos de la HSBC	6
Notre stratégie	6
Utilisation de mesures financières supplémentaires	7
Faits saillants financiers	8
Performance financière	9
Évolution de la situation financière	15
Nos secteurs d'activité	16
Sommaire de la performance trimestrielle	20
Survол et perspectives économiques	21
Faits nouveaux en matière de réglementation	23
Estimations comptables et jugements critiques	24
Changements de méthodes comptables en 2022	26
Changements comptables à venir	26
Arrangements hors bilan	26
Instruments financiers	26
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	26
Transactions avec des parties liées	27
Risques	28

Base d'établissement

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », « nous », « nos », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans le présent rapport de gestion, le « Groupe HSBC » ou le « Groupe » est désigné comme la société mère et ses filiales.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre aux lecteurs d'évaluer notre situation financière et nos résultats d'exploitation pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce rapport de gestion devrait être lu à la lumière de nos états financiers consolidés et des notes annexes de 2022 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (les « états financiers consolidés »). Il est daté du 14 février 2023, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les « notes » dont il est question tout au long de ce rapport de gestion renvoient aux notes annexes des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La banque établit ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »), comme l'exige le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*. Certaines sections du présent rapport de gestion, soit celles marquées d'un astérisque (*), font partie intégrante des états financiers consolidés ci-joints. Les abréviations « M\$ » et « G\$ » signifient millions et milliards de dollars canadiens, respectivement. À moins d'indication contraire, tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars.

Nos documents d'information continue, dont les documents intermédiaires et annuels que nous déposons, sont disponibles par voie d'un lien sur le site de la banque, au www.hsbc.ca et sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.sedar.com. Les documents sont également déposés conjointement avec les suppléments de prospectus de la banque sur le site National Storage Mechanism de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni, au www.data.fca.org.uk, et sur celui de la Bourse de Londres, au www.londonstockexchange.com. Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de HSBC Holdings et du Groupe HSBC, ce qui englobe la Banque HSBC Canada, de même que toutes les informations destinées aux investisseurs, dont des exemplaires du Rapport et états financiers annuels 2022 de HSBC Holdings, sur le site www.hsbc.com. Les informations figurant sur ces sites ou qui y sont accessibles par leur intermédiaire ne font pas partie intégrante du présent rapport.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document renferme des informations prospectives, dont des énoncés concernant les activités et projets futurs de la banque. Ces énoncés se caractérisent par le fait qu'ils ne reposent pas strictement sur des données ou événements passés ou en cours. Des énoncés prospectifs renferment souvent des termes ou expressions comme « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier » et « croire », ainsi que des mots ou expressions similaires qui sont employés pour décrire le rendement financier ou opérationnel à venir. Par exemple, les énoncés prospectifs figurant dans le présent document comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux indiqués dans les sections « Message de la présidente et chef de la direction », « Notre stratégie », « Survол et perspectives économiques », « Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Rémunération et avantages du personnel », aux pages 3, 6, 21, 23 et 89, respectivement. De par leur nature même, ces énoncés nous obligent à poser plusieurs hypothèses et sont assujettis à divers risques et incertitudes qui leur sont inhérents et qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Nous prions le lecteur de ne pas se fier indûment à ces énoncés puisque de nombreux facteurs de risque pourraient donner lieu à des résultats réels nettement différents des attentes exprimées par les énoncés. Dans le rapport de gestion, la rubrique « Risques » décrit les principaux risques auxquels la banque est exposée, lesquels, s'ils ne sont pas gérés comme il se doit, pourraient influencer grandement sur ses résultats financiers à venir. Ces risques comprennent les risques de crédit, le risque de trésorerie (incluant le risque de capital, le risque de liquidité et de financement et le risque de taux d'intérêt), le risque de marché, le risque lié à la résilience, les risques liés aux changements climatiques (y compris les conséquences des risques de transition et des risques matériels) le risque de non-conformité à la réglementation, le risque lié aux crimes financiers, le risque lié aux modèles et le risque lié à la caisse de retraite. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques » de ce rapport pour en obtenir la description. Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent nettement des attentes exprimées par les énoncés prospectifs comprennent la conjoncture économique dans son ensemble et les conditions de marché, l'inflation, les politiques budgétaires et monétaires, les modifications des lois, de la réglementation et de l'approche de supervision, le degré de concurrence et les technologies de rupture, les cybermenaces et l'accès non autorisé aux systèmes, les modifications de nos notations de crédit, la transition visant les taux interbancaires offerts (« TIO ») et le taux offert en dollars canadiens (« CDOR »), les changements touchant les normes comptables, les changements de taux d'imposition, les changements de lois et règlements fiscaux et leur interprétation par les autorités fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine. En outre, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de sa participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) et des créances subordonnées détenues par le Groupe HSBC à la Banque Royale du Canada (« RBC »). Sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités réglementaires et du gouvernement, la conclusion de la vente est prévue d'ici la fin de 2023. Les risques liés à la transition efficace des clients, des données, des systèmes, des processus et des employés de la Banque HSBC Canada à la RBC seront gérés au moyen de nos programmes et processus de gestion des risques en place. Pour obtenir plus de détails sur cette vente, se reporter à la section « Notre stratégie » à la page 6. Notre capacité à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et de nos employés les plus performants. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail des plus compétitifs et actifs se révèle toujours difficile. Malgré les plans d'urgence que nous avons mis en place pour assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre

capacité à exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique, un acte terroriste et des événements géopolitiques. La section « Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nos résultats futurs » du présent rapport renferme une analyse de ces facteurs de risque. Nous tenons à aviser le lecteur que la liste de facteurs de risque présentée ci-dessus n'est pas exhaustive et qu'il se peut que d'autres incertitudes et facteurs éventuels non mentionnés aux présentes nuisent à nos résultats et à notre situation financière. Tout énoncé prospectif paraissant dans ce document n'est valable qu'en date de celui-ci. Nous ne nous engageons nullement à réviser, à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs en raison de nouvelles informations, d'événements ultérieurs ou d'autres circonstances, et nous déclinons expressément toute obligation de le faire, sauf dans la mesure où les lois pertinentes sur les valeurs mobilières nous y contraignent.

À propos de la HSBC

La Banque HSBC Canada est le chef de file des banques internationales au pays. Nous aidons des entreprises et des particuliers partout au Canada à faire des affaires et à gérer leurs finances au pays et à l'échelle mondiale par l'entremise de quatre secteurs d'activité, soit Services aux entreprises, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Services bancaires internationaux, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières. Aucune autre banque internationale n'est aussi présente que nous sur le marché canadien, et aucune autre banque locale ne possède notre présence internationale.

Le siège social de HSBC Holdings plc, société mère de la Banque HSBC Canada, est situé à Londres, au Royaume-Uni. Le Groupe HSBC sert des clients du monde entier à partir de ses bureaux répartis dans 62 pays et territoires en Europe, en Asie, dans les Amériques, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Avec des actifs totalisant 2 967 G\$ US au 31 décembre 2022, elle constitue l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers du monde.

« Un monde d'occasions à découvrir », voilà ce qui définit notre raison d'être. Nous sommes ici pour mettre nos compétences, nos capacités, notre éventail de produits et notre vaste expérience au service de nos clients et ainsi les faire profiter d'une foule d'occasions. Nous regroupons les gens, les idées et les capitaux qui favorisent la réussite et la croissance, aidant de ce fait à créer un monde meilleur pour nos clients, notre personnel et nos collectivités et à protéger la planète.

Les actions de HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères. La Banque HSBC Canada a des obligations sécurisées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres.

Notre stratégie

Nos priorités stratégiques en 2022

Grâce à notre stratégie, nous représentons pour nos clients le partenaire de financement international idéal puisque nous les faisons profiter de notre combinaison unique d'atouts stratégiques et les aidons à prospérer.

En 2022, nous avons accompli des progrès considérables dans la réalisation de notre stratégie dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. Les priorités stratégiques que nous avons établies en 2021 orientaient notre stratégie sur quatre grands axes correspondant à la raison d'être, aux valeurs et à la stratégie du Groupe HSBC, soit miser sur nos forces, numériser l'ensemble de nos activités pour adapter notre modèle d'exploitation aux tendances futures, dynamiser notre croissance et favoriser le passage à une économie mondiale carboneutre.



Miser sur nos forces

En 2022, nous avons continué de tirer parti du réseau du Groupe HSBC dans l'ensemble de nos secteurs d'activité pour combler les besoins bancaires transfrontaliers de nos clients, collaborant avec des collègues des Amériques et d'ailleurs, soit partout où la HSBC mène des activités.

L'étroite collaboration entre les secteurs d'activité et fonctions de soutien est demeurée une priorité en 2022, permettant d'unir nos forces pour que nos clients canadiens aient plus facilement accès à l'expertise de la HSBC.

Au sein de GPSBP, nous avons fait de grands progrès dans la réalisation de notre stratégie de gestion de patrimoine afin de devenir la banque vers laquelle se tournent les clients canadiens bien nantis et à valeur nette élevée de ce secteur d'activité.



Numériser l'ensemble de nos activités

En 2022, nous avons concentré nos investissements dans les champs d'action qui permettent d'améliorer l'expérience bancaire de notre clientèle. Pour ce faire, nous perfectionnons les canaux des services bancaires mobiles et en ligne de la HSBC, nous proposons des solutions numériques qui répondent aux besoins de nos clients et nous dotons notre personnel de première ligne des outils dont il a besoin pour bien les servir.

Nous avons poursuivi l'automatisation de nos processus afin d'améliorer nos activités puisque les attentes en matière de rapidité d'exécution et d'efficacité augmentent sans cesse, et nous nous efforçons d'accroître la vitesse, la taille et la résilience de notre infrastructure informatique.



Dynamiser notre croissance

La Banque HSBC Canada entend renforcer le pouvoir d'agir de tous ses employés et ancrer une culture qui prône le dynamisme et l'inclusion. Grâce à son programme sur les compétences de l'avenir, elle a continué de combiner de nouvelles technologies et occasions d'apprentissage en 2022 afin de les aider à acquérir les compétences d'aujourd'hui et de demain.

Dans le cadre du processus de retour au bureau de nos employés, nous avons adopté un modèle de travail hybride qui met l'accent sur la flexibilité, la mobilisation, le bien-être et le développement durable afin de permettre à tous les employés de vivre une expérience positive.

Notre banque entend renforcer l'inclusion dans les milieux de travail et les collectivités et souhaite avant tout recruter, perfectionner et conserver à son emploi une main-d'œuvre connectée qui se démarque par son esprit de collaboration et dont les valeurs correspondent à celles de nos clients et des collectivités où nous exerçons nos activités.



Passage à une économie carboneutre

Nous nous sommes engagés à favoriser de manière proactive le passage à une économie carboneutre. Pour réaliser les visées du Groupe HSBC en matière de changements climatiques et ainsi faire en sorte que les émissions financées de nos clients deviennent carboneutres d'ici 2050, nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec eux en 2022 afin d'élaborer des solutions personnalisées visant la réduction de leurs émissions, tenant alors compte des enjeux propres à chaque entreprise, secteur ou territoire.

Nous avons concentré nos efforts à rendre nos activités et notre chaîne d'approvisionnement carboneutres d'ici 2030 ainsi qu'à gérer l'impact environnemental de cette chaîne et à mettre le développement durable au cœur de nos activités courantes.

Entente visant la vente de la Banque HSBC Canada

Le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de sa participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) et des créances subordonnées détenues par le Groupe HSBC à la Banque Royale du Canada (« RBC ») pour un prix d'achat de 13,5 G\$. Sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités réglementaires et du gouvernement, la conclusion de la vente est prévue d'ici la fin de 2023.

Il y aura une période de transition afin d'intégrer de façon efficace les activités de la Banque HSBC Canada au sein de la RBC et nous entendons continuer à répondre aux besoins bancaires de nos clients durant cette période.

L'entente visant la vente fait suite à un examen stratégique de la Banque HSBC Canada par le Groupe HSBC. L'examen a considéré la part de marché relativement faible de la Banque HSBC Canada et la capacité du Groupe à investir dans l'expansion et la croissance de la Banque HSBC Canada en tenant compte de la possibilité de saisir des occasions dans d'autres marchés et a permis de conclure que la meilleure décision à prendre sur le plan stratégique pour le Groupe HSBC et la Banque HSBC Canada était de vendre l'entreprise.

Principaux prix et reconnaissances

Prix	Remis par
Prix obtenus par la Banque HSBC Canada	
Figure au palmarès des 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada	Corporate Knights (2012-2022)
Meilleure expérience d'accueil du client à l'international	Prix d'affaires Cosmopolitan The Daily (2022)
Meilleure banque pour les petites entreprises	Prix d'affaires Cosmopolitan The Daily (2022)
Cote Or – vocation sociale	Palmarès des entreprises à vocation sociale de Corporate Knights (2022)
Meilleure banque pour le financement du commerce international et meilleure banque pour la qualité des services au Canada	Magazine <i>Euromoney</i> (2022 et 2023)
Meilleurs services bancaires offerts aux clients bien nantis	The Digital Banker - Global Retail Banking Innovation Award (2022)
Prix obtenus par le Groupe HSBC	
6 prix pour nos efforts structurants et engageants par le biais des obligations vertes, sociales et axées sur le développement durable	Environmental Finance Bond Awards (2022)
Meilleur employeur mondial	CCLA Global 100 Mental Health Benchmark
Prix Or de l'IFEA (Entreprises)	Investor and Financial Education (« IFEA ») Awards (2022)
Meilleure accessibilité au numérique	Digital Impacts Award (2022)

Utilisation de mesures financières supplémentaires

Pour évaluer sa performance, la banque utilise des mesures financières supplémentaires qui sont établies à partir de chiffres calculés selon les IFRS. Ce qui suit constitue un glossaire des mesures pertinentes qui sont employées tout au long de ce document, mais qui ne figurent pas dans les états financiers consolidés.

Le **rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire** correspond au bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire de la période divisé par la moyenne¹ des capitaux propres ordinaires.

Le **rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques** correspond au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat divisé par la moyenne¹ des actifs pondérés en fonction des risques.

Le **ratio d'efficience** correspond au total des charges d'exploitation exprimé en pourcentage du total du résultat d'exploitation.

Le **ratio du levier d'exploitation** s'entend de l'écart entre le taux de variation des résultats d'exploitation et celui des charges d'exploitation.

La **marge d'intérêts nette** désigne les produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage de la moyenne¹ des actifs productifs d'intérêts².

La **variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

La **variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations** s'entend de la variation des pertes de crédit attendues³ sur les actifs de stade 3 exprimée en pourcentage de la moyenne¹ du montant brut des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3** s'entend du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues³ sur les prêts et avances à des clients et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3 exprimé en pourcentage des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations de stade 3.

Les **sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances à des clients et des acceptations** correspondent aux sorties du bilan nettes, exprimées en pourcentage de la moyenne¹ du montant net des prêts et avances à des clients et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le **ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients** correspond aux prêts et avances à des clients exprimés en pourcentage des comptes des clients.

1. La marge d'intérêts nette est calculée à l'aide des soldes moyens quotidiens. Toutes les autres mesures financières mettent en jeu des soldes moyens qui sont établis à l'aide des soldes à la clôture du trimestre.
2. Il y a lieu de se reporter au tableau « Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif », à la page 11, pour obtenir la composition des actifs productifs d'intérêts.
3. La variation des pertes de crédit attendues a essentiellement trait aux prêts, aux acceptations et aux engagements.

Faits saillants financiers

Performance et situation financières

	Note	Exercice clos le		
		31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Performance financière de l'exercice clos le 31 décembre				
Total du résultat d'exploitation		2 548	2 215	2 024
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise		(110)	45	(327)
Charges d'exploitation		(1 358)	(1 308)	(1 293)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		1 080	952	404
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire		741	672	260
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,35	1,22	0,48

		Au		
		31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2020
(en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Situation financière au 31 décembre				
Total de l'actif		128 302	119 853	117 347
Prêts et avances à des clients		74 862	68 699	61 002
Comptes des clients		82 253	73 626	71 950
Ratio des avances à des clients en pourcentage des comptes des clients (%)	1	91,0	93,3	84,8
Capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire		4 818	5 776	5 782

Ratios financiers et mesures du capital

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2022	31 déc. 2021
Ratios financiers (%)			
Rendement des capitaux propres moyens attribuables à l'actionnaire ordinaire	1	15,0	11,7
Rendement de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques		2,5	2,4
Ratio d'efficience		53,3	59,1
Ratio du levier d'exploitation		11,2	8,3
Marge d'intérêts nette		1,50	1,19
Variation des pertes de crédit attendues en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations	2	0,14	s. o.
Variation des pertes de crédit attendues sur les prêts et avances et les acceptations de stade 3 en pourcentage de la moyenne du montant brut des prêts et avances et des acceptations		0,12	0,04
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de stade 3 en pourcentage du montant brut des prêts et avances et des acceptations de stade 3		26,8	37,1
Sorties du bilan nettes en pourcentage de la moyenne des prêts et avances et des acceptations		0,19	0,09

		Au	
		31 déc. 2022	31 déc. 2021
Mesures qui concernent le capital, le levier et la liquidité			
Ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (%)	3	11,6	14,0
Ratio du capital de catégorie 1 (%)	3	14,1	16,8
Ratio du capital total (%)	3	16,4	19,3
Ratio de levier (%)	3	4,7	5,8
Actifs pondérés en fonction des risques (M\$)	3	44 656	39 836
Ratio de liquidité à court terme (%)	4	164	147

1. Il y a lieu de se reporter à la section « Utilisation de mesures financières supplémentaires » figurant dans le présent document pour obtenir un glossaire des mesures utilisées.
2. La mention « s. o. » est indiquée lorsque la banque est en position de reprise nette, ce qui donne lieu à un ratio négatif.
3. Les ratios du capital et les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés au moyen de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF et le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier de ce même organisme. Ces lignes directrices sont fondées sur celles de Bâle III. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de capital » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.
4. Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou « LCR ») est calculé en accord avec la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle. Le LCR indiqué dans ce tableau a été calculé à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Il y a lieu de se reporter à la section « Risque de liquidité et de financement » du présent document pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Performance financière

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	479	323	1 634	1 226
Produits de commissions nets	192	205	779	794
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	33	28	99	112
Autres éléments de produits	10	23	36	83
Total du résultat d'exploitation	714	579	2 548	2 215
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(28)	(8)	(110)	45
Résultat d'exploitation net	686	571	2 438	2 260
Total des charges d'exploitation	(394)	(344)	(1 358)	(1 308)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	292	227	1 080	952
Charge d'impôt sur le résultat	(78)	(40)	(288)	(235)
Bénéfice de la période	214	187	792	717

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des périodes correspondantes de l'exercice précédent, sauf indication contraire

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a atteint 292 M\$ pour le trimestre, ce qui représente une augmentation de 65 M\$, ou 29 %, et il s'est chiffré à 1,1 G\$ pour l'exercice, ce qui rend compte d'une progression de 128 M\$, ou 13 %. La hausse pour le trimestre et l'exercice s'explique en grande partie par le résultat d'exploitation solide. Poursuivant sur la lancée amorcée dans la seconde moitié de 2020, nous avons réalisé le bénéfice avant la charge d'impôt pour l'exercice le plus élevé jamais enregistré¹ et notre total du résultat d'exploitation pour l'exercice le plus élevé en dix ans. Ce bénéfice a progressé pour trois des quatre secteurs d'activité durant l'exercice et le total du résultat d'exploitation a augmenté pour l'ensemble de nos secteurs d'activité durant l'exercice. Cette hausse a été neutralisée en partie par une charge au titre des pertes de crédit attendues découlant des variations défavorables continues des variables macroéconomiques prospectives, jumelées à une charge importante au titre des prêts de stade 3 au cours du premier semestre de 2022.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

Le résultat d'exploitation pour le trimestre s'est chiffré à 714 M\$, en hausse de 135 M\$, ou 23 %, ce qui représente notre total du résultat d'exploitation trimestriel le plus élevé jamais enregistré². L'incidence des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et l'amélioration du bilan se sont traduites par une augmentation des produits d'intérêts nets. Les produits de négociation des activités des clients du courtage en ligne ont également augmenté en raison de la montée des taux d'intérêt. Ce facteur a été atténué en partie par une baisse des produits de commissions nets, en raison de la diminution des commissions de prise ferme des Services bancaires internationaux, partiellement compensée par l'intensification des activités au chapitre des cartes et des transactions dans les secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises. Les autres produits d'exploitation ont également diminué au cours du trimestre.

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en des charges de 28 M\$ qui découlent principalement d'une charge au titre des prêts productifs en raison des variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives et d'une charge nette liée aux prêts non productifs. La charge constatée au trimestre correspondant de l'exercice précédent est essentiellement associée à une perte de valeur liée à un prêt productif, ce qui a été annulé en partie par des reprises liées aux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 50 M\$, ou 15 %, pour le trimestre. L'augmentation découle essentiellement de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et de leur dépréciation³, à la suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada et des investissements continus réalisés afin de faire croître nos activités et de soutenir des projets de réglementation.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

Le résultat d'exploitation pour l'exercice s'est établi à 2,5 G\$, pour une hausse de 333 M\$, ou 15 %. L'incidence des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et l'amélioration du bilan se sont traduites par une augmentation des produits d'intérêts nets. Ces facteurs ont été compensés en partie par la diminution des profits liés aux placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque dans les autres produits d'exploitation. Les produits de commissions nets ont également diminué, principalement en raison de la baisse des commissions générées par les services-conseils des Services bancaires internationaux et de la diminution du niveau des activités des clients du courtage en ligne du secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, partiellement compensées par l'intensification des activités au chapitre des cartes et des transactions dans les secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises. Les produits de négociation tirés des activités de négociation ont également diminué au cours de l'exercice.

Pour l'exercice, la variation des pertes de crédit attendues a consisté en une charge de 110 M\$ qui découle essentiellement d'une charge importante au titre d'un prêt de stade 3 d'un montant élevé qui a été sorti du bilan au cours du premier semestre de 2022, jumelée à une charge nette au titre des prêts productifs en lien avec les variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives. Ces facteurs ont été atténués en partie par une reprise liée aux prêts productifs au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 au premier trimestre. La reprise de 45 M\$ constatée en 2021 avait résulté surtout de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à ce moment à l'égard des prêts productifs.

Rapport de gestion

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 50 M\$, ou 3,8 %, pour l'exercice, car nous avons continué de procéder à des investissements afin de faire croître nos activités et de soutenir des projets de réglementation. La nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et leur dépréciation³ à la suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada ont également contribué à la hausse. L'augmentation a été partiellement compensée par la gestion prudente des coûts devant les pressions inflationnistes et la diminution des dépenses puisque des coûts

avaient été engagés au cours de l'exercice précédent afin d'instaurer un mode de travail hybride.

1. *Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice record, surpassant le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat le plus élevé enregistré précédemment en 2012.*
2. *Total du résultat d'exploitation trimestriel record, surpassant le total du résultat d'exploitation trimestriel le plus élevé enregistré précédemment au cours du deuxième trimestre de 2010.*
3. *Pour plus de précisions sur la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et leur dépréciation, se reporter à la note 18.*

Performance par élément de produits et de charges

Comparaison du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des périodes correspondantes de 2021, sauf indication contraire

Produits d'intérêts nets

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 156 M\$, ou 48 %, pour le trimestre par suite de l'incidence des hausses de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et de l'essor du bilan pour tous les secteurs d'activité, la moyenne des prêts et des avances à des clients ayant augmenté de 12 %.

Les produits d'intérêts nets se sont accrus de 408 M\$, ou 33 %, pour l'exercice, grâce à ces mêmes facteurs.

Sommaire des produits d'intérêts par type d'actif

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le						
	31 déc. 2022			31 déc. 2021			31 déc. 2022			31 déc. 2021			
	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	Solde moyen M\$	Produits d'intérêts M\$	Taux de rendement %	
Fonds à court terme et prêts et avances à des banques	1	6 039	57	3,76	16 212	10	0,24	8 651	129	1,49	15 530	37	0,24
Prêts et avances à des clients	2	75 916	856	4,47	67 870	425	2,48	73 325	2 522	3,44	64 983	1 658	2,55
Prises en pension à des fins autres que de transaction		5 701	80	5,59	8 765	5	0,25	6 755	170	2,53	6 887	19	0,29
Placements financiers	3	23 266	183	3,12	14 941	24	0,64	19 820	380	1,91	15 439	95	0,62
Autres actifs productifs d'intérêts	4	894	8	3,66	563	1	0,62	730	18	2,51	527	4	0,62
Total des actifs productifs d'intérêts (A)		111 816	1 184	4,20	108 351	465	1,70	109 281	3 219	2,95	103 366	1 813	1,75
Actifs détenus à des fins de transaction et actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	5	5 970	54	3,61	3 161	8	1,06	4 843	136	2,82	3 488	30	0,86
Actifs non productifs d'intérêts	6	12 088	—	—	9 311	—	—	11 262	—	—	10 090	—	—
Total		129 874	1 238	3,78	120 823	473	1,55	125 386	3 355	2,68	116 944	1 843	1,58

1. Les « Fonds à court terme et prêts et avances à des banques » comprennent la trésorerie, les soldes détenus dans les banques centrales et les prêts et avances à des banques productifs d'intérêts.
2. Les « Prêts et avances à des clients » comprennent le montant brut des prêts et avances à des clients productifs d'intérêts.
3. Les « Placements financiers » incluent les instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
4. Les « Autres actifs productifs d'intérêts » comprennent les garanties en trésorerie et les autres actifs productifs d'intérêts pris en compte au poste « Autres actifs » du bilan.
5. Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
6. Les « Actifs non productifs d'intérêts » incluent la trésorerie et les soldes détenus dans les banques centrales non productifs d'intérêts, les effets en cours de compensation auprès d'autres banques, les titres de participation détenus compris dans les actifs détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les dérivés, les prêts et avances à des banques et à des clients non productifs d'intérêts, les corrections de valeur pour dépréciation, les instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et inclus au poste « Placements financiers » du bilan, les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé et exigible et les autres actifs non productifs d'intérêts.

Sommaire des charges d'intérêts par type de passif et de capitaux propres

Notes	Trimestre clos le						Exercice clos le					
	31 déc. 2022			31 déc. 2021			31 déc. 2022			31 déc. 2021		
	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %	Solde moyen M\$	Charges d'intérêts M\$	Coût %
Dépôts effectués par des banques	594	2	1,47	1 303	—	0,04	923	3	0,35	1 167	—	0,05
Comptes des clients	74 549	476	2,53	64 427	51	0,32	68 712	930	1,35	63 081	214	0,34
Mises en pension à des fins autres que de transaction	4 979	73	5,84	7 766	3	0,17	6 410	160	2,50	5 137	12	0,25
Titres de créance émis et créances subordonnées	16 055	136	3,37	16 466	71	1,70	16 706	427	2,56	16 103	294	1,82
Autres passifs portant intérêt	2 436	18	3,00	2 749	17	2,45	2 527	65	2,62	2 694	67	2,47
Total des passifs portant intérêt (B)	98 613	705	2,84	92 711	142	0,61	95 278	1 585	1,66	88 182	587	0,67
Passifs détenus à des fins de transaction	4 871	45	3,68	3 044	9	1,16	4 086	116	2,84	3 312	32	0,96
Comptes courants ne portant pas intérêt	8 397	—	—	8 668	—	—	8 555	—	—	8 123	—	—
Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt	17 993	—	—	16 400	—	—	17 467	—	—	17 327	—	—
Total	129 874	750	2,29	120 823	151	0,50	125 386	1 701	1,36	116 944	619	0,53
Produits d'intérêts nets (A-B)		479			323			1 634			1 226	

- Les « Dépôts effectués par des banques » n'incluent que les dépôts effectués par des banques et portant intérêt.
- Les « Comptes des clients » n'incluent que les comptes des clients portant intérêt.
- Les « Autres passifs portant intérêt » comprennent les garanties en trésorerie ainsi que d'autres passifs portant intérêt qui figurent au poste « Autres passifs » du bilan.
- Les produits et charges d'intérêts sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction figurant à l'état consolidé du résultat net.
- Les « Comptes courants ne portant pas intérêt » figurent au poste « Comptes des clients » du bilan.
- Le « Total des capitaux propres et des autres passifs ne portant pas intérêt » comprend les dépôts effectués par des banques et les autres comptes des clients ne portant pas intérêt et ne figurant pas dans les « Comptes courants ne portant pas intérêt », les effets en transit vers d'autres banques, les dérivés, les acceptations, les charges à payer et produits différés, les passifs au titre des prestations de retraite, les provisions, la charge d'impôt exigible et les autres passifs ne portant pas intérêt.

Produits de commissions nets

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$
Services à l'égard des comptes	20	18	77	67
Produits de courtage	1	3	13	17
Cartes	26	22	96	74
Facilités de crédit	85	84	341	342
Fonds sous gestion	55	61	224	224
Importations/exportations	2	5	11	14
Commissions d'agence d'assurance	1	2	4	5
Garanties et autres	13	12	50	48
Services de paiement	13	11	48	43
Prise ferme et services-conseils	6	13	27	68
Produits de commissions	222	231	891	902
Moins les charges de commissions	(30)	(26)	(112)	(108)
Produits de commissions nets	192	205	779	794

Pour le trimestre, les produits de commissions nets ont diminué de 13 M\$, ou 6,3 %. La baisse des produits de commissions s'explique principalement par la diminution des commissions de prise ferme des Services bancaires internationaux en raison des conditions de marché difficiles et du rendement élevé enregistré un an plus tôt. Les commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion de Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers ont diminué en raison des conditions de marché défavorables. Ces baisses ont été compensées par l'intensification des activités au chapitre des cartes et des transactions des services à l'égard des comptes des secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises. En raison des activités décrites ci-dessus, les charges de commissions ont augmenté puisque les activités au chapitre des cartes ont été plus intenses, ce qui a été atténué par le repli des volumes associés aux commissions de prise ferme. Les commissions tirées des facilités de crédit des Services aux entreprises ont également progressé grâce à l'accroissement des volumes des acceptations bancaires.

Pour l'exercice, les produits de commissions nets ont diminué de 15 M\$, ou 1,9 %. La baisse des produits de commissions s'explique principalement par la diminution des commissions générées par les services-conseils et des commissions de prise ferme des Services bancaires internationaux en raison surtout des conditions de marché difficiles et du rendement élevé enregistré un an plus tôt. La diminution des activités des clients du courtage en ligne du secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers a également contribué à la baisse. Ces baisses ont été compensées par l'intensification des activités au chapitre des cartes et des transactions des services à l'égard des comptes des secteurs Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises. En raison des activités décrites ci-dessus, les charges de commissions ont augmenté puisque les activités au chapitre des cartes ont été plus intenses, ce qui a été atténué en partie par le repli des volumes associés aux commissions générées par les services-conseils et aux commissions de prise ferme. Les frais liés aux remises ont également augmenté dans le secteur des Services aux entreprises grâce à l'accroissement des volumes des acceptations bancaires.

Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$
Activités de négociation	22	28	93	114
Ajustements d'évaluation de crédit et de débit et ajustements de la juste valeur liés au financement	(4)	—	1	4
Produits d'intérêts nets sur les activités de négociation	10	(1)	21	(2)
Inefficacité des couvertures	5	1	(16)	(4)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	33	28	99	112

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction pour le trimestre ont augmenté de 5 M\$, ou 18 %. La hausse découle surtout de l'augmentation des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation liée au courtage en ligne attribuable à la montée des taux d'intérêt. Une variation favorable de l'inefficacité des couvertures attribuable aux instruments de couverture des flux de trésorerie a également contribué à l'augmentation. Ces hausses ont été partiellement contrebalancées par la baisse des produits tirés des activités de négociation et l'effet défavorable des ajustements d'évaluation au cours du trimestre à l'étude.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction ont diminué de 13 M\$, ou 12 %, au cours de l'exercice. Cette diminution découle de la baisse des produits tirés des activités de négociation, jumelée à une variation défavorable de la valeur d'une facilité de prêt consortiale au cours du deuxième trimestre de 2022. Une variation défavorable de l'inefficacité des couvertures attribuable aux instruments de couverture des flux de trésorerie a également contribué à la diminution. Ces baisses ont été contrebalancées en partie par la hausse des produits d'intérêts nets sur les activités de négociation liés au courtage en ligne attribuable à la montée des taux d'intérêt.

Autres éléments de produits

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	1	(2)	5
Profits diminués des pertes liées aux placements financiers	—	8	2	43
Autres produits d'exploitation	11	14	36	35
Autres éléments de produits	10	23	36	83

Pour le trimestre, les autres éléments de produits se sont affaiblis de 13 M\$, ou 57 %, principalement à cause d'une baisse des profits liés aux placements financiers par suite du rééquilibrage du portefeuille d'actifs liquides de la banque.

Pour l'exercice, les autres éléments de produits ont reculé de 47 M\$, ou 57 %, en raison de ces mêmes facteurs.

Variation des pertes de crédit attendues

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts productifs (stades 1 et 2) – charge/(reprise)	13	26	7	(76)
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – prêts non productifs (stade 3) –(reprise)/charge	15	(18)	103	31
Variation des pertes de crédit attendues – charge/(reprise)	28	8	110	(45)

La variation des pertes de crédit attendues pour le trimestre a consisté en une charge de 28 M\$ qui découle avant tout des variations défavorables continues des variables macroéconomiques prospectives liées aux prêts productifs et d'une charge nette liée aux prêts non productifs.

En 2021, la charge constatée pour le trimestre était essentiellement associée à une perte de valeur liée à un prêt productif, ce qui avait été annulé en partie par des reprises liées aux prêts non productifs dans le secteur de l'énergie.

Pour l'exercice, la variation des pertes de crédit attendues a représenté une charge de 110 M\$ découlant d'une charge importante au titre des pertes de crédit attendues sur un prêt de stade 3 d'un montant élevé qui a été sorti du bilan au cours du premier semestre de 2022. La variation des pertes de crédit

attendues au titre des prêts productifs a donné lieu à une charge nette découlant des variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives au cours des neuf derniers mois de 2022, ce qui a été partiellement contrebalancé par une reprise sur des corrections de valeur essentiellement attribuables à la COVID-19 liée aux prêts productifs au premier trimestre.

Pour l'exercice précédent, la variation des pertes de crédit attendues avait consisté en une reprise de 45 M\$, laquelle avait résulté de l'amélioration des variables macroéconomiques prospectives à ce moment à l'égard des prêts productifs. Ce facteur avait été neutralisé en partie par des pertes de valeur liées à un prêt d'un client spécifique.

Total des charges d'exploitation

	Trimestre clos le		Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$	M\$	M\$
Rémunération et avantages du personnel	156	148	607	604
Charges générales et administratives	174	165	600	570
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	14	17	63	81
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	50	14	88	53
Total des charges d'exploitation	394	344	1 358	1 308

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 50 M\$, ou 15 %, pour le trimestre. L'augmentation découle essentiellement de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et de leur dépréciation¹, à la suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada et des investissements continus que nous avons réalisés afin de faire croître nos activités et de soutenir des projets de réglementation. Le moment où certains coûts liés à la rémunération et aux avantages du personnel ont été engagés a également contribué à la hausse. Ce facteur a été en partie contrebalancé par une baisse des charges puisque des coûts avaient été engagés un an plus tôt afin d'instaurer un mode de travail hybride.

Le total des charges d'exploitation a augmenté de 50 M\$, ou 3,8 %, pour l'exercice, du fait des mêmes facteurs que ceux décrits plus haut pour le trimestre.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif pour le trimestre a été de 26,7 %, comparativement à 17,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'écart entre les taux d'imposition effectifs est imputable surtout à une diminution de notre charge d'impôt au quatrième trimestre de 2021. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice a été de 26,7 %, contre 24,7 % pour 2021. Le taux d'imposition pour le trimestre et l'exercice à l'étude correspond au taux prévu par la loi applicable à la banque, après ajustement pour tenir compte des passifs d'impôt additionnels.

1. Pour plus de précisions sur la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et leur dépréciation, se reporter à la note 18

Évolution de la situation financière

Sommaire du bilan consolidé

	31 déc. 2022 M\$	31 déc. 2021 M\$
Actif		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	6 326	13 955
Actifs détenus à des fins de transaction	4 296	2 907
Dérivés	6 220	2 773
Prêts et avances	75 206	70 358
Prises en pension à des fins autres que de transaction	6 003	9 058
Placements financiers	23 400	14 969
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 147	3 548
Autres actifs	3 704	2 285
Total de l'actif	128 302	119 853
Passif et capitaux propres		
Passif		
Dépôts effectués par des banques	712	1 313
Comptes des clients	82 253	73 626
Mises en pension à des fins autres que de transaction	4 435	8 044
Passifs détenus à des fins de transaction	3 732	3 598
Dérivés	6 575	2 978
Titres de créance émis	15 735	14 339
Acceptations	3 156	3 556
Autres passifs	5 786	5 523
Total du passif	122 384	112 977
Total des capitaux propres	5 918	6 876
Total du passif et des capitaux propres	128 302	119 853

Actif

Le total de l'actif s'est élevé à 128,3 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 8,4 G\$, ou 7 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2021. Cette hausse a découlé surtout d'une augmentation de 8,4 G\$ des placements financiers et d'un accroissement de 4,8 G\$ des prêts et avances par suite de la progression de 9 % des volumes liés aux clients, principalement des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels. L'augmentation de 3,4 G\$ des dérivés, de 1,4 G\$ des volumes des actifs détenus à des fins de transaction et de 1,4 G\$ des autres actifs pris en compte dans les soldes des comptes de règlement servant à faciliter les transactions des clients a également favorisé la hausse précitée. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une réduction de 7,6 G\$ des soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale et une baisse des prises en pension de 3,1 G\$, car nous avons favorisé la croissance d'autres catégories d'actifs.

Passif

Le total du passif s'est chiffré à 122,4 G\$ au 31 décembre 2022, en hausse de 9,4 G\$, ou 8,3 %, par rapport à ce qu'il était au 31 décembre 2021. L'augmentation s'explique essentiellement par l'essor des dépôts des secteurs Services aux entreprises et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers qui ont contribué à un accroissement de 8,6 G\$, ou 12 %, des comptes des clients. Les hausses des dérivés, des passifs détenus à des fins de transaction et des autres passifs correspondent à la variation des actifs dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des autres actifs. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par la baisse des mises en pension de 3,6 G\$, ce qui correspond à la variation enregistrée dans la catégorie d'actifs, prises en pension.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est établi à 5,9 G\$ au 31 décembre 2022, ce qui signale une baisse de 1,0 G\$, ou 14 %, par rapport au 31 décembre 2021. Le bénéfice après impôt de 0,8 G\$ généré durant l'exercice a été neutralisé par les pertes nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de 0,7 G\$. Les pertes nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comprennent des variations défavorables de 0,5 G\$ des couvertures des flux de trésorerie et de 0,2 G\$ des instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global par suite d'un mouvement haussier de la courbe de rendement. La baisse des capitaux propres a également subi l'incidence d'une remise de capitaux propres ordinaires à la société mère de 0,6 G\$ et des dividendes sur les actions ordinaires de 0,4 G\$ qui ont été déclarés durant la période.

De façon générale, la banque est favorablement exposée à la hausse des taux d'intérêt en raison des produits d'intérêts nets, bien qu'il y ait une incidence sur notre capital de base en raison des variations négatives de la juste valeur des instruments détenus aux fins de la perception et de la vente et des dérivés désignés dans des couvertures de flux de trésorerie, qui ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Avec le temps, ces variations défavorables prospectives devraient s'estomper à mesure que les instruments arriveront à échéance, bien que les instruments ne seront pas tous détenus jusqu'à l'échéance nécessairement. Les variations négatives de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie devraient être atténuées par la hausse des produits d'intérêt sur les risques couverts si les taux d'intérêt demeurent près de leur niveau actuel. La juste valeur négative diminuera au moment où les taux d'intérêt baisseront ou à mesure que les instruments approcheront de leur échéance.

Nos secteurs d'activité

La banque gère ses activités et en déclare les résultats en fonction des secteurs d'activité suivants : Services aux entreprises, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Services bancaires internationaux et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières.

Services aux entreprises

Le secteur Services aux entreprises (« SE ») propose un éventail complet de services financiers commerciaux et de solutions sur mesure à des clients allant des petites entreprises aux grandes sociétés qui exercent leurs activités à l'échelle internationale. Nous informons les entreprises des occasions qui se présentent par l'entremise de nos gestionnaires de relations bancaires et de nos canaux numériques, répondant ainsi aux besoins financiers de nos clients en leur fournissant des services de commerce et de paiement transfrontaliers, en les aidant à mener des activités encore plus durables et en leur donnant accès aux produits et services offerts par d'autres secteurs d'activité.

Nos clients sont répartis en fonction de la nature et du degré de complexité de leurs besoins, besoins qui vont des services bancaires aux PME aux services bancaires aux grandes sociétés, lesquels sont destinés aux entreprises ayant des besoins bancaires complexes et une présence mondiale. Notre personnel de première ligne est réparti dans quatre régions, soit celles de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique et du Québec, où des gestionnaires de relations bancaires attirés offrent leurs services aux clients formant ces deux segments.

Produits et services

- *Crédit et prêt* – Nous offrons une vaste gamme de solutions de financement, que ce soit au pays ou outre-frontière, ce qui comprend les protections en cas de découvert, les cartes destinées aux entreprises, les prêts à terme, le financement sur une base consortiale et le financement de projets.
- *Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)* – Nous fournissons des services et du financement aux acheteurs et aux fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant à utiliser efficacement leur fonds de roulement, à gérer le risque inhérent au commerce et à financer leur chaîne d'approvisionnement.
- *Service mondial de solutions de paiement¹ (« SMSP »)* – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir par voie d'un réseau international qui est présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits et services englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- *Services bancaires internationaux (« SBI ») et Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM »)* – Nous donnons à nos clients qui sont des entreprises accès à une vaste gamme de solutions de banque d'affaires et de financement par capital local et mondial, incluant des services de financement par emprunt et par capitaux propres, des services-conseils ainsi que des services liés au crédit, aux taux et au change.

1. À compter du troisième trimestre de 2022, le Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT ») a été renommé Service mondial de solutions de paiement (« SMSP »).

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	712	581
Produits autres que d'intérêts	485	460
Total du résultat d'exploitation	1 197	1 041
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(73)	29
Résultat d'exploitation net	1 124	1 070
Total des charges d'exploitation	(411)	(389)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	713	681

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation s'est renforcé de 156 M\$, ou 15 %, pour l'exercice. Les SE ont conservé leur élan en 2022, les prêts et acceptations s'étant accrus de 5 G\$, ou 16 %, au cours de l'exercice et les soldes des dépôts ayant augmenté de 9,7 % en regard de ceux enregistrés en 2021. Les produits d'intérêts nets se sont accrus en raison de l'incidence des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours du présent exercice et de l'accroissement des volumes. De même, les produits autres que d'intérêts ont progressé du fait des volumes des acceptations bancaires et des activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise et des paiements au pays et à l'échelle internationale plus élevés.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 32 M\$, ou 4,7 %, essentiellement grâce à une hausse du résultat d'exploitation, ce qui a été neutralisé en partie par une variation défavorable des pertes de crédit attendues.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** se sont accrus de 131 M\$, ou 23 %, grâce aux majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice et à la hausse de la moyenne des soldes des prêts et des dépôts.

Les **produits autres que d'intérêts** ont augmenté de 25 M\$, ou 5,4 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des produits de commissions générées par l'accroissement des volumes des acceptations bancaires, l'intensification des activités au chapitre des cartes de crédit d'entreprise et l'augmentation des volumes des paiements au pays et à l'échelle internationale.

La **variation des pertes de crédit attendues** a donné lieu à une charge de 73 M\$ découlant essentiellement d'une charge au titre des prêts productifs en lien avec les variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives, jumelée à une perte de valeur sur un prêt d'un montant élevé de stade 3 comptabilisée au cours du premier semestre de 2022. Ces facteurs ont été atténués par une reprise liée aux prêts productifs au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 au premier trimestre. En 2021, la reprise avait résulté principalement de l'amélioration, à ce moment, des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 22 M\$, ou 5,7 %, puisque nous avons réalisé des investissements afin de faire croître nos activités tout en gérant nos coûts avec prudence.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Le secteur Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers (« GPSBP ») offre, à tous les Canadiens, une gamme complète et hautement concurrentielle de produits et de services bancaires afin de les aider à gérer leurs finances, à acheter leur habitation, à économiser et à investir en vue de l'avenir. Ce secteur propose aussi une vaste gamme de produits de placement mondiaux et d'autres services spécialisés à nos clients présents sur la scène internationale.

Les services HSBC Premier et HSBC Advance sont destinés aux clients bien nantis ou en voie de le devenir qui apprécient la prestation de services bancaires axés sur une approche relationnelle. En outre, Services aux clients privés HSBC et Gestion privée de placement de la HSBC offrent un service exclusif aux clients à valeur nette élevée. De plus, HSBC Fusion aide nos clients à gérer les comptes de leur petite entreprise.

Ces services sont fournis par une équipe compétente et dévouée à l'échelle de notre réseau national de succursales, ainsi que par téléphone, en ligne et sur les appareils mobiles.

Produits et services

Nous offrons à nos clients des services de dépôt et des services liés aux opérations bancaires afin de les aider à gérer leurs finances au quotidien et à épargner. Nous leur proposons des facilités de crédit pour les aider à combler leurs besoins d'emprunt, et nous leur fournissons des services-conseils en gestion de patrimoine et en placement afin qu'ils puissent mieux gérer, préserver et enrichir leur patrimoine.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	709	523
Produits autres que d'intérêts	301	320
Total du résultat d'exploitation	1 010	843
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(33)	7
Résultat d'exploitation net	977	850
Total des charges d'exploitation	(663)	(674)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	314	176

Aperçu

GPSBP a enregistré un résultat d'exploitation de 1,0 G\$, soit le résultat le plus élevé jamais enregistré², ce qui représente une hausse de 167 M\$, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse a découlé de la progression des volumes des prêts et des soldes des dépôts ainsi que de l'amélioration des marges par suite des majorations de taux pratiquées par la banque centrale, facteurs qui ont été neutralisés en partie par le recul des produits associés à la gestion de la trésorerie.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat de l'exercice a atteint un nouveau sommet². De fait, il a bondi de 138 M\$, ou 78 %, ce qui s'explique par l'amélioration du résultat d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus et la baisse des charges d'exploitation, facteurs atténués par une hausse des pertes de crédit attendues.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont augmenté de 186 M\$, ou 36 %, en raison de l'amélioration des marges découlant des hausses de taux pratiquées par la banque centrale et de l'accroissement des volumes, contrebalancés en partie par une composition des produits défavorable.

Les **produits autres que d'intérêts** ont diminué de 19 M\$, ou 5,9 %, du fait surtout du recul des produits associés à la gestion de la trésorerie, ce qui a été atténué en partie par l'augmentation des produits tirés des activités de courtage en ligne et des commissions tirées des services à l'égard des comptes.

La **variation des pertes de crédit attendues** s'est traduite par une variation défavorable de 40 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui a résulté d'une variation défavorable des variables macroéconomiques prospectives, facteur compensé en partie par une reprise liée aux prêts productifs au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 au premier trimestre. La reprise au cours de l'exercice précédent avait résulté essentiellement de l'amélioration, à ce moment, des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs.

Le **total des charges d'exploitation** a affiché un repli de 11 M\$, ou 1,6 %, car nous avons géré nos coûts avec prudence tout en réalisant des investissements afin de faire croître nos activités.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
2. Record annuel depuis la formation de GPSBP (antérieurement SBDGP) en tant que secteur d'activité mondial distinct en 2011.

Services bancaires internationaux

Le secteur Services bancaires internationaux (« SBI ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Nos spécialistes des produits proposent un éventail complet de services dans les domaines des transactions bancaires, du financement, des services-conseils, des marchés des capitaux et de la gestion des risques. Combinés à nos vastes connaissances de nombreux secteurs, nos produits nous permettent d'aider nos clients à concrétiser leurs visées en matière de développement durable.

Produits et services

Les SBI emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients. La prise en charge des clients est centralisée et assurée par des gestionnaires de relations qui travaillent auprès d'eux afin de cerner leurs besoins et de leur proposer des solutions globales qui mettent à profit notre large éventail de produits et notre imposant réseau international.

Une plateforme de gestion des relations avec les clients unique en son genre et un processus exhaustif de planification aident nos équipes chargées des services aux clients et des produits à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces équipes se servent de ces outils pour mieux servir les clients internationaux et pour les aider à exploiter des occasions de croissance sur la scène mondiale.

Les SBI fournissent des services liés aux marchés des capitaux de gros ainsi que des services liés aux transactions par l'intermédiaire des segments verticaux de produits indiqués ci-dessous.

- *Services de financement par capital et services-conseils* – Nous mettons à la disposition de nos clients un savoir-faire qui va des marchés primaires des capitaux propres et des emprunts aux solutions spécialisées de financement à effet de levier et à des solutions transformatrices telles que le financement garanti par des actifs, le financement à effet de levier, le financement d'acquisitions et les services-conseils et services de réalisation en matière de fusions-acquisitions.
- *Services de banque d'affaires* – Nous offrons aux clients une solution unique de financement intégré qui s'articule autour de leur structure du capital, ce qui inclut des activités de crédit et de prêt ainsi que des solutions de financement structuré.

Rapport de gestion

- **Service mondial de solutions de paiement¹ (« SMSP »)** – Nous aidons nos clients à transférer leurs fonds, à les gérer, à y avoir accès et à les investir grâce à un réseau international présent dans la plupart des endroits où transitent les paiements et les flux de capitaux mondiaux. Les produits englobent la prise de dépôts de gros ainsi que ceux liés aux paiements internationaux, régionaux et nationaux et à la gestion de la trésorerie. De plus, nos plateformes numériques permettent à nos clients d'effectuer aisément des paiements d'un pays à l'autre et dans une monnaie à une autre.
- **Commerce international et financement des comptes clients (« CIFCC »)** – Nous fournissons des services et du financement à des acheteurs et à des fournisseurs tout au long du cycle commercial, les aidant ainsi à utiliser leur fonds de roulement avec efficacité, à gérer les risques commerciaux et à financer leurs chaînes d'approvisionnement.

1. À compter du troisième trimestre de 2022, le Service mondial de gestion des liquidités et de la trésorerie (« SMGLT ») a été renommé Service mondial de solutions de paiement (« SMSP »).

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	160	92
Produits autres que d'intérêts	63	128
Total du résultat d'exploitation	223	220
Variation des pertes de crédit attendues – (charge)/reprise	(4)	9
Résultat d'exploitation net	219	229
Total des charges d'exploitation	(88)	(86)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	131	143

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation a augmenté de 3 M\$, ou 1,4 %, par rapport à l'exercice précédent. La croissance des activités au chapitre des transactions bancaires est demeurée solide, ce qui s'explique en partie par l'élargissement des écarts et la hausse des volumes. Ce facteur a été neutralisé par la baisse des produits tirés des commissions générés par le marché des capitaux et les services-conseils, principalement en raison des conditions de marché difficiles et du rendement élevé enregistré un an plus tôt. Les baisses ont également été accentuées par une variation défavorable de la valeur d'une facilité de prêt consortiale.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est replié de 12 M\$, ou 8,4 %, en raison principalement d'une variation défavorable des pertes de crédit attendues. Une légère hausse des charges a été compensée par une augmentation du total du résultat d'exploitation, comme il est mentionné précédemment.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont bondi de 68 M\$, ou 74 %, grâce aux majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice.

Les **produits autres que d'intérêts** ont chuté de 65 M\$, ou 51 %, essentiellement en raison de la baisse des commissions générées par les services-conseils, qui découle en grande partie de l'incidence des conditions de marché difficiles, du rendement élevé enregistré un an plus tôt et du recul des commissions générées par les facilités de crédit. Les baisses ont également été accentuées par une variation défavorable de la valeur d'une facilité de prêt consortiale dans le cadre des activités de négociation.

La **variation des pertes de crédit attendues** a entraîné une variation défavorable de 13 M\$, du fait surtout d'une reprise constatée un an plus tôt par suite de l'amélioration, à ce moment, des variables macroéconomiques prospectives à l'égard des prêts productifs. À ce facteur s'est ajoutée la comptabilisation d'une perte de valeur liée à un prêt non productif dans le secteur de l'énergie au premier trimestre de 2021.

Le **total des charges d'exploitation** a augmenté de 2 M\$, ou 2,3 %, en raison des investissements réalisés afin de faire croître nos activités tout en gérant nos coûts avec prudence.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières (« MSVM ») offre des produits et services financiers sur mesure à une clientèle d'envergure constituée d'administrations publiques, de grandes sociétés et d'institutions de partout dans le monde. Notre savoir-faire et notre connaissance des marchés locaux et internationaux ainsi que notre portée internationale nous permettent d'offrir un ensemble complet de services personnalisés pour diverses catégories d'actifs, services qui peuvent être regroupés et adaptés en fonction des objectifs spécifiques de notre clientèle.

Produits et services

Les MSVM emploient une approche de gestion des relations à long terme afin de pouvoir comprendre parfaitement les besoins financiers et les objectifs stratégiques de leurs clients, de leur offrir des services sur les marchés des capitaux de gros et de leur permettre de réaliser des transactions bancaires, et ce, par voie des sous-divisiones indiquées ci-dessous.

- **Crédit et taux** – Nous vendons, négocions et distribuons des titres à revenu fixe à nos clients, dont de grandes sociétés, des institutions financières, des États souverains, des organismes gouvernementaux et des émetteurs du secteur public. Nous aidons ces clients à gérer leurs risques par voie de dérivés sur taux d'intérêt et nous les secondons dans leurs activités de financement.
- **Change** – Nous offrons des produits au comptant et des dérivés à nos clients qui sont des investisseurs institutionnels et de grandes sociétés. Nous mettons à profit notre imposante présence à l'échelle internationale afin d'aider notre clientèle à combler ses besoins d'investissement et de réalisation de transactions.
- **Financement de valeurs mobilières** – Nous offrons à nos clients institutionnels des solutions de financement grâce à des mises en pension, des contrats à terme sur obligations, des rehaussements ou abaissements de garanties ainsi que des ententes de financement structurées personnalisées.

Survol de la performance financière¹

Sommaire de l'état du résultat net

	Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	49	24
Produits autres que d'intérêts	55	66
Total du résultat d'exploitation	104	90
Total des charges d'exploitation	(51)	(52)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	53	38

Aperçu

Le total du résultat d'exploitation a augmenté de 14 M\$, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse a découlé principalement des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice.

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est renforcé de 15 M\$, ou 39 %, en raison surtout de l'augmentation des produits d'intérêts nets.

Performance financière par élément de produits et de charges

Les **produits d'intérêts nets** ont bondi de 25 M\$, ou 104 %, surtout du fait des majorations de taux pratiquées par la banque centrale au cours de l'exercice.

Les **produits autres que d'intérêts** ont diminué de 11 M\$, ou 17 %, essentiellement en raison des conditions de marché difficiles ayant entraîné une baisse des produits de négociation et des commissions de prise ferme.

Le **total des charges d'exploitation** a diminué de 1 M\$, ou 1,9 %, car nous avons géré les coûts avec prudence tout en réalisant des investissements afin de faire croître nos activités.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.

Centre général

Le secteur « centre général » englobe les autres transactions qui ne sont pas directement liées à nos secteurs d'activité.

Survol de la performance financière^{1, 2}

Sommaire de l'état du résultat net²

	Exercice clos le	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
	M\$	M\$
Produits d'intérêts nets	4	6
Produits autres que d'intérêts	10	15
Résultat d'exploitation net	14	21
Total des charges d'exploitation	(145)	(107)
Bénéfice/(perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	(131)	(86)

Aperçu

Le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 45 M\$ pour l'exercice. La diminution découle essentiellement d'une augmentation des charges d'exploitation en raison de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et de leur dépréciation³, à la suite de l'entente de la vente de la Banque HSBC Canada et des investissements continus visant à soutenir les activités. Ces hausses des charges ont été en partie contrebalancées par une baisse des charges puisque des coûts avaient été engagés un an plus tôt afin d'instaurer un mode de travail hybride. La baisse des produits d'exploitation a également contribué à la diminution.

1. Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de l'exercice précédent, sauf indication contraire.
2. Le centre général n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres indiqués ci-dessus présentent un rapprochement des résultats des secteurs opérationnels et de ceux de l'entité.
3. Pour plus de précisions sur la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et leur dépréciation, se reporter à la note 18.

Sommaire de la performance trimestrielle

Sommaire de l'état consolidé du résultat net

	Trimestre clos le							
	2022				2021			
	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$	31 déc. M\$	30 sept. M\$	30 juin M\$	31 mars M\$
Produits d'intérêts nets	479	449	369	337	323	315	306	282
Produits de commissions nets	192	194	196	197	205	197	196	196
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	33	15	24	27	28	26	28	30
Autres éléments de produits	10	7	10	9	23	22	17	21
Total du résultat d'exploitation	714	665	599	570	579	560	547	529
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise	(28)	(42)	(82)	42	(8)	(3)	40	16
Résultat d'exploitation net	686	623	517	612	571	557	587	545
Total des charges d'exploitation	(394)	(325)	(319)	(320)	(344)	(323)	(328)	(313)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	292	298	198	292	227	234	259	232
Charge d'impôt sur le résultat	(78)	(79)	(53)	(78)	(40)	(63)	(69)	(63)
Bénéfice de la période	214	219	145	214	187	171	190	169
Bénéfice attribuable :								
– à l'actionnaire ordinaire	199	206	133	203	176	159	179	158
– au détenteur d'actions privilégiées	15	13	12	11	11	12	11	11
Bénéfice par action ordinaire de base et après dilution (\$)	0,36	0,38	0,24	0,37	0,32	0,29	0,32	0,29

Commentaires sur les tendances des huit derniers trimestres

En 2021, les hausses trimestrielles des produits d'intérêts nets s'expliquaient principalement par l'accroissement de la marge d'intérêts nette découlant de l'amélioration des écarts par suite de la réduction des volumes des passifs portant intérêt et de l'essor des prêts. Le bilan ayant poursuivi sa forte croissance, les hausses trimestrielles en 2022 ont également tiré profit des majorations de taux pratiqués par la banque centrale au cours de l'exercice à l'étude.

Les produits de commissions nets englobent des produits de diverses sources qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et qui sont touchés par les activités commerciales, le nombre de jours que compte le trimestre et la saisonnalité. Les principaux facteurs de variation d'un trimestre à l'autre sont fonction des activités liées aux commissions de prise ferme et aux commissions générées par les services-conseils. Quoi qu'il en soit, à partir du premier trimestre de 2021, on note une tendance sous-jacente d'augmentation des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion, des facilités de crédit en lien avec l'accroissement des volumes des acceptations bancaires et des cartes de crédit. Les produits de commissions nets avaient augmenté de manière constante, atteignant un sommet historique¹ au cours du quatrième trimestre de 2021. Du premier au quatrième trimestre de 2022, les produits de commissions nets ont légèrement diminué chaque trimestre en raison de la baisse des commissions tirées des fonds d'investissement sous gestion, les conditions de marché s'étant détériorées.

De par leur nature, les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre. Du premier trimestre de 2021 au premier trimestre de 2022, ils sont demeurés pour ainsi dire les mêmes. La baisse au troisième trimestre de 2022 s'explique principalement par une variation défavorable de l'inefficacité des couvertures. La diminution enregistrée au deuxième trimestre de 2022 a découlé d'une variation défavorable de la valeur d'une facilité de prêt consortiale.

Les autres éléments de produits comprennent les profits et pertes sur la vente de placements financiers, lesquels peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre en raison des activités de gestion du bilan sous-jacentes.

Les pertes de crédit attendues pour le quatrième trimestre ont entraîné une charge découlant principalement des variations défavorables continues des variables macroéconomiques prospectives des prêts productifs et d'une charge nette liée aux prêts non productifs. Au troisième trimestre de 2022, on a constaté une charge en lien essentiellement avec des prêts productifs, attribuable aux variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives. Les pertes de crédit attendues ont consisté en une charge au deuxième trimestre de 2022, laquelle s'explique essentiellement par une charge importante au titre des pertes de crédit attendues sur un prêt de stade 3 qui a été sorti du bilan. À ce facteur s'est ajoutée une charge au titre des prêts productifs du fait de la détérioration des variables macroéconomiques prospectives. La reprise constatée au premier trimestre de 2022 a résulté essentiellement d'une reprise au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 liée aux prêts productifs, puisque les variables macroéconomiques de quatre des scénarios ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues se sont légèrement améliorées. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence d'une charge reflétant une légère dégradation attribuable au nouveau scénario tenant compte des répercussions prévues de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des pressions inflationnistes sur les perspectives économiques. À ces facteurs s'est ajoutée une variation des pertes de crédit attendues au titre des prêts de stade 3 qui a donné lieu à une charge en raison principalement d'un prêt élevé, annulé en partie par des reprises dans le secteur de l'énergie. La charge constatée au quatrième trimestre de 2021 avait découlé d'une perte de valeur liée à un prêt productif, ce qui avait été atténué par des reprises liées à des prêts non productifs dans le secteur de l'énergie. Au troisième trimestre de 2021, la charge d'un faible montant était en lien avec des prêts non productifs liés à des clients spécifiques, ce qui avait été atténué en partie par une reprise liée aux prêts productifs, les variables macroéconomiques prospectives s'étant encore améliorées. Pour le premier trimestre et le deuxième trimestre de 2021, les pertes de crédit attendues ont consisté en des reprises liées aux prêts productifs, les variables macroéconomiques prospectives s'étant améliorées. Ce facteur avait été atténué par une augmentation des pertes de valeur liées à un prêt non productif dans le secteur de l'énergie au premier trimestre de 2021.

En ce qui concerne nos charges d'exploitation, nous avons poursuivi nos investissements afin de faire croître nos activités et de soutenir des projets de réglementation, tout en veillant à gérer nos coûts avec prudence, vu le contexte économique qui prévaut.

L'augmentation au cours du quatrième trimestre de 2022 découle essentiellement de la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et de leur dépréciation², à la suite de l'entente visant la vente de la Banque HSBC Canada. La hausse au cours du quatrième trimestre de 2021 tenait principalement aux coûts engagés afin d'instaurer un mode de travail hybride.

En raison des tendances décrites ci-dessus, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat s'est amélioré, si ce n'est au deuxième trimestre de 2022 où nous avons constaté une charge importante au titre des pertes de crédit attendues, comme il est décrit précédemment. Au premier trimestre de 2022, le bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat a atteint son niveau le plus élevé en dix ans. Au cours du troisième trimestre de 2022, nous avons dépassé cette marque.

1. *Produits de commissions nets records pour un trimestre depuis 2012 où les produits de commissions nets ont commencé à être présentés de manière distincte.*
2. *Pour plus de précisions sur la nouvelle évaluation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et leur dépréciation, se reporter à la note 18.*

Survol et perspectives économiques

Les prévisions et projections de la présente section reposent sur l'information et les hypothèses obtenues auprès de sources que nous considérons comme fiables. Si cette information ou ces hypothèses se révèlent inexactes, les résultats économiques réels pourraient différer significativement des perspectives présentées dans cette section.

Ralentissement de la croissance économique

En 2023, nous nous attendons à une croissance économique faible ou stagnante, ce qui contraste avec la croissance du produit intérieur brut (« PIB ») de 3,5 % observée en 2022.

Le repli de la croissance économique en 2023 est conforme au ralentissement économique mondial attendu. Une faible croissance en 2023 refléterait l'atténuation des effets de la libération de la demande refoulée par suite de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie et le resserrement de la consommation des ménages en raison du prix élevé de l'énergie, de l'augmentation des prix des autres biens et services et de la majoration des taux d'intérêt.

Par exemple, au Canada, à la mi-année de 2022, le prix du gaz avait plus que doublé par rapport au creux atteint au milieu de 2020, alors que le taux d'inflation annuel a augmenté, pour se chiffrer à 8,1 %, par rapport à un taux quasi nul. Initialement, l'augmentation de l'inflation découle de facteurs mondiaux, notamment l'incidence de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a exercé une pression à la hausse considérable sur les prix des principales marchandises, en particulier le pétrole. Cependant, au cours de 2022, tandis que l'économie canadienne affichait une demande excédentaire, les facteurs propres à l'économie du pays sont devenus les principaux moteurs de l'inflation.

En réaction à la hausse de l'inflation, la Banque du Canada a entamé un de ses cycles de resserrement les plus sévères jamais connus, relevant son taux directeur de 425 points de base, qui est passé de 0,25 % en mars 2022 à 4,5 % en janvier 2023.

Perspectives de croissance

Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, la Banque du Canada prévoit que la croissance trimestrielle du PIB sera presque nulle jusqu'au milieu de 2023, avant de reprendre au cours du deuxième semestre de 2023, lorsque l'incidence des dernières hausses de taux d'intérêt s'estompera et que l'inflation et les prix de l'énergie diminueront. Nos prévisions indiquent une croissance négative du PIB pour trois trimestres et un retour à une croissance positive plus tard au cours de l'exercice. Dans l'ensemble, nous nous attendons à une croissance du PIB de 0,2 % en 2023 et un rebond modeste de 1,4 % en 2024.

À l'échelle mondiale, la croissance du PIB devrait ralentir et s'établir à 1,9 % en 2023, par rapport à 3,0 % en 2022. Ce ralentissement s'explique avant tout par la forte majoration des taux d'intérêt en 2022 à mesure que les banques centrales réagissaient aux lectures élevées de l'inflation.

La réouverture de l'économie chinoise présente un risque favorable à l'égard des perspectives économiques à l'échelle mondiale.

Toutefois, la nature de la reprise économique mondiale attribuable à la Chine diffèrera du passé récent puisqu'elle ne sera pas soutenue par des mesures de relance budgétaire et des investissements dans les infrastructures. Ainsi, cette réouverture pourrait ne pas contribuer à dynamiser les importations mondiales. L'incidence à l'échelle mondiale pourrait plutôt venir de la relance de la demande refoulée pour le voyage et pour d'autres services. Ces facteurs pourraient s'ajouter à la demande mondiale et représenter un signe que la Chine sera une source de désinflation moins importante que par le passé.

Incidence manifeste des hausses de taux par la Banque du Canada

On le constate, les majorations de taux entravent la croissance du PIB au Canada pour 2023 et, déjà, les dernières hausses de taux d'intérêt ont une incidence sur les principaux secteurs de l'économie sensibles aux taux d'intérêt, notamment l'immobilier et les dépenses liées aux biens de consommation durables. Par exemple, le niveau des investissements résidentiels a diminué de façon marquée au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2022, ce qui s'explique en partie par la forte contraction des ventes de logements existants. L'augmentation des taux d'intérêt a aggravé les préoccupations existantes liées à l'abordabilité, car la hausse des prix des logements avait déjà commencé à porter les évaluations sur certains marchés à des niveaux extrêmes, ce qui a nui à l'activité du marché de l'habitation.

De plus, le secteur des ménages a montré des signes de difficultés financières accrues. Au cours des derniers mois, le nombre de propositions de consommateurs a fortement augmenté et se rapproche des niveaux d'avant la pandémie. Ce fait est particulièrement étonnant compte tenu de la vigueur du marché de l'emploi, le taux de chômage s'étant approché d'un creux historique pour se chiffrer à seulement 5,0 % à la fin de 2022.

L'augmentation marquée des intérêts payés représente la principale source de difficultés financières. Au cours du troisième trimestre de 2022, les intérêts payés ont augmenté de 16,4 G\$, soit la hausse d'un trimestre à l'autre la plus importante jamais enregistrée. Les intérêts sur les prêts hypothécaires comptent pour la plus grande partie de la hausse, ce qui reflète l'incidence de l'augmentation des taux d'intérêt en 2022 sur les paiements de prêts hypothécaires à taux variable. Par conséquent, le ratio du service de la dette des ménages a augmenté pour représenter 14 % du revenu disponible, ce qui constitue le ratio le plus élevé depuis le premier trimestre de 2020, mais demeure inférieur au sommet de 15 % atteint à la fin de 2019.

Cela dit, pour certains prêts hypothécaires à taux variable, particulièrement ceux assortis de paiements fixes, l'incidence de la hausse des taux d'intérêt a été atténuée. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, une plus grande partie de ces paiements sert à payer les intérêts et une partie moindre, à payer le capital. Cependant, la nouvelle répartition des paiements fixes est limitée. Il y a un risque d'atteindre le « taux de déclenchement », point auquel les paiements hypothécaires ne couvrent pas les intérêts à payer. Dans un avis publié en novembre 2022, la Banque du Canada a mentionné que trois quarts des prêts hypothécaires à taux variable étaient assortis de paiements fixes et que 50 % d'entre eux, ou 13 % de tous les prêts hypothécaires, avaient atteint le taux de déclenchement. Par la suite, les taux d'intérêt ont augmenté de 50 points de base. Par ailleurs, de nombreux prêts hypothécaires à taux fixe seront ajustés à des taux plus élevés au cours de la prochaine année.

Incidence de la hausse des taux d'intérêt possiblement plus importante que prévu

Le gouverneur de la Banque du Canada, M. Tiff Macklem, a souligné les enjeux découlant du cycle de resserrement lorsqu'il a dit, lors d'une conférence de presse à la fin de l'exercice, qu'il est possible que l'incidence de la hausse des taux d'intérêt soit plus importante que dans le passé étant donné le niveau d'endettement élevé des ménages. Toutefois, en janvier 2023, il a affirmé que le plein effet des hausses de taux précédentes ne s'était pas encore fait sentir. L'adaptation continue à la hausse des taux d'intérêt représente un obstacle aux perspectives en matière de dépenses de consommation au cours de 2023.

Patrimoine des ménages sous pression

La diminution de la valeur du patrimoine des ménages constitue un autre facteur qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les dépenses des ménages au cours de 2023. Tandis que les taux d'intérêt ont augmenté et que les ventes de logements ont diminué, les prix des logements ont reculé et sont actuellement inférieurs de plus de 15 % par rapport à leur sommet atteint en mars 2022. Dans l'ensemble, nous prévoyons un déclin de 20 % à 25 % entre le sommet et le creux des prix des logements avant leur stabilisation à la fin de 2023. En outre, étant donné l'incertitude économique accrue à l'échelle mondiale, les marchés des capitaux propres ont reculé au cours de 2022. Par conséquent, la valeur nette des ménages a diminué de plus de 1 200 G\$, la valeur nette par rapport au revenu disponible ayant diminué pour passer de 1 040 % à 982 %.

De bonnes nouvelles pour les ménages

Par-dessus tout, le marché de l'emploi demeure très solide. En effet, le taux de chômage a presque touché un creux historique et le taux d'emploi de la principale cohorte de personnes en âge de travailler (25 à 54 ans) a atteint un sommet, se chiffrant à 85,3 %. Entre-temps, les sociétés continuent d'éprouver d'importantes difficultés à pourvoir les postes vacants qui demandent une main-d'œuvre compétente. La forte reprise du marché de l'emploi à la suite de la pandémie a aidé à augmenter le revenu disponible du secteur des ménages.

Malgré que nous nous attendions à une hausse du taux de chômage en 2023, nous sommes d'avis que l'augmentation pourrait être très limitée, car l'importante pénurie de main-d'œuvre compétente pourrait faire hésiter les sociétés à réduire leur effectif. L'éventuelle rétention de personnel pourrait soutenir les revenus et permettre à certains ménages d'amoindrir les difficultés financières au cours de l'année à venir.

L'accumulation d'épargne excédentaire constitue un autre facteur qui pourrait aider les ménages en 2023. Selon les estimations, cette épargne s'est élevée à plus de 400 G\$ ou à 14,9 % du PIB au troisième trimestre de 2022, ce qui représente une réserve considérable qui pourrait soutenir les dépenses au cours des trimestres à venir et au moins compenser en partie l'incidence de la hausse du coût de la vie et des taux d'intérêt. De plus, même si la valeur nette des ménages a fortement diminué en 2022, elle demeure supérieure aux niveaux d'avant la pandémie. À la fin

de 2019, le ratio de la valeur nette des ménages par rapport au revenu disponible s'établissait à 929 %. Par conséquent, certains facteurs pourraient aplaniir quelques obstacles aux dépenses des ménages en 2023.

Baisse attendue de l'inflation en 2023

Les taux d'intérêt ont été relevés afin de rééquilibrer la demande et l'offre à l'échelle nationale et de réduire l'inflation. Nous prévoyons une baisse du taux d'inflation, qui devrait s'établir sous la barre des 3,0 % au cours du deuxième semestre de 2023, par rapport à 6,3 % à la clôture de l'exercice 2022. Par la suite, l'inflation devrait diminuer pour se chiffrer entre 2,0 % et 2,5 % à la clôture de 2024. La diminution la plus importante est prévue au printemps 2023, en raison de l'atténuation de l'effet de base lié à la pression à la hausse marquée sur les prix de l'énergie au premier trimestre de 2022 à la suite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Taux d'intérêt inchangés

Bien que, le 25 janvier, le gouverneur, M. Macklem, ait affirmé que la Banque du Canada ferait une « pause conditionnelle », il a mentionné que le taux directeur pourrait augmenter davantage si une hausse s'avérait nécessaire pour s'assurer que la politique monétaire est suffisamment restrictive pour permettre de ramener le taux d'inflation à son taux cible. Un tel geste dépend de l'accumulation des indices qui portent à croire que les taux d'intérêt ne sont pas assez élevés pour ramener l'inflation à 2 %.

Nous croyons que les facteurs favorables à court terme liés à la politique sont atténués par les obstacles aux perspectives à plus long terme en matière de dépenses de consommation et par la baisse attendue du taux d'inflation. Ainsi, nous sommes d'avis que la Banque du Canada laissera son taux directeur à 4,5 % en 2023, jusqu'au milieu de 2024. Selon nous, ce taux représente un juste milieu pour apaiser les préoccupations de la Banque du Canada quant au risque de procéder à un resserrement insuffisant ou exagéré.

Le marché de l'emploi, particulièrement la hausse des salaires, est un facteur clé pour déterminer si le taux directeur actuel est approprié. M. Macklem a affirmé qu'une augmentation d'un exercice à l'autre de 4 à 5 % des salaires ne permettrait pas de ramener le taux d'inflation au taux cible de 2 %. Par conséquent, nous sommes d'avis que la Banque du Canada aura besoin d'indications claires que la demande intérieure diminue et que le resserrement du marché de l'emploi s'atténue pour conclure que la politique monétaire est suffisamment restrictive.

D'après nous, comme les pressions inflationnistes sous-jacentes demeurent élevées, même si l'inflation globale diminuera dans les mois à venir, nous prévoyons que la Banque du Canada hésitera à réduire les taux avant le milieu de 2024 environ.

Rôle de l'immigration

Malgré le resserrement du marché de l'emploi, la hausse de l'immigration a permis de réduire une partie de la pression potentielle sur les augmentations de salaire et constitue un facteur qui permet à la Banque du Canada de mettre sur pause son cycle de resserrement. En 2022, le Canada a accueilli 431 645 immigrants. Cette arrivée d'immigrants a dynamisé le marché de l'emploi et agit comme une valve de détente pour atténuer certaines tensions sur le marché de l'emploi. L'immigration continuera de jouer un rôle essentiel dans l'économie et le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prévoyait accueillir 465 000 nouveaux résidents permanents en 2023, 485 000 en 2024 et 500 000 en 2025.

L'augmentation de l'immigration est également vue comme un facteur qui limitera les pressions à la baisse sur le prix des logements, la construction de logement et les investissements en infrastructures urbaines.

Maintien d'une politique budgétaire quelque peu expansionniste

Quoique la politique monétaire soit devenue restrictive, la politique budgétaire devrait demeurer quelque peu expansionniste. Ceci s'explique en partie par une trajectoire plus élevée des revenus du gouvernement fédéral, en raison de la hausse des prix des marchandises qui accroîtra les revenus tirés de l'imposition des entreprises et d'une augmentation des revenus tirés de l'imposition des particuliers liée à la vigueur du marché de l'emploi.

Une partie de la hausse des revenus a été affectée aux initiatives liées aux dépenses et le reste a servi à aider le gouvernement fédéral à présenter une légère régression du déficit budgétaire, un surplus budgétaire étant prévu pour 2027-28. Nous constatons un certain risque que les dépenses du gouvernement fédéral soient supérieures aux prévisions, en raison d'une hausse des paiements de transfert découlant de l'augmentation prévue du taux de chômage et de l'accroissement des paiements de transfert en santé aux provinces.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Comme toutes les institutions financières canadiennes, nous sommes confrontés à des changements de réglementation qui se succèdent à un rythme accéléré. Les paragraphes qui suivent présentent un sommaire des principaux changements de réglementation et de leur incidence potentielle sur nos résultats ou nos activités.

Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »)

En janvier 2023, le BSIF a lancé une consultation publique sur la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Le BSIF s'intéresse au point de vue des instances compétentes au sujet d'un ensemble de mesures complémentaires proposées aux fins du remboursement de la dette conçues de façon à atténuer les risques prudentiels découlant de l'endettement élevé des consommateurs. Les mesures de remboursement de la dette proposées comprennent des restrictions du ratio prêt-revenu (RPR) et du ratio dette-revenu (RDR), des restrictions relatives à la couverture du remboursement de la dette et des simulations de crise sur l'abordabilité des taux d'intérêt.

En novembre 2022, le BSIF a publié la ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Les relevés produits par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) qui sont visés par la présente ligne directrice sont le relevé des normes de fonds propres de Bâle (RNFPB), le relevé du ratio de levier (RRL), ainsi que les relevés afférents au ratio de liquidité à court terme (LCR), au ratio de liquidité à long terme (NSFR), aux flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) et à l'état des flux de trésorerie d'exploitation (EFTE).

De plus, en novembre 2022, le BSIF a publié une nouvelle foire aux questions à l'intention des institutions financières sous réglementation fédérale portant sur la mise en œuvre des réformes bancaires de Bâle III. Cette foire aux questions fournit plus d'informations sur les modifications apportées dans le cadre de Bâle III à la ligne directrice sur les normes de fonds propres (« NFP »), la ligne directrice sur les normes de liquidité et la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF, ce qui inclut tous les chapitres de ces lignes directrices.

En septembre 2022, le BSIF a annoncé que le ratio de levier excluant les réserves auprès des banques centrales n'est plus nécessaire ou approprié. À partir du 1^{er} avril 2023, les institutions de dépôt seront tenues d'inclure les réserves auprès des banques centrales dans la mesure de leur exposition aux fins du ratio de levier.

De plus, en septembre 2022, le BSIF a publié la version intégrale du gabarit du relevé des flux de trésorerie nets cumulatifs conforme aux modifications annoncées précédemment dans les normes de liquidité.

En juillet 2022, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice B-13 intitulée *Gestion du risque lié aux technologies et du cybersécurité*. La ligne directrice porte sur trois domaines : la gouvernance et la gestion des risques, les activités et la résilience technologiques et la cybersécurité, et elle établit les attentes à l'endroit des institutions financières fédérales (« IFF ») pour qu'elles assurent une saine gestion du risque lié aux technologies et du cybersécurité. La ligne directrice B-13 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Nous avons initialement évalué les exigences et nous ne prévoyons aucun enjeu à l'égard de la conformité aux exigences d'ici la date d'entrée en vigueur.

En mai 2022, le BSIF a publié une version provisoire de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, proposant ainsi un cadre prudentiel plus sensible aux changements climatiques et reconnaissant leur incidence sur la gestion des risques. De plus, cette ligne directrice définit les attentes du BSIF à l'endroit des institutions financières fédérales (« IFF »). Le BSIF instaure également des obligations d'information financière concernant les changements climatiques conformément au cadre élaboré par le Groupe de travail international sur l'information financière relative aux changements climatiques. La communication de cette information incitera les institutions à améliorer la qualité de leurs pratiques de gouvernance et de gestion des risques relativement aux changements climatiques. Les IFF devront respecter les obligations d'information énoncées dans cette ligne directrice pour les exercices se terminant à compter du 1^{er} octobre 2023. Nous continuerons de suivre de près les faits nouveaux concernant la réglementation, les cadres et les recommandations sur les changements climatiques, lesquels évoluent rapidement, qui s'appliquent à nos activités.

Administrations publiques et autres organismes de réglementation

Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32, intitulé *Loi d'exécution de l'Énoncé économique de l'automne*, a reçu la sanction royale. Les principales mesures prévoient une augmentation de 1,5 % du taux d'imposition des groupes de banques et d'assureurs-vie dont le revenu imposable s'établit au-delà d'un seuil de 100 M\$ pour les exercices qui se terminent après le 7 avril 2022. Bien que notre bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat se soit établi à 1,1 G\$, notre revenu imposable ne dépasse pas le seuil de 100 M\$ en 2022 en raison des pertes dans les autres éléments du résultat global; par conséquent, la banque ne sera pas assujettie à la hausse de 1,5 % du taux d'imposition pour l'exercice 2022.

En septembre 2022, la première série d'exigences prévue par le projet de loi 64, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, est entrée en vigueur. Le projet de loi apporte des modifications importantes à la loi pour le secteur privé du Québec, intitulée *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, qui s'applique aux entités du secteur privé situées au Québec et aux sociétés situées à l'extérieur de la province qui exercent des activités impliquant l'utilisation des renseignements personnels des résidents du Québec. De plus, les modifications prévues par le projet de loi en ce qui a trait à la collecte, à l'utilisation ou à la communication des renseignements personnels ont également une incidence sur les sociétés sous réglementation fédérale. En vertu de la Loi, dans sa version modifiée, des sanctions administratives pécuniaires pourraient être imposées aux sociétés qui ne respectent pas certaines dispositions de la loi allant jusqu'à 10 M\$, ou 2 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice précédent, ainsi que des amendes allant jusqu'à 25 M\$ ou 4 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice précédent pour plusieurs nouvelles infractions prévues par le projet de loi 64.

En juin 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-27 intitulé *Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*. Le projet de loi propose une réforme importante des lois sur la protection de la vie privée s'appliquant au secteur privé qui vise, entre autres, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (« LPRPDE ») qui régit le traitement des renseignements personnels et édicte la nouvelle *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (« LPVPC »), et la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données* (« LTPRPD »).

Le projet de loi propose également des règles pour régir les systèmes d'intelligence artificielle à incidence élevée dans le secteur privé en vertu de la nouvelle *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* (« LIAD »). Ces nouvelles lois visent à créer de nouveaux règlements pour le développement et l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle et à renforcer le cadre canadien sur la confidentialité des données.

Toujours en juin 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-26 : la *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui, dans le cadre de la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels*, prévoit un cadre de protection des cybersystèmes essentiels liés aux services et systèmes qui sont d'une importance critique pour la sécurité nationale ou la sécurité publique.

En juin 2022, certaines sections du projet de loi 96 intitulé la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* sont entrées en vigueur. L'adoption de cette loi redéfinit les règlements qui régissent l'usage du français au sein des organismes qui exercent des activités au Québec. Il prévoit des modifications importantes visant les pratiques commerciales et les obligations des organismes dans de nombreux secteurs, notamment les communications avec les clients et les employés, la conclusion de contrats, l'affichage, les activités liées au marketing et à la publicité, les contrats, les valeurs mobilières, etc.

En mars, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi S-243 : la *Loi édictant la Loi sur la finance alignée sur le climat*. S'il est adopté, ce projet de loi obligera les institutions financières à présenter certaines informations concernant le climat et à prendre des engagements à cet égard. Le *Projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié a pour objet d'imposer aux émetteurs assujettis au Canada la divulgation de renseignements liés aux changements climatiques. Nous continuerons de suivre de près les faits nouveaux concernant la réglementation, les cadres et les recommandations sur les changements climatiques, lesquels évoluent rapidement, qui s'appliquent à nos activités.

Protection des consommateurs

En janvier, février et mars 2022, respectivement, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a publié des lignes directrices sur les procédures d'examen des plaintes, les produits et services convenables et les procédures en matière de dénonciation. Ces lignes directrices décrivent les attentes de cet organisme quant à l'application des dispositions pertinentes de la Loi sur les banques et du Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière qui sont entrés en vigueur le 30 juin 2022.

De plus, en janvier 2022, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») a annoncé un projet de modification des règles touchant les obligations de déclaration, les enquêtes internes et les plaintes de clients afin de mieux protéger les investisseurs canadiens.

Marchés et valeurs mobilières

Le 1^{er} janvier 2023, le nouvel organisme d'autorégulation (« OAR ») du Canada a été reconnu en tant qu'organisme d'autorégulation. Cet organisme regroupe les fonctions exercées par l'Organisme canadien de réglementation du commerce

des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (« ACFM »). De plus, le Fonds canadien de protection des épargnants et la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM ont été réunis pour former le Fonds canadien de protection des investisseurs, qui a été approuvé en tant que fonds d'indemnisation et de prévoyance distinct du nouvel OAR.

Estimations comptables et jugements critiques*

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant des événements futurs.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments abordés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre à ceux sur lesquels les estimations de la direction ont été fondées, ce qui donnerait lieu à des conclusions nettement différentes de celles que la direction aura formulées pour l'établissement des états financiers consolidés de 2022. Les méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel à des estimations et des jugements critiques sont présentées ci-après. Il est question de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes, de la grande part de jugement qui est nécessaire et de l'incertitude relative aux estimations.

La banque effectue une évaluation pour déterminer si des ajustements doivent être apportés aux valeurs comptables en raison de l'annonce de l'entente visant la vente du Groupe HSBC à RBC. Sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités réglementaires et du gouvernement, la conclusion de la vente est prévue à la fin de 2023. Par conséquent, il y a peu d'incidence sur les jugements et les estimations utilisés aux fins de la préparation des états financiers au 31 décembre 2022. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'évaluation se rapporte principalement à la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. D'autres informations sont présentées à la note 18. Au 31 décembre 2022, aucune provision ne devait être constituée pour la valeur comptable ou l'obligation au titre des prestations de retraite et aucun ajustement ne devait leur être apporté.

Pertes de crédit attendues

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues (« PCA ») est décrite à la note 2. La détermination des pertes de crédit attendues est complexe et exige l'utilisation de modèles, d'une grande quantité de données et de données d'entrée et d'hypothèses interreliées. Les jugements les plus importants consistent à définir ce qui est considéré comme une augmentation marquée du risque de crédit, c'est-à-dire ce qui détermine le transfert d'un stade à l'autre, à établir la durée de vie des facilités renouvelables et le moment de leur comptabilisation initiale et à formuler des hypothèses et des estimations pour y intégrer des informations pertinentes concernant des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. Un degré élevé d'incertitude entre en jeu dans la formulation d'estimations basées sur des hypothèses présentant une subjectivité élevée et une forte sensibilité aux facteurs de risque.

Les modèles de calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») servant à étayer ces évaluations sont examinés sur une base régulière à la lumière des écarts entre les pertes estimées et les pertes réelles. Il est nécessaire d'exercer son jugement afin de déterminer et calibrer les modèles de calcul de la PD, de l'ECD et de la PCD, ce qui signifie notamment de poser des jugements raisonnables et justifiables quant à la façon dont ces modèles réagissent aux conditions économiques en vigueur ou celles à venir.

De plus, il faut poser des jugements concernant la sélection des données d'entrée, des hypothèses, des modèles et des prévisions économiques, ce qui signifie notamment de déterminer si suffisamment de prévisions fondées sur des pondérations probabilistes comme il se doit ont été prises en compte aux fins du calcul objectif des pertes prévues. Les ajustements qualitatifs et quantitatifs apportés par la direction qui ne sont pas déjà pris en compte dans les estimations issues des modèles afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites et des lacunes des modèles et des données ainsi que des jugements des spécialistes du crédit exigent également une part de subjectivité.

La section « Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA » du présent rapport décrit les hypothèses qui ont été posées pour calculer les PCA et donne une indication des différentes pondérations qui ont été appliquées à diverses hypothèses économiques.

Évaluation des instruments financiers

La méthode comptable que la banque utilise pour déterminer la juste valeur des instruments financiers est décrite à la note 2. Le prix coté sur le principal marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier donné, une technique d'évaluation est utilisée.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées. Le calcul de la juste valeur relève alors davantage du jugement. Un instrument est classé intégralement comme ayant été évalué au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante du bénéfice à l'origine de l'instrument ou plus de 5 % de sa valeur est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le prix auquel une transaction pourrait être conclue dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (par exemple, on peut avoir recours aux données sur les prix fixés par consensus).

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser l'impôt sur le résultat et les actifs d'impôt différé est décrite à la note 2. Les lois fiscales sont complexes et incertaines et peuvent prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les administrations fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon nos meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des administrations fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé dépend d'une évaluation quant à la probabilité d'enregistrer des bénéfices futurs imposables qui soient suffisants, du renversement futur des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale. Les principaux jugements concernent la rentabilité future prévue et le caractère applicable des stratégies de planification fiscale, notamment les réorganisations d'entreprise.

Obligations au titre des prestations définies

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les obligations au titre des prestations définies est décrite à la note 2. Dans le cadre de son programme de rémunération, la banque fournit à certains employés des avantages de retraite et des avantages complémentaires de retraite aux termes des régimes à prestations définies qui ne sont pas offerts aux nouveaux participants. En consultation avec ses actuaires, la banque formule certaines hypothèses afin d'évaluer ses obligations au titre de ces régimes à prestations définies qui sont présentés à la note 5.

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies ont trait au taux d'actualisation et au taux de croissance des salaires qui forment la base de l'évaluation des coûts futurs des régimes. La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en tenant compte du taux de rendement moyen courant et approximatif des obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées.

Immobilisations incorporelles

La méthode que la banque utilise pour la comptabilisation, l'évaluation des pertes de valeur et l'amortissement des immobilisations incorporelles est décrite à la note 2.

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle pourrait ne pas être recouvrable. La détermination de la durée d'utilité sur laquelle les immobilisations incorporelles sont amorties exige de poser un jugement quant à la durée de la période pendant laquelle l'immobilisation incorporelle devrait générer des avantages économiques. La direction formule ces jugements en tenant compte des faits et des circonstances existantes.

Provisions

La méthode que la banque utilise pour comptabiliser les provisions est décrite à la note 2. La comptabilisation et l'évaluation des provisions exigent que la banque formule plusieurs jugements, hypothèses et estimations. La détermination de l'existence d'une obligation actuelle et, si tel est le cas, du montant au titre de la provision, exige de formuler les jugements, les hypothèses et les estimations les plus importants.

La banque a recours à des conseils de professionnels pour l'évaluation des litiges et des obligations semblables. Les provisions liées aux actions en justice et aux litiges de nature réglementaire exigent habituellement une plus grande part de jugement que les autres types de provisions. Lorsque les actions et les litiges en sont aux premières étapes, il peut être difficile de formuler des jugements comptables en raison du degré d'incertitude élevé associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et d'estimer la probabilité et le montant de la sortie de trésorerie qui pourrait en découler. Au fur et à mesure que ces questions évoluent, la direction et les conseillers juridiques évaluent régulièrement si des provisions doivent être comptabilisées et révisent les estimations antérieures, au besoin. Lors des étapes plus avancées, il est habituellement plus facile de formuler des estimations plus précises quant aux résultats possibles.

Les provisions liées aux actions en justice et aux litiges de nature réglementaire demeurent très sensibles aux hypothèses utilisées aux fins des estimations. Les litiges, les enquêtes et les demandes en cours peuvent entraîner un large éventail de résultats possibles. Par conséquent, il est souvent impossible de quantifier les résultats éventuels des questions sur une base individuelle. De plus, il n'est pas possible de quantifier de façon significative les résultats éventuels dans l'ensemble pour ces types de provisions, en raison de la nature diversifiée et des circonstances qui entourent ces questions et du degré d'incertitude élevée qui existe.

Changements de méthodes comptables en 2022

Aucune nouvelle norme comptable ou interprétation n'a eu des répercussions importantes pour la banque en 2022. Elle a appliqué ses méthodes comptables avec cohérence.

Changements comptables à venir

Nouvelles IFRS d'importance

IFRS 17 *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017 et des modifications à celle-ci en juin 2020 et en décembre 2021. Cette norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des traités de réassurance qu'elle détient. Par suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

Modifications mineures des IFRS

L'IASB a publié plusieurs modifications mineures des IFRS qui s'appliqueront à compter des 1^{er} janvier 2023 et 2024. Nous prévoyons que leur adoption aura une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas comptabilisées dans nos états financiers. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans notre bilan consolidé. Ces arrangements comprennent les garanties et les lettres de crédit.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaires et commerciales au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs transactions de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation de transactions de commerce international.

Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels, et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans nos états financiers puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt ou une avance à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts du présent rapport de gestion.

La note 26 renferme plus de détails sur les arrangements hors bilan.

Instruments financiers

Étant donné la nature des activités de la banque, les instruments financiers composent une bonne partie de son bilan. La banque peut en tirer des profits de négociation, des intérêts et des produits de commissions. Les instruments financiers comprennent notamment la trésorerie, les comptes des clients, les titres, les prêts, les avances, les dérivés utilisés à des fins de couverture ou détenus à des fins de transaction, les mises en pension, les passifs de titrisation et les créances subordonnées. Nous utilisons des instruments financiers dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation. Ces dernières comprennent les prêts, les placements, les activités de couverture et les activités de gestion du bilan. Les activités de négociation comprennent l'achat et la vente de titres et la négociation de dérivés et d'instruments de change pour faciliter les opérations de clients et fournir des liquidités et, dans une moindre mesure, des activités de tenue de marché.

La comptabilisation des instruments financiers, qui fait appel au jugement, est effectuée selon le classement de ceux-ci. On trouve une description détaillée du classement et de l'évaluation des instruments financiers à la note 2.

Il est possible que l'utilisation d'instruments financiers expose la banque à des risques de marché, de crédit ou de liquidité, ou encore qu'elle la protège contre ceux-ci. On trouve à la page 28 du rapport de gestion une description de la méthode qu'emploie la banque pour gérer ces risques.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décisions en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des politiques et des procédures visant :

- à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la banque;
- à fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction; et
- à fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la banque qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés est soit interdite, soit détectée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, l'application de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures se soit détérioré.

En 2022, la direction a, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances ou sous leur supervision, évalué l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telles qu'elles sont prescrites par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. L'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en mai 2013. À la lumière de ces évaluations, la direction a conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, étaient efficaces au 31 décembre 2022.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ce contrôle.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des transactions avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme la banque fait partie de l'un des plus importants établissements de services financiers du monde, elle profite de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. La banque fournit et obtient des services ou conclut des transactions avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et elle tire parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions d'exploitation.

Ces transactions entre parties liées sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des parties non liées et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque. La note 28 contient plus de détails à ce sujet.

Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited; il n'y a eu aucun changement dans le nombre d'actions émises.

Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, le détenteur des actions privilégiées, série I, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série J, conformément à leurs modalités.

En tant que filiale en propriété exclusive, toutes nos actions ordinaires et privilégiées sont indirectement détenues par HSBC Holdings.

Risques

	Page
Notre méthode de gestion des risques	28
Notre tolérance au risque	28
Gestion des risques	29
Principaux faits nouveaux en 2022	31
Principaux risques associés à nos activités bancaires	31
Risque de crédit	33
Risque de trésorerie	48
Risque de marché	56
Risque lié aux changements climatiques	58
Risque lié à la résilience	58
Risque de non-conformité à la réglementation	59
Risque lié aux crimes financiers	59
Risque lié aux modèles	60
Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs	61

Notre méthode de gestion des risques

Notre tolérance au risque

Nous reconnaissons l'importance d'une culture de gestion des risques bien implantée, ce qui renvoie aux attitudes, valeurs et normes qui nous sont communes et qui dictent nos comportements en ce qui a trait à la sensibilisation aux risques, à la prise de risques et à leur gestion. Tous nos employés sont responsables de cette gestion, mais c'est au conseil qu'en revient la responsabilité ultime.

Nous tentons de bâtir notre entreprise en vue de l'avenir en parvenant à un juste équilibre entre les considérations sociales, environnementales et économiques dans chaque décision que nous prenons. Nos priorités stratégiques s'appuient sur notre volonté de mener nos activités de manière durable, ce qui nous aide à nous acquitter de nos responsabilités sociales et à gérer notre profil de risque. Nous entendons gérer et atténuer les risques liés aux changements climatiques, qu'il s'agisse de risques matériels ou de transition, et continuer d'en tenir compte dans notre mode de gestion et de surveillance des risques internes et de ceux inhérents à nos clients.

Les principes suivants servent à définir la tolérance au risque de l'ensemble de la banque et à déterminer le mode de gestion de nos activités et des risques.

Situation financière

- Nous entendons maintenir une excellente position en matière de capital, laquelle est établie au moyen des ratios du capital réglementaires et internes.
- Nous gérons la liquidité et le financement à l'échelle de chaque entité.

Modèle d'exploitation

- Nous tentons de générer des rendements qui reflètent notre degré de tolérance au risque et une forte capacité de gestion des risques.
- Nous avons pour objectif de réaliser un bénéfice durable et des rendements constants pour notre actionnaire.

Pratique en affaires

- Nous atténuons, au besoin, le risque réputationnel qui peut découler de nos activités et de nos décisions commerciales.
- Nous ne tolérons nullement le fait de causer délibérément ou sciemment du tort à nos clients ou de ne pas respecter la lettre ou l'esprit des exigences réglementaires.
- Nous ne tolérons pas une conduite inappropriée sur le marché de la part d'un membre du personnel ou de tout secteur d'activité.

- Nous nous engageons à gérer les risques liés aux changements climatiques qui ont une incidence sur notre situation financière et à atteindre notre objectif de carboneutralité.
- Nous surveillons le risque non financier par rapport à notre tolérance au risque, ce qui inclut l'exposition aux personnes, aux modèles ou aux contrôles qui ont une incidence sur nos clients ou qui peuvent entraîner des rendements sous-optimaux pour nos actionnaires, la censure ou les atteintes à la réputation.

Application à l'échelle de l'entreprise

Notre tolérance au risque tient compte des risques financiers et non financiers. Nous définissons les risques financiers comme les risques de perte financière en raison de nos activités commerciales. Nous prenons activement ce type de risque afin d'optimiser la valeur pour nos actionnaires et notre bénéficiaire. Les risques non financiers s'entendent des risques de non-réalisation de notre stratégie ou de nos objectifs en raison de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Le conseil examine et approuve la tolérance au risque de la banque deux fois l'an afin de s'assurer qu'elle demeure appropriée. Cette tolérance au risque est analysée, établie et peaufinée en tenant compte :

- de sa concordance avec notre stratégie, nos objectifs, nos valeurs et les besoins de nos clients;
- des tendances soulignées dans d'autres rapports sur les risques;
- des échanges avec les responsables de la gestion des risques au sujet de l'évolution de ceux-ci;
- de la vigueur de notre capital, de notre liquidité et de notre bilan;
- du respect des lois et règlements pertinents;
- de l'efficacité de l'environnement de contrôle applicable servant à atténuer les risques, ce qui tient compte des notations des risques dégagées par les évaluations du contrôle des risques;
- de la fonctionnalité, de la capacité et de la résilience des systèmes servant à la gestion des risques; et
- du nombre d'employés qui ont les compétences requises pour gérer les risques.

Nous définissons de manière formelle notre tolérance au risque par voie d'une politique de tolérance au risque. Le fait d'établir notre tolérance au risque nous assure que nous convenons d'un degré de risque approprié eu égard à notre stratégie. Ainsi, notre tolérance au risque oriente notre processus de planification financière et aide la haute direction à attribuer des capitaux aux activités commerciales, aux services et aux produits.

La politique de tolérance au risque se compose d'énoncés qualitatifs et de paramètres quantitatifs qui concernent les risques financiers et les risques non financiers. Cette politique sert à l'élaboration des stratégies des différents secteurs d'activité, à la planification stratégique et commerciale et à la rémunération. Les résultats obtenus eu égard à l'observation de la politique de tolérance au risque sont présentés à la réunion sur la gestion des risques (« RGR ») de la banque tout comme le sont les principaux indicateurs de risque afin que tout dépassement de notre seuil d'appétit pour le risque soit dûment ciblé et analysé et que des mesures d'atténuation puissent être élaborées. La soumission de ce rapport permet de cerner et de réduire rapidement les risques et de déterminer de façon éclairée la rémunération ajustée en fonction des risques afin de favoriser une culture de gestion des risques rigoureuse.

Gestion des risques

Nous considérons que le rôle premier de la gestion des risques est la protection de nos clients, de nos activités, de nos collègues, de notre actionnaire et des collectivités auprès desquelles nous œuvrons tout en nous assurant de pouvoir exécuter notre stratégie et de réaliser une croissance durable. Pour mieux y parvenir, nous avons recours au modèle des trois lignes de défense qui est décrit à la page 30.

La mise en œuvre de notre stratégie commerciale, laquelle englobe des programmes liés à la réglementation et à la transformation, demeure une grande priorité. Au fil de nos activités de transformation, nous gérons activement les risques qu'elles engendrent. De plus, nous procédons régulièrement à des évaluations des risques, dont ceux que posent diverses stratégies, afin d'assurer de conserver à notre emploi des employés clés qui contribuent au maintien d'une exploitation sécuritaire.

Nous voulons utiliser un cadre exhaustif de gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et pour tous les types de risques. Ce cadre s'appuie sur notre culture et nos valeurs et cela se reflète dans les principes, politiques et pratiques clés dont nous nous servons pour gérer les risques importants, et ce, qu'ils soient

financiers ou ne le soient pas. Notre cadre de gestion des risques favorise un suivi permanent des risques, en plus de contribuer à la sensibilisation à ceux-ci et de promouvoir un processus de prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieux. Il permet également d'avoir une approche logique en ce qui a trait à la définition, l'évaluation, la gestion et le signalement des risques que nous acceptons et prenons dans le cadre de nos activités, et des responsabilités clairement définies. Nous examinons et perfectionnons sans cesse notre cadre de gestion des risques et perfectionnons notre approche de gestion des risques au moyen des activités. Les fonctions responsables de la conformité et de la gestion des risques sont indépendantes des secteurs d'activité, y compris nos services de vente et de négociation. Ces fonctions peuvent ainsi remettre des idées en question, surveiller et amener un équilibre approprié entre risque et rendement dans la prise de décisions.

Notre cadre de gestion des risques

Le tableau suivant et les descriptions qu'il contient résument les principaux éléments de notre cadre de gestion des risques, notamment la gouvernance et la structure, les outils de gestion des risques et notre culture de gestion des risques, ces éléments nous aidant à faire concorder le comportement des employés avec le degré de tolérance au risque.

Principaux éléments de notre cadre de gestion des risques

Valeurs et culture de gestion des risques de la HSBC		
Gouvernance du risque	Gouvernance du risque par des non-dirigeants	Le conseil approuve le degré de tolérance au risque, les plans et les objectifs de rendement de la banque et en donne l'orientation, et il est conseillé par son comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.
	Gouvernance du risque par les dirigeants	Notre structure de gouvernance du risque par les dirigeants fait en sorte qu'ils sont responsables de la gestion de tous les risques à l'échelle de l'entreprise, y compris nos services de vente et de négociation. Ces fonctions peuvent ainsi remettre des idées en question, surveiller et amener un équilibre approprié entre risque et rendement dans la prise de décisions.
Rôles et responsabilités	Modèle des trois lignes de défense	Notre modèle des trois lignes de défense définit les rôles et les responsabilités liés à la gestion des risques. Une fonction de gestion des risques indépendante contribue à assurer l'équilibre nécessaire dans les décisions axées sur le rapport risque-rendement.
Processus et outils	Tolérance au risque	
	Outils de gestion des risques à l'échelle de l'organisation Gestion proactive des risques, identification, évaluation, surveillance, gestion et signalement	La banque utilise des processus servant à identifier, évaluer, surveiller, gérer et signaler les risques afin de veiller à ce que nous respections notre tolérance au risque.
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences de contrôle minimales nécessaires à la gestion de nos risques.
	Activités de contrôle	Le cadre de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience définit les normes minimales et les processus de gestion des risques opérationnels et des contrôles internes.
	Systèmes et infrastructure	La banque a recours à des systèmes et/ou processus qui permettent l'identification, la collecte et l'échange d'information à l'appui des activités de gestion des risques.

Gouvernance du risque

Le conseil a la responsabilité ultime d'assurer une gestion efficace des risques et d'approuver le degré de tolérance au risque de la banque. Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite le conseille sur les questions liées aux risques.

Bénéficiant de l'appui des participants à la RGR, le chef de la gestion des risques est responsable du suivi permanent, de l'évaluation et de la gestion des conditions du risque ainsi que de la surveillance de l'efficacité du cadre de gestion des risques.

Le chef de la gestion des risques est responsable de la supervision du risque réputationnel et il est secondé par les comités sur le risque réputationnel et la sélection des clients que comptent tous les secteurs d'activité. Ces comités analysent les questions associées

aux clients, aux opérations et aux tiers qui posent un risque réputationnel qui pourrait nuire fortement à la banque ou qui exigent une décision, au niveau du secteur d'activité, afin d'assurer que la méthode de gestion des risques est uniforme à l'échelle de la banque.

La responsabilité de la gestion des risques au quotidien est déléguée à des hauts dirigeants qui sont responsables individuellement de la prise de décisions. La gestion des risques est l'affaire de tout le personnel.

Nous avons recours à une structure de gouvernance du risque par les dirigeants afin d'assurer une surveillance adéquate et la responsabilisation à l'égard des risques, ce qui facilite la communication des informations et le report de questions à la RGR. Cette structure est résumée dans le tableau suivant.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Autorité	Membres	Exemples de responsabilités :
Réunion sur la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Chef de la gestion des risques Chef de la direction Chef des finances Chef de l'exploitation Responsable en chef, conformité à la réglementation Responsable en chef, ressources humaines Responsable en chef, communications Avocate générale Responsables en chef des quatre secteurs d'activité Tous les autres membres du comité de direction de la banque 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le chef de la gestion des risques dans l'exercice des responsabilités de gestion des risques qui lui sont déléguées par le conseil • Superviser la mise en œuvre d'initiatives liées à la tolérance au risque et du cadre de gestion des risques de l'entreprise • Faire l'évaluation prospective des conditions du risque, analyser des incidences possibles sur les risques et prendre les mesures appropriées • Faire le suivi de toutes les catégories de risques et déterminer les mesures appropriées pour atténuer ceux-ci • Faire la promotion d'une culture de soutien à l'égard de la gestion des risques et de la conduite en la matière.

Nos responsabilités

Il incombe à tous les employés d'identifier et de gérer les risques inhérents à leur rôle.

Trois lignes de défense

Pour instaurer un environnement de contrôle rigoureux de gestion des risques, nous employons le modèle des trois lignes de défense fondées sur les activités. Ce modèle circonscrit les obligations de reddition de comptes à la direction et les responsabilités à l'égard de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle.

Le modèle sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités, en favorisant la collaboration et en permettant une coordination efficace des activités de gestion des risques et de contrôle. Les trois lignes de défense se résument comme suit :

- La première ligne de défense est responsable des risques et elle doit repérer, consigner, signaler et gérer les risques en accord avec notre tolérance au risque ainsi que s'assurer que les contrôles et évaluations appropriés sont en place pour les atténuer.
- La deuxième ligne de défense remet en question les mesures de la première ligne de défense aux fins d'une gestion efficace des risques et fournit des conseils et des recommandations concernant un risque donné.
- La troisième ligne de défense est le service d'audit interne de la banque, qui fournit une assurance indépendante visant à déterminer que notre méthode et nos processus de gestion des risques sont conçus et fonctionnent comme il se doit.

Fonction responsable de la gestion des risques

La fonction responsable de la gestion des risques, qui est dirigée par le chef de la gestion des risques, est chargée du cadre de gestion des risques de la banque. Cette responsabilité comprend l'établissement des politiques, le suivi des profils de risque ainsi que l'identification et la gestion prospectives des risques. La fonction responsable de la gestion des risques regroupe des sous-fonctions représentant tous les risques auxquels nos activités sont exposées et constitue la deuxième ligne de défense. Indépendante des secteurs d'activité, dont les services de vente et de négociation, cette fonction peut ainsi remettre des idées en question, assurer un suivi approprié et amener un équilibre entre risque et rendement dans la prise de décisions.

L'atténuation des risques financiers et non financiers incombe à tous les membres de notre personnel. Ceux-ci doivent gérer les risques que posent les activités commerciales et opérationnelles dont ils sont responsables. Nous assurons une surveillance adéquate de nos risques financiers par l'entremise de divers spécialistes de la gestion des risques ainsi qu'une supervision globale de ces risques par le chef de la gestion des risques.

Nous avons continué de renforcer l'environnement de contrôle et notre méthode de gestion des risques non financiers, comme le stipule notre cadre de gestion des risques dans ses grandes lignes. La gestion de tels risques met l'accent sur leur gouvernance et notre degré de tolérance envers ceux-ci et permet d'avoir une vue complète des principaux risques non financiers ainsi que des contrôles qui y sont associés. Elle met en jeu un système de gestion des risques conçu pour permettre une gestion proactive des risques non financiers. Nous veillons toujours à simplifier notre approche en gestion de ces risques tout en améliorant l'efficacité de leur surveillance ainsi que de l'ensemble du processus employé pour leur identification et leur gestion. Ces activités se déroulent sous la supervision de la fonction responsable de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience, laquelle est dirigée par le responsable en chef, gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience.

Simulations de crise et mesures de redressement

Nous avons recours à un programme de simulation de crise de vaste portée qui joue un rôle clé dans notre gestion des risques et la planification du capital et des liquidités. Les simulations de crise fournissent à la direction de précieux renseignements sur les conséquences, pour la banque, d'événements extrêmement graves et fournissent une assurance aux organismes de réglementation quant à la stabilité financière de la banque.

Notre programme de simulation de crise évalue la solidité de notre capital et de nos liquidités grâce à une analyse en profondeur de notre résistance à des chocs externes. En plus de réaliser les simulations de crise prescrites par la réglementation, nous procédons à nos propres simulations internes afin de comprendre la nature et l'ampleur de tous les risques importants, d'en quantifier l'impact et de mettre au point des mesures d'atténuation efficaces selon une approche de statu quo.

Simulations de crise internes

Notre évaluation interne du capital met en jeu divers scénarios de crise dans lesquels sont analysés les risques définis par la direction. Ces scénarios mettent en jeu des événements négatifs susceptibles d'engendrer des risques macroéconomiques, géopolitiques et opérationnels ainsi que d'autres événements potentiels propres à la HSBC.

La sélection de ces scénarios est fondée sur les conséquences que pourraient avoir les risques prioritaires et les risques émergents qui ont été identifiés ainsi que sur notre tolérance au risque. L'analyse par simulation de crise aide la direction à comprendre la nature et l'ampleur des vulnérabilités de la banque. Se servant de l'information recueillie, la direction détermine si elle peut ou doit adopter des mesures pour atténuer les risques identifiés et s'il conviendrait ou non de les absorber au moyen du capital si jamais ils se matérialisaient. Ce processus permet ensuite la prise de décisions éclairées sur les niveaux de capital et la répartition du capital à privilégier.

Mesures de redressement et plans de résolution

Les mesures de redressement et les plans de résolution font partie intégrante du cadre servant à préserver la stabilité financière de la banque. Alliés aux simulations de crise, ils nous aident à comprendre les répercussions potentielles de mauvaises conditions commerciales ou économiques et à déterminer les mesures habituelles pouvant les atténuer.

Principaux faits nouveaux en 2022

Nous avons géré activement les risques liés à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et à l'incertitude macroéconomique et géopolitique générale ainsi que les risques continus découlant de la pandémie et les autres principaux risques décrits dans la présente section. De plus, nous avons perfectionné notre gestion des risques en faisant ce qui suit :

- Nous avons continué d'améliorer le processus de prise de décisions lié à la gouvernance du risque, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance du risque de trésorerie afin d'assurer que les hauts dirigeants ont une vision claire des tendances macroéconomiques liées à l'inflation et aux taux d'intérêt et peuvent surveiller la situation de façon appropriée.
- Nous avons entrepris un processus d'amélioration de notre cadre de gestion du risque de crédit afin de renforcer notre contrôle de la tolérance au risque et de la propension à prendre des risques.
- Nous avons perfectionné nos processus de présentation de l'information sur les risques d'entreprise de manière à mettre un accent accru sur les risques émergents, notamment en tenant compte de l'importance relative, de la surveillance et du suivi sur une base individuelle de ces risques.

- Nous avons augmenté la rigueur de notre politique et de nos processus relatifs au risque lié aux tiers afin d'améliorer le contrôle et la surveillance des tiers importants qui sont essentiels à notre résilience opérationnelle et de respecter les nouvelles exigences en matière de réglementation et de suivre leur évolution.
- Dans le cadre de notre programme de gestion des risques liés aux changements climatiques, nous avons continué de tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans l'ensemble de la société, ce qui inclut la mise à jour de la portée de notre programme afin de considérer tous les types de risques, l'élargissement de la portée de la formation sur les changements climatiques et l'élaboration de nouveaux paramètres relatifs aux risques liés aux changements climatiques afin de surveiller et de gérer l'exposition.
- Nous avons continué d'améliorer l'efficacité de nos contrôles à l'égard des crimes financiers et d'actualiser nos politiques relatives aux crimes financiers, afin d'assurer qu'ils demeurent à jour et permettent de gérer l'évolution des risques et les risques émergents. Nous continuons de surveiller les changements réglementaires.

En novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la Banque HSBC Canada à la RBC. Sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités réglementaires et du gouvernement, la conclusion de la vente est prévue d'ici la fin de 2023. Les risques liés à la gestion continue de la Banque HSBC Canada seront gérés par nos programmes et processus de gestion des risques établis. La période de transition nécessaire pour transférer efficacement les clients, les données, les systèmes, les processus et les gens de la Banque HSBC Canada sera gérée par l'intermédiaire d'un programme de transition. Pour obtenir plus de détails sur cette vente, se reporter à la section « Notre stratégie » à la page 6.

Principaux risques associés à nos activités bancaires

Les principaux types de risques associés à nos activités bancaires sont décrits dans les tableaux suivants.

Description des risques – activités bancaires		
Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque de crédit (voir la page 33)		
Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.	Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés.	Le risque de crédit : <ul style="list-style-type: none"> • correspond au montant qui pourrait être perdu si un client ou une contrepartie n'effectuait pas les remboursements prévus • est surveillé au moyen de diverses mesures internes de gestion du risque dans le respect des limites approuvées par les personnes désignées dans le cadre de délégation d'autorités et • est géré au moyen d'un cadre de gestion des risques rigoureux qui définit des politiques, principes et directives clairs et constants à l'intention des responsables de la gestion du risque.
Risque de trésorerie (voir la page 48)		
Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que nos expositions structurelles aux devises, les fluctuations des taux d'intérêt du marché et le risque lié aux régimes de retraite aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital.	Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction ou de la conjoncture externe.	Le risque de trésorerie : <ul style="list-style-type: none"> • est évalué au moyen de la tolérance au risque et de limites plus précises visant à signaler rapidement toute augmentation du risque, des ratios minimums exigés par les mesures réglementaires pertinentes ainsi que des paramètres servant à surveiller les principaux facteurs de risque qui influent sur les ressources en trésorerie • est surveillé et considéré en fonction des limites de tolérance au risque et au moyen de plans d'exploitation fondés sur des objectifs stratégiques ainsi que des simulations de crise et d'analyses de scénarios et • est géré par le contrôle des ressources et en lien avec les profils de risque, les objectifs stratégiques et les flux de trésorerie.

Description des risques – activités bancaires (suite)		
Risques	Origine	Évaluation, surveillance et gestion des risques
Risque de marché (voir la page 56)		
Le risque de marché s'entend du risque qu'il y ait une incidence financière défavorable sur les activités de négociation découlant des variations des paramètres de marché, tels les taux d'intérêt ou de change, les prix des actifs, les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit.	L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.	Le risque de marché : <ul style="list-style-type: none"> est évalué au moyen des sensibilités, de la valeur à risque (« VaR ») et des simulations de crise, ces éléments donnant une perspective détaillée des profits et pertes potentiels associés à divers mouvements de marché et scénarios, ainsi que des risques extrêmes pouvant se présenter sur des horizons temporels spécifiques est surveillé au moyen de la VaR, de simulations de crise et d'autres mesures et est géré en fonction des limites de risque examinées lors de la RGR et par les forums responsables de la gestion des risques relevant des activités.
Risque lié aux changements climatiques (page 58)		
Le risque lié aux changements climatiques se rapporte aux répercussions financières et non financières qui pourraient découler des changements climatiques et de la transition vers une économie écoresponsable.	Quelques facteurs expliquent les changements climatiques: les risques matériels et ceux de transition. Collectivement, les risques liés aux changements climatiques peuvent causer des risques idiosyncrasiques et systémiques.	Le risque lié aux changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> est évalué au moyen de paramètres de la tolérance aux risques, des principaux indicateurs et jugements de la direction et d'analyses de scénarios; est surveillé en utilisant des limites de risque, des tableaux de bord et des outils de calcul, et cette information est transmise à un forum de surveillance; est géré par les politiques et les directives relatives au risque lié aux changements climatiques intégrées dans le cadre de gestion du risque, auxquelles s'ajoutent de la formation et des communications continues et des produits livrables au titre du programme de gestion du risque lié aux changements climatiques.
Risque lié à la résilience (voir la page 58)		
Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison d'interruptions des activités à la fois majeures et prolongées.	Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.	Le risque lié à la résilience : <ul style="list-style-type: none"> est évalué au moyen de diverses mesures mettant en jeu les degrés de tolérance maximums qui sont acceptables et qui sont comparés à la tolérance au risque dont nous avons convenu est suivi en exerçant une surveillance des processus, des risques, des contrôles et des programmes de changements stratégiques et est géré par voie d'une supervision continue et d'examen thématiques.
Risque de non-conformité à la réglementation (voir la page 59)		
Le risque de non-conformité à la réglementation s'entend du risque lié au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur les marchés et de ne pas respecter les normes réglementaires connexes régissant les services financiers.	Le risque de non-conformité à la réglementation est le risque de ne pas respecter les lois, les codes, les règles et les règlements pertinents et peut se matérialiser sous la forme de piètres résultats obtenus sur le marché ou auprès des clients, entraîner des amendes et des pénalités et nuire à notre réputation.	Le risque de non-conformité à la réglementation : <ul style="list-style-type: none"> est mesuré en fonction de la tolérance au risque, de paramètres clairement définis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation ainsi que du jugement et de l'évaluation de nos équipes chargées de la conformité à la réglementation est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions de la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux crimes financiers (voir la page 59)		
Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales par l'entremise de la HSBC, incluant le blanchiment d'argent, la fraude, l'extorsion et la corruption, l'évasion fiscale, les violations de sanctions ainsi que le financement des activités terroristes et de la prolifération.	Le risque lié aux crimes financiers découle des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés.	Le risque lié aux crimes financiers : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction de la tolérance au risque, de paramètres établis, d'évaluations d'incidents, de commentaires des autorités de réglementation et du jugement et de l'évaluation par nos équipes responsables de la conformité à la réglementation est surveillé en fonction des évaluations du risque et des contrôles de la première ligne de défense, des résultats des activités de surveillance et de contrôle des fonctions constituant la deuxième ligne de défense et des résultats d'audits internes et externes ainsi que d'inspections réglementaires et est géré en élaborant des politiques et procédures appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant les activités afin d'assurer le respect de ces politiques et procédures. Au besoin, des mesures proactives de contrôle ou d'atténuation du risque sont mises de l'avant.
Risque lié aux modèles (voir la page 60)		
Le risque lié au modèle est le risque que des décisions d'affaires inappropriées ou erronées découlent de l'utilisation de modèles qui ont été conçus, mis en oeuvre ou utilisés inadéquatement, ou que ces modèles ne fonctionnent pas conformément aux attentes et aux prévisions.	Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose entre autres sur des modèles.	Le risque lié aux modèles : <ul style="list-style-type: none"> est évalué en fonction d'un suivi du rendement des modèles et des résultats d'examen techniques détaillés, les mesures clés comprenant des rapports d'examen des modèles et les constatations qui s'en dégagent est surveillé en fonction des énoncés de la tolérance à ce risque, des commentaires émis par la fonction qui est chargée de leur examen indépendant, des informations fournies par des audits internes et externes et des examens réglementaires et est géré en élaborant des politiques, procédures et recommandations appropriées et en les faisant connaître, en formant le personnel pour qu'il puisse les appliquer et en supervisant leur adoption afin d'assurer l'efficacité des activités.

Risque de crédit

	Page
Aperçu	33
Gestion du risque de crédit	33
Sommaire du risque de crédit	35
Exposition au risque de crédit	36
Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA	37
Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières	40
Qualité de crédit des instruments financiers	41
Prêts de gros	42
Prêts personnels	44
Prêts douteux	47
Délai de grâce	47
Garanties et autres rehaussements de crédit	47
Portefeuille d'instruments dérivés	48

Aperçu

Le risque de crédit représente le risque de subir une perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement contractuelles. Le risque de crédit se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains autres produits comme les garanties et les dérivés de crédit.

Gestion du risque de crédit

Principaux faits nouveaux en 2022

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes et pratiques de gestion du risque de crédit en 2022. En ce qui concerne la sous-fonction de gestion du risque de crédit, nous avons continué d'appliquer les exigences d'IFRS 9 *Instruments financiers*.

Gouvernance et structure

Nous avons instauré des processus de gestion du risque de crédit et des processus en lien avec IFRS 9 et nous évaluons de manière proactive l'incidence que des changements d'ordre économique ont sur des clients, segments de clientèle ou portefeuilles particuliers. Lorsque les conditions de crédit changent, nous prenons des mesures pour en atténuer l'effet, dont la révision des degrés ou des limites de tolérance au risque et des échéances, selon le cas. En outre, nous continuons d'évaluer les modalités aux termes desquelles nous octroyons des facilités de crédit en tenant compte des besoins de chaque client, de la qualité de nos relations avec lui, des exigences réglementaires, des pratiques en usage sur le marché et de notre position sur celui-ci.

Sous-fonction de gestion du risque de crédit*

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et dont les principaux éléments sont approuvés par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC pour qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

Les principaux objectifs du cadre de gestion du risque de crédit consistent à :

- maintenir une culture solide en matière de crédit responsable ainsi que des politiques de gestion des risques et des cadres de contrôle rigoureux;
- travailler de pair avec les responsables des différents secteurs d'activité de la banque en vue d'une définition claire et d'une réévaluation continue du degré de tolérance au risque dans des conditions réelles ou hypothétiques, et les inciter à le faire;

- veiller à ce que soient effectués des examens minutieux et indépendants du risque de crédit, des mesures servant à l'atténuer et des coûts qui s'y rattachent.

Principaux processus de gestion des risques

Processus en lien avec IFRS 9 *Instruments financiers*

Les processus en lien avec IFRS 9 comportent trois principaux volets : modélisation et données, mise en œuvre et gouvernance.

Modélisation et données

Nous avons mis en œuvre des processus de modélisation et d'utilisation de données qui font l'objet d'une gouvernance appropriée et d'un examen indépendant.

Mise en œuvre

Un système centralisé de calcul de la dépréciation estime les PCA au moyen de données soumises à un certain nombre de vérifications et améliorations et provenant de nombreux systèmes de la banque, notamment les systèmes de gestion de la clientèle, des finances et des risques. Dans la mesure du possible, les vérifications et processus pertinents sont effectués de façon uniforme et centralisée à l'échelle mondiale.

Gouvernance

Une série de forums d'examen par la direction a été mise sur pied pour passer en revue et approuver les résultats du calcul de la dépréciation. Ces forums regroupent des représentants des fonctions risque et finances.

Concentration du risque*

Il est question de concentrations du risque de crédit lorsque plusieurs contreparties ou expositions sont assorties de facteurs économiques comparables ou lorsque les contreparties en question prennent part à des activités similaires ou exercent leurs activités dans les mêmes régions ou secteurs, faisant en sorte que leur capacité collective d'honorer leurs obligations contractuelles soit uniformément touchée par des changements de la conjoncture économique et politique ou par toute autre condition. Pour réduire la concentration induite du risque dans nos portefeuilles, et ce, dans tous les secteurs et activités, nous utilisons plusieurs contrôles et mesures tels que les limites liées au portefeuille et à la contrepartie, les contrôles d'approbation et d'examen et les simulations de crises.

Qualité de crédit des instruments financiers*

Notre système de notation des risques facilite l'approche à l'égard du risque de crédit fondée sur les notations internes en vertu du dispositif de Bâle, adopté par la banque, aux fins du calcul de notre seuil minimal en matière de fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de classement de la qualité englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations externes qui ont été accordées par des agences externes aux titres de créance.

En ce qui a trait aux titres de créance et à certains autres instruments financiers, les notations externes ont été harmonisées en fonction des cinq catégories de classement selon la qualité sur la base de la correspondance entre la notation du risque de crédit des clients et la notation du risque de crédit externe.

Prêts de gros

La fourchette à 10 échelons des notations du risque de crédit des clients est un sommaire de la fourchette plus détaillée à 23 échelons de la probabilité de défaillance du débiteur. Toutes les sociétés clientes sont notées selon la fourchette de 10 ou de 23 échelons, d'après le niveau de sophistication de l'approche de Bâle adoptée à l'égard du risque.

Chaque fourchette de la notation du risque de crédit du client est associée à une notation externe, en fonction des taux de défaillance à long terme pour cette note, à savoir la moyenne des taux de défaillance historiques pondérés selon l'émetteur. Cette catégorisation entre les notations internes et externes est donnée à titre indicatif et peut varier au fil du temps.

Prêts personnels

La qualité de crédit des prêts personnels est établie en fonction d'une probabilité de défaillance sur 12 mois calculée au moyen de pondérations probabilistes.

Classement selon la qualité de crédit

Classement selon la qualité	Titres de créance et autres lettres de change	Prêts de gros		Prêts personnels	
	Notation externe	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle (%)	Notation interne	Probabilité de défaillance sur 12 mois selon Bâle et des pondérations probabilistes (%)
Excellente	A- et supérieure	CRR1 à CRR2	0,000-0,169	Fourchettes 1 et 2	0,000-0,500
Bonne	BBB+ à BBB-	CRR3	0,170-0,740	Fourchette 3	0,501-1,500
Satisfaisante	BB+ à B et non noté	CRR4 à CRR5	0,741-4,914	Fourchettes 4 et 5	1,501-20,000
Faible	B- à C	CRR6 à CRR8	4,915-99,999	Fourchette 6	20,001-99,999
Douteuse	Défaillance	CRR9 à CRR10	100,000	Fourchette 7	100,000

Définitions servant au classement selon la qualité

Les prêts de la catégorie « excellente » sont associés à une grande capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à une probabilité de défaillance négligeable ou faible et/ou de faibles niveaux de pertes prévues.

Les prêts de la catégorie « bonne » sont associés à une bonne capacité, de la part de l'emprunteur, de respecter les engagements financiers et à un faible risque de défaillance.

Les prêts de la catégorie « satisfaisante » doivent faire l'objet d'une surveillance plus étroite, les emprunteurs étant en mesure ou assez en mesure de respecter leurs engagements financiers, et sont associés à un risque de défaillance modéré.

Les prêts de la catégorie « faible » exigent une attention soutenue, à divers degrés, et sont associés à un risque de défaillance plus inquiétant.

Les prêts de la catégorie « douteuse » sont jugés comme douteux, tel qu'il est décrit à la note 2 i) des états financiers consolidés.

Prêts et avances faisant l'objet d'un délai de grâce*

Les mesures prévoyant un délai de grâce visent à accorder une faveur à un débiteur qui éprouve des difficultés à respecter ses engagements financiers (« difficultés financières »), ou qui en éprouvera sous peu.

Jusqu'à la fin de 2021, la banque classait les prêts comme des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuel, parce que nous avions un doute important sur la capacité de l'emprunteur à s'acquitter des paiements contractuels à leur échéance.

En 2022, notre définition de « faisant l'objet d'un délai de grâce » a été modifiée pour inclure les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements (p. ex., des clauses de renonciation). Dans le cas des portefeuilles de prêts de gros, les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements sont considérées comme faisant l'objet d'un délai de grâce de façon prospective à partir de 2021, année de la modification de nos politiques internes. Avant la date de ce changement, les conditions de faveur qui n'étaient pas liées à des paiements ne donnaient pas lieu au classement d'un prêt en tant que prêt faisant l'objet d'un délai de grâce.

Qualité de crédit des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce

En ce qui a trait aux prêts de gros, lorsque des mesures prévoyant un délai de grâce liées aux paiements entraînent une diminution de l'obligation financière ou s'il existe d'autres indices de dépréciation, le prêt sera classé dans les prêts douteux, s'il n'est pas déjà classé comme tel. Pour ce qui est des prêts de gros, toutes les facilités conclues avec un client, y compris les prêts qui n'ont pas été modifiés, sont considérées comme douteuses une fois qu'elles ont été désignées en tant que prêt faisant l'objet d'un délai de grâce lié à des paiements. Considérées de manière isolée, les mesures prévoyant un délai de grâce non liées à des paiements pourraient ne pas entraîner le classement d'un prêt en tant que prêt douteux, sauf

s'il existe d'autres indices de dépréciation. Ces prêts sont classés en tant que prêts productifs faisant l'objet d'un délai de grâce.

Les prêts de gros faisant l'objet d'un délai de grâce sont classés en tant que prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucun autre indice de dépréciation. Les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce qui ne sont pas considérés comme étant douteux feront l'objet du délai de grâce pour une période minimale de deux ans à partir de la date à laquelle ils ne présentent plus d'indice de dépréciation. Si des mesures prévoyant un délai de grâce sont accordées pour un prêt déjà classé dans les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce, le client est classé comme un client insolvable. Habituellement, les prêts personnels faisant l'objet d'un délai de grâce demeurent classés en tant que prêts douteux jusqu'au remboursement, à la radiation ou à la décomptabilisation.

Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce et constatation des pertes de crédit attendues*

Les évaluations des pertes de crédit attendues sur les prêts faisant l'objet d'un délai de grâce reflètent les taux plus élevés de pertes, habituellement associés aux prêts de stade 2 et de stade 3. Les taux plus élevés sont davantage associés aux prêts au détail non garantis, ce qui exige une segmentation accrue. Les prêts de gros faisant l'objet d'un délai de grâce sont habituellement évalués séparément. Les notations de risque de crédit sont inhérentes aux tests de dépréciation. Le test de dépréciation individuel tient compte du risque élevé de non-paiement éventuel propre aux prêts faisant l'objet d'un délai de grâce.

Test de dépréciation*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la dépréciation des prêts et avances et des placements financiers, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Sortie de prêts et avances*

Pour de plus amples détails sur notre politique concernant la sortie de prêts et avances, se reporter à la note 2 i) des états financiers.

Les facilités de crédit personnel non garanties, y compris les cartes de crédit, sont habituellement sorties du bilan lorsque les paiements sont en souffrance depuis 150 à 210 jours. La période habituelle se poursuit jusqu'à la fin du mois au cours duquel le compte est en souffrance depuis 180 jours. Les périodes avant la sortie de bilan peuvent être prolongées, habituellement jusqu'à 360 jours après le moment où le compte devient en souffrance. Dans des circonstances exceptionnelles, elles peuvent être prolongées davantage.

En ce qui concerne les facilités garanties, la sortie de bilan a lieu lors de la saisie de garantie, de l'encaissement des produits de la garantie lors du règlement ou lorsqu'il est établi que le recouvrement ne sera pas effectué.

Tout actif garanti conservé au bilan au-delà d'une période de 60 mois en souffrance attribuable à une défaillance requiert une surveillance étroite et un examen pour déterminer les perspectives de recouvrement.

Dans des cas de faillite ou procédures semblables, la sortie de bilan peut avoir lieu avant les périodes maximales indiquées précédemment. Les procédures de recouvrement peuvent se poursuivre après la sortie de bilan.

Sommaire du risque de crédit

Les paragraphes qui suivent présentent la valeur comptable brute/valeur nominale des instruments financiers auxquels s'appliquent les exigences de dépréciation d'IFRS 9 ainsi que la correction de valeur pour PCA connexe.

La correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2022 comprenait un montant de 344 M\$ relatif aux actifs détenus au coût amorti, un montant de 32 M\$ lié aux engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et aux garanties financières, un montant de 1 M\$ relatif aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et un montant de 1 M\$ relatif aux contrats de garantie de bonne exécution.

Sommaire des instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9*

Notes	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Valeur comptable brute/valeur nominale M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable brute/valeur nominale M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	75 180	(318)	69 033	(334)
– particuliers	36 127	(102)	35 341	(75)
– grandes sociétés et entreprises	39 053	(216)	33 692	(259)
Prêts et avances à des banques au coût amorti	344	–	1 659	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	26 783	(26)	28 134	(28)
– trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	6 326	–	13 955	–
– effets en cours de compensation auprès d'autres banques	9	–	9	–
– prises en pension à des fins autres que de transaction	6 003	–	9 058	–
– placements financiers	8 361	–	–	–
– engagements de clients en contrepartie d'acceptations	3 155	(8)	3 556	(8)
– autres actifs, paiements anticipés et produits à recevoir	2 929	(18)	1 556	(20)
Total de la valeur comptable brute, montant constaté au bilan	102 307	(344)	98 826	(362)
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 978	(30)	46 737	(31)
– particuliers	8 797	(1)	8 141	(2)
– grandes sociétés et entreprises	38 181	(29)	38 596	(29)
Garanties financières	1 725	(2)	1 949	(4)
– particuliers	7	–	7	–
– grandes sociétés et entreprises	1 718	(2)	1 942	(4)
Total de la valeur nominale, montant hors bilan	48 703	(32)	48 686	(35)
	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Juste valeur M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	15 024	(1)	14 958	–

1. N'incluent que les instruments financiers qui sont assujettis aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Les autres actifs et les paiements anticipés et produits à recevoir, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, comprennent tant les actifs financiers que les actifs non financiers.
2. Excluent les contrats de garantie de bonne exécution.
3. Représente les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.
4. Les instruments d'emprunt évalués à la JVAERG continuent d'être évalués à la juste valeur, la correction de valeur pour PCA étant traitée en tant qu'élément pour mémoire. La variation des PCA est comptabilisée dans l'état du résultat net, sous Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit.

Ce qui suit donne un aperçu du risque de crédit de la banque, par stade et par type de client, ainsi que de la couverture des PCA associée. Les actifs financiers comptabilisés pour chaque stade sont assortis des caractéristiques suivantes :

Stade 1 : Ces actifs financiers ne sont pas dépréciés, aucune hausse significative du risque de crédit n'a été notée et une correction de valeur pour PCA sur 12 mois est comptabilisée à leur égard.

Stade 2 : Une hausse significative du risque de crédit de ces actifs financiers a été notée depuis leur comptabilisation initiale et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Stade 3 : Il existe des indications objectives de dépréciation et, par conséquent, ces actifs financiers sont considérés comme en défaillance ou autrement dépréciés et des PCA sur leur durée de vie sont comptabilisées.

Sommaire du risque de crédit (compte non tenu des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG) par stade et couverture des PCA*

	Valeur comptable brute/valeur nominale ¹				Correction de valeur pour PCA				% de couverture des PCA			
	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 M\$	Stade 2 M\$	Stade 3 M\$	Total M\$	Stade 1 %	Stade 2 %	Stade 3 %	Total %
Prêts et avances à des clients au coût amorti :	60 549	14 254	377	75 180	(48)	(169)	(101)	(318)	0,1	1,2	26,8	0,4
– particuliers	33 367	2 628	132	36 127	(12)	(71)	(19)	(102)	–	2,7	14,4	0,3
– grandes sociétés et entreprises	27 182	11 626	245	39 053	(36)	(98)	(82)	(216)	0,1	0,8	33,5	0,6
Prêts et avances à des banques au coût amorti	344	–	–	344	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	26 205	561	17	26 783	(3)	(6)	(17)	(26)	–	1,1	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	40 482	6 374	122	46 978	(10)	(20)	–	(30)	–	0,3	–	0,1
– particuliers	8 600	156	41	8 797	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	31 882	6 218	81	38 181	(9)	(20)	–	(29)	–	0,3	–	0,1
Garanties financières ² :	1 576	117	32	1 725	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,9	–	0,1
– particuliers	7	–	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	1 569	117	32	1 718	(1)	(1)	–	(2)	0,1	0,9	–	0,1
Au 31 déc. 2022	129 156	21 306	548	151 010	(62)	(196)	(118)	(376)	–	0,9	21,5	0,2

Prêts et avances à des clients au coût amorti :	62 493	6 198	342	69 033	(62)	(145)	(127)	(334)	0,1	2,3	37,1	0,5
– particuliers	33 756	1 455	130	35 341	(9)	(44)	(22)	(75)	–	3,0	16,9	0,2
– grandes sociétés et entreprises	28 737	4 743	212	33 692	(53)	(101)	(105)	(259)	0,2	2,1	49,5	0,8
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 659	–	–	1 659	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	27 768	346	20	28 134	(3)	(5)	(20)	(28)	–	1,4	100,0	0,1
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit :	42 403	4 275	59	46 737	(15)	(16)	–	(31)	–	0,4	–	0,1
– particuliers	7 990	138	13	8 141	(2)	–	–	(2)	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	34 413	4 137	46	38 596	(13)	(16)	–	(29)	–	0,4	–	0,1
Garanties financières ²	1 848	80	21	1 949	(1)	(2)	(1)	(4)	0,1	2,5	4,8	0,2
– particuliers	7	–	–	7	–	–	–	–	–	–	–	–
– grandes sociétés et entreprises	1 841	80	21	1 942	(1)	(2)	(1)	(4)	0,1	2,5	4,8	0,2
Au 31 déc. 2021	136 171	10 899	442	147 512	(81)	(168)	(148)	(397)	0,1	1,5	33,5	0,3

1. Représente le montant à risque maximal si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations.
2. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit*

La présente section contient de l'information sur les postes du bilan, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit ainsi que les conventions de compensation connexes.

Les commentaires sur les variations du bilan consolidé en 2022 sont présentés à la page 15.

Tableau « Exposition maximale au risque de crédit »

Le tableau qui suit présente notre exposition maximale compte non tenu des garanties détenues et d'autres rehaussements de crédit (sauf si ces améliorations répondent aux exigences de compensation comptables). Le tableau exclut les instruments financiers dont la valeur comptable représente le mieux l'exposition nette au risque de crédit et ne tient pas compte des titres de capitaux propres, ceux-ci n'étant pas exposés au risque de crédit. En ce qui a trait aux actifs financiers constatés au bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond à leur valeur comptable et en ce qui concerne les garanties financières et contrats semblables attribués, il s'agit du montant maximal que nous aurions à payer si les garanties devaient être utilisées. Pour les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, il s'agit généralement du montant total des facilités engagées.

Dans le tableau, la colonne « Compensation » présente les montants pour lesquels il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation dans l'éventualité de défaillance d'une contrepartie et pour lesquels, par conséquent, il y a exposition nette au risque de crédit. Toutefois, comme il n'y a aucune intention de régler ces soldes sur une base nette dans des conditions normales, ils ne peuvent être présentés à leur montant net à des fins comptables. Aucune compensation n'a été appliquée aux garanties hors bilan. Pour ce qui est des dérivés, la colonne « Compensation » tient également compte des garanties reçues en trésorerie et des autres actifs financiers.

Autres mesures d'atténuation du risque de crédit

Même s'ils ne figurent pas en tant que compensation dans le tableau « Exposition maximale au risque de crédit » qui suit, il existe d'autres arrangements visant à réduire notre exposition maximale au risque de crédit. Ces arrangements comprennent un droit grevant le bien donné en garantie sur les actifs spécifiques des emprunteurs, tels que les biens résidentiels, les garanties détenues sous forme d'instruments financiers qui ne sont pas détenus au bilan, ainsi que les positions courtes.

Les garanties disponibles pour atténuer le risque de crédit sont présentées dans la section portant sur les garanties, à la page 47.

Exposition maximale au risque de crédit*

	2022			2021 ¹		
	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$	Exposition maximale M\$	Compensation M\$	Montant net M\$
Prêts et avances à des clients au coût amorti	74 862	(258)	74 604	68 699	(246)	68 453
– Particuliers	36 025	–	36 025	35 266	–	35 266
– Grandes sociétés et entreprises	38 837	(258)	38 579	33 433	(246)	33 187
Dérivés	6 220	(6 176)	44	2 773	(2 600)	173
Exposition totale au risque de crédit constatée au bilan	81 082	(6 434)	74 648	71 472	(2 846)	68 626
Exposition totale au risque de crédit hors bilan	52 843	–	52 843	52 518	–	52 518
– Garanties financières et contrats semblables	5 895	–	5 895	5 800	–	5 800
– Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 948	–	46 948	46 718	–	46 718
Au 31 déc.	133 925	(6 434)	127 491	123 990	(2 846)	121 144

1. Les informations des périodes précédentes ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Incertitude relative à l'évaluation et analyse de sensibilité des estimations des PCA

Les corrections de valeur pour dépréciation ont fait l'objet d'un degré élevé d'incertitude en raison des scénarios économiques en 2022. L'inflation, la récession, les taux d'intérêt élevés, l'instabilité du contexte géopolitique et les répercussions des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont entraîné un degré élevé d'incertitude au cours de l'exercice.

En raison de ces incertitudes, au 31 décembre 2022, les jugements et estimations de la direction demeurent axés sur la prudence, et ce, tant en ce qui concerne la sélection et la pondération des scénarios économiques que le recours à des ajustements subjectifs de la direction, lesquels reflètent la façon dont les conditions économiques interagissent avec les résultats modélisés et sont décrits plus en détail ci-dessous.

La constatation et le calcul des PCA exigent de nombreux jugements et estimations. Nous élaborons de multiples scénarios économiques en nous fondant sur les prévisions économiques, nous appliquons ces hypothèses aux modèles portant sur le risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures et nous faisons une pondération probabiliste des résultats afin d'en arriver à une estimation objective des PCA. Les ajustements subjectifs de la direction sont apportés afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites des données et des modèles, des lacunes des modèles ainsi que des jugements des spécialistes du crédit.

Méthodologie

Au cours du quatrième trimestre, quatre scénarios portant sur l'économie ont été utilisés pour rendre le contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles.

Trois des quatre scénarios standards ont été élaborés en fonction de prévisions consensuelles : un scénario central qui représente des prévisions de base; et deux scénarios périphériques qui reflètent les écarts à tendance optimiste et les écarts à tendance pessimiste par rapport au scénario central. Le quatrième scénario, soit le deuxième scénario pessimiste, illustre l'opinion de la direction quant aux risques les plus importants.

Description des scénarios économiques

Les hypothèses économiques décrites dans la présente section ont été formulées par la banque en fonction de prévisions externes établies expressément aux fins du calcul des PCA.

Les prévisions économiques demeurent très incertaines au quatrième trimestre. L'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt diminuent les revenus réels des ménages et augmentent les coûts des entreprises, ce qui nuit à la consommation et à l'investissement et réduit les prévisions de croissance. L'incidence des prévisions de hausses des taux d'intérêt et le ralentissement de la croissance se reflètent également dans les attentes en ce qui concerne le prix des

actifs. De plus, les prix des logements prévus, en particulier, ont diminué significativement.

En outre, les risques géopolitiques demeurent importants, tels que la prolongation et l'intensification éventuelles de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le non-règlement des différends entre les États-Unis et les autres pays et la Chine au sujet de nombreux enjeux économiques et stratégiques et l'évolution des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Au Canada, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et le marché de l'habitation représentent les principales sources d'incertitude qui persistent. La banque centrale devrait augmenter les taux de nouveau, même si les déclarations de la Banque du Canada laissent supposer que le cycle de resserrement actuellement en cours tire à sa fin. Les risques de détérioration de la croissance découlent des contraintes accrues au chapitre de l'offre, d'une correction sévère du marché de l'habitation et d'une éventuelle erreur de la Banque du Canada quant à la politique entraînant un affaiblissement de l'économie. Le marché de l'emploi demeure très serré et la demande de main-d'œuvre reste élevée. La hausse des salaires est demeurée modérée, mais il existe un risque qu'une spirale des salaires exerce des pressions accrues sur l'inflation. L'augmentation du coût d'emprunt est le principal facteur qui influe sur les ventes de logements et entraîne une hausse des prix sur les marchés de la location. Parmi les obstacles au marché de l'habitation, notons un ralentissement plus marqué que prévu, caractérisé par une correction des prix significative.

Les quatre scénarios qui ont servi à calculer les PCA au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Le scénario central consensuel : Ce scénario reflète une faible croissance et une inflation élevée. Il propose une croissance du PIB inférieure à la tendance pendant une période initiale, car la hausse de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires causent un ralentissement continu du marché de l'habitation et compriment les marges des entreprises et le revenu réel disponible des ménages. La croissance retrouve sa tendance à long terme prévue au cours des exercices à venir, la banque centrale ramenant l'inflation à son taux cible.
- Le scénario optimiste consensuel : Ce scénario propose une hausse de l'activité économique à court terme et ensuite un retour graduel des tendances attendues à long terme. Il prévoit également une diminution plus rapide de l'inflation et un revirement des prix des logements plus tôt que ne le prévoit le scénario central.
- Le scénario pessimiste consensuel : Dans le scénario pessimiste consensuel, l'activité économique est nettement inférieure à celle prévue dans le scénario central. Selon ce scénario, la croissance du PIB ralentit et est inférieure à celle prévue dans le scénario central, le taux de chômage augmente et les prix des logements diminuent. Il prévoit un choc temporaire du côté de l'offre qui maintient l'inflation à un taux supérieur au taux de référence, avant que les répercussions de la baisse de la demande passent à l'avant-plan et entraînent une baisse des prix des marchandises et de l'inflation.

- Le deuxième scénario pessimiste : Ce scénario prévoit une récession mondiale prononcée et reflète l'opinion de la direction quant à la queue de la distribution économique. Plusieurs risques se confirment de manière simultanée, notamment l'escalade de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, l'accentuation des ratés de la chaîne d'approvisionnement et l'émergence d'un variant de la COVID-19 résistant au vaccin qui obligerait les autorités sanitaires à instaurer des mesures très sévères à l'échelle mondiale. Il prévoit un choc initial du côté de l'offre qui provoque une hausse de l'inflation et des taux

d'intérêt. Cette impulsion devrait être de courte durée, car d'importantes pressions défavorables sur la demande entraînent une diminution marquée des prix des logements et une hausse du taux de chômage, une récession sévère et prolongée s'installant.

Le tableau ci-après indique les principales variables macroéconomiques et les probabilités attribuées aux scénarios économiques consensuels ainsi qu'aux scénarios supplémentaires.

Projections macroéconomiques^{1,2}

	Scénario central	Scénario optimiste consensuel		Scénario pessimiste consensuel		Deuxième scénario pessimiste		
	Moyenne sur cinq ans	Moyenne sur cinq ans	Meilleurs résultats	Moyenne sur cinq ans	Pires résultats	Moyenne sur cinq ans	Pires résultats	
31 décembre 2022								
Taux de croissance du PIB (%)	1,6	2,7	4,3 (T3 24)	0,3	(3,9) (T4 23)	(0,2)	(5,9) (T4 23)	
Taux de chômage (%)	5,9	5,7	5,2 (T3 24)	6,5	7,6 (T3 23)	9,4	11,6 (T2 24)	
Indice de prix des logements (%)	(1,1)	0,7	4,9 (T2 24)	(3,5)	(23,8) (T2 23)	(6,0)	(36,3) (T4 23)	
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	77,2	70,7	85,7 (T1 23)	87,6	85,1 (T4 24)	67,2	54,1 (T3 24)	
Taux d'inflation	2,4	2,2	1,0 (T1 24)	2,4	6,0 (T1 23)	2,2	6,5 (T1 23)	
Probabilité (%)	70	5		15		10		
31 décembre 2021								
Taux de croissance du PIB (%)	2,5	4,0	9,1 (T3 22)	1,6	(0,5) (T4 22)	0,4	(13,9) (T4 22)	
Taux de chômage (%)	5,9	5,5	5,0 (T2 23)	6,4	7,3 (T3 22)	9,4	11,5 (T2 23)	
Indice de prix des logements (%)	3,3	5,8	16,0 (T4 22)	1,7	(2,3) (T4 22)	(2,2)	(23,8) (T1 23)	
Prix du pétrole Brent (\$ US le baril)	66,1	79,1	101,8 (T2 22)	54,3	34,9 (T4 22)	40,0	26,4 (T1 23)	
Taux d'inflation	2,2	2,5	2,7 (T4 23)	1,9	3,1 (T1 22)	0,9	3,0 (T1 22)	
Probabilité (%)	75	10		10		5		

- Les projections macroéconomiques au 31 décembre 2022 sont fondées sur les moyennes de la période allant du T1 2023 au T4 2027 (moyennes de la période allant du T1 2022 au T4 2026 au 31 décembre 2021).
- Les pires ou les meilleurs résultats renvoient au trimestre où le creux ou le sommet de la variable concernée est enregistré, pour les deux premières années du scénario.

Pondérations attribuées aux scénarios

Les pondérations attribuées aux scénarios ont changé en regard de celles employées au 31 décembre 2021. Dans le cadre de l'examen des prévisions économiques et du niveau de risque associé, la direction a attribué des probabilités au scénario afin de refléter son opinion quant à l'incertitude. Au Canada, la hausse marquée de l'inflation des prix et la compression des revenus réels des ménages ont incité la banque centrale à adopter une politique monétaire ferme. L'augmentation des taux d'intérêt a accru les risques de récession et les probabilités d'une baisse continue des prix des logements. Compte tenu de ces facteurs, la direction a attribué des pondérations plus élevées aux scénarios pessimistes. Au 31 décembre 2022, une pondération combinée de 75 % (85 % au 31 décembre 2021) a été attribuée aux scénarios optimiste et central consensuels et une pondération de 25 % (15 % au 31 décembre 2021) a été attribuée aux scénarios pessimistes.

Estimations comptables et jugements critiques

Le calcul des PCA en vertu d'IFRS 9 exige de nombreux jugements, hypothèses et estimations. Le degré d'incertitude et de jugement est demeuré élevé depuis le 31 décembre 2021. Ces nombreux jugements englobent les suivants :

- la sélection et la pondération de scénarios économiques, vu la conjoncture qui évolue à un rythme rapide et la distribution élargie des prévisions économiques. La formulation d'hypothèses au sujet des répercussions de l'inflation et des taux d'intérêt, de la croissance mondiale et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement exige l'exercice d'un jugement;
- l'estimation des répercussions économiques de ces scénarios sur les PCA, surtout que la relation historique entre les variables macroéconomiques et les défauts de paiements pourrait ne pas refléter la dynamique de la conjoncture macroéconomique actuelle. Les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent sous-estimer ou surestimer les PCA dans de telles conditions, et

l'estimation de certains paramètres, tels que les valeurs des garanties et l'ampleur des pertes, est des plus incertaines; et

- l'identification des clients dont le risque de crédit et la détérioration du crédit ont fortement augmenté, soit plus particulièrement ceux qui ont obtenu des reports de paiement et d'autres mesures d'allègement visant à résoudre leurs problèmes de liquidités à court terme vu le nombre modéré de cas de défaillance à ce jour. L'utilisation de techniques de segmentation en ce qui concerne les indicateurs qui signalent un accroissement marqué du risque de crédit engendre une incertitude importante quant aux estimations.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts de gros

La banque a mis au point une méthodologie d'application des données économiques prospectives dans le calcul des PCA. Cette méthodologie prévoit l'utilisation des données économiques prospectives dans l'estimation de la structure à terme de la PD et de la PCD. Pour ce qui est de la PD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les taux de défaillance. Pour ce qui est du calcul de la PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les données économiques prospectives et les valeurs des garanties et les taux de réalisation. Les PD et les PCD sont estimées pour l'entière de la structure à terme de chaque instrument.

Pour ce qui est des prêts douteux, les estimations de la PCD tiennent compte d'évaluations sur les recouvrements qui ont été réalisées par des tiers indépendants, s'il y a lieu, ou de prévisions internes correspondant à la conjoncture économique prévue et aux conditions propres à chaque entreprise. Pour estimer les PCA liées aux prêts douteux qui, prises individuellement, ne sont pas importantes, la banque intègre les données économiques prospectives au scénario probabiliste et au scénario central pour les populations qui ne sont pas de stade 3.

Rôle des scénarios économiques dans le calcul des PCA sur les prêts personnels

La banque a mis au point une méthodologie d'intégration des prévisions concernant la conjoncture économique aux estimations des PCA. L'incidence des scénarios économiques sur la PD est modélisée pour chaque portefeuille. Les liens passés entre les taux de défaillance de paiement observés et les variables macroéconomiques sont incorporés aux estimations des PCA selon IFRS 9 à partir des modèles de réponse économique. L'incidence de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période correspondant à la durée de vie résiduelle des actifs sous-jacents. L'incidence sur la PCD est modélisée pour les portefeuilles de prêts hypothécaires à partir de prévisions des profils de ratio prêt-valeur futurs pour la durée de vie résiduelle de l'actif ou des actifs, utilisant à cette fin des projections de l'indice de prix des maisons et des attentes correspondantes quant à la PCD.

Ajustements subjectifs de la direction

Dans le cadre d'IFRS 9, les ajustements subjectifs apportés par la direction constituent des hausses ou des baisses à court terme des PCA, et ce, au niveau des clients ou des portefeuilles, de sorte à tenir compte de récents événements majeurs, des lacunes des modèles et des jugements des spécialistes du crédit après que la direction les ait analysés et mis en doute leur pertinence.

Ces ajustements comprennent l'amélioration des données d'entrée et de sortie, et l'utilisation des ajustements aux PCA selon le jugement de la direction et des analyses quantitatives plus détaillées afin de définir les répercussions qu'il est difficile de modéliser.

L'incidence des ajustements subjectifs de la direction est prise en compte pour les PCA et les expositions connexes afin de déterminer si une hausse importante du risque de crédit a eu lieu, ou non, et s'il est associé à un stade approprié, ce qui est conforme au cadre utilisé pour les ajustements internes.

Les facteurs motivant les ajustements subjectifs de la direction continuent d'évoluer selon la conjoncture économique et les risques émergents.

Au 31 décembre 2022, les ajustements subjectifs de la direction ont diminué de 82 M\$ par rapport au 31 décembre 2021. Les ajustements liés à la COVID-19 et aux risques propres à un secteur ont diminué, car les scénarios et les résultats modélisés reflètent mieux les prévisions de la direction au 31 décembre 2022.

Les ajustements subjectifs que la direction a apportés afin d'estimer les PCA pondérées en fonction des scénarios et présentées au 31 décembre 2022 sont indiqués dans le tableau suivant.

Ajustements subjectifs de la direction aux PCA¹

	Prêts personnels	Prêts de gros	Total
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	16	35	51
Ajustements au titre des données économiques prospectives et de récents événements majeurs	42	—	42
Au 31 déc. 2022	58	35	93
Ajustements selon des spécialistes du crédit et ajustements des modèles	32	122	154
Ajustements au titre des données économiques prospectives et de récents événements majeurs	21	—	21
Au 31 déc. 2021	53	122	175

1. Les ajustements subjectifs de la direction présentés dans ce tableau reflètent des hausses des PCA.

Analyse de sensibilité des scénarios économiques liés aux estimations des PCA

La direction a évalué la sensibilité des résultats des PCA à la lumière des prévisions économiques et en a tenu compte dans le processus de gouvernance des PCA en recalculant les PCA selon chacun des scénarios indiqués ci-dessus pour quelques portefeuilles, en attribuant une pondération de 100 % à chacun de ces scénarios à tour de rôle. La pondération est prise en compte pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit ainsi que pour évaluer les PCA en résultant.

Les PCA calculées pour les scénarios optimiste et pessimiste ne doivent pas être considérées comme représentatives des pertes de crédit minimales et maximales qui pourraient réellement être subies, et il est possible que les résultats réels diffèrent considérablement des scénarios présentés dans l'analyse de sensibilité des PCA. L'incidence des défaillances qui pourraient survenir dans l'avenir aux termes de scénarios économiques différents est prise en compte en recalculant les PCA liées aux prêts de stades 1 et 2 à la date du bilan. Le groupe de prêts de stade 3 (en défaillance) à cette date demeure le même aux fins de ces calculs de la sensibilité. Les PCA liées aux prêts de stade 3 ne sont sensibles à des changements de prévisions économiques que si la perte en cas de défaillance d'un portefeuille donné l'est également.

L'analyse de sensibilité des portefeuilles de prêts de gros et de ceux de détail pour chaque scénario tient compte des ajustements subjectifs de la direction, selon ce qui convient. Dans le cas des expositions au risque de crédit de gros, l'analyse de sensibilité exclut les PCA et les instruments financiers associés aux débiteurs en situation de défaut étant donné que la mesure des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs et qu'il est impossible d'isoler l'incidence des facteurs macroéconomiques dans le cadre d'évaluations individuelles.

Dans le cas des expositions au risque de crédit de détail, l'analyse de sensibilité inclut les PCA liées aux prêts et avances à des clients en situation de défaut étant donné que les PCA des portefeuilles de prêts hypothécaires garantis, ce qui inclut les prêts de tout stade, sont sensibles aux variables macroéconomiques.

Analyse du portefeuille de prêts de gros

Les portefeuilles ci-dessous ont été sélectionnés en fonction de leur apport aux PCA et de leur sensibilité aux facteurs macroéconomiques.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux instruments financiers exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation au 31 décembre ²	2022	2021
	M\$	M\$
PCA présentées	171	192
Scénario central consensuel	108	125
Scénario optimiste consensuel	82	78
Scénario pessimiste consensuel	201	192
Deuxième scénario pessimiste	787	1 431
Valeur comptable brute/valeur nominale ³	114 583	109 335

- Exclut les PCA et les instruments financiers en lien avec des débiteurs en situation de défaut étant donné que le calcul des PCA est relativement plus sensible aux facteurs de crédit propres à un débiteur qu'aux scénarios économiques futurs.
- Inclut les instruments financiers hors bilan qui sont exposés à une incertitude importante relative à l'évaluation.
- Inclut les instruments financiers présentant un faible risque de crédit, tels les instruments d'emprunt à la JVAERG, lesquels ont une valeur comptable élevée, mais de faibles PCA aux termes de tous ces scénarios.

Analyse du portefeuille de prêts de détail

Les expositions modélisées au moyen de l'approche réservée aux petits portefeuilles ont été exclues de l'analyse de sensibilité.

Sensibilité des PCA à la conjoncture économique future (IFRS 9)¹

PCA associées aux prêts et avances à des clients au 31 décembre ²		
	2022	2021
	M\$	M\$
PCA présentées	96	71
Scénario central consensuel	92	69
Scénario optimiste consensuel	87	66
Scénario pessimiste consensuel	100	74
Deuxième scénario pessimiste	142	112
Valeur comptable brute	36 429	35 440

1. Les sensibilités des PCA ne tiennent pas compte des portefeuilles faisant appel à des approches de modélisation moins complexes.
2. La sensibilité des PCA tient compte exclusivement des instruments financiers hors bilan auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 relatives à la dépréciation.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

L'information qui suit renferme un rapprochement des corrections de valeur de la banque à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts d'instruments financiers représentent l'incidence des transferts d'un stade à l'autre sur la valeur comptable brute/valeur nominale et la correction de valeur pour PCA connexe. La réévaluation nette des PCA découlant des transferts d'un stade à l'autre correspond à la variation des PCA attribuable à ces transferts.

Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

	Note	2022				2021			
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
		M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.		78	163	128	369	56	249	148	453
Transferts d'instruments financiers :	2	104	(126)	22	—	123	(126)	3	—
– transferts du stade 1 au stade 2		(19)	19	—	—	(11)	11	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1		120	(120)	—	—	133	(133)	—	—
– transferts vers le stade 3		—	(30)	30	—	—	(10)	10	—
– transferts hors du stade 3		3	5	(8)	—	1	6	(7)	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(50)	28	—	(22)	(56)	12	—	(44)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		20	—	—	20	18	—	—	18
Variations des paramètres de risque		(89)	144	93	148	(60)	45	43	28
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(4)	(20)	(2)	(26)	(3)	(17)	(6)	(26)
Actifs sortis du bilan		—	—	(142)	(142)	—	—	(60)	(60)
Change		—	1	2	3	—	—	—	—
Au 31 déc.		59	190	101	350	78	163	128	369
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(123)	152	91	120	(101)	40	37	(24)
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(6)	(6)	—	—	(7)	(7)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(123)	152	85	114	(101)	40	(30)	(31)

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.
2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

	Au 31 déc. 2022	Exercice clos le 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021	Exercice clos le 31 déc. 2021
Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit		Charge au titre des PCA	Correction de valeur pour PCA/autres provisions pour pertes de crédit	Charge au titre des PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Tel qu'indiqué précédemment	350	114	369	(31)
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	26	2	28	(12)
Contrats de garantie de bonne exécution	1	(7)	8	(1)
Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG	1	1	—	(1)
Total de la correction de valeur pour PCA/ Total de la charge/(reprise) comptabilisée à l'état du résultat net au titre des PCA pour la période	378	110	405	(45)

Qualité de crédit des instruments financiers*

Nous évaluons la qualité de crédit de tous les instruments financiers qui sont exposés au risque de crédit. La qualité de crédit des instruments financiers reflète une évaluation à un moment précis de la probabilité de défaillance des instruments financiers, alors que les stades 1 et 2 selon IFRS 9 sont déterminés en fonction de la détérioration relative de la qualité de crédit depuis la constatation initiale. Par conséquent, en ce qui concerne les instruments financiers non douteux, il n'existe aucun lien direct entre l'évaluation de la qualité de crédit et les stades 1 et 2 selon IFRS 9, même si, typiquement, la proportion des fourchettes inférieures de la qualité de crédit est plus importante au stade 2.

Les cinq catégories de classement selon la qualité définies dans une section antérieure englobent toutes une fourchette de notations de crédit internes détaillées qui ont été attribuées aux activités d'octroi de prêts de gros et de prêts personnels ainsi que des notations que des agences externes ont accordées par aux titres de créance.

Des renseignements sur le classement de la qualité de crédit se trouvent à la page 41.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers*

	Valeur comptable brute/valeur nominale					Total M\$	Correction de valeur pour PCA/ Autres provisions pour pertes de crédit M\$	Valeur nette M\$
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$			
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	15 772	—	—	—	—	15 772	(1)	15 771
– stade 1	15 772	—	—	—	—	15 772	(1)	15 771
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	37 518	19 617	14 759	2 909	377	75 180	(318)	74 862
– stade 1	37 468	15 385	7 550	146	—	60 549	(48)	60 501
– stade 2	50	4 232	7 209	2 763	—	14 254	(169)	14 085
– stade 3	—	—	—	—	377	377	(101)	276
Prêts et avances à des banques au coût amorti	335	6	3	—	—	344	—	344
– stade 1	335	6	3	—	—	344	—	344
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	23 397	2 076	1 253	40	17	26 783	(26)	26 757
– stade 1	23 397	1 787	1 017	4	—	26 205	(3)	26 202
– stade 2	—	289	236	36	—	561	(6)	555
– stade 3	—	—	—	—	17	17	(17)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	4 172	124	—	—	—	4 296	—	4 296
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18	—	—	—	—	18	—	18
	6 018	145	54	3	—	6 220	—	6 220
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	87 230	21 968	16 069	2 952	394	128 613	(345)	128 268
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	67,8 %	17,1 %	12,5 %	2,3 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	18 781	19 453	7 976	646	122	46 978	(30)	46 948
– stade 1	18 725	16 289	5 418	50	—	40 482	(10)	40 472
– stade 2	56	3 164	2 558	596	—	6 374	(20)	6 354
– stade 3	—	—	—	—	122	122	—	122
Garanties financières	988	384	280	41	32	1 725	(2)	1 723
– stade 1	988	380	206	2	—	1 576	(1)	1 575
– stade 2	—	4	74	39	—	117	(1)	116
– stade 3	—	—	—	—	32	32	—	32
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	19 769	19 837	8 256	687	154	48 703	(32)	48 671
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	2 027	1 376	723	35	13	4 174	(1)	4 173
Au 31 déc. 2022	109 026	43 181	25 048	3 674	561	181 490	(378)	181 112

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Répartition, par qualité de crédit et par stade, des instruments financiers* (suite)

	Valeur comptable brute/valeur nominale						Correction de valeur pour PCA/Autres provisions pour pertes de crédit	Valeur nette
	Excellente M\$	Bonne M\$	Satisfaisante M\$	Faible M\$	Douteuse M\$	Total M\$		
<i>Champ d'application d'IFRS 9</i>								
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	14 962	—	—	—	—	14 962	—	14 962
– stade 1	14 962	—	—	—	—	14 962	—	14 962
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et avances à des clients au coût amorti	35 475	17 915	13 937	1 364	342	69 033	(334)	68 699
– stade 1	35 300	16 653	10 321	219	—	62 493	(62)	62 431
– stade 2	175	1 262	3 616	1 145	—	6 198	(145)	6 053
– stade 3	—	—	—	—	342	342	(127)	215
Prêts et avances à des banques au coût amorti	1 659	—	—	—	—	1 659	—	1 659
– stade 1	1 659	—	—	—	—	1 659	—	1 659
– stade 2	—	—	—	—	—	—	—	—
– stade 3	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	23 733	2 513	1 776	92	20	28 134	(28)	28 106
– stade 1	23 732	2 480	1 550	6	—	27 768	(3)	27 765
– stade 2	1	33	226	86	—	346	(5)	341
– stade 3	—	—	—	—	20	20	(20)	—
<i>Hors du champ d'application d'IFRS 9</i>								
Actifs détenus à des fins de transaction	2 833	74	—	—	—	2 907	—	2 907
Autres actifs financiers devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	18	—	—	—	—	18	—	18
Actifs dérivés	2 522	175	73	3	—	2 773	—	2 773
Total de la valeur comptable brute figurant au bilan	81 202	20 677	15 786	1 459	362	119 486	(362)	119 124
Cote de qualité de crédit en pourcentage du total	68,0 %	17,3 %	13,2 %	1,2 %	0,3 %	100,0 %		
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	17 597	19 251	8 994	836	59	46 737	(31)	46 706
– stade 1	17 083	18 326	6 891	103	—	42 403	(15)	42 388
– stade 2	514	925	2 103	733	—	4 275	(16)	4 259
– stade 3	—	—	—	—	59	59	—	59
Garanties financières	1 113	497	245	73	21	1 949	(4)	1 945
– stade 1	1 113	488	235	12	—	1 848	(1)	1 847
– stade 2	—	9	10	61	—	80	(2)	78
– stade 3	—	—	—	—	21	21	(1)	20
Champ d'application : engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit et garanties financières	18 710	19 748	9 239	909	80	48 686	(35)	48 651
Hors du champ d'application : garanties de bonne exécution	1 818	951	997	88	9	3 863	(8)	3 855
Au 31 déc. 2021	101 730	41 376	26 022	2 456	451	172 035	(405)	171 630

1. Aux fins des présentes, la valeur comptable brute est définie en tant que coût amorti d'un actif financier, compte non tenu des ajustements au titre des corrections de valeur pour perte. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments d'emprunt évalués à la JVAERG présentés ci-dessus ne correspondra pas à la valeur inscrite au bilan puisqu'elle ne tient pas compte des profits et des pertes de juste valeur.

Concentration du risque de crédit

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou de contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles est touchée de la même façon par des facteurs externes. La banque accorde une grande importance à la diversification du risque de crédit. Pour évaluer la concentration du risque de crédit et en faire le suivi, la banque regroupe les expositions par secteur d'activité et zone géographique (voir les tableaux ci-après).

Concentration de clients importants

La banque surveille et gère le risque de crédit résultant de la concentration de clients importants, qu'elle définit comme étant les groupes d'emprunteurs pour lesquels elle a approuvé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire, soit 734 M\$ au 31 décembre 2022 (770 M\$ en 2021). Au 31 décembre 2022, les facilités approuvées pour les clients

importants totalisaient 44 391 M\$ (38 972 M\$ en 2021), soit une moyenne de 1 776 M\$ (1 771 M\$ en 2021) par client. L'augmentation du total des facilités approuvées pour les clients importants s'explique surtout par l'accroissement des facilités consenties aux provinces canadiennes, aux sociétés clientes et aux banques à charte canadiennes.

Prêts de gros

Les prêts de gros désignent l'argent prêté à des emprunteurs souverains, à des banques, à des institutions financières non bancaires et à de grandes sociétés.

Cette section donne plus de détails sur les secteurs à l'origine de la variation des prêts et avances de gros à des clients. En outre, elle présente un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2022, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2022.

Rapport de gestion

Total des prêts de gros – Prêts et avances à des clients au coût amorti

	2022		2021	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	Total M\$	Total M\$	Total M\$	Total M\$
Notes				
Grandes sociétés et entreprises				
– agriculture, foresterie et pêches	954	(3)	646	(3)
– extraction minière et exploitation de carrières	1 677	(19)	1 211	(69)
– fabrication	6 835	(38)	5 406	(31)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	255	(7)	250	(19)
– aqueduc, égouts, gestion des déchets et remise en état	109	(1)	118	(1)
– construction	1 024	(9)	869	(12)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	7 116	(37)	6 024	(27)
– aviation, transport et entreposage	2 818	(15)	2 860	(29)
– hébergement et restauration	1 658	(13)	1 485	(26)
– édition, audiovisuel et diffusion	866	(6)	775	(1)
– immobilier	10 723	(29)	9 692	(19)
– activités professionnelles, scientifiques et techniques	976	(3)	725	(1)
– activités de services administratifs et de soutien	727	(12)	837	(9)
– éducation	113	(1)	39	–
– soins de santé	413	(14)	259	–
– arts, divertissements et loisirs	255	(1)	285	(2)
– autres services	240	(1)	220	(2)
– gouvernement	35	–	32	–
– institutions financières non bancaires	2 259	(7)	1 959	(8)
Au 31 déc.	39 053	(216)	33 692	(259)
Par région				
Notes				
Canada	36 058	(206)	31 569	(235)
– Colombie-Britannique	10 704	(28)	9 323	(31)
– Ontario	13 541	(100)	12 077	(78)
– Alberta	5 199	(40)	4 783	(91)
– Québec	4 534	(23)	3 656	(18)
– Saskatchewan et Manitoba	1 342	(12)	1 153	(16)
– Provinces de l'Atlantique	738	(3)	577	(1)
États-Unis d'Amérique	1 808	(8)	1 103	(6)
Autres	1 187	(2)	1 020	(18)
Au 31 déc.	39 053	(216)	33 692	(259)

1. La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent quelque 59 % de la valeur comptable brute et 60 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2022 (environ 86 % de la valeur comptable brute et 96 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2021).
2. La répartition géographique par province est établie en fonction de l'adresse de la succursale qui a octroyé le prêt et la répartition géographique à l'étranger est fondée sur le pays de constitution.

Prêts de gros – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*1

	Note	2022				2021			
		Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
		Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
		Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 1^{er} janv.		67	119	106	292	40	196	129	365
Transferts d'instruments financiers :	2	21	(45)	24	—	73	(73)	—	—
– transferts du stade 1 au stade 2		(16)	16	—	—	(9)	9	—	—
– transferts du stade 2 au stade 1		37	(37)	—	—	81	(81)	—	—
– transferts vers le stade 3		—	(24)	24	—	—	(1)	1	—
– transferts hors du stade 3		—	—	—	—	1	—	(1)	—
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	2	(14)	16	—	2	(36)	7	—	(29)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis		15	—	—	15	15	—	—	15
Variations des paramètres de risque		(41)	38	80	77	(24)	(5)	29	—
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)		(2)	(10)	(1)	(13)	(1)	(6)	(4)	(11)
Actifs sortis du bilan		—	—	(129)	(129)	—	—	(48)	(48)
Change		—	1	2	3	—	—	—	—
Au 31 déc.		46	119	82	247	67	119	106	292
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(42)	44	79	81	(46)	(4)	25	(25)
Reprises sur pertes de valeur		—	—	(1)	(1)	—	—	(1)	(1)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période		(42)	44	78	80	(46)	(4)	24	(26)

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.

2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

En regard de ce qu'elle était au 31 décembre 2021, la correction de valeur pour PCA liées aux prêts de gros a diminué de 45 M\$, ou 15 %, et la variation des PCA liées à ces prêts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est traduite par une charge de 80 M\$ à l'état du résultat net. Pour l'exercice, la charge a découlé d'une charge importante au titre des pertes de crédit attendues sur un prêt de stade 3 d'un montant élevé qui a été sorti du bilan au cours du premier semestre de 2022. La variation des pertes de crédit attendues au titre des prêts productifs a donné lieu à une charge nette liée aux variations défavorables des variables macroéconomiques prospectives au cours des neuf derniers mois de 2022, partiellement contrebalancée par une reprise liée aux prêts productifs au titre des corrections de valeur attribuables à la COVID-19 au premier trimestre.

La charge de 80 M\$ au titre des PCA de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une charge de 77 M\$ au titre des variations des paramètres de risque, d'un montant de 2 M\$ lié aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et d'une incidence de 2 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des volumes. Des reprises de 1 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Prêts personnels

Les prêts personnels désignent l'argent prêté à des particuliers et non à des institutions et comprennent des prêts garantis et des prêts non garantis, tels les prêts hypothécaires et les soldes de prêts sur cartes de crédit.

Cette section comporte d'autres renseignements sur les prêts personnels. Elle présente également un rapprochement des corrections de valeur pour PCA à l'ouverture, le 1^{er} janvier 2022, et de leur solde à la clôture, le 31 décembre 2022.

Total des prêts personnels — Prêts et avances à des clients au coût amorti

Notes	2022		2021	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour PCA
	M\$	M\$	M\$	M\$
Prêts hypothécaires résidentiels	33 388	(58)	32 406	(36)
Marges de crédit sur l'avoir propre	1 407	(11)	1 404	(8)
Facilités de crédit personnel renouvelables	427	(10)	471	(11)
Autres facilités de crédit personnel	474	(7)	673	(4)
Portefeuille de prêts de détail sur cartes de crédit	405	(13)	354	(12)
Portefeuille de prêts à la consommation en voie de liquidation	26	(3)	33	(4)
Au 31 déc.	36 127	(102)	35 341	(75)
Par région	<i>1, 2</i>			
Canada	36 107	(101)	35 322	(75)
– Colombie-Britannique	15 372	(38)	15 722	(32)
– Ontario	16 704	(47)	15 576	(30)
– Alberta	1 793	(7)	1 802	(6)
– Québec	1 618	(5)	1 603	(4)
– Saskatchewan et Manitoba	327	(2)	342	(1)
– Provinces de l'Atlantique	285	(2)	273	(2)
– Territoires	8	–	4	–
Autres	20	(1)	19	–
Au 31 déc.	36 127	(102)	35 341	(75)

1. L'emplacement géographique est fondé sur l'adresse des propriétés dans le cas des prêts garantis par des biens immobiliers et sur celle des clients dans le cas des autres prêts.
2. Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Prêts personnels – Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières*¹

Note	2022				2021			
	Non douteux		Douteux		Non douteux		Douteux	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 1^{er} janv.	11	44	22	77	16	53	19	88
Transferts d'instruments financiers :	83	(81)	(2)	–	50	(53)	3	–
– transferts du stade 1 au stade 2	(3)	3	–	–	(2)	2	–	–
– transferts du stade 2 au stade 1	83	(83)	–	–	52	(52)	–	–
– transferts vers le stade 3	–	(6)	6	–	–	(9)	9	–
– transferts hors du stade 3	3	5	(8)	–	–	6	(6)	–
Réévaluation nette des PCA par suite des transferts d'un stade à l'autre	(36)	12	–	(24)	(20)	5	–	(15)
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	5	–	–	5	3	–	–	3
Variations des paramètres de risque	(48)	106	13	71	(36)	50	14	28
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(2)	(10)	(1)	(13)	(2)	(11)	(2)	(15)
Actifs sortis du bilan	–	–	(13)	(13)	–	–	(12)	(12)
Au 31 déc.	13	71	19	103	11	44	22	77
Variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(81)	108	12	39	(55)	44	12	1
Reprises sur pertes de valeur	–	–	(5)	(5)	–	–	(6)	(6)
Total de la variation des PCA à l'état du résultat net pour la période	(81)	108	7	34	(55)	44	6	(5)

1. Exclut les contrats de garantie de bonne exécution.
2. Les transferts d'instruments financiers représentent des mouvements, d'un stade à l'autre, des corrections de valeur pour PCA de l'exercice antérieur en regard du classement des stades du présent exercice. La réévaluation nette représente les variations, pour le présent exercice, des corrections de valeur pour PCA, sans tenir compte des changements aux paramètres du risque de crédit et d'autres risques.

La correction de valeur pour PCA liées aux prêts personnels a augmenté de 26 M\$, ou 34 %, en 2022. La charge de 34 M\$ au titre des PCA de l'exercice qui est présentée dans le tableau ci-dessus est constituée d'une charge de 71 M\$ au titre des variations des paramètres de risque, compensée par une reprise de 24 M\$ qui a trait aux conséquences des transferts entre les stades sur la réévaluation nette et une reprise de 8 M\$ imputable aux fluctuations nettes sous-jacentes des volumes. Des reprises sur pertes de valeur de 5 M\$ ont été constatées durant l'exercice.

Les sorties du bilan ont visé des prêts de détail sur cartes de crédit, des facilités de crédit renouvelables ainsi que des prêts hypothécaires résidentiels.

Prêts hypothécaires et marges de crédit sur l'avoir propre

Les portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit sur l'avoir propre de la banque sont jugés à faible risque puisque la plupart d'entre eux sont garantis par une sûreté de premier rang grevant le bien immobilier sous-jacent.

Les tableaux ci-après présentent en détail la façon dont la banque atténue davantage le risque par une diversification géographique des marchés où elle exerce ses activités et la souscription d'assurances couvrant la défaillance potentielle des emprunteurs. Par ailleurs, la banque s'impose des normes strictes en matière de souscription et de surveillance des portefeuilles dans le but d'en maintenir la qualité.

Assurance et répartition géographique^{1, 5}

	À la clôture de l'exercice						
	Prêts hypothécaires résidentiels				Marges de crédit sur l'avoir propre ²		
	Assurés ³		Non assurés ³		Total	Non assurés	
	M\$	%	M\$	%	M\$	M\$	%
Colombie-Britannique	1 432	10 %	12 995	90 %	14 427	659	100 %
Ouest canadien ⁴	815	44 %	1 046	56 %	1 861	137	100 %
Ontario	2 617	16 %	13 390	84 %	16 007	537	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	729	42 %	995	58 %	1 724	66	100 %
Au 31 déc. 2022	5 593	16 %	28 426	84 %	34 019	1 399	100 %
Colombie-Britannique	1 520	10 %	13 184	90 %	14 704	688	100 %
Ouest canadien ⁴	868	46 %	1 008	54 %	1 876	152	100 %
Ontario	2 700	18 %	12 261	82 %	14 961	517	100 %
Québec et provinces de l'Atlantique	740	44 %	950	56 %	1 690	67	100 %
Au 31 déc. 2021	5 828	18 %	27 403	82 %	33 231	1 424	100 %

1. La répartition géographique est fonction de l'emplacement des propriétés.
2. Les marges de crédit sur l'avoir propre sont des marges de crédit garanties par la valeur nette d'une propriété.
3. Les prêts hypothécaires assurés sont protégés des pertes potentielles liées aux emprunteurs par la souscription d'une assurance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou d'autres assureurs privés autorisés.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.
5. Les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre comprennent des prêts de gros et des prêts personnels.

Durée d'amortissement^{1, 2}

	À la clôture de l'exercice				
	Prêts hypothécaires résidentiels				
	≤ 20 ans	> 20 à ≤ 25 ans	> 25 à ≤ 30 ans	> 30 à ≤ 35 ans	> 35 ans
Au 31 déc. 2022	16,5 %	35,4 %	15,4 %	6,9 %	25,8 %
Au 31 déc. 2021	29,8 %	53,2 %	16,8 %	0,2 %	0,0 %

1. La durée d'amortissement est fondée sur la durée résiduelle effective des prêts hypothécaires résidentiels.
2. Les informations des périodes précédentes ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice à l'étude.

Ratios prêt-valeur moyens des nouveaux prêts^{1, 2}

	À la clôture du trimestre	
	Ratio prêt-valeur des prêts non assurés (en %) ³	
	Prêts hypothécaires résidentiels %	Marges de crédit sur l'avoir propre %
Colombie-Britannique	56,8 %	51,6 %
Ouest canadien ⁴	59,3 %	61,1 %
Ontario	59,7 %	58,9 %
Québec et provinces de l'Atlantique	62,1 %	58,0 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2022	58,9 %	56,8 %
Total au Canada pour le trimestre clos le 31 déc. 2021	63,2 %	57,8 %

1. Tous les nouveaux prêts et toutes les nouvelles marges de crédit sur l'avoir propre ont été octroyés par la HSBC. Aucune acquisition n'a été effectuée durant la période.
2. Les nouveaux prêts excluent les renouvellements des prêts hypothécaires.
3. Les ratios prêt-valeur sont de simples moyennes calculées à partir de la valeur des propriétés à la date de l'octroi du prêt hypothécaire.
4. La région de l'Ouest canadien exclut la Colombie-Britannique.

Répercussions potentielles d'un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires résidentiels et les marges de crédit sur l'avoir propre

La banque soumet son portefeuille de prêts personnels à des simulations de crise afin d'estimer l'incidence d'une augmentation du taux de chômage, d'une hausse des taux d'intérêt, d'une baisse de la valeur des propriétés et des fluctuations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. L'augmentation possible des pertes liées au portefeuille de prêts hypothécaires en cas de détérioration de l'économie est jugée surmontable compte tenu de la composition du portefeuille, de son faible ratio prêt-valeur et des méthodes d'atténuation des risques en place.

Prêts douteux*

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours;
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière; et
- le prêt est autrement considéré comme en défaillance. Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours. Les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Le tableau ci-après renferme une analyse de la valeur comptable brute des prêts et avances à des banques et à des clients qui sont considérés comme douteux (actifs financiers de stade 3).

Prêts et avances douteux à des banques et à des clients*

	2022		2021	
	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$
Grandes sociétés et entreprises	245	(82)	212	(105)
– agriculture, foresterie et pêches	2	–	3	(1)
– extraction minière et exploitation de carrières	86	(14)	108	(42)
– fabrication	43	(16)	25	(13)
– électricité, gaz, vapeur et air conditionné	16	(7)	20	(19)
– construction	5	(2)	9	(7)
– commerce de gros et de détail et réparation de véhicules à moteur et de motocyclettes	47	(17)	35	(14)
– aviation, transport et entreposage	5	(2)	4	(2)
– hébergement et restauration	–	–	1	(1)
– édition, audiovisuel et diffusion	6	(4)	–	–
– immobilier	1	(1)	1	(1)
– services administratifs et de soutien	8	(8)	4	(4)
– santé et soins	25	(10)	–	–
– institutions financières non bancaires	1	(1)	2	(1)
Ménages	132	(19)	130	(22)
Au 31 déc.	377	(101)	342	(127)

1. La catégorie Extraction minière et exploitation de carrières inclut les expositions liées aux ressources énergétiques, lesquelles représentent environ 57 % de la valeur comptable brute et 47 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2022 (environ 99 % de la valeur comptable brute et 94 % de la correction de valeur pour PCA au 31 décembre 2021).

2. La catégorie Ménages tient compte du portefeuille de prêts personnels.

La baisse de la correction de valeur pour PCA liée aux prêts douteux en 2022 a découlé essentiellement d'une sortie de prêts dans le secteur de l'énergie et de reprises dans le secteur de l'électricité, ce qui a été contrebalancé par une hausse survenue dans le secteur de la santé et des soins.

Prêts faisant l'objet d'un délai de grâce

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable brute des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce s'établissait à 497 M\$ (166 M\$ au 31 décembre 2021) et la correction de valeur pour PCA se situait à 43 M\$ (28 M\$ au 31 décembre 2021).

Comme il est mentionné dans l'analyse du risque de crédit au début de la section sur le risque de crédit, en 2022, notre définition de « faisant l'objet d'un délai de grâce » a été modifiée pour inclure les conditions de faveur qui ne sont pas liées à des paiements. La valeur comptable brute des prêts faisant l'objet d'un délai de grâce et les corrections de valeur au titre des PCA au 31 décembre 2021 n'ont pas été retraitées et sont conformes aux politiques et aux informations à fournir présentées dans le Rapport et états financiers annuels 2021.

Garanties et autres rehaussements de crédit

Même si une garantie atténué grandement le risque de crédit, la banque a pour politique de prêter en fonction de la capacité du client à rembourser grâce à ses ressources de trésorerie, plutôt qu'en fonction de la valeur de la garantie fournie. Selon la situation financière du client et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Pour les autres, un droit grevant le bien donné en garantie est obtenu et pris en compte dans les décisions touchant le crédit et la tarification applicable. En cas de défaillance, la banque peut se faire rembourser en faisant appel à la garantie.

Les principaux types de biens donnés en garantie sont les suivants :

- dans le secteur des prêts personnels, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- dans le secteur commercial et industriel, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- dans le secteur immobilier commercial, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement; et

Rapport de gestion

- dans le secteur financier, le droit grevant des instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de capitaux propres fournis à l'appui des facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit de la banque englobent des lignes directrices appropriées sur l'acceptabilité de certaines catégories de garanties ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. Les garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains sont comptabilisées comme instruments d'atténuation du risque de crédit aux fins du calcul du capital.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance d'administrations publiques et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont

généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des politiques afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Dans le cas des prêts douteux, les valeurs des garanties ne peuvent être comparées directement aux corrections de valeur pour dépréciation qui sont constatées. Les montants des garanties sont fondés sur leur dernière évaluation. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées de manière différente, soit en tenant compte des autres flux de trésorerie et en ajustant les valeurs des garanties au titre des coûts de leur réalisation.

Information sur les garanties sur prêts et avances douteux à des clients, y compris les engagements de prêts *

	2022				2021			
	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$	Valeur comptable brute M\$	Correction de valeur pour PCA M\$	Valeur comptable nette M\$	Garanties M\$
Stade 3								
Grandes sociétés et entreprises	326	(82)	244	368	258	(105)	153	264
Prêts personnels – Prêts hypothécaires résidentiels	105	(13)	92	172	103	(10)	93	188

Portefeuille d'instruments dérivés

La banque prend part à des transactions qui l'exposent au risque de crédit de contrepartie, lequel représente le risque de subir une perte financière si la contrepartie à une transaction devient en situation de défaillance avant de la régler de manière satisfaisante. Ce risque découle principalement de transactions de financement de titres de participation et d'instruments dérivés hors cote et se calcule pour les portefeuilles détenus à des fins de transaction et à d'autres fins. La valeur des transactions varie en fonction des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et le prix de l'actif.

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et à celui de taux d'intérêt.

La note 12 présente une analyse plus détaillée de notre portefeuille d'instruments dérivés.

Risque de trésorerie

	Page
Aperçu	48
Gestion du risque de trésorerie	48
Risque de liquidité et de financement en 2022	50
Risque de capital en 2022	52
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2022	54

Aperçu

Le risque de trésorerie s'entend du risque que nous ne disposions pas de suffisamment de capital, de liquidités ou de ressources de financement pour respecter nos obligations financières et les exigences que nous impose la réglementation. Il englobe le risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence négative sur notre résultat ou notre capital.

Le risque de trésorerie découle des changements dans les ressources et profils de risque respectifs en raison des comportements des clients, des décisions prises par la direction ou de la conjoncture externe.

Méthode et politique

Notre objectif en matière de gestion du risque de trésorerie est d'assurer le maintien de niveaux appropriés pour ce qui est du capital, des liquidités, du financement, des devises et du risque de marché de sorte à soutenir notre stratégie commerciale et veiller au respect des exigences réglementaires et de celles concernant les simulations de crise.

Notre méthode de gestion du risque de trésorerie est fonction de nos besoins stratégiques et organisationnels, lesquels tiennent compte des cadres réglementaire, économique et commercial. Nous entendons maintenir une excellente base de capital et de liquidités afin de favoriser la gestion des risques inhérents à nos activités et de procéder aux investissements que dicte notre stratégie, tout en respectant, en tout temps, les exigences réglementaires locales et consolidées.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion des risques, notre programme interne d'évaluation de l'adéquation du capital (« PIEAC ») et notre processus d'évaluation interne de la suffisance des liquidités (« PEISL »). Ce cadre met en jeu plusieurs mesures qui concordent avec celles servant à l'appréciation des risques à des fins internes et à des fins réglementaires.

Le PIEAC et le PEISL permettent d'obtenir une évaluation de la suffisance du capital et des liquidités de la banque, compte tenu des mesures de risque, du modèle d'affaires, de la stratégie, de la performance et de la planification, des risques inhérents au capital ainsi que des conséquences des simulations de crise sur le capital et sur les liquidités.

Gestion du risque de trésorerie

Gouvernance et structure

Le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite a la responsabilité de fixer le degré de tolérance au risque de la banque conformément à son cadre de gestion. En outre, ce comité examine les politiques à l'égard du risque de trésorerie, en recommande l'approbation et est responsable de la supervision de ce risque.

Le comité de gestion de l'actif et du passif (*Asset and Liability Committee* ou « ALCO ») de la banque est chargé de la mise en œuvre des politiques et procédures de gestion du risque de trésorerie, ce qui signifie notamment de surveiller les paramètres du risque en fonction du degré de tolérance de la banque. Son mandat est défini par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite ainsi que par le comité de direction de la banque. L'ALCO soutient le chef des finances dans sa responsabilité à l'égard du risque de trésorerie et son rendement est analysé lors de la RGR.

Le chef de la gestion des risques est le haut dirigeant chargé de la saine surveillance de la gestion du risque de trésorerie et est responsable des décisions de deuxième ligne qui sont prises à l'égard des activités concernant ce risque. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie contribue à cette saine surveillance en s'acquittant de ses responsabilités en tant que deuxième ligne de défense et du processus de prise de décisions qui en découle.

L'équipe chargée de la gestion de la trésorerie doit veiller à l'application du cadre de gestion du risque de trésorerie. Le service Marchés, trésorerie est responsable de la gestion de la trésorerie et des liquidités conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, par les participants à la RGR et par le comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

L'équipe responsable de la gestion du risque de trésorerie procède à des examens indépendants, remet en question le caractère approprié des activités de gestion du risque que mènent l'équipe chargée de la gestion de la trésorerie et le service Marchés, trésorerie et en confirme la pertinence. Ses travaux englobent l'établissement des politiques, la prestation de conseils sur la mise en œuvre des politiques ainsi que l'examen et la remise en question du degré de tolérance au risque, le PIEAC, le PEISL et d'autres activités connexes au risque de trésorerie.

Processus de gestion des risques de capital ainsi que de liquidité et de financement

Appréciation et tolérance au risque

Notre cadre de gestion du capital intègre les principaux degrés de tolérance à ce risque eu égard au ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, au ratio du capital de catégorie 1, au ratio de capital total et au ratio de levier. Le PIEAC se veut une évaluation de la position en capital de la banque qui souligne les ressources et les exigences en matière de capital réglementaire et de capital interne qui découlent du modèle d'affaires de la banque, de sa stratégie, de son profil de risque et de sa gestion, de sa performance et de sa planification, de ses risques inhérents au capital et des répercussions des simulations de crise. L'estimation de la suffisance du capital résulte d'une évaluation des risques. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux régimes de retraite, le risque structurel de change et le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. Le risque lié aux changements climatiques est également pris en compte dans le PIEAC et nous continuons à élaborer notre approche. Le PIEAC contribue à l'établissement de la tolérance au risque de capital et des ratios cibles en plus de permettre l'évaluation et l'appréciation des exigences relatives au capital réglementaire.

Un profil approprié du risque de liquidité et de financement est géré au moyen des paramètres critiques de la tolérance au risque qu'emploie le conseil, ce qui inclut le LCR, le NSFR et la MICL. En outre, nous utilisons un plus vaste éventail de mesures pour gérer un profil approprié du risque de liquidité et de financement, notamment des limites de concentration pour les déposants, la surveillance de la liquidité intrajournalière, les évaluations prospectives du financement et d'autres mesures clés.

Notre objectif est de respecter en tout temps les exigences minimales que nous nous fixons ainsi que les exigences réglementaires applicables. Ces exigences sont évaluées au moyen du PEISL, lequel garantit que, grâce à l'efficacité de ses stratégies, politiques, simulations de crise, processus et systèmes, la banque parvient à déterminer, évaluer, gérer et surveiller le risque de liquidité pendant des périodes appropriées, dont une même journée. Le PEISL sert à valider la tolérance au risque et les paramètres qui s'y rapportent ainsi qu'à évaluer la capacité de la banque à gérer comme il se doit ses liquidités et son financement.

Nous cherchons à nous assurer que la direction surveille le risque de capital, de liquidité et de financement en maintenant un ensemble exhaustif de politiques, paramètres et contrôles, et en suivant des pratiques de gouvernance rigoureuses, conformément à notre cadre de gestion du risque.

Planification et performance

Les plans portant sur le capital et les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que sur le financement et la liquidité font partie du plan sur les ressources financières qu'approuve le conseil. Des prévisions sur le capital et les actifs pondérés en fonction des risques sont formulées sur une base mensuelle. De plus, les paramètres du capital, des actifs pondérés en fonction des risques et de la liquidité sont surveillés et gérés en fonction du plan sur les ressources financières.

Au moyen de nos processus de gouvernance internes, nous cherchons à renforcer la discipline en ce qui concerne nos décisions sur les placements et la répartition du capital et à nous assurer que le rendement du capital investi répond aux objectifs de la direction. Notre stratégie vise à affecter du capital aux entreprises, afin de soutenir les objectifs de croissance, dans les secteurs où nous avons constaté des rendements supérieurs au taux de rendement minimal pour répondre aux exigences réglementaires et économiques en matière de capitaux. Nous évaluons et gérons les rendements des entreprises en utilisant une mesure de rendement des capitaux propres tangibles moyens.

Risque de capital et de liquidité

Outre ceux révélés par le cadre de simulation de crise, des risques pouvant influencer sur les actifs pondérés en fonction d'autres risques, la position en capital ou le profil du risque de liquidité et de financement de la banque peuvent être détectés. Des scénarios pessimistes et optimistes sont analysés en fonction de nos objectifs de gestion du risque de capital et de liquidité et des mesures d'atténuation sont prises au besoin. Nous demeurons au fait des changements de nature réglementaire à venir, y compris la mise en œuvre des réformes de Bâle III, puisque la réglementation évolue sans cesse, et nous continuons d'évaluer leur incidence sur nos besoins en capital et en liquidités. Les règlements modifiés entreront en vigueur au cours du deuxième trimestre de 2023, si ce n'est des exigences concernant le risque de rajustement de la valeur de crédit et le risque de marché qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Simulation de crise et mesures de redressement

La banque utilise la simulation de crise afin d'estimer la qualité de ses plans et de ses portefeuilles exposés à des risques et pour satisfaire aux exigences en ce domaine que lui impose son organisme de supervision. La simulation de crise fournit également des informations utilisées aux fins du PIEAC et du PEISL et facilite la prise de mesures de redressement. Elle génère d'importantes données servant à estimer le capital et les liquidités dont la banque a besoin, ce qui concourt à la définition de sa tolérance au risque de capital et de liquidité. La simulation de crise sert également à réévaluer ses plans d'affaires lorsque l'analyse qui en découle démontre que le capital, les liquidités ou les rendements n'atteignent pas les cibles fixées.

Outre une série de simulations de crise internes, la banque doit procéder à des simulations de crise de nature réglementaire. Les résultats de ces dernières ainsi que de celles élaborées à l'interne sont utilisés pour évaluer, par voie du PIEAC, nos besoins en capital internes.

La banque a mis au point des mesures de redressement qui prévoient des options que la direction pourrait choisir dans divers scénarios de crise qui pourraient entraîner le non-respect des réserves de conservation de capital ou de liquidités. Les mesures de redressement renferment des initiatives détaillées que la direction pourrait, advenant une situation de crise, envisager de prendre si les positions se détérioraient et si elles menaçaient de dépasser le degré de tolérance au risque ainsi que les niveaux réglementaires minimaux. La banque surveille les déclencheurs internes et externes qui pourraient nuire à ses positions en matière de capital, de liquidité ou de financement. Ce processus vise à assurer que nos positions en capital et en liquidités pourraient être recouvrées advenant une crise majeure.

Processus de mesure du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Appréciation et tolérance au risque

La banque utilise divers instruments de trésorerie et instruments dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt en accord avec les paramètres de la tolérance établis par le conseil. Elle se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt des instruments concernés qui figurent au bilan et pour couvrir les expositions prévues lorsqu'elle juge que les conditions de marché sont favorables.

L'équipe chargée de la gestion de la trésorerie utilise divers paramètres pour surveiller et gérer le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire, notamment la sensibilité des produits d'intérêts nets et la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres.

Sensibilité des produits d'intérêts nets (ou sensibilité du résultat à risque)

L'un des principaux aspects de la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent aux instruments non négociés est la surveillance de la sensibilité des PIN attendus aux termes de divers scénarios sur ces taux (comme la modélisation à des fins de simulation) au moyen du modèle du résultat à risque, pour lequel les variables économiques demeurent constantes. C'est l'ALCO qui se charge de cette surveillance et les sensibilités des PIN sur un an et sur cinq ans dans le cadre de plusieurs scénarios mettant en jeu les taux d'intérêt font l'objet de prévisions.

Les chiffres concernant les sensibilités des PIN prévues représentent l'incidence des variations pro forma des courbes de rendement projetées, selon la taille et la structure d'un bilan dit statique. Toutefois, une exception survient lorsque le montant des soldes ou la révision des taux sont jugés comme étant sensibles aux taux d'intérêt. Ces calculs de la sensibilité ne tiennent pas compte des mesures que prendrait le service Marchés, trésorerie ou le secteur d'activité d'où émane le risque pour atténuer l'effet des fluctuations des taux d'intérêt.

Aux fins des calculs de la sensibilité des PIN, il est supposé que, sur toutes les échéances, les taux d'intérêt affichent des fluctuations correspondantes dans le cadre du scénario de hausse. Quant à ces mêmes calculs aux termes d'un scénario de repli, ils ne tiennent compte d'aucun taux d'intérêt plancher. Cependant, des taux d'intérêt plancher sont pris en compte au besoin eu égard à certains produits spécifiques qui sont offerts à la clientèle.

Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres

La VECP représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du portefeuille bancaire qui pourraient être distribués aux bailleurs de fonds propres aux termes d'un scénario mettant en jeu une liquidation contrôlée. Cette valeur correspond à la valeur comptable actuelle des capitaux propres majorée de la valeur actualisée des PIN futurs employée dans ce scénario et peut servir à évaluer le capital économique nécessaire à la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La sensibilité de la VECP représente la variation prévue de celle-ci par suite de chocs de taux d'intérêt prédéterminés, les autres variables économiques demeurant constantes. Nous surveillons les sensibilités de la VECP que nous exprimons sous forme de pourcentage des ressources en capital.

Risque de liquidité et de financement en 2022

On entend par risque de liquidité et de financement le risque de perte auquel la banque est exposée si elle se révèle incapable de générer suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations financières à un coût raisonnable lorsqu'elles deviennent exigibles. Ses obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, les emprunts, les placements et les nantissements.

L'objectif du cadre de gestion du risque de liquidité et de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles, y compris les retraits de dépôts, lorsqu'ils deviennent exigibles, et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Il vise à permettre à la banque de résister à de graves crises de liquidité et à lui procurer de la souplesse face à l'évolution des modèles d'affaires, des marchés et des règlements.

La banque a surpassé les niveaux de liquidité et de financement réglementaires minimaux tout au long de 2022.

Gestion du risque de liquidité et de financement

Conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui incorpore les normes de liquidité de Bâle, la banque est tenue d'avoir un LCR de plus de 100 % et de surveiller les flux de trésorerie nets cumulatifs. Le LCR est un indicateur de la suffisance des liquidités sur une période de crise de 30 jours, tandis que les flux de trésorerie nets cumulatifs sont un outil qui mesure la période visée par les flux de trésorerie nets positifs afin de saisir le risque que représentent les asymétries de financement entre les actifs et les passifs.

Pour établir ses besoins en matière de liquidité à long terme, la banque calcule le NSFR conformément aux exigences de la Prudential Regulation Authority. La banque continue d'apporter des améliorations au système et aux données en vue de l'entrée en vigueur de l'exigence liée au NSFR du BSIF en 2023. Le NSFR oblige les banques à maintenir un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et à leurs activités hors bilan, et il rend compte de leur profil de financement à long terme (financement d'une durée de plus de un an). Ce ratio se veut un complément du LCR.

Le tableau suivant présente le LCR de la banque. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2022, son LCR moyen, soit 164 %, représente le ratio des actifs liquides de grande qualité sur le total des sorties de trésorerie nettes en cas de crise pour les 30 prochains jours civils. Principalement en raison de la diminution des sorties de trésorerie nettes, son LCR moyen a augmenté pour se chiffrer à 164 %, contre 147 % pour l'exercice précédent. Les sorties de trésorerie nettes ont diminué en raison du nombre moindre de financements de gros à court terme venant à échéance au cours de la fenêtre de 30 jours du LCR et d'une baisse des sorties de trésorerie conditionnelles liées aux dérivés. La banque surveille toujours de près ses liquidités afin de pouvoir composer avec l'évolution des besoins de sa clientèle et avec tout changement découlant de la récente volatilité sur le marché.

Ratio de liquidité à court terme du BSIF¹

	Moyenne pour le trimestre clos le ¹	
	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Total des actifs liquides de grande qualité ² (M\$)	30 141	30 999
Total des sorties de trésorerie nettes ² (M\$)	18 360	21 126
Ratio de liquidité à court terme (%)	164	147

1. Les données présentées dans ce tableau ont été calculées à partir des moyennes des chiffres à la clôture de chaque mois du trimestre. Par conséquent, le LCR est un ratio moyen pour les trois mois du trimestre et peut ne pas correspondre aux LCR calculés en divisant le total pondéré des actifs liquides de grande qualité par le total des sorties de trésorerie nettes pondérées.
2. Ces valeurs sont pondérées et sont calculées après l'application des pondérations prescrites aux termes de la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF s'appliquant aux actifs liquides de grande qualité et aux entrées et sorties de trésorerie.

En plus des mesures réglementaires, nous utilisons diverses autres mesures pour gérer un profil approprié du risque de liquidité et de financement. Ces mesures comprennent une gestion autonome de la liquidité sans le concours implicite du Groupe HSBC ou des banques centrales, une limite de concentration pour les déposants, des limites de concentration cumulatives pour le financement à terme, un PEISL, l'exigence d'un LCR minimal pour chaque monnaie, la gestion et la surveillance de la liquidité intrajournalière, les prix de transfert des fonds servant à des fins de liquidité et des évaluations prospectives du financement.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont détenus et gérés de façon autonome par les entités en exploitation. La plupart sont détenus directement par le service Marchés, trésorerie dans le but premier de gérer le risque de liquidité conformément au cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement. Les actifs liquides comprennent aussi tous les actifs liquides non grevés détenus hors du service Marchés, trésorerie pour toute autre fin. Pour être admissibles dans la réserve d'actifs liquides, les actifs doivent disposer d'un marché des opérations de pension vaste et liquide pour le titre sous-jacent. Le cadre interne de gestion du risque de liquidité et de financement confère au service Marchés, trésorerie le contrôle ultime de tous les actifs liquides non grevés et des autres sources de liquidités.

Le tableau qui suit indique l'estimation de la valeur de liquidité non pondérée (compte non tenu des décotes présumées) des actifs classés comme liquides et servant à calculer le LCR du BSIF. Le niveau des actifs liquides présenté reflète les actifs liquides non grevés à la date de présentation de l'information, selon la définition réglementaire des actifs liquides. Les actifs liquides de haute qualité sont essentiellement composés d'actifs de niveau 1, tels que la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les titres de premier ordre que des administrations publiques, des banques centrales ou des entités supranationales ont émis ou garantis qui peuvent être convertis en trésorerie sans perte de valeur ou avec une légère perte de valeur.

Au 31 décembre 2022, nos actifs liquides ont augmenté de 2 G\$ en regard du 31 décembre 2021, en raison d'une hausse des dépôts des clients et de l'accroissement du financement à long terme, facteurs annulés par la progression des prêts aux clients et la baisse du financement à court terme.

Actif liquides¹

	2022	2021
	M\$	M\$
Niveau 1	30 065	28 182
Niveau 2a	2 025	1 949
Niveau 2b	108	50
Au 31 déc.	32 198	30 181

1. Les soldes des actifs liquides qui sont présentés sont ceux en vigueur aux dates indiquées (taux au comptant) et ils ne sont pas pondérés. Par conséquent, ils ne correspondent pas à ceux figurant dans les calculs du LCR, lesquels représentent la moyenne du trimestre et sont pondérés.

Sources de financement

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue ou à court préavis. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts, car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés du financement de gros (garanti et non garanti) en s'assurant de diversifier les échéances, les types de financement et les devises afin de limiter l'exposition à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et de réduire au minimum les écarts de liquidité structurels. Dans le cadre des mesures qu'elle prend pour assurer le financement de gros, la banque fait appel à divers programmes afin de mobiliser des fonds. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

La banque évite d'avoir recours au financement de gros non garanti venant du marché monétaire comme source de financement stable. Seul le financement de gros dont la période restant à courir jusqu'à l'échéance est de un an ou plus est considéré comme étant une source de financement stable. De plus, les hypothèses que nous retenons pour les simulations de crise exigent des actifs liquides d'une valeur équivalente qui compenseraient le financement de gros venant à échéance dans la période visée par la simulation.

Au cours de l'exercice, la banque a procédé à sa deuxième émission d'obligations sécurisées en euros. Actuellement, la banque détient deux obligations sécurisées en euros qui sont inscrites à la Bourse de Londres, en plus d'une obligation sécurisée en dollars américains. Ces titres diversifient davantage les sources de financement de la banque tout en élargissant son bassin d'investisseurs.

Échéance contractuelle des passifs financiers

Le tableau qui suit détaille tous les flux de trésorerie non actualisés liés aux paiements de principal et de coupons futurs (sauf pour ce qui est des passifs détenus à des fins de transaction et des dérivés qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture). Pour cette raison, les soldes indiqués dans le tableau ci-dessous ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé. Les flux de trésorerie non actualisés payables à l'égard des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs échéances contractuelles. Les dérivés et passifs détenus à des fins de transaction qui ne sont pas considérés comme des dérivés de couverture sont classés dans la catégorie « Échéance dans 1 mois ou moins » et non selon leur échéance contractuelle.

De plus, les engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit, les contrats de garantie financière et contrats semblables ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés qui peuvent devoir être versés en vertu d'engagements de prêts et d'autres engagements relatifs au crédit et les contrats de garantie financière et contrats semblables sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être payables.

Flux de trésorerie payables par la banque au titre des passifs financiers selon l'échéance contractuelle résiduelle*

Note	Échéance dans	Échéance	Échéance	Échéance	Échéance	Total
	1 mois ou moins	dans plus de 1 mois, mais dans 3 mois ou moins	dans plus de 3 mois, mais dans 1 an ou moins	dans plus de 1 an, mais dans 5 ans ou moins	dans plus de 5 ans	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Dépôts effectués par des banques	412	—	306	—	—	718
Comptes des clients	56 569	3 082	20 939	2 088	—	82 678
Mises en pension à des fins autres que de transaction	4 412	24	—	—	—	4 436
Passifs détenus à des fins de transaction	3 732	—	—	—	—	3 732
Dérivés	5 771	—	82	3 190	—	9 043
Titres de créance émis	1 536	1 554	4 713	8 422	197	16 422
Créances subordonnées	—	17	51	276	1 085	1 429
Obligations locatives	108	152	31	7	3	301
Autres passifs financiers	3 836	1 183	442	1 768	—	7 229
Total des passifs financiers inscrits au bilan	76 376	6 012	26 564	15 751	1 285	125 988
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 978	—	—	—	—	46 978
Garanties financières	1 725	—	—	—	—	1 725
Au 31 déc. 2022	125 079	6 012	26 564	15 751	1 285	174 691
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	72 %	3 %	15 %	9 %	1 %	
Dépôts effectués par des banques	1 313	—	—	—	—	1 313
Comptes des clients	62 721	2 206	7 820	923	—	73 670
Mises en pension à des fins autres que de transaction	7 706	—	341	—	—	8 047
Passifs détenus à des fins de transaction	3 598	—	—	—	—	3 598
Dérivés	2 827	63	5	1 190	—	4 085
Titres de créance émis	1 327	850	3 723	9 466	—	15 366
Créances subordonnées	—	6	18	98	1 061	1 183
Obligations locatives	3	8	32	141	71	255
Autres passifs financiers	3 784	1 478	686	1 451	—	7 399
Total des passifs financiers inscrits au bilan	83 279	4 611	12 625	13 269	1 132	114 916
Engagements de prêts et autres engagements relatifs au crédit	46 749	—	—	—	—	46 749
Garanties financières	1 949	—	—	—	—	1 949
Au 31 déc. 2021	131 977	4 611	12 625	13 269	1 132	163 614
Proportion des flux de trésorerie payables au cours de la période	81 %	3 %	7 %	8 %	1 %	

1. Excluent les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Actifs grevés

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne des actifs en nantissement ou les greève d'une sûreté. La banque donne des actifs en nantissement afin de pouvoir effectuer des paiements, remplir ses obligations liées au système de règlement, donner des garanties dans le cadre des transactions de mise en pension, soutenir des instruments d'emprunt garantis ou satisfaire à ses exigences de constitution de marges. Des limites sont en place pour contrôler ces nantissements.

La banque surveille activement ses positions grevées. Les actifs grevés sont exclus des actifs liquides utilisés dans les scénarios de simulation de crise interne. De plus, la banque estime l'effet des éléments qui déclenchent un abaissement des notations de crédit et exclut l'effet estimé des actifs liquides dans ces scénarios.

Risque de capital en 2022

Notre objectif de gestion du capital consiste à maintenir des niveaux appropriés de capital afin de soutenir notre stratégie d'entreprise et de respecter la réglementation.

La banque gère son capital selon les principes contenus dans sa politique de gestion du capital et son plan de capital annuel, compte tenu des résultats de son PIEAC. La banque détermine la composition et le montant optimaux du capital réglementaire et du fonds de roulement dont elle a besoin pour soutenir la croissance prévue, compte tenu du capital économique et du coût du capital, des pratiques acceptées par le marché, de la volatilité du capital et du volume des activités de son plan concernant les ressources financières.

Tout au long de 2022, la banque a respecté les limites du capital réglementaire qui lui sont imposées.

Le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a conclu une entente visant la vente de ses activités bancaires au Canada (la Banque HSBC Canada) à la RBC, sous réserve des approbations réglementaires et du gouvernement. La transaction devrait se conclure vers la fin de 2023. Compte tenu de la transaction, aucun dividende n'a été déclaré ou payé sur les actions ordinaires de la banque HSBC Canada au cours du quatrième trimestre de 2022 et, pour le moment, aucun dividende n'a été payé ou déclaré au cours du premier trimestre de 2023.

Règles de Bâle III concernant le capital et l'effet de levier

La banque évalue l'adéquation de ses fonds propres en fonction de normes issues des lignes directrices émises par le BSIF conformément au cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III.

Les normes en matière de suffisance du capital de Bâle III ont grandement modifié la définition du capital réglementaire et elles imposent une nouvelle obligation selon laquelle la totalité du capital réglementaire doit pouvoir absorber les pertes en cas de faillite d'une institution financière. Les instruments de capitaux propres qui ont été émis avant l'adoption des exigences actuelles en 2013 et qui ne les respectent pas seront graduellement éliminés du capital réglementaire sur une période de dix ans allant de 2013 à 2022. En date du 1^{er} janvier 2022, cet instrument de capital avait été entièrement éliminé.

Ces normes précisent particulièrement que ce sont les actions ordinaires qui représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'introduction d'un ratio CET1. Les règles de Bâle III imposent aussi aux institutions de constituer des réserves de conservation de capital afin de toujours respecter le minimum de capital réglementaire requis pendant une crise.

Rapport de gestion

Le BSIF a établi des cibles de capitaux propres (qui incluent une réserve de conservation de capital) que toutes les institutions devront atteindre ou dépasser, comme suit : ratio CET1 de 7,0 %, ratio du capital de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du capital total de 10,5 %.

Dans le cadre de la mise en place, au pays, des réformes de Bâle III et suite aux consultations publiques qu'il a effectuées au printemps de 2021, le BSIF a publié, le 31 janvier 2022, les versions définitives de ses lignes directrices sur le capital, les exigences de levier et les informations à fournir connexes qui sont destinées aux institutions de dépôt sous réglementation fédérale. Ces lignes directrices entreront en vigueur au cours du deuxième trimestre de 2023, si ce n'est des exigences concernant le risque de marché et le risque de rajustement de la valeur de crédit, qui devront être instaurées le 1^{er} janvier 2024.

Capital réglementaire

Total du capital réglementaire

	Notes	Exercice clos le	
		31 déc. 2022	31 déc. 2021
		M\$	M\$
Capitaux propres ordinaires bruts	1	4 818	5 776
Ajustements réglementaires		380	(186)
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1	2	5 198	5 590
Capital de catégorie 1 supplémentaire et admissible	3	1 100	1 100
Capital de catégorie 1		6 298	6 690
Capital de catégorie 2	2, 4	1 039	1 014
Total du capital		7 337	7 704

1. Comprennent les capitaux propres ordinaires, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global.
2. En raison des nouvelles dispositions transitoires et, avec prise d'effet au 31 mars 2020, une partie des corrections de valeur qui auraient autrement été incluses dans le capital de catégorie 2 l'ont plutôt été dans le capital CET1. L'incidence de ce changement se chiffrait à 19 M\$ et à 3 M\$, respectivement, aux 31 décembre 2022 et 2021.
3. Comprend les actions privilégiées.
4. Au 31 décembre 2021, ces éléments comprenaient un instrument de capital à éliminer graduellement. En date du 1^{er} janvier 2022, cet instrument de capital avait été entièrement éliminé.

Ratios du capital réglementaire et de levier

Actifs pondérés en fonction des risques, ratios du capital réglementaire et de levier réels et minimaux

	Notes	Au	
		31 déc. 2022	31 déc. 2021
		M\$	M\$
Actifs pondérés en fonction des risques	1, 2	44 656	39 836
		%	%
Ratios du capital réglementaire réels	3, 4		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1		11,6 %	14,0 %
– ratio du capital de catégorie 1		14,1 %	16,8 %
– ratio du capital total		16,4 %	19,3 %
– ratio de levier	5, 6	4,7 %	5,8 %
Exigences en matière de capital réglementaire	7		
– ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 minimal		7,0 %	7,0 %
– ratio du capital de catégorie 1 minimal		8,5 %	8,5 %
– ratio du capital total minimal		10,5 %	10,5 %
– ratio de levier minimal		3,0 %	3,0 %

1. Les actifs pondérés en fonction des risques représentent les montants par lesquels les actifs sont ajustés au moyen de facteurs de pondération en fonction des risques afin de refléter les risques inhérents aux positions figurant ou non au bilan conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF. Certains actifs ne sont pas pondérés en fonction des risques, mais plutôt déduits du capital.
2. En avril 2020, le BSIF a, en raison de l'évolution de la situation, annoncé certaines mesures d'assouplissement réglementaire en guise d'appui aux efforts déployés en lien avec la COVID-19. Avec prise d'effet au 31 mars 2020, le BSIF a abaissé le coefficient de plancher de fonds propres de 75 % à 70 %. Le nouveau coefficient de plancher demeurera en vigueur jusqu'au deuxième trimestre de 2023.
3. Présentation sur une base aux termes de Bâle III qui élimine graduellement les instruments de fonds propres non admissibles sur une période de 10 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.
4. Les ratios des capitaux propres ordinaires de catégorie 1, du capital de catégorie 1 et du capital total sont calculés comme étant le capital de base concerné divisé par les actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la ligne directrice Normes de fonds propres qu'a publiée le BSIF.
5. Le ratio de levier est calculé au moyen du capital de catégorie 1 divisé par les mesures d'exposition aux fins du ratio de levier, conformément à la ligne directrice Exigences de levier qu'a publiée le BSIF. Les expositions utilisées pour ce calcul représentent le total des actifs inscrits au bilan et de certains éléments spécifiques n'y figurant pas.
6. Le ratio de levier tient compte de certaines mesures d'assouplissement réglementaire en lien avec la COVID-19 que le BSIF avait annoncées et qui permettaient aux banques d'exclure, jusqu'au 31 décembre 2021, leurs réserves auprès des banques centrales et les titres d'émetteurs souverains pour le calcul de leur exposition aux fins du ratio de levier. En août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres d'émetteurs souverains dans le calcul de cette exposition ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. Le 13 septembre 2022, le BSIF a confirmé que l'exclusion des réserves auprès des banques centrales du calcul de l'exposition aux fins du ratio de levier de la banque ne sera pas prolongée au-delà du 31 mars 2023.
7. Ratios du capital cibles que prescrit le BSIF incluant la réserve de conservation de fonds propres requise.

Au 31 décembre 2022, notre ratio des capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (« CET1 ») a diminué à 11,6 % alors qu'il était à 14,0 % au 31 décembre 2021, ce qui reflète une hausse des actifs pondérés en fonction des risques et une baisse des CET1 de 392 M\$. Cette baisse a résulté principalement de la remise de 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited en mars 2022 et d'une réduction de 226 M\$ de la réserve à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces baisses ont été compensées en partie par le capital de 361 M\$ généré par voie du bénéfice, déduction faite des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées.

Actions en circulation et dividendes

Le tableau qui suit présente les actions en circulation ainsi que les dividendes déclarés et versés sur nos actions au cours des trois derniers exercices.

	Notes	Exercice clos le			Exercice clos le			Exercice clos le		
		31 déc. 2022			31 déc. 2021			31 déc. 2020		
		Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)	Dividende (en \$ par action)	Nombre d'actions émises (en milliers)	Valeur comptable (en M\$)
Actions ordinaires	1, 2, 3	0,69259	548 668	1 125	0,79283	548 668	1 725	0,32085	548 668	1 725
Actions privilégiées de catégorie 1	4									
- Série G	5	—	—	—	—	—	—	0,50000	—	—
- Série H	5	1,08412	20 000	500	0,76505	20 000	500	0,39471	20 000	500
- Série I	6	1,15000	—	—	1,15000	14 000	350	1,15000	14 000	350
- Série J	6	—	14 000	350	—	—	—	—	—	—
- Série K		1,36252	10 000	250	1,36252	10 000	250	1,36252	10 000	250

- Les dividendes comptabilisés dans les états financiers sont les dividendes par action ordinaire déclarés au cours d'un exercice et ce ne sont pas les dividendes versés pour cet exercice ou à l'égard de celui-ci.
- Des actions ordinaires ont été émises le 30 mars 2020.
- Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaire à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, sans que cela entraîne un changement dans le nombre d'actions émises.
- Les dividendes en trésorerie sur les actions privilégiées sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement.
- Le 30 juin 2020, le porteur des actions privilégiées, série G, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série H, conformément à leurs modalités, et les premiers dividendes sur ces dernières ont été déclarés au troisième trimestre de 2020 et ont été versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 30 septembre 2020 ou le premier jour ouvrable suivant.
- Le 31 décembre 2022, le détenteur des actions privilégiées, série I, a exercé son option de convertir celles-ci en actions privilégiées, série J, conformément à leurs modalités.

Dividendes déclarés en 2022

Au cours de l'exercice, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 51 M\$ sur ses actions privilégiées de catégorie 1 de la Banque HSBC Canada et a versé ces dividendes toutes séries confondues, conformément à leurs modalités. De plus, la banque a déclaré et versé des dividendes d'un montant de 380 M\$ sur ses actions ordinaires, au cours des trois premiers trimestres de 2022. Aucun dividende n'a été déclaré ni versé sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada au cours du quatrième trimestre de 2022.

Dividendes déclarés en 2023

Le 14 février 2023, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2023, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2023 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2023.

Puisque les dividendes trimestriels sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2023 ont été déclarés après le 31 décembre 2022, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque. Pour le moment, aucun dividende n'a été déclaré sur les actions ordinaires de la Banque HSBC Canada au cours du premier trimestre de 2023.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en 2022

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire s'entend du risque que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence défavorable sur notre résultat ou notre capital. Ce risque découle des actifs et passifs de la banque détenus à des fins autres que de transaction, soit plus précisément les prêts, les dépôts et les instruments financiers non détenus à des fins de transaction.

Il existe trois principales sous-catégories de risque structurel de taux d'intérêt. Il se produit un risque de non-concordance des taux d'intérêt lorsque les échéances résiduelles des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan ou les dates de révision de leurs taux sont différentes. Le risque de base découle des variations relatives des taux d'intérêt des instruments financiers de durée comparable, mais dont les taux ont été établis en fonction d'indices de taux d'intérêt différents. Quant au risque d'option, il provient des options incorporées aux caractéristiques des produits qui permettent aux clients de modifier les flux de trésorerie, telles que les options concernant les dates d'échéance prévues ou les dates de révision des taux.

Le risque est mesuré en fonction de la révision du taux contractuel et des options incorporées telles que le remboursement anticipé ou la révision du taux (par exemple, les dépôts remboursables, les prêts hypothécaires avec option de remboursement anticipé et les engagements de prêts hypothécaires à taux fixe). Les paramètres de calcul du risque englobent l'effet du comportement des taux d'intérêt, les hypothèses concernant la tarification des produits de taux gérés et le comportement des clients, notamment le remboursement anticipé d'emprunts hypothécaires ou la transition, par la clientèle, de comptes de dépôt ne portant pas intérêt à des comptes portant intérêt en vertu de scénarios spécifiques concernant les taux d'intérêt. Les produits sans échéance font l'objet d'un échelonnement selon un échéancier hypothétique et sur la base des comportements passés.

Plusieurs hypothèses sont posées aux fins de la modélisation des mesures du risque et sont dérivées des approches par modèle ou des approches non modélisées subjectives. Les principales hypothèses portent sur les taux d'octroi de prêts à taux fixe potentiels, le rythme des remboursements anticipés des prêts à taux fixe et la transmission des produits de taux gérés. La fonction chargée de la gestion du risque de trésorerie examine et critique activement la pertinence de ces hypothèses.

Le tableau ci-après présente les sensibilités au risque structurel de taux d'intérêt. Le résultat à risque correspond aux répercussions des fluctuations, sur les 12 prochains mois, alors que la valeur économique des capitaux propres résulte d'une évaluation du bilan sur une base de liquidation. Au 31 décembre 2022, une fluctuation positive et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 121 M\$ sur la valeur économique des capitaux propres de la banque, en baisse par rapport à 245 M\$ un an plus tôt. À cette même date, une fluctuation négative et immédiate de 100 points de base aurait eu une incidence défavorable de 172 M\$ sur le résultat et, à l'exercice précédent, une fluctuation négative de 25 points de base a eu une incidence défavorable de 63 M\$.

Sensibilité du portefeuille non détenu à des fins de transaction au risque structurel de taux d'intérêt

(Incidence avant impôt d'une variation immédiate et soutenue des taux d'intérêt)

	Exercice clos le			
	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$	Valeur économique des capitaux M\$	Résultat à risque M\$
Augmentation de 100 points de base	(121)	157	(245)	225
Diminution de 100 points de base	108	(172)	58	(63)

1. Avec la normalisation des taux d'intérêt en 2022 après qu'ils aient atteint des creux historiques, la sensibilité de la valeur économique des capitaux et du résultat à risque dans le cas d'un scénario de repli a été établie, depuis le deuxième trimestre de 2022, en fonction d'une diminution de 100 points de base. Les chiffres de la période antérieure rendent compte d'une baisse de 25 points de base.

Valeur à risque* des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction

Les portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, évalués selon les modèles de valeur à risque (« VaR »), comprennent des positions découlant principalement de la gestion des taux d'intérêt relatifs à nos actifs et à nos passifs liés aux services bancaires aux particuliers et aux entreprises, aux placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments d'emprunt évalués au coût amorti.

Pour plus de détails sur les modèles de VaR, se reporter à la rubrique « Risque de marché » à la page 56 du rapport de gestion.

Le tableau suivant présente la VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction pour 2022.

VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, 99 %, 1 journée*

	Taux d'intérêt	Écarts de crédit	Diversification du portefeuille ¹	Total ²
	M\$	M\$	M\$	M\$
Solde au 31 décembre 2022	16,2	29,2	(5,6)	39,8
Moyenne	13,2	27,1	(9,8)	30,5
Maximum	4,7	16,8	—	17,8
Minimum	17,2	30,9	—	41,2
Solde au 31 décembre 2021	11	22,8	(9,0)	24,8
Moyenne	14	14,9	(9,4)	19,5
Maximum	9,7	10,4	—	14,1
Minimum	20,2	23,7	—	25,7

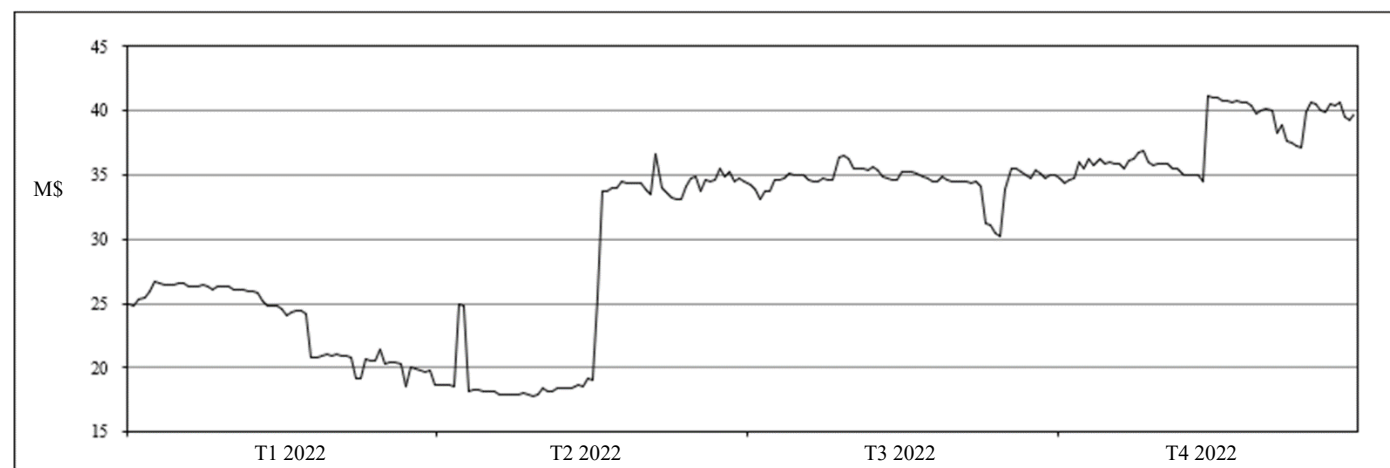
1. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit. Cette mesure correspond à l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
2. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

Valeur à risque des portefeuilles non détenus à des fins de transaction

La VaR des activités effectuées à des fins autres que de transaction au 31 décembre 2022 était supérieure à celle au 31 décembre 2021. La hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation de la volatilité des taux d'intérêt au cours de l'exercice. Sur une base individuelle, la VaR liée aux taux d'intérêt et la VaR liée aux écarts de crédit a augmenté en raison de la volatilité accrue observée sur le marché en 2022. La VaR des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction tient compte du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire transféré au service Marchés, trésorerie, et géré par ce dernier, et des expositions découlant du portefeuille d'actifs liquides de grande qualité détenu par le service Marchés, trésorerie afin de respecter les exigences de liquidité.

Le graphique suivant présente la VaR quotidienne totale des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction pour 2022

VaR quotidienne des portefeuilles détenus à des fins autres que de transaction, 99 %, 1 journée¹



1. L'augmentation au deuxième trimestre de 2022 a résulté principalement de la plus grande volatilité des taux d'intérêt sur les marchés. La tendance à la baisse au premier trimestre de 2022 découle d'une réduction du risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque qu'il y ait une incidence financière défavorable sur les activités de négociation découlant des variations des paramètres de marché, tels les taux d'intérêt ou de change, les prix des actifs, les volatilités et les écarts de crédit. L'exposition au risque de marché est divisée en fonction de deux portefeuilles, soit celui détenu à des fins de transaction et celui détenu à des fins autres que de transaction.

Gestion du risque de marché

La fonction chargée de la gestion du risque de marché est indépendante des secteurs d'activité et agit comme deuxième ligne de défense en surveillant ce risque. L'objectif de nos politiques de gestion du risque et de nos techniques d'évaluation est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement par rapport à celui-ci, tout en maintenant un profil de risque de marché conforme à notre tolérance au risque établie.

La banque gère et contrôle le risque de marché au moyen de limites de risque approuvées par la RGR et le conseil ainsi que de manière centralisée par l'équipe responsable de la gestion des risques du Groupe HSBC, et ce, au moins une fois l'an. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque et en fonction de la taille et des caractéristiques des opérations sur le plan des ressources financières et en capital, de la liquidité du marché des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation de l'audit interne, des ressources des fonctions de soutien et des systèmes de soutien. La fonction chargée de la gestion du risque de négociation instaure les contrôles régissant la négociation des instruments autorisés et approuvés à chaque emplacement ainsi que les changements qui suivent l'achèvement du processus d'approbation des nouveaux produits. Cette fonction limite également la négociation de produits dérivés plus complexes aux bureaux dont le personnel a suffisamment de compétences à l'égard de ces produits et des systèmes de contrôle robustes.

Pour obtenir une analyse du risque de marché des portefeuilles non détenus à des fins de transaction, se reporter à la rubrique « VaR des portefeuilles non détenus à des fins de transaction » à la page 55 du rapport de gestion.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché, y compris l'analyse de sensibilité, la valeur à risque (« VaR ») et les limites imposées aux pertes maximales et aux émetteurs.

Valeur à risque*

La VaR relève d'une technique qui permet d'évaluer, pour une période définie et selon un intervalle de confiance donné, les pertes sur les positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient. L'utilisation de la VaR est intégrée à la gestion du risque de marché et calculée pour tous les portefeuilles détenus à des fins de transaction et ceux détenus à d'autres fins de sorte que la banque puisse avoir une vision d'ensemble du risque.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur une simulation à l'aide de données historiques qui intègre les caractéristiques suivantes :

- les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des écarts de crédit et des taux d'intérêt; et
- le calcul est effectué avec un intervalle de confiance de 99 % et selon une période de détention d'une journée.

Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché. La nature des modèles de la VaR signifie qu'une augmentation de la volatilité des marchés entraînera une augmentation de la VaR, sans que les positions sous-jacentes ne changent.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, limites qui sont exposées ci-dessous.

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement de prendre en compte tous les événements potentiels sur les marchés, plus particulièrement ceux de nature extrême.
- L'utilisation, aux fins de la gestion des risques inhérents aux portefeuilles détenus à des fins de transaction ou à d'autres fins, d'une période de détention d'une journée suppose que cette courte période sera suffisante pour couvrir ou dénouer toutes les positions.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 %, selon sa définition, ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans cet intervalle.
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée.

Portefeuilles détenus à des fins de transaction

Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions détenues aux fins des services fournis aux clients et des activités de tenue de marché, en vue de la revente à court terme ou de la couverture des risques découlant de ces positions.

Valeur à risque des portefeuilles détenus à des fins de transaction

Nous avons continué à gérer le risque de marché de façon prudente au cours de 2022. La sensibilité et la VaR sont demeurées conformes au niveau de tolérance, car la société a poursuivi ses principales activités de tenue de marché afin de soutenir nos clients. Le risque de taux d'intérêt a été le principal facteur qui a influé sur la VaR.

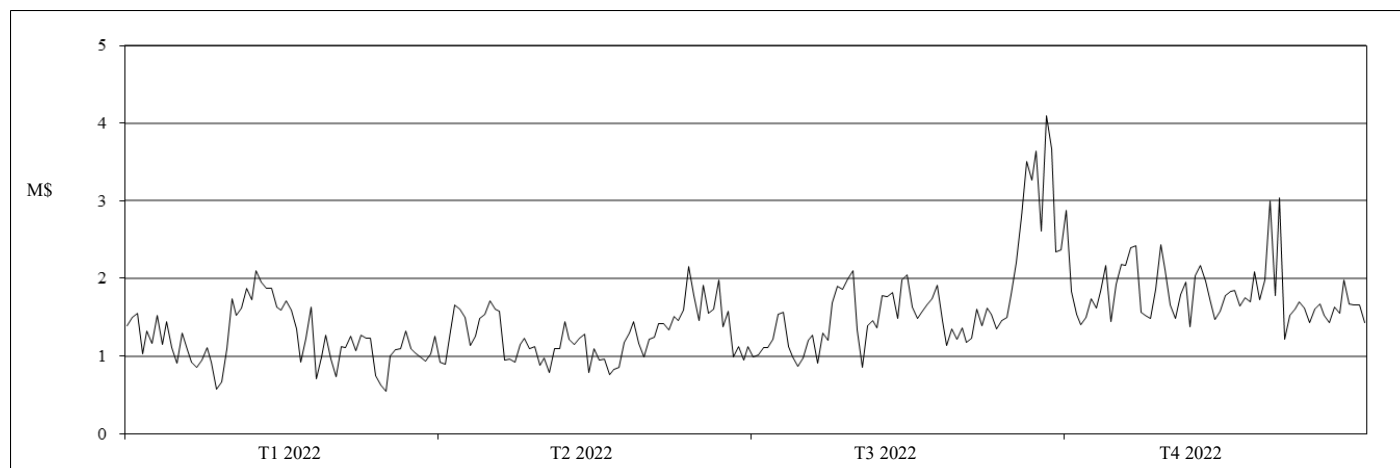
La VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction n'a pas changé de façon significative par rapport à la clôture de l'exercice précédent, et est demeurée à l'intérieur d'une fourchette relativement étroite pour la majorité de 2022.

VaR des portefeuilles détenus à des fins de transaction, 99 %, 1 journée (par type de risque)*¹

Note	Change et marchandises M\$	Taux d'intérêt M\$	Capitaux propres M\$	Écarts de crédit M\$	Diversification des portefeuilles ² M\$	Total ³ M\$
De janvier à décembre 2022						
À la clôture de l'exercice	—	1,0	—	0,9	(0,5)	1,4
Moyenne	—	1,2	—	0,8	(0,5)	1,5
Minimum	—	0,5	—	0,2		0,5
Maximum	0,1	3,3	—	2,1		4,1
De janvier à décembre 2021						
À la clôture de l'exercice	—	0,8	—	1,4	(0,7)	1,5
Moyenne	—	1,3	—	0,7	(0,5)	1,5
Minimum	—	0,5	—	0,2		0,6
Maximum	—	3,4	—	1,9		3,5

1. Les portefeuilles détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant des activités de tenue de marché et les positions des clients.
2. La diversification des portefeuilles s'entend de l'effet de dispersion du risque de marché associé à la détention d'un portefeuille exposé à divers types de risque. Elle représente la réduction d'un risque de marché spécifique qui survient lorsque l'on regroupe, dans un même portefeuille, plusieurs types de risque, dont ceux liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Cette mesure correspond à l'écart entre le total de la VaR par type de risque et le total de la VaR, tous risques confondus. Un montant négatif représente les avantages que procure la diversification des portefeuilles. Comme les montants maximums et minimums surviennent des jours différents, selon le type de risque, le calcul des avantages de la diversification des portefeuilles à l'égard de telles mesures ne fournirait aucun renseignement pertinent.
3. Le total de la VaR ne correspond pas à celui qui serait obtenu en additionnant les montants associés à tous les types de risque en raison des répercussions de la diversification.

VaR quotidienne des portefeuilles détenus à des fins de transaction, 99 %, 1 journée



Risque lié aux changements climatiques

Aperçu

Le risque lié aux changements climatiques se rapporte aux répercussions financières et non financières qui pourraient découler des changements climatiques et de la transition vers une économie écoresponsable. Les changements climatiques peuvent avoir une incidence sur la HSBC de plusieurs façons :

L'augmentation de la gravité et de la fréquence de phénomènes météorologiques ou climatiques extrêmes, telle une hausse du niveau de la mer et des inondations, peut poser des risques matériels.

Le fait de passer à une économie carboneutre peut engendrer des risques de transition, en raison notamment des changements en ce qui a trait aux politiques, à la réglementation et à la technologie.

Collectivement, les risques liés aux changements climatiques peuvent causer des risques idiosyncrasiques et systémiques et ainsi avoir des répercussions financières et autres pour la HSBC. Entre autres répercussions financières, citons une hausse des actifs pondérés en fonction des risques à plus long terme et une augmentation des pertes transactionnelles ou des besoins en fonds propres. Quant aux répercussions non financières, il se pourrait, par exemple, que nos propres actifs ou activités soient perturbés par des conditions météorologiques extrêmes ou des changements climatiques permanents ou que les décisions d'affaires que nous prenons dans le but de concrétiser nos visées en ce domaine aient de telles répercussions.

Gestion des risques liés aux changements climatiques

Principaux faits nouveaux en 2022

Nous avons continué d'approfondir notre compréhension des facteurs de risque liés aux changements climatiques et de gérer notre exposition. Tirant parti des ressources du Groupe HSBC, nous continuons à tenir compte du risque lié aux changements climatiques dans le cadre de gestion du risque de la banque et à développer nos capacités à l'œuvre dans quatre piliers principaux, soit la gouvernance et la tolérance au risque, la gestion du risque, la simulation de crises et l'analyse de scénarios et la présentation d'informations. Par exemple, nous travaillons avec nos collègues du Groupe HSBC en vue d'améliorer les paramètres du risque afin d'appuyer notre énoncé qualitatif de la tolérance au risque et d'améliorer la qualité des données afin de détecter et d'évaluer les risques matériels et les risques de transition pour l'ensemble de nos portefeuilles de prêts de détail et de prêts aux grandes sociétés et de nos activités. Nous continuons de communiquer activement avec nos clients afin de comprendre leur gestion des risques liés aux changements climatiques et de la soutenir, le cas échéant. Nous avons participé à des groupes de travail du secteur axés sur la compréhension des changements apportés aux politiques et aux règlements sur la gestion des risques liés aux changements climatiques et la présentation d'informations, et à des consultations avec les organismes de réglementation portant sur l'évolution des attentes en matière de réglementation relative à la gestion des risques liés aux changements climatiques. De plus, nous améliorons notre approche visant à gérer le risque lié à l'écoblanchiment et les répercussions sur la réputation.

Le Groupe HSBC a publié une version révisée de la politique sur l'énergie au cours du quatrième trimestre de 2022. La politique ne permet plus l'octroi de nouveaux financements ou la prestation de services-conseils aux clients des secteurs du pétrole et du gaz naturel (nouveaux ou actuels) aux fins d'activités d'exploration, d'évaluation, d'exploitation et de production dans le cadre de projets liés au sable bitumineux. Cependant, en raison de sa vente à la RBC, la Banque HSBC Canada n'est plus visée par cette politique.

Gouvernance et structure

Un forum de surveillance des risques liés aux changements climatiques est responsable de la surveillance de notre approche et du soutien en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques. L'information sur la tolérance au risque et les principales questions liées aux changements climatiques est rapportée à la réunion sur la gestion des risques (« RGR »), laquelle est présidée par le chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion des risques

Le risque lié aux changements climatiques aura des répercussions d'une grande portée, complexes et nuancées sur l'ensemble des portefeuilles et des activités de la banque. Par conséquent, il est pris en compte dans les politiques et les contrôles du cadre de gestion du risque, s'il y a lieu, dans l'ensemble de notre taxinomie des risques actuelle.

Notre approche en ce qui concerne le risque lié aux changements climatiques est conforme au modèle des trois lignes de défense, qui décrit la façon dont nous détectons, évaluons et gérons nos risques. Cette approche vise à assurer que les membres du conseil et de la haute direction sont aux faits de nos principaux risques liés aux changements climatiques et peuvent les surveiller.

Notre approche initiale était axée sur la compréhension des répercussions matérielles et de transition découlant des types de risques prioritaires suivants : le risque de crédit de gros et de détail, le risque réputationnel, le risque opérationnel et le risque lié à la résilience et le risque de non-conformité à la réglementation.

En 2022, nous avons élargi notre portée afin de tenir compte d'autres types de risques dans notre taxinomie des risques, par exemple, le risque de crédit lié aux activités de négociation, le risque de marché et le risque juridique. En outre, nous considérons l'écoblanchiment comme étant un risque émergent significatif dont l'importance augmentera probablement au fil du temps, alors que nous acquérons des compétences et développons des produits pour respecter nos engagements à atteindre la carboneutralité et que nous travaillons avec nos clients afin de les aider à effectuer une transition vers une économie sobre en carbone. Afin de refléter ce fait, notre approche en matière de gestion du risque lié aux changements climatiques a été mise à jour afin d'inclure la façon dont nous détectons, évaluons et gérons les risques liés à l'écoblanchiment.

Risque lié à la résilience

Aperçu

Le risque lié à la résilience s'entend du risque que nous ne puissions fournir des services essentiels à nos clients, nos sociétés affiliées ou nos contreparties en raison de perturbations des activités à la fois majeures et prolongées. Le risque lié à la résilience découle de processus ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes.

Gestion du risque lié à la résilience

Principaux faits nouveaux en 2022

La sous-fonction chargée de la gestion du risque opérationnel et du risque lié à la résilience assure une surveillance étroite de la gestion des risques non financiers, et ce, pour chaque secteur d'activité et fonction. Elle remet également en cause cette gestion de manière indépendante, efficace et en temps opportun. Au cours de l'exercice, nous avons mis en œuvre diverses actions dans le but de renforcer la gestion des risques non financiers.

Nous avons renforcé nos capacités de gestion du risque en ce qui concerne le risque lié aux données et le risque lié à l'exécution des changements, qui font partie du risque lié à la résilience. Nous avons notamment amélioré notre surveillance de la confidentialité des données.

Nous axons nos efforts sur les risques importants et les secteurs affichant une croissance stratégique.

Gouvernance et structure

Le modèle d'exploitation cible de la gestion du risque opérationnel et de celui lié à la résilience permet de mieux comprendre ce dernier, de renforcer la surveillance de sa gestion tout en demeurant pertinent comme composante d'une structure simplifiée de gestion des risques non financiers.

Nous percevons le risque lié à la résilience sous les neuf angles suivants : l'incapacité à gérer les tiers; l'information, la technologie et la cybersécurité; le traitement des transactions; l'incapacité à protéger les personnes et les lieux contre des gestes malveillants ayant des conséquences matérielles; l'interruption des activités et les risques associés aux urgences; le risque lié aux données; le risque lié à l'exécution des changements; le manque de disponibilité des immeubles; et la sécurité des lieux de travail.

L'information sur la tolérance au risque et les principales questions liées au risque opérationnel et au risque lié à la résilience est rapportée à la réunion sur la gestion des risques (« RGR »), laquelle est présidée par le chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion du risque

La résilience opérationnelle désigne notre capacité à anticiper et à prévenir les perturbations internes ou externes, à nous y adapter, à y faire face, à les contrer et à en tirer des leçons, protégeant ainsi nos clients et les marchés dans lesquels nous sommes présents et préservant la stabilité économique. Pour établir notre résilience, nous évaluons si nous sommes en mesure ou non de continuer d'assurer, dans une certaine mesure, la prestation de nos principaux services. Nous comprenons que nous ne pouvons pas nous protéger de toutes les perturbations, mais accordons la priorité à nos investissements, car ils nous permettent d'améliorer sans cesse nos stratégies d'intervention et de reprise eu égard à de tels services.

Poursuite des activités commerciales

Notre contexte d'exploitation a retrouvé son état normal, à la suite des mesures prises en réaction à la pandémie, ce qui inclut une forte redondance est-ouest et un mode de travail hybride pour le personnel qui ne traite pas en personne avec les clients.

Risque de non-conformité à la réglementation

Aperçu

Le risque de non-conformité à la réglementation s'entend du risque lié au fait de manquer à notre devoir envers les clients et autres contreparties, d'avoir une conduite inappropriée sur les marchés et de ne pas respecter les normes réglementaires connexes régissant les services financiers. Le risque de non-conformité à la réglementation découle du non-respect des lois, des codes, des règles et des règlements pertinents et peut se matérialiser sous la forme de piètres résultats obtenus sur le marché ou auprès des clients, entraîner des amendes et des pénalités et nuire à notre réputation.

Gestion du risque de non-conformité à la réglementation

Principaux faits nouveaux en 2022

Notre approche en matière de conduite axée sur les valeurs nous incite à agir correctement et reconnaît l'impact réel que nous avons sur nos clients et les marchés financiers dans lesquels nous menons des activités, ce qui a harmonisé et simplifié notre approche, rendant notre code de conduite plus facile à comprendre et démontrant à quel point il reflète l'affirmation « Nous prenons nos responsabilités ». Au cours de 2022, nous avons continué à faire progresser notre approche à l'aide de ce qui suit :

- les obligations de nature réglementaire et les inventaires de déclarations réglementaires, pour lesquels nous avons mis en place des nouveaux outils afin d'intégrer davantage nos pratiques d'analyse à l'échelle de l'entreprise et de gestion des changements réglementaires;

- la protection du consommateur, pour laquelle nous avons amélioré nos politiques et nos pratiques pour suivre l'évolution des attentes en matière de réglementation;
- le risque lié aux changements climatiques, pour lequel nous avons intégré dans nos politiques un cadre de gouvernance et des contrôles améliorés visant les produits, afin de tenir compte de façon efficace des changements climatiques, en particulier les risques liés à l'écoblanchiment.

Gouvernance et structure

La fonction chargée de la conformité à la réglementation relève du responsable en chef, conformité à la réglementation, assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité qui aide l'entreprise à produire des résultats équitables pour ses clients, à maintenir l'intégrité des marchés financiers et à atteindre ses objectifs stratégiques. Les questions relevant de la conformité à la réglementation sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite.

Principaux processus de gestion du risque

La fonction chargée de la conformité à la réglementation se doit d'assurer le respect des politiques mondiales et d'élaborer ensuite les politiques, normes et tolérance au risque locales afin d'orienter la gestion du risque de non-conformité à la réglementation. De plus, il définit des cadres clairs et des processus complémentaires afin de protéger la banque contre le risque de non-conformité à la réglementation et le risque lié à la conduite. Aux termes de ces politiques et procédures, révisées sur une base annuelle, tout manquement à la réglementation, qu'il soit réel ou potentiel, doit être repéré promptement et signalé. Les incidents qui doivent être signalés le sont au moment de la RGR ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite du conseil d'administration.

Risque lié aux crimes financiers

Aperçu

Le risque lié aux crimes financiers s'entend du risque que nous aidions, sciemment ou non, des parties à commettre ou à favoriser des activités potentiellement illégales par l'entremise de la HSBC, incluant le blanchiment d'argent, la fraude, l'extorsion et la corruption, l'évasion fiscale, les violations de sanctions et le financement des activités terroristes et de la prolifération. Le risque lié aux crimes financiers découle des activités bancaires quotidiennes mettant en jeu des clients, des tiers et des employés.

Gestion du risque lié aux crimes financiers et du risque de fraude

Principaux faits nouveaux en 2022

En 2022, nous avons adapté nos politiques, nos procédures et nos contrôles en réaction au volume sans précédent de diverses sanctions et restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Biélorussie et à certaines régions de l'Ukraine à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et nous avons renforcé nos contrôles de filtrage et nos contrôles à des fins autres que de filtrage afin d'aider à la détection de risques liés à des sanctions éventuelles en lien avec la Russie et certaines régions, entités et personnes faisant l'objet de restrictions et de risques découlant des restrictions liées au contrôle des exportations.

Nous avons également continué de réaliser des progrès quant à plusieurs grands projets de gestion du risque lié aux crimes financiers :

- Nous avons continué de renforcer le cadre relatif aux fraudes touchant les emprunts directs; révisé, mis à jour et publié une politique relative aux fraudes et une nomenclature des contrôles connexes, et perfectionné davantage des outils proactifs pour cibler le risque de délit d'initiés.
- Nous avons adapté et appliqué toutes les exigences prévues par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* au fur et à mesure qu'elles ont été mises en œuvre et nous avons entrepris d'apporter des changements aux systèmes imposés par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada en phase avec ces mises à jour.
- Nous avons participé à des partenariats public-privé et à des groupes de travail sectoriels et gouvernementaux dans le cadre de nos efforts continus visant à contribuer à l'efficacité de la lutte du Canada contre le crime financier. Des discussions et des recommandations sur un registre de la propriété effective, le partage d'informations et d'autres conclusions provenant du rapport sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique de la Commission Cullen comptent parmi les faits saillants.
- Nous avons reconfiguré notre capacité de filtrage des transactions en préparation au changement apporté au format des messages des systèmes de paiement à l'échelle mondiale conformément aux exigences de la norme ISO 20022 de l'Organisation internationale de normalisation.

Gouvernance et structure

La fonction chargée de la gestion du risque lié aux crimes financiers relève du responsable en chef, conformément à la réglementation, assure une surveillance indépendante et objective et remet en question les mesures prises à cet égard. De plus, elle fait la promotion d'une culture axée sur la conformité, ce qui permet à l'entreprise de produire des résultats équitables pour ses clients, de maintenir l'intégrité des marchés financiers et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les questions relevant des crimes financiers sont communiquées au cours de la RGR, que préside le chef de la gestion des risques, ainsi qu'au comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite du conseil d'administration.

Principaux processus de gestion du risque

Nous évaluons l'efficacité de notre cadre de gestion du risque lié aux crimes financiers de manière continue et nous investissons dans l'amélioration de nos contrôles opérationnels et dans des solutions technologiques afin de décourager et de détecter l'activité criminelle. Nous avons encore simplifié l'ensemble de notre cadre de gestion de ce risque, rationalisant des exigences de nos politiques, tout en améliorant la taxonomie et la nomenclature des contrôles de ce risque ainsi que notre capacité d'enquête et de suivi par voie d'outils technologiques tout en mettant au point des paramètres mieux ciblés. De plus, nous avons amélioré nos pratiques de gouvernance et de présentation de l'information à l'égard de ce risque. Nous voulons ardemment travailler en partenariat avec nos pairs et le secteur public afin de gérer le risque lié aux crimes financiers et ainsi protéger l'intégrité du système financier et les collectivités auprès desquelles nous œuvrons. Nous participons à plusieurs partenariats public-privé et projets de partage de l'information, ce qui reflète nos visées, à savoir promouvoir un cadre de politique et de réglementation public qui favorise l'échange de renseignements aux fins de la protection du système financier.

Risque lié aux modèles

Aperçu

Le risque lié aux modèles s'entend de la possibilité que les décisions d'affaires qui s'appuient sur des modèles se soldent par des conséquences néfastes, ce qui peut être aggravé par des erreurs dans la méthodologie, la conception ou le mode d'utilisation des modèles. Le risque lié aux modèles survient dans un contexte financier ou autres, soit dès que la prise de décisions d'affaires repose notamment sur des modèles.

Principaux faits nouveaux en 2022

En 2022, nous avons de nouveau amélioré nos processus de gestion du risque lié aux modèles dans un contexte de changements aux exigences réglementaires.

Les projets menés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Dans les secteurs d'activité et les fonctions, les responsables ont instauré dans leur intégralité les exigences énoncées dans la deuxième version mise à jour de la politique concernant la gestion du risque lié aux modèles et dans les normes élaborées en 2021.
- Bâle III, activités de détail : les modèles du calcul de la probabilité de défaillance (« PD »), de l'exposition en cas de défaillance (« ECD ») et de la perte en cas de défaillance (« PCD ») ont été reconçus et validés en 2022 et seront lancés en 2023. Bâle III, activités de gros : en 2022, le caractère approprié du modèle PCD a été évalué en fonction de la première et de la deuxième ligne de défense. Bâle III, activités de gros : en 2022, le modèle ECD a été conçu et validé. Bâle III, activités de gros : les modèles PCD et ECD seront également lancés en 2023.
- Les variations des facteurs macroéconomiques prospectifs au cours de la période de postpandémie et les autres événements survenus dans le monde ont encore influé sur le rendement des modèles établis selon IFRS 9 qui servent à calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, une plus grande confiance est accordée aux ajustements selon l'approche par ajouts et suppressions subjectifs de la direction aux fins du calcul des pertes de crédit attendues.
- De nouveaux modèles, selon IFRS 9, à appliquer aux portefeuilles qui ont nécessité le plus d'ajouts ont continué d'être élaborés. Le modèle PCD selon IFRS 9 a été recalibré, validé et instauré en 2022. C'est pourquoi il a fallu procéder à des ajustements subjectifs subséquents afin de rendre compte des conséquences économiques de la pandémie ignorées dans les modèles.
- Un examen de deuxième ligne et un processus de contestation visant ces ajustements, initiés en 2021, ont été officialisés et entièrement intégrés au cours du cycle de 2022.

Gouvernance et structure

La gestion du risque lié aux modèles est une fonction autonome de la structure de gestion des risques. Le responsable en chef, gestion du risque lié aux modèles relève directement du chef de la gestion des risques.

Principaux processus de gestion du risque

Nous utilisons diverses méthodes de modélisation, dont la régression, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine et des feuilles de pointage subjectif, pour un large éventail d'applications et aux fins d'activités telles que la sélection des clients, la tarification des produits, le suivi des transactions frauduleuses, l'évaluation de la solvabilité et la présentation de l'information financière. Dans le cadre de la RGR, la responsabilité de la gestion du risque lié aux modèles est déléguée au comité chargé de sa gestion, lequel est présidé par le chef de la gestion des risques. Ce comité examine régulièrement nos politiques et procédures de gestion du risque lié aux modèles et exige de la première ligne de défense qu'elle utilise des contrôles exhaustifs, efficaces et conformes à la nomenclature des contrôles établie par la fonction chargée de la gestion du risque lié aux modèles.

En outre, celle-ci transmet régulièrement à la haute direction des informations sur ce risque, utilisant à cette fin sa catégorisation, les mesures de la tolérance au risque ainsi que la liste des risques prioritaires et des risques émergents.

Nous examinons périodiquement l'efficacité de ces processus, incluant la structure du comité chargé de la supervision des modèles, afin d'assurer une bonne compréhension du risque lié aux modèles et l'intégration, dans les secteurs d'activité et les fonctions, des responsabilités à cet égard.

Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs

La rubrique « Risques » du présent rapport de gestion décrit les risques les plus importants auxquels la banque est exposée et qui, s'ils ne sont pas gérés adéquatement, pourraient avoir d'importantes répercussions sur ses résultats financiers futurs. La présente section décrit les autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats financiers futurs. Veuillez noter que les risques décrits ci-après, dont bon nombre échappent au contrôle de la banque, ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient aussi se répercuter sur nos résultats.

Conjoncture économique et conjoncture du marché

Des facteurs tels que l'état général du marché financier et du marché du crédit, notamment leur liquidité, niveau d'activité, volatilité et stabilité, peuvent avoir des répercussions significatives sur nos activités. De plus, les taux d'intérêt, les taux de change, l'épargne et les dépenses des consommateurs, le prix des logements, l'endettement et la capacité de remboursement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et le taux d'inflation affectent les activités et l'environnement économique où nous évoluons.

Le secteur des services financiers est caractérisé par les relations qu'entretiennent les sociétés de services financiers entre elles. Par conséquent, la défaillance d'autres sociétés de services financiers pourrait nuire à nos résultats. Compte tenu de l'interconnexion des marchés financiers mondiaux et de l'importance des échanges commerciaux, des changements touchant le contexte économique et politique à l'échelle mondiale pourraient influencer le rythme de la croissance économique au Canada.

Politiques budgétaires et monétaires

Nos résultats sont touchés par les politiques budgétaires, monétaires et économiques qu'adoptent les organismes de réglementation canadiens. Ces politiques peuvent se traduire par une augmentation ou une diminution de la concurrence et de l'incertitude sur les marchés. Elles peuvent aussi avoir un effet défavorable sur nos clients et nos contreparties, ce qui accentuerait le risque de défaillance chez ces clients et contreparties. Par ailleurs, les taux d'intérêt peuvent être influencés par les attentes du marché des obligations et du marché monétaire à l'égard de l'inflation et de la politique monétaire de la banque centrale. Les changements dans les attentes des marchés et dans la politique monétaire sont difficiles à prévoir et à prédire. Les fluctuations des taux d'intérêt qui découlent de ces changements peuvent avoir un effet sur notre bénéfice. Tout changement futur à ces politiques influera directement sur notre bénéfice.

Modifications de lois et de règlements et approche de la supervision

Les organismes de réglementation canadiens surveillent étroitement la législation dans divers domaines, notamment la protection du consommateur, la protection des renseignements personnels et de la vie privée, les activités sur les marchés financiers, la lutte contre le blanchiment d'argent, et la supervision et le renforcement de la gestion des risques. Les règlements ont pour but de protéger nos clients et l'intérêt du public. Des changements considérables ont été apportés aux lois et aux règlements régissant le secteur des services financiers, y compris des changements liés aux exigences en matière de capital et de liquidité. Les modifications de lois et de règlements, ainsi que leur interprétation et application, et les changements d'approche en matière de supervision risquent d'avoir un effet défavorable sur nos résultats.

Notre incapacité à respecter les lois et les règlements pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières ou une atteinte à notre réputation qui nuirait à notre flexibilité stratégique et à nos résultats.

Degré de concurrence et technologies perturbatrices

Le degré de concurrence parmi les sociétés de services financiers est élevé. La fidélisation de nos clients repose sur plusieurs facteurs, dont la qualité du service, le prix des produits ou des services, notre réputation et le comportement de nos concurrents. Certains changements dans ces facteurs ou une diminution ultérieure de notre part de marché pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Qui plus est, des sociétés non financières (telles des entreprises de technologie financière) offrent de plus en plus de services que fournissent traditionnellement les banques. Bien que cette nouvelle réalité génère des occasions auxquelles nous prenons activement part, elle menace les modèles d'affaires conventionnels des institutions financières.

Cybermenaces et accès non autorisé aux systèmes

La banque et d'autres organisations continuent de mener leurs activités dans un environnement où les cybermenaces se font de plus en plus grandes, et les contrer exige des investissements continus dans les contrôles commerciaux et techniques. Les principales menaces comprennent un accès non autorisé aux comptes de nos clients en ligne, des agressions au moyen de maliciels perfectionnés, des attaques contre nos fournisseurs indépendants et l'exploitation de failles de sécurité.

Modification de nos notations de crédit

Les notations de crédit jouent un rôle essentiel dans notre capacité de réunir des capitaux propres ou des capitaux par emprunt pour soutenir nos activités. L'excellence de nos notations de crédit nous permet d'accéder à des capitaux à un prix concurrentiel. Un abaissement important de ces notations pourrait faire augmenter considérablement nos coûts de financement et restreindre notre accès aux marchés financiers des capitaux par emprunt ou des capitaux propres.

Transition visant les TIO

Les taux interbancaires offerts (« TIO ») étaient largement employés pour établir les taux d'intérêt pour différents types de transactions financières ainsi qu'à des fins d'évaluation, de calcul des risques et d'analyse comparative du rendement.

Après que la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ait annoncé en juillet 2017 qu'elle ne persuaderait ni n'obligerait plus les banques membres du panel à soumettre des taux pour le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») après 2021, et que l'ICE Benchmark Administration Limited (« IBA ») a annoncé, en mars 2021, qu'il cesserait de publier 26 des 35 taux de référence du TIOL dans les principales devises à la fin de 2021, nous avons finalisé l'abandon des contrats existants assortis de TIOL qui ne seront plus offerts et comblé les besoins de nos clients pour ce qui est des nouveaux taux qui se rapprochent des taux de remplacement sans risque (« TRSR ») ou des taux de référence alternatifs.

Nous sommes sur la bonne voie pour terminer la modification des contrats qui étaient assortis du TIOL en dollars américains, qui n'est plus utilisé depuis le 30 juin 2023, d'ici la date d'abandon prévue.

Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), a annoncé qu'il cesserait le calcul et la publication de ce taux après le 28 juin 2024. Cette décision reflète la recommandation que le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien de la Banque du Canada avait émise en décembre 2021 et a été prise après une vaste consultation publique que RBSL a menée à ce sujet. Simultanément, le BSIF a fait savoir qu'il s'attendait à ce que tous les nouveaux contrats sur dérivés et titres des institutions financières fédérales ainsi que tous leurs contrats de prêt passent à des taux de référence de remplacement avant le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024, respectivement.

La publication quotidienne de son taux de remplacement potentiel, à savoir le CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average), a débuté le 15 juin 2020. La banque continue de suivre la situation de près. Tout au long de 2022, la banque a continué d'élargir sa gamme de produits liés aux CORRA.

En 2022, nous avons également continué de mettre au point des outils informatiques et d'autres portant sur des produits assortis de TRSR, avons instauré les processus opérationnels requis et avons communiqué avec nos clients afin de discuter de la façon d'assurer la transition de leurs contrats existants. La mise en œuvre réussie des nouveaux processus et contrôles et l'abandon des TIO dans le cas de ces contrats ont réduit les risques financiers et non financiers accrus auxquels nous sommes exposés. Cependant, même si nous avons cessé de conclure de nouveaux contrats assortis du TIOL en 2021, les contrats existants dont le taux est fondé sur le TIOL en dollars américains et le CDOR continuent de nous exposer à de tels risques.

Les risques non financiers, incluant ceux liés à des inexactitudes à l'égard de la communication de l'information financière, existent toujours en raison de l'application d'allègements comptables liés à la modification des contrats existants.

Transition des contrats existants

Notre approche de transition concernant les contrats assortis de TIOL en dollars américains et les contrats existants fondés sur le CDOR suivra les dates recommandées par les directives réglementaires et varie en fonction des produits et des secteurs. Nous continuerons de communiquer avec nos clients de façon ordonnée et nous nous appuierons sur ces échanges pour déterminer le calendrier et la nature de cette transition.

Les positions en dérivés au 31 décembre 2022 portaient intérêt au TIOL en dollars américains ou au CDOR. Nous continuerons de réduire activement de telles positions en réalisant des transactions aux nouveaux taux avant la date d'abandon fixée au 30 juin 2023. Pour ce faire, nous travaillerons avec nos clients afin de définir leurs besoins, de discuter d'options spécifiques et de nature réglementaire et de développer d'autres capacités des produits, si nécessaire. En outre, nous collaborons avec des intervenants du marché, dont les chambres de compensation, afin d'assurer que nous serons en mesure d'adapter nos contrats puisque la date d'arrêt de l'utilisation du TIOL en dollars américains approche à grands pas.

Quant aux positions portant intérêt au TIOL en dollars américains de notre portefeuille de prêts, nos équipes des Services bancaires internationaux et des Services aux entreprises ont continué à communiquer avec les clients dont les contrats échoient sous peu afin de leur offrir un refinancement à un taux de remplacement approprié.

Pour les dérivés et les portefeuilles de prêts liés au CDOR, nous continuons de communiquer avec le TARCOR pour rester au courant des faits nouveaux liés au CORRA. Le 11 janvier 2023, le Groupe de travail sur le TARCOR a confirmé qu'il est en train d'établir des CORRA de référence à terme d'un mois et de trois mois et vise à nous permettre de les utiliser d'ici la fin du troisième trimestre de 2023. Nous avons commencé à travailler sur un plan de transition visant les CORRA à terme et, selon les faits nouveaux sur le marché, le plan de transition visera les produits dérivés et les prêts liés au mécanisme de financement par voie d'acceptations bancaires, car ils sont, par leur nature, interreliés au CDOR.

Puisque le CDOR cessera d'être utilisé en juin 2024, il est attendu que les acceptations bancaires disparaîtront à titre d'instruments du marché monétaire. Le 16 janvier 2023, le Forum canadien des titres à revenu fixe a publié un livre blanc résumant les principales conclusions d'une série d'ateliers menée dans le but de recueillir des commentaires et de discuter de solutions de rechange possibles aux acceptations bancaires pour les investisseurs et les autres participants au marché. Nous évaluerons le livre blanc et les incidences potentielles sur nos activités au cours des prochains mois.

Instruments financiers affectés par la réforme des TIO*

La *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui se veut un projet de modifications aux IFRS qui a été publié en août 2020, représente la deuxième phase du projet de l'IASB sur les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces modifications portent sur des questions qui ont une incidence sur les états financiers lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels et aux relations de couverture.

En vertu de ces modifications, les changements apportés à un instrument financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence. De plus, la comptabilité de couverture n'est pas abandonnée en raison uniquement du remplacement du taux d'intérêt de référence si la couverture remplit les autres critères de la comptabilité de couverture.

	Instruments financiers non encore assortis de taux d'intérêt de référence alternatifs, par principal taux de référence			
	CDOR ^{1,2} M\$	TIOI en dollars américains M\$	TIOI GBP ³ M\$	TIOI EUR ³ M\$
Au 31 déc. 2022				
Actifs financiers non dérivés	1 786	1 579	—	—
Passifs financiers non dérivés	1 239	—	—	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	98 779	6 527	—	—
Au 31 déc. 2021				
Actifs financiers non dérivés	1 251	3 164	15	15
Passifs financiers non dérivés	1 239	—	—	—
Montant notionnel des contrats des dérivés	71 596	6 224	—	—

1. Les informations des périodes précédentes sur le CDOR ont été retraitées pour rendre compte de l'abandon du CDOR à la date annoncée par le RBSL.
2. Ces montants ne tiennent pas compte des facilités sous forme d'acceptations bancaires.
3. Ces montants porteront intérêt selon le TRSR applicable lors du renouvellement.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus donnent une indication de l'ampleur de l'exposition de la banque aux taux de référence TIO qui seront abandonnés après la date d'abandon des TRSR respective et qui doivent être remplacés.

Entente visant la vente de la Banque HSBC Canada

Le 29 novembre 2022, le Groupe HSBC a annoncé une entente visant la vente de la totalité de la participation dans la Banque HSBC Canada (et ses filiales) et des créances subordonnées détenues par le Groupe HSBC à la RBC pour un prix d'achat de 13,5 G\$. Sous réserve de l'examen et de l'approbation des autorités réglementaires et du gouvernement, la conclusion de la vente est prévue d'ici la fin de 2023.

Il y aura une période de transition afin d'intégrer de façon efficace les activités de la Banque HSBC Canada au sein de la RBC et nous entendons continuer à répondre aux besoins bancaires de nos clients durant cette période.

L'entente visant la vente fait suite à un examen stratégique de la Banque HSBC Canada par le Groupe HSBC. L'examen a considéré la part de marché relativement faible de la Banque HSBC Canada et la capacité du Groupe à investir dans l'expansion et la croissance de la Banque HSBC Canada en tenant compte de la possibilité de saisir des occasions dans d'autres marchés et a permis de conclure que la meilleure décision à prendre sur le plan stratégique pour le Groupe HSBC et la Banque HSBC Canada était de vendre l'entreprise.

Autres risques

Les autres facteurs susceptibles d'influer sur nos résultats comprennent les changements dans les normes comptables, dont les répercussions sur nos méthodes, nos estimations et nos jugements comptables, les modifications apportées aux taux d'imposition ainsi qu'aux lois et aux politiques fiscales et les interprétations qu'en font les administrations fiscales, le risque de fraude de la part d'employés ou d'autres parties, les transactions non autorisées et réalisées par le personnel et l'erreur humaine.

Notre réussite à concrétiser nos priorités stratégiques et à gérer de manière proactive les exigences du cadre réglementaire dépend du perfectionnement et de la fidélisation de nos cadres dirigeants et des employés les plus compétents. Demeurer en mesure de recruter, de perfectionner et de conserver à notre emploi du personnel compétent dans un marché du travail des plus compétitifs et actifs se révèle toujours difficile.

Malgré les plans d'urgence que nous avons instaurés afin d'assurer notre résilience advenant des perturbations opérationnelles à la fois prolongées et majeures, notre capacité d'exercer nos activités pourrait souffrir d'une défaillance dans les infrastructures qui soutiennent nos activités et les collectivités avec lesquelles nous faisons des affaires, incluant, sans toutefois s'y limiter, une défaillance provoquée par une urgence de santé publique, une pandémie, une catastrophe écologique, un acte terroriste et des événements géopolitiques.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion annuel et de toute autre information figurant dans le *Rapport et états financiers annuels 2022* incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion incluent des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des transactions et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les contrôles auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités, la délégation de pouvoirs et l'obligation morale des employés, la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie à l'échelle de la banque, le recrutement judicieux des membres du personnel et leur formation, et la mise à jour régulière et l'application des méthodes et procédures comptables et administratives nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des transactions, des actifs et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu d'audit interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces contrôles sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et quant au fait que les actifs sont correctement comptabilisés, qu'ils sont protégés contre une utilisation ou une sortie non autorisée et que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation. La direction a mis en place un processus pour évaluer le contrôle interne à l'égard de l'information financière sur la base des critères établis dans le cadre de 2013 du Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la Loi sur les banques concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des membres du personnel de la banque. Les membres du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et en recommandent l'approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs externes indépendants mandatés par la banque et les auditeurs internes.

Au 31 décembre 2022, nous, soit le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de la conception et de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs externes indépendants mandatés par la banque, l'auditeur interne en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Linda Seymour
Présidente et chef de la direction
Banque HSBC Canada



Daniel Hankinson
Chef des finances
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 14 février 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'actionnaire de la Banque HSBC Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada et de ses filiales (collectivement, la « Banque ») aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021;
- les bilans consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Certaines informations à fournir ont été présentées ailleurs dans le rapport de gestion, plutôt que dans les notes annexes des états financiers consolidés. Ces informations font l'objet d'un renvoi dans les états financiers consolidés et sont indiquées comme ayant été auditées.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél. : +1 604-806-7000, Téléc. : +1 604-806-7806

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») au titre des actifs financiers détenus au coût amorti

Se reporter à la note 2, Résumé des principales méthodes comptables, i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti, d'actifs financiers évalués à la JVAERG, certains engagements de prêt et contrats de garantie financière des états financiers consolidés

Au 31 décembre 2022, la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers détenus au coût amorti (les « actifs financiers ») s'est élevée à 344 M\$ et représente l'estimation de la direction des PCA au titre des actifs financiers à la date de clôture.

Les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 1 » à compter de la comptabilisation initiale jusqu'à ce qu'une augmentation importante du risque de crédit ait lieu; les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 2 » lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu; les actifs financiers sont considérés comme étant au « stade 3 » lorsqu'ils sont en défaut ou qu'ils sont autrement considérés comme douteux en raison de critères objectifs de dépréciation. Une correction de valeur est comptabilisée au titre des PCA pour les douze mois à venir (ou moins, lorsque la durée de vie restante est inférieure à douze mois) pour les actifs financiers de stade 1 et pour la durée de vie estimative des actifs

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Notre approche pour traiter la question comprenait notamment les procédures suivantes :

Tester l'efficacité des contrôles internes relatifs à la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers.

Tester la façon dont la direction a déterminé la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers des stades 1 et 2, qui comprenait les éléments suivants :

- des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées ont participé à l'évaluation :
 - du caractère approprié des modèles relatifs aux PCA;
 - du caractère raisonnable des hypothèses et des données d'entrée connexes telles que les variables macroéconomiques; des scénarios économiques fondés sur des pondérations probabilistes; des probabilité de défaillance; du fait qu'une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance;
 - des ajustements qualitatifs et quantitatifs subjectifs de la direction, y compris l'exercice d'un jugement par des spécialistes du crédit.
- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles.



Question clé de l'audit

financiers en ce qui concerne les actifs financiers des stades 2 et 3.

Le calcul de la correction de valeur pour PCA des stades 1 et 2 est un calcul complexe qui implique une estimation modélisée complétée par des ajustements qualitatifs et quantitatifs subjectifs de la direction qui n'ont pas déjà été pris en compte dans l'estimation modélisée. L'estimation modélisée nécessite l'exercice d'un jugement important de la direction, car elle implique un grand nombre de données d'entrée et d'hypothèses connexes, tels que des variables macroéconomiques prospectives; des scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale (les « scénarios économiques ») et des taux de probabilité pour les scénarios; des calculs de la probabilité de défaillance; une évaluation de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit a eu lieu; des calculs de la perte en cas de défaillance et des calculs de l'exposition en cas de défaillance.

Un degré élevé d'incertitude en raison des scénarios économiques a été observé en 2022. L'inflation, la récession, les taux d'intérêt élevés, l'instabilité du contexte géopolitique et les répercussions des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont entraîné un degré élevé d'incertitude au cours de l'exercice. Le calcul des PCA a impliqué :

- la sélection et la pondération de scénarios économiques, vu la conjoncture qui évolue à un rythme rapide et la distribution élargie des prévisions économiques. La formulation d'hypothèses au sujet des répercussions de l'inflation et des taux d'intérêt, de la croissance mondiale et des perturbations de la chaîne

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Tester la façon dont la direction a déterminé la correction de valeur pour PCA au titre des actifs financiers de stade 3, qui comprenait les éléments suivants :

- La participation de professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour évaluer le caractère approprié des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et du caractère raisonnable des données d'entrée et hypothèses clés utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs.
- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles.



Question clé de l'audit

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

d'approvisionnement exige l'exercice d'un jugement;

- l'estimation des répercussions économiques de ces scénarios sur les PCA, surtout que la relation historique entre les variables macroéconomiques et les défauts de paiements pourrait ne pas refléter la dynamique de la conjoncture macroéconomique actuelle. Les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent sous-estimer ou surestimer les PCA dans de telles conditions, et l'estimation de certains paramètres, tels que les valeurs des garanties et l'ampleur des pertes, est des plus incertaines; et
- l'identification des clients dont le risque de crédit et la détérioration du crédit ont fortement augmenté, soit plus particulièrement ceux qui ont obtenu des reports de paiement et d'autres mesures d'allègement visant à résoudre leurs problèmes de liquidités à court terme vu le nombre modéré de cas de défaillance à ce jour. L'utilisation de techniques de segmentation en ce qui concerne les indicateurs qui signalent un accroissement marqué du risque de crédit engendre une incertitude importante quant aux estimations.

Des ajustements qualitatifs et quantitatifs subjectifs apportés à l'estimation modélisée ont été considérés par la direction afin de tenir compte de récents événements majeurs, des limites et des lacunes des modèles et des données ainsi que des jugements des spécialistes du crédit.



Question clé de l'audit

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

L'estimation faite par la direction des PCA au titre des actifs financiers de stade 3 exige un jugement important de la part de la direction lorsqu'elle conçoit des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et lorsqu'elle détermine les principales données d'entrée et hypothèses permettant de calculer les flux de trésorerie estimés.

Nous avons déterminé qu'il s'agit d'une question clé de l'audit en raison de ce qui suit :

- Jugements importants portés par la direction lors de l'estimation de la correction de valeur pour PCA, notamment :
 - Pour les actifs financiers des stades 1 et 2, choisir les variables macroéconomiques pertinentes, élaborer des scénarios économiques, déterminer les taux de probabilité connexes, la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance, l'exposition en cas de défaillance, déterminer si un accroissement significatif du risque de crédit a eu lieu, et établir les ajustements qualitatifs et quantitatifs.
 - Pour les actifs financiers de stade 3, concevoir des scénarios de PCA pour les flux de trésorerie attendus en fonction des recouvrements prévus et lorsqu'elle détermine les principales données d'entrée et hypothèses permettant de calculer les flux de trésorerie estimés.



Question clé de l'audit

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

- Des efforts importants et un degré élevé de jugement ont été nécessaires de la part de l'auditeur pour évaluer les éléments probants, car l'estimation de la correction de valeur pour PCA est complexe et comporte une grande quantité de données et de données d'entrée et d'hypothèses interreliés, dont certaines sont fondées sur des modèles.
- L'audit a nécessité le recours à des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport et les états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur



les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons les questions qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Ryan Leopold.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 14 février 2023

États financiers consolidés

	Page
État consolidé du résultat net	74
État consolidé du résultat global	75
Bilan consolidé	76
Tableau consolidé des flux de trésorerie	77
État consolidé des variations des capitaux propres	78
Notes annexes	
1 Base d'établissement	79
2 Résumé des principales méthodes comptables	80
3 Produits de commissions nets	92
4 Bénéfice d'exploitation	92
5 Rémunération et avantages du personnel	93
6 Paiements fondés sur des actions	95
7 Charge d'impôt	96
8 Dividendes	97
9 Analyse sectorielle	97
10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation	99
11 Actifs détenus à des fins de transaction	100
12 Dérivés	100
13 Placements financiers	106
14 Immobilisations corporelles	106
15 Participations dans des filiales	107
16 Entité structurée et autres arrangements	107
17 Autres actifs	108
18 Goodwill et immobilisations incorporelles	108
19 Passifs détenus à des fins de transaction	108
20 Titres de créance émis	108
21 Autres passifs	109
22 Créances subordonnées	109
23 Juste valeur des instruments financiers	110
24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés	113
25 Capital-actions	114
26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties	115
27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location	116
28 Transactions avec des parties liées	116
29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	118
30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire	118
31 Événements postérieurs à la date de clôture	118

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 M\$	2021 M\$
Produits d'intérêts nets		1 634	1 226
– produits d'intérêts		3 219	1 813
– charges d'intérêts		(1 585)	(587)
Produits de commissions nets	3	779	794
– produits de commissions		891	902
– charges de commissions		(112)	(108)
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction		99	112
Variations de la juste valeur des autres instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		(2)	5
Profits diminués des pertes liés aux placements financiers		2	43
Autres produits d'exploitation		36	35
Total du résultat d'exploitation		2 548	2 215
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)/reprise		(110)	45
Résultat d'exploitation net	4	2 438	2 260
Rémunération et avantages du personnel	5, 6	(607)	(604)
Charges générales et administratives		(600)	(570)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles		(63)	(81)
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles		(88)	(53)
Total des charges d'exploitation		(1 358)	(1 308)
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat		1 080	952
Charge d'impôt sur le résultat	7	(288)	(235)
Bénéfice de l'exercice		792	717
Attribuable :			
– à l'actionnaire ordinaire		741	672
– au détenteur d'actions privilégiées		51	45
Bénéfice de l'exercice		792	717
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		548 668	548 668
Bénéfice par action ordinaire, de base et après dilution (\$)		1,35 \$	1,22 \$

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2022 M\$	2021 M\$
Bénéfice de l'exercice		792	717
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net à la réalisation de conditions précises :			
Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(227)	(131)
– pertes sur la juste valeur		(307)	(135)
– profits sur la juste valeur transférés à l'état du résultat net à la cession		(2)	(43)
– pertes de crédit attendues comptabilisées dans l'état du résultat		–	(1)
– impôt sur le résultat		82	48
Couvertures de flux de trésorerie		(537)	(142)
– pertes sur la juste valeur		(710)	(146)
– profits sur la juste valeur reclassés à l'état du résultat net		(21)	(47)
– impôt sur le résultat		194	51
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :			
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies		45	30
– avant l'impôt sur le résultat	5	61	41
– impôt sur le résultat	7	(16)	(11)
Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1	1
– profits sur la juste valeur		1	1
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt		(718)	(242)
Résultat global total pour l'exercice		74	475
Attribuable			
– à l'actionnaire ordinaire		23	430
– au détenteur d'actions privilégiées		51	45
Résultat global total pour l'exercice		74	475

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États financiers consolidés

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2022 M\$	2021 M\$
Actif			
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales		6 326	13 955
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		9	9
Actifs détenus à des fins de transaction	11	4 296	2 907
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	18
Dérivés	12	6 220	2 773
Prêts et avances à des banques		344	1 659
Prêts et avances à des clients		74 862	68 699
Prises en pension à des fins autres que de transaction		6 003	9 058
Placements financiers	13	23 400	14 969
Autres actifs	17	2 591	1 377
Paiements anticipés et produits à recevoir		351	186
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		3 147	3 548
Actifs d'impôt exigible		172	148
Immobilisations corporelles	14	332	263
Goodwill et immobilisations incorporelles	18	160	181
Actifs d'impôt différé	7	71	103
Total de l'actif		128 302	119 853
Passif et capitaux propres			
Passif			
Dépôts effectués par des banques		712	1 313
Comptes des clients		82 253	73 626
Mises en pension à des fins autres que de transaction		4 435	8 044
Effets en transit vers d'autres banques		227	253
Passifs détenus à des fins de transaction	19	3 732	3 598
Dérivés	12	6 575	2 978
Titres de créance émis	20	15 735	14 339
Autres passifs	21	3 577	3 517
Acceptations		3 156	3 556
Charges à payer et produits différés		713	401
Passifs au titre des prestations de retraite	5	203	267
Créances subordonnées	22	1 011	1 011
Provisions		54	74
Passifs d'impôt différé		1	—
Total du passif		122 384	112 977
Capitaux propres			
Actions ordinaires	25	1 125	1 725
Actions privilégiées	25	1 100	1 100
Autres réserves		(786)	(23)
Résultats non distribués		4 479	4 074
Total des capitaux propres attribuable à l'actionnaire		5 918	6 876
Total du passif et des capitaux propres		128 302	119 853

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada,
Samuel Minzberg



La présidente et chef de la direction de la Banque HSBC Canada,
Linda Seymour

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
	M\$	M\$
Bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat	1 080	952
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	151	134
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	5	5
Variation des pertes de crédit attendues	110	(45)
Charge au titre des régimes de retraite à prestations définies	11	13
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Variation des paiements anticipés et produits à recevoir	(165)	10
Variation du montant net des titres détenus à des fins de transaction et des dérivés	(1 839)	387
Variation des prêts et avances à des clients	(6 282)	(7 677)
Variation des prises en pension à des fins autres que de transaction	123	905
Variation des autres actifs	(888)	412
Variation des charges à payer et des produits différés	312	(122)
Variation des dépôts effectués par des banques	(601)	174
Variation des comptes des clients	8 627	1 676
Variation des mises en pension à des fins autres que de transaction	(3 609)	4 817
Variation des titres de créance émis	1 396	(3 048)
Variation des autres passifs	(336)	52
Impôt payé	(27)	(276)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 932)	(1 631)
Achat de placements financiers	(10 747)	(4 645)
Produit de la vente et de l'arrivée à échéance de placements financiers	2 008	9 378
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(117)	(96)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(8 856)	4 637
Remboursement de capital à la société mère	(600)	—
Dividendes versés à l'actionnaire	(416)	(480)
Remboursements de capital sur les contrats de location	(48)	(46)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 064)	(526)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(11 852)	2 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janv.	19 759	17 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	7 907	19 759
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Trésorerie et soldes détenus dans les banques centrales	6 326	13 955
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques et effets en transit vers d'autres banques	(218)	(244)
Prêts et avances à des banques – un mois ou moins	344	1 659
Prises en pension auprès de banques à des fins autres que de transaction – un mois ou moins	1 455	4 386
Bons du Trésor et certificats de dépôt – moins de trois mois	—	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 déc.	7 907	19 759
Intérêts		
Intérêts payés	(1 250)	(734)
Intérêts reçus	3 056	1 836

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves					
	Capital- actions ¹ M\$	Résultats non distribués M\$	Réserve pour actifs financiers à la JVAERG	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Total des autres réserves M\$	Total des capitaux propres M\$
			M\$	M\$		
Au 1^{er} janv. 2022	2 825	4 074	(22)	(1)	(23)	6 876
Bénéfice de l'exercice	—	792	—	—	—	792
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	45	(226)	(537)	(763)	(718)
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	(227)	—	(227)	(227)
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	1	—	1	1
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(537)	(537)	(537)
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	45	—	—	—	45
Résultat global total pour l'exercice	—	837	(226)	(537)	(763)	74
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(380)	—	—	—	(380)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(51)	—	—	—	(51)
Remboursement de capital à la société mère	(600)	—	—	—	—	(600)
Variation relative aux accords de paiement fondé sur des actions	—	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 déc. 2022	2 225	4 479	(248)	(538)	(786)	5 918
Au 1^{er} janv. 2021	2 825	3 808	108	141	249	6 882
Bénéfice de l'exercice	—	717	—	—	—	717
Autres éléments du résultat global, après impôt	—	30	(130)	(142)	(272)	(242)
– instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	(131)	—	(131)	(131)
– instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	1	—	1	1
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(142)	(142)	(142)
– réévaluations de l'actif/du passif au titre des prestations définies	—	30	—	—	—	30
Résultat global total pour l'exercice	—	747	(130)	(142)	(272)	475
Dividendes versés sur les actions ordinaires	—	(435)	—	—	—	(435)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	—	(45)	—	—	—	(45)
Remboursement de capital à la société mère	—	—	—	—	—	—
Variation relative aux accords de paiement fondé sur des actions	—	(1)	—	—	—	(1)
Au 31 déc. 2021	2 825	4 074	(22)	(1)	(23)	6 876

1. Le capital-actions se compose de 1 725 M\$ en actions ordinaires et de 1 100 M\$ en actions privilégiées.

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Base d'établissement

a) Conformité aux Normes internationales d'information financière

Les Normes internationales d'information financière (International Financial Accounting Standards ou « IFRS ») se composent des normes comptables publiées ou adoptées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que des interprétations publiées ou adoptées par l'IFRS Interpretations Committee.

La Banque HSBC Canada, ainsi que ses filiales (collectivement, la « banque », la « HSBC »), est une filiale en propriété exclusive indirecte de HSBC Holdings plc (la « société mère », « HSBC Holdings »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

Les états financiers consolidés de la banque ont été établis selon les IFRS et en tenant compte des notes d'orientation concernant la comptabilité publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), conformément aux exigences du paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS.

b) Normes adoptées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aucune nouvelle norme ou interprétation comptable n'a eu une incidence significative sur la banque en 2022. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme.

c) Changements comptables à venir

Nouvelles IFRS

IFRS 17, Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* en mai 2017, et a publié des modifications à la norme en juin 2020 et en décembre 2021. La norme précise les exigences qu'une entité doit appliquer relativement à la comptabilisation des contrats d'assurance qu'elle émet et des contrats de réassurance qu'elle détient. À la suite des modifications, IFRS 17 sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. La banque a évalué les répercussions de cette norme et ne s'attend pas à ce qu'elle ait une incidence importante sur ses états financiers.

Modifications mineures apportées à des IFRS

L'IASB a publié un certain nombre de modifications mineures apportées à des IFRS qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024. Nous prévoyons qu'une fois adoptées, elles auront une incidence négligeable sur nos états financiers consolidés.

d) Monnaies étrangères

Les états financiers consolidés de la banque sont présentés en dollars canadiens, qui constituent par ailleurs la monnaie fonctionnelle de la banque. L'abréviation « M\$ » désigne des millions de dollars. Les montants des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique et qui sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les écarts de change sont inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans l'état du résultat net, selon l'endroit où le profit ou la perte de l'élément sous-jacent est comptabilisé.

e) Présentation de l'information

Certaines sections du rapport de gestion, qui sont marquées d'un astérisque (*), ainsi que les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

f) Hypothèses et estimations comptables critiques

La préparation de l'information financière exige le recours à des estimations et au jugement concernant des événements futurs. En raison des incertitudes et de la large part de subjectivité inhérentes à la comptabilisation et à l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats constatés dans le prochain exercice pourraient ne pas correspondre aux hypothèses retenues par la direction pour produire ses estimations. Ainsi, les estimations et jugements pourraient différer considérablement des estimations et jugements retenus par la direction aux fins de l'établissement des présents états financiers. La liste des méthodes comptables de la banque qui, de l'avis de la direction, font appel aux estimations et jugements critiques est présentée ci-après et analysée à la rubrique « Estimations comptables et jugements critiques » du rapport de gestion. La liste rend compte de l'importance relative des éléments auxquels s'appliquent les méthodes et de la grande part de jugement qui est nécessaire ainsi que de l'incertitude relative aux estimations.

- Pertes de crédit attendues
- Évaluation des instruments financiers
- Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé
- Obligations au titre des prestations définies
- Immobilisations incorporelles
- Provisions

g) Analyse sectorielle

Le principal décideur opérationnel de la banque est le chef de la direction, qui s'acquitte de ses obligations avec le soutien du comité de direction. Les secteurs opérationnels sont présentés de la même façon que dans les rapports internes fournis au chef de la direction et au comité de direction. Nos secteurs d'activité isolables aux termes d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, sont les suivants : Services aux entreprises, Services bancaires internationaux, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières et Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers.

L'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges sectoriels se fait conformément aux méthodes comptables de la banque. Les produits et les charges sectoriels comprennent les transferts intersectoriels, et ces transferts sont effectués selon les conditions de concurrence normale. Les coûts partagés sont inclus dans chaque secteur en fonction de recharges réelles effectuées. Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des secteurs d'activité. Les charges qui sont expressément engagées pour générer des produits sont attribuées aux secteurs d'activité qui ont réalisé les produits connexes. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées au moyen de méthodes appropriées. Les produits d'intérêts nets des secteurs d'activité reflètent les charges de financement en interne et les crédits relatifs aux actifs, aux passifs et au capital des secteurs d'activité, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes.

h) Continuité de l'exploitation

Les états financiers sont préparés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, puisque les administrateurs sont convaincus que la banque possède les ressources voulues pour continuer son exploitation dans un avenir prévisible. En faisant cette évaluation, les administrateurs ont tenu compte d'un vaste éventail d'informations relatives aux conditions actuelles et futures, dont les projections futures de la rentabilité et des sources de financement.

2 Résumé des principales méthodes comptables

a) Consolidation et méthodes connexes

Participations dans des filiales

La banque contrôle et, en conséquence, consolide une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Initialement, le contrôle est déterminé à la lumière de l'ensemble des faits et des circonstances, dont la mission et la conception de l'entité, les faits et circonstances entourant les droits décisionnels et les droits à des rendements et/ou la capacité de la banque de varier les rendements. Le contrôle est par la suite réévalué lorsque des modifications importantes sont apportées à la structure initiale, en tenant compte de tout changement de ces faits et circonstances, des changements importants des droits à des rendements et/ou de la capacité de la banque de varier les rendements.

Dans le cas des entités régies par droits de vote, la banque procède à une consolidation lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, suffisamment de droits de vote pour faire adopter des résolutions par l'organe de direction de cette entité. Dans tous les autres cas, la détermination du contrôle est plus complexe et nécessite le recours au jugement à l'égard de divers facteurs, dont l'exposition à la variabilité des rendements, le pouvoir détenu sur les activités pertinentes ou le pouvoir détenu comme mandataire ou pour son propre compte.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie, incluant la contrepartie éventuelle, attribuée à la date de l'échange. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à l'état du résultat net de la période durant laquelle ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels identifiables repris sont généralement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Toutes les transactions internes de la banque sont éliminées lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises entre la banque et d'autres entités sous contrôle commun de HSBC Holdings plc sont comptabilisés selon les méthodes de l'entité préexistante. Les actifs et les passifs sont transférés à leur valeur comptable actuelle et l'écart entre la valeur comptable des actifs nets transférés et la contrepartie reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par la banque, s'il en est, dans l'entreprise acquise sur le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation, qui sont appliqués sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a des indications de dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Entités structurées

La banque est considérée comme étant le promoteur d'une autre entité si, en plus du lien continu qu'elle maintient avec cette dernière, elle a joué un rôle clé dans son établissement ou dans le rassemblement des contreparties concernées de manière à ce que la transaction, qui constitue l'objectif de l'entité, puisse se produire. La banque n'est pas considérée comme étant un promoteur si son seul lien avec l'entité consiste à lui fournir des services dans des conditions de concurrence normale et qu'elle cesse d'être un promoteur dès qu'elle ne maintient plus aucun lien continu avec l'entité structurée.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités principales sont dirigées au moyen d'arrangements contractuels. Souvent, les entités structurées ont des activités limitées ainsi qu'un objectif précis et bien défini.

Les entités structurées sont évaluées aux fins de la consolidation conformément à la méthode comptable énoncée ci-dessus.

Participations dans des entreprises associées

La banque classe ses participations dans des entités sur lesquelles elle exerce une influence notable, mais qui ne sont pas des filiales (voir la note 15), comme des entreprises associées.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût, y compris le goodwill associé, et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de la banque dans l'actif net.

Les profits générés par les transactions entre la banque et ses entreprises associées sont éliminés en fonction de la quote-part respective de la banque dans ces entreprises. Les pertes sont également éliminées de cette manière, à moins que la transaction ne donne une indication de dépréciation de l'actif transféré.

b) Résultat d'exploitation

Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur, sont comptabilisés aux postes « Produits d'intérêts » et « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Produits et charges de commissions

La comptabilisation des produits peut se faire progressivement ou à un moment précis, selon le moment où l'obligation de prestation est remplie. Lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service est transféré progressivement et que le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis au fur et à mesure par la banque, cette dernière remplit son obligation de prestation progressivement et comptabilise les produits de la même façon. Sinon, les produits sont comptabilisés au moment où le contrôle du bien ou du service est transféré au client. Les commissions variables sont comptabilisées une fois que toutes les incertitudes ont été réglées.

Dans le cas de tous les types de commissions, lorsqu'il n'existe qu'une seule obligation de prestation, le prix de transaction est attribué en entier à cette obligation. S'il existe plusieurs obligations de prestation, le prix de transaction est réparti entre toutes les obligations de prestation en proportion des prix de vente précisés.

Les produits qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier (par exemple, les commissions sur certains engagements de prêt) sont comptabilisés comme un ajustement de ce taux et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts.

Les paragraphes qui suivent présentent les principaux types de produits de commissions découlant de contrats conclus avec des clients, notamment des renseignements au sujet des obligations de prestation, de la façon de déterminer quand et dans quelle mesure elles sont remplies, du mode d'établissement du prix de transaction ainsi que de sa répartition entre ces obligations.

Facilités de crédit

Les commissions tirées des facilités de crédit comprennent celles que génère l'octroi des facilités qui ne sont pas prises en compte dans le taux d'intérêt effectif, telles que les commissions annuelles (ou commissions d'engagement), les commissions d'attente et les autres commissions fondées sur des transactions exigées pour les paiements en retard, les paiements rejetés, les dépassements de crédit et l'utilisation à l'étranger. Les commissions associées aux engagements de prêt et aux lettres de garantie sont facturées d'avance et sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la période durant laquelle le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie (soit la période d'engagement). Si un engagement de prêt ou une lettre de garantie est réalisé, le solde résiduel des commissions non amorties est comptabilisé à titre d'ajustement du rendement sur la durée du prêt. Le prix de transaction (exclusion faite de toute composante d'intérêts) comprend généralement les commissions annuelles, lesquelles peuvent être fixes ou représenter un pourcentage de la limite de crédit approuvée, et d'autres charges fondées sur les transactions, qui peuvent aussi être fixes ou représenter un pourcentage de la valeur de la transaction. Même si le montant des commissions imputées peut être variable (soit un pourcentage de la limite de crédit ou de la valeur de la transaction), l'incertitude qui s'y rattache est dénouée avant la comptabilisation des produits puisque la limite de crédit ou la valeur de la transaction est connue à la date de conclusion du contrat ou de la transaction. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'estimer la contrepartie variable ni d'appliquer la limitation relative à la contrepartie variable. Les services étant fournis de manière uniforme tout au long de l'entente, les commissions sont comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Notes annexes

Fonds sous gestion

Les fonds sous gestion comprennent les honoraires de gestion, d'administration et ceux fondés sur les transactions.

Les honoraires de gestion sont habituellement calculés en fonction d'un pourcentage et représentent par conséquent une contrepartie variable. Ce montant est assujéti à la limitation relative à la contrepartie variable et n'est inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits. À la fin de chaque période de paiement ou à chaque date de clôture, les honoraires de gestion sont attribués aux divers services de gestion qui ont été fournis durant cette période. Les produits de commissions représentant des honoraires de gestion sont comptabilisés uniformément au fil du temps selon le mode linéaire au fur et à mesure que les services sont fournis et que les obligations de prestation sont remplies au fil du temps. Le pourcentage d'honoraires et la période de paiement sont établis d'avance avec le client. En règle générale, les périodes de paiement sont mensuelles ou trimestrielles et correspondent à nos périodes de présentation de l'information, ce qui fait que l'incertitude relative à la contrepartie variable est dénouée avant la date de clôture. Dans le cas des périodes de paiement qui ne coïncident pas avec nos périodes de présentation de l'information, il faut poser un jugement afin d'estimer les commissions et établir le montant à comptabiliser en tant que produits à recevoir. Les produits à recevoir ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important ne sera pas apporté aux produits. Pour la plupart des contrats, un ajustement à la baisse important des produits des honoraires de gestion n'est pas hautement probable.

Les honoraires d'administration, le cas échéant, sont convenus avec le client et sont fondés sur les modalités de chaque contrat. Ces honoraires prennent la forme de charges initiales fixes ou représentent un pourcentage de la valeur moyenne des actifs d'un client à la fin d'une période définie. Les honoraires d'administration établis en fonction d'un pourcentage ne sont inclus dans le prix de transaction que dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits.

Les autres honoraires sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Cartes

Les arrangements visant des cartes de crédit mettent en jeu de nombreux contrats entre diverses parties. La banque a déterminé que les principaux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, étaient les suivants :

- le contrat entre la banque et le titulaire d'une carte de crédit (l'« entente avec le titulaire de la carte ») aux termes duquel la banque touche divers frais (tels les frais de retard de paiement, les frais de dépassement, les frais associés aux transactions en monnaies étrangères, etc.) et des frais annuels dans le cas de certains produits
- le contrat implicite entre la banque et les commerçants qui acceptent ses cartes de crédit dans le cadre de l'achat de leurs produits ou services (l'« entente avec le commerçant ») aux termes duquel la banque réalise des frais d'interchange.

L'entente avec le titulaire de la carte oblige la banque, en sa qualité d'émetteur, à mener certaines activités comme l'échange de points de fidélisation en fournissant des biens, des montants en espèces ou des services au titulaire de la carte, à fournir des services auxiliaires comme des services de conciergerie, de l'assurance voyage et un accès à des salons d'aéroport et à des lieux semblables, à traiter les paiements en retard, ainsi qu'à fournir des services de change et autres. Les principaux frais découlant de telles ententes et entrant dans le champ d'application d'IFRS 15 comprennent les frais annuels, les frais fondés sur les transactions et les pénalités de retard de paiement. Le montant de tous les frais stipulés au contrat représente le prix de transaction de cette obligation de prestation. Les frais annuels sur les cartes de crédit sont facturés d'avance et sont comptabilisés selon le mode linéaire. Les autres frais associés à une carte de crédit, tels ceux indiqués ci-dessus, sont fonction des transactions et sont comptabilisés et facturés au moment où la transaction a lieu et l'obligation de prestation est remplie.

Frais d'interchange

Le contrat implicite entre la banque et le commerçant fait en sorte que la banque perçoit des frais d'interchange auprès de ce dernier. Ces frais représentent le prix de transaction associé au contrat implicite entre la banque et le commerçant, car ils correspondent au montant de la contrepartie que la banque s'attend à pouvoir toucher en échange du transfert, au commerçant, du service promis (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). L'obligation de prestation associée au contrat implicite entre la banque et le commerçant est remplie au moment de la prestation et de la consommation simultanée, par le client, du service sous-jacent (soit l'approbation des achats et la remise des paiements). Par conséquent, les frais d'interchange sont comptabilisés comme des produits chaque fois que la banque approuve un achat et en remet le paiement au commerçant.

Services à l'égard des comptes

La banque fournit à l'égard des comptes courants des services qui génèrent des commissions par suite de diverses activités, ce qui comprend les relevés de compte, les transactions par guichet automatique, les retraits en espèces, les virements bancaires, l'utilisation de chèques et de cartes de débit, et les services bancaires par Internet ou téléphone. Les frais exigés pour ces services sont établis dans l'entente relative au compte du client et sont facturés de manière ponctuelle soit au moment où le service est fourni et l'obligation de prestation est remplie, soit sur une base mensuelle pour un ensemble ou un groupe de services après que les services ont été fournis et que l'obligation de prestation a été remplie. Les ententes relatives aux comptes des clients portent généralement sur un ensemble de services assortis de multiples obligations de prestation ou sur un groupe de services qui constitue une seule obligation de prestation. Dans le cas d'un ensemble de services, le mode de transfert au client est le même pour tous les services (la banque doit se tenir prête à fournir le bien ou le service). C'est pourquoi tous les biens et services sont traités comme constituant une seule obligation de prestation. La totalité du prix de transaction est attribuée à cette seule obligation, laquelle est remplie à titre d'obligation de la banque de se tenir prête à fournir les services de manière uniforme au fil du temps. Par conséquent, les commissions tirées des services à l'égard des comptes sont comptabilisées uniformément au fil du temps.

Les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction englobent les produits de négociation nets, lesquels incluent les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits d'intérêts, les charges et les dividendes connexes. Ils comprennent également tous les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

c) Évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Toutefois, la juste valeur pourra parfois se fonder sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument, sans modification ni reconditionnement, ou sur une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, comme les courbes de taux d'intérêt, la volatilité des options et les taux de change. Si le prix de transaction diffère de la juste valeur des instruments financiers, laquelle juste valeur repose sur un prix coté sur un marché actif ou une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables, la banque doit comptabiliser l'écart en tant que profit ou perte de négociation initial (« profit ou perte du jour 1 »). Autrement, le profit ou la perte du jour 1 doit être entièrement différé et comptabilisé à l'état du résultat net sur la durée de vie de la transaction jusqu'à l'échéance, jusqu'à la clôture de la transaction, jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables ou encore jusqu'à la conclusion d'une transaction de compensation par la banque.

d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers qui sont détenus dans le but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui sont assortis de conditions contractuelles donnant lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, tels que la majeure partie des prêts et avances à des banques et à des clients et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti. En outre, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. La banque comptabilise les achats normalisés et les ventes normalisées d'instruments financiers au coût amorti en utilisant la méthode de comptabilisation à la date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers à la comptabilisation initiale inclut les coûts de transaction directement attribuables.

La banque peut s'engager à monter des prêts selon des modalités contractuelles fixes pour des périodes déterminées. S'il est prévu que le prêt découlant de l'engagement de prêt sera détenu à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé comme un dérivé. Lorsque la banque a l'intention de conserver le prêt, l'engagement s'y rapportant est pris en compte dans les calculs de la dépréciation de la façon indiquée ci-dessous.

Mises et prises en pension à des fins autres que de transaction et contrats similaires

Lorsque des titres de créance sont vendus conformément à un contrat de rachat à un prix déterminé (une « mise en pension »), ils demeurent inscrits au bilan et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Les titres rachetés conformément à des contrats de revente (une « prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan, et la contrepartie initiale versée est comptabilisée comme un actif. Les mises et prises en pension de titres à des fins autres que de transaction sont évaluées au coût amorti. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat et le prix d'achat et le prix de revente est traité comme une charge d'intérêt et un produit d'intérêt, respectivement, et est comptabilisé dans les « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat.

e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »)

Les actifs financiers détenus aux termes d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente et dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, sont évalués à la JVAERG. Ces actifs financiers comprennent essentiellement des titres de créance. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction lorsque la banque conclut les engagements contractuels visant leur achat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus ou remboursés. Ils sont réévalués ultérieurement à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient vendus (sauf si ces variations ont trait à une dépréciation, à des produits d'intérêts ou à des profits et pertes de change qui sont comptabilisés immédiatement en résultat net). À leur cession, les profits ou pertes cumulés et comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont portés à l'état du résultat net, au poste « Profits diminués des pertes liés aux placements financiers ». Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont pris en compte dans les calculs de la dépréciation décrits ci-dessous, et leur perte de valeur est portée en résultat net.

f) Titres de capitaux propres évalués à la juste valeur, avec présentation des variations de celle-ci dans les AERG

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur sont présentées dans les AERG constituent des placements visant à faciliter les activités ou d'autres placements similaires, lorsque la banque détient ces placements dans un but autre que celui de générer un rendement en capital. Les profits ou pertes réalisés à la décomptabilisation de tels titres ne sont pas portés en résultat net. Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (sauf s'il s'agit de produits de dividendes qui, eux, sont comptabilisés en résultat net).

g) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou obligatoirement évalués ainsi

Les titres de capitaux propres dont les variations de la juste valeur ne sont pas présentées dans les AERG doivent obligatoirement être classés dans cette catégorie.

En outre, les instruments financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction sont également classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et si, au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont désignés de manière irrévocable comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- cette désignation élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable
- lorsque la gestion d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers et l'évaluation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit
- lorsque le passif financier comporte au moins un dérivé incorporé considéré comme n'y étant pas étroitement lié.

Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de la transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur leurs flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés lorsque la banque conclut des contrats avec des contreparties, ce qui survient généralement à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat net.

Aux termes de ces critères, la banque n'avait aucun instrument financier désigné comme étant à la juste valeur au 31 décembre 2022.

h) Dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers qui tirent leur valeur du prix d'un indice sous-jacent, tels que les indices d'actions, de taux d'intérêt ou d'autres indices. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont par la suite réévalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les justes valeurs des dérivés sont déterminées en fonction des cours du marché ou au moyen de techniques d'évaluation. Les dérivés sont compensés à des fins comptables uniquement si les critères de compensation sont respectés.

Les dérivés incorporés aux passifs financiers sont traités comme des dérivés séparés (ou « divisés ») lorsque, sur le plan économique, leurs caractéristiques et leurs risques ne sont pas étroitement rattachés à ceux du contrat hôte non dérivé, lorsque leurs modalités contractuelles répondraient autrement à la définition d'un dérivé autonome et lorsque le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés sont classés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les actifs et les passifs dérivés résultant de transactions distinctes sont uniquement compensés si les transactions ont été réalisées auprès des mêmes contreparties, s'il existe un droit légal d'opérer compensation et si les parties ont l'intention de régler les flux de trésorerie sur la base du montant net.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés, notamment l'intérêt contractuel, qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont présentés dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque les dérivés sont désignés comme couvertures, la banque les classe i) soit comme couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés ou des engagements fermes (« couvertures de la juste valeur »), ii) soit comme couvertures de l'exposition aux variations des flux de trésorerie futurs hautement probables qui sont attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue (« couvertures des flux de trésorerie »).

Comptabilité de couverture

Comme l'autorise IFRS 9, *Instruments financiers*, la banque s'est prévaluée de l'option du choix de méthode comptable qui lui permet de continuer d'appliquer la comptabilité de couverture conformément à IAS 39. Au début de la relation de couverture, la banque établit une documentation décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La banque doit documenter ses évaluations, tant au commencement de la couverture que sur une base régulière, à savoir si, oui ou non, les instruments de couverture sont hautement efficaces pour annuler les variations attribuables aux risques couverts liés à la juste valeur et aux flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de la juste valeur

La comptabilité de couverture de la juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des profits et des pertes sur dérivés et autres instruments de couverture, mais donne lieu à la comptabilisation de variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui autrement n'auraient pas été comptabilisées à l'état du résultat net. Si une relation de couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, il y a cessation de la comptabilité de couverture et l'ajustement cumulatif apporté à la valeur comptable de l'élément couvert est amorti à l'état du résultat net en fonction d'un taux d'intérêt effectif recalculé sur la période restante avant l'échéance, à moins que l'élément couvert n'ait été décomptabilisé, auquel cas il est immédiatement comptabilisé à l'état du résultat net.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace des profits et des pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace de la variation de la juste valeur des instruments de couverture dérivés visés par une relation de couverture des flux de trésorerie est immédiatement comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les profits et les pertes accumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état du résultat net pour les périodes au cours desquelles l'élément couvert a une incidence sur le profit ou la perte. Dans le cas des couvertures de transactions

prévues qui entraînent la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits ou les pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Lorsqu'il est mis fin à une relation de couverture, tout profit ou perte cumulé présenté dans les autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue soit inscrite à l'état du résultat net. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé présenté préalablement dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé dans l'état du résultat net.

Évaluation de l'efficacité de la couverture

Pour pouvoir être admissible à la comptabilité de couverture, il faut qu'il soit prévu que chaque couverture, à son début et pendant toute sa durée, soit hautement efficace, tant prospectivement que rétrospectivement, sur une base continue.

La documentation de chaque relation de couverture établit la manière d'évaluer l'efficacité de la couverture. La méthode adoptée par une entité pour apprécier l'efficacité d'une couverture dépend de sa stratégie de gestion des risques. Pour ce qui est de l'efficacité prospective, on s'attend à ce que l'instrument de couverture soit hautement efficace, soit dans une fourchette de 0,8 à 1,25, pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie relatives aux risques couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. L'inefficacité d'une couverture est comptabilisée à l'état du résultat net, dans les produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les dérivés non admissibles sont des dérivés conclus en tant que couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée.

i) Dépréciation d'actifs financiers évalués au coût amorti, d'actifs financiers évalués à la JVAERG, certains engagements de prêt et contrats de garantie financière

Des pertes de crédit attendues (des « PCA ») sont comptabilisées à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, des prises en pension à des fins autres que de transaction, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, d'autres actifs financiers évalués au coût amorti, des instruments d'emprunt évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. À la clôture de la première période de présentation de l'information après leur comptabilisation initiale, une correction de valeur (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) doit être comptabilisée au titre des PCA résultant de cas de défaillance pouvant survenir dans les 12 mois suivants (ou une période plus courte si la durée de vie résiduelle est inférieure à 12 mois) (les « PCA pour les 12 mois à venir »). Advenant une augmentation importante du risque de crédit, une correction de valeur (ou une provision) doit être comptabilisée au titre des PCA pouvant résulter de tous les cas de défaillance susceptibles de survenir sur la durée de vie prévue des instruments financiers concernés (les « PCA pour la durée de vie »). Les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) à l'égard desquels des PCA pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont considérés comme étant au « stade 1 », les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) qui sont considérés comme ayant subi une augmentation importante du risque de crédit sont au « stade 2 » et les actifs financiers (et certains engagements de prêt et contrats de garantie financière) pour lesquels il existe des indications objectives de dépréciation sont considérés comme en situation de défaillance ou comme autrement dépréciés et sont au « stade 3 ». La correction de valeur (ou provision) au titre des actifs financiers de stade 2 et de stade 3 (et certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) est comptabilisée au moyen de la PCA sur la durée de vie.

Instruments financiers dépréciés (stade 3)

La banque détermine qu'un instrument financier s'est déprécié et est au stade 3 en analysant les indications objectives de dépréciation, soit essentiellement celles qui suivent :

- des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours
- d'autres indications signalent qu'il est tellement improbable que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations qu'un avantage lui a été consenti pour des motifs économiques ou juridiques relativement à sa situation financière
- le prêt est autrement considéré comme en situation de défaillance.

Si une telle improbabilité de paiement n'a pas été détectée plus tôt, il est présumé qu'elle survient lorsqu'un prêt est en souffrance depuis 90 jours, et ce, même si des dispositions réglementaires permettent qu'un prêt soit considéré en situation de défaillance s'il est en souffrance depuis 180 jours. Ainsi, les critères définissant un prêt douteux et un prêt en souffrance sont harmonisés autant qu'ils peuvent l'être de sorte que les prêts au stade 3 regroupent tous ceux considérés en défaillance ou autrement dépréciés.

Les produits d'intérêts sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au montant au coût amorti, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur au titre des PCA.

Sortie du bilan

Les actifs financiers (et les corrections de valeur pour dépréciation connexes) sont normalement sortis du bilan, en partie ou en totalité, lorsqu'il n'y a plus de perspective réaliste de recouvrement. Lorsque les prêts sont garantis, cela survient généralement après la réception de tout produit provenant de l'exécution de la garantie. Si la valeur nette de réalisation des biens donnés en garantie a été établie et s'il n'est pas raisonnable de croire que d'autres montants seront recouverts, la sortie du bilan peut survenir plus tôt.

Renégociation

Les prêts sont considérés comme renégociés et classés dans les prêts douteux lorsque nous en modifions les modalités de paiement contractuelles parce que l'emprunteur éprouve de graves problèmes de crédit. Les prêts renégociés demeurent dans la catégorie des prêts douteux jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et ils continuent d'être désignés comme des prêts renégociés jusqu'à leur échéance ou leur décomptabilisation.

Notes annexes

Un prêt renégocié est décomptabilisé si la convention en vigueur est annulée, si une nouvelle convention comportant des modalités substantiellement différentes est conclue ou si les modalités d'une convention existante sont modifiées au point que le prêt renégocié devient un instrument financier sensiblement différent. Dans ces circonstances, tout nouveau prêt ultérieur aux événements ayant mené à une décomptabilisation est considéré comme un actif financier déprécié dès son acquisition ou sa création, et il continue d'être présenté dans les prêts renégociés.

Hormis les prêts douteux dès leur création, tous les prêts modifiés peuvent être retirés du stade 3 s'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation et, dans le cas des prêts renégociés, s'il existe suffisamment d'éléments probants attestant une réduction importante du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Ces prêts peuvent être transférés au stade 1 ou 2 selon le mécanisme décrit ci-dessous après comparaison du risque de défaillance à la date de clôture (selon les modalités contractuelles modifiées) et du risque au moment de la comptabilisation initiale (selon les modalités contractuelles non modifiées initiales). Tout montant sorti du bilan en raison de la modification des modalités contractuelles ne peut faire l'objet d'une reprise.

Modifications de prêts autres que des prêts renégociés

Dans la plupart des cas, les modifications de prêts qui ne sont pas identifiées comme renégociées sont considérées comme relevant d'une restructuration commerciale. Lorsqu'une telle restructuration donne lieu à une modification (que celle-ci soit entérinée par la révision des modalités existantes ou par l'émission d'un nouveau contrat de prêt) qui cause l'expiration des droits de la banque sur les flux de trésorerie prévus au contrat d'origine, l'ancien prêt est décomptabilisé et un nouveau prêt est inscrit à la juste valeur. En règle générale, il est considéré que les droits sur les flux de trésorerie ont expiré si la restructuration commerciale se fait aux taux du marché et qu'aucun avantage lié aux paiements n'a été accordé. Dans certains cas, des modifications de prêts qui ne sont pas considérées comme étant à renégocier ou comme une restructuration commerciale sont apportées. Ces prêts ne sont pas décomptabilisés et continueront d'être assujettis à la politique concernant la dépréciation. Les changements apportés à ces instruments financiers sur une base économique équivalente et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence ne donnent pas lieu à la décomptabilisation de l'instrument ni à un changement de sa valeur comptable, mais exigent plutôt la mise à jour du taux d'intérêt effectif afin de refléter le changement de taux d'intérêt de référence.

Augmentation importante du risque de crédit (stade 2)

Une évaluation permettant d'établir si le risque de crédit a ou n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale est effectuée chaque période de présentation de l'information, au moyen d'une analyse de la variation du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. Dans le cadre d'une telle évaluation, le risque de défaillance à la date de clôture et celui à la comptabilisation initiale sont comparés de manière explicite ou implicite, et ce, à partir d'informations raisonnables et justifiables, dont des renseignements sur des événements passés, les circonstances actuelles et la conjoncture économique à venir. Cette évaluation est faite sans parti pris, repose sur des pondérations probabilistes et, si cela est pertinent, sur des informations prospectives conformes à celles utilisées pour évaluer les PCA. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La pertinence d'un facteur particulier et son poids relatif par rapport aux autres dépendent du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur ainsi que de la région. Par conséquent, il est impossible d'établir un seul groupe de critères qui déterminerait ce qui pourrait être considéré comme une augmentation importante du risque de crédit. En outre, ces critères varient en fonction des différents types de prêts, notamment de détail et de gros. Cependant, sauf s'ils ont été repérés à un stade plus précoce, tous les actifs financiers sont jugés avoir subi une augmentation importante du risque de crédit lorsque les paiements sont en souffrance depuis 30 jours. En outre, les prêts de gros qui sont évalués sur une base individuelle, soit généralement ceux qui ont été consentis à des sociétés et à des entreprises et qui figurent dans une liste de surveillance ou de suivi, sont inclus dans le stade 2.

Dans le cas des portefeuilles de gros, la comparaison quantitative sert à évaluer le risque de défaillance au moyen d'une probabilité de défaillance (la « PD ») sur la durée de vie des prêts, ce qui requiert de nombreux renseignements, dont la notation du risque de crédit (la « NRC ») du débiteur, des prévisions quant à la conjoncture macroéconomique et les probabilités de migration du crédit. Une augmentation importante du risque de crédit est établie en comparant la PD moyenne pour la durée de vie résiduelle estimée au moment du montage du prêt et l'estimation correspondante à la date de clôture. L'ampleur des variations de la PD est fondée sur un jugement éclairé quant au risque de crédit, sur la prise en compte des migrations de crédit enregistrées dans le passé ainsi que sur l'évolution relative des taux du marché.

Dans le cas des prêts qui ont été octroyés avant l'application d'IFRS 9, la PD au moment du montage ne tient pas compte d'ajustements visant à refléter les attentes à l'égard de la conjoncture macroéconomique future puisque cette conjoncture ne peut être établie sans recours à des connaissances a posteriori. En l'absence de telles données, la PD au moment du montage est estimée au moyen d'hypothèses concernant les PD tout au long du cycle et des probabilités de migration au cours de celui-ci, conformément à l'approche de modélisation sous-jacente de l'instrument et la NRC au moment du montage. Pour ces prêts, des seuils fondés sur la détérioration de la NRC additionnels s'ajoutent à la comparaison quantitative, comme le montre le tableau qui suit.

NRC au moment du montage	Critères d'importance additionnels – nombre de crans nécessaires pour que la détérioration de la NRC soit considérée comme une détérioration importante du crédit (stade 2) (> ou égal à)
0,1	5 crans
1,1 – 4,2	4 crans
4,3 – 5,1	3 crans
5,2 – 7,1	2 crans
7,2 – 8,2	1 cran
8,3	0 cran

D'autres renseignements à propos de la fourchette de 23 échelons utilisée pour la NRC figurent à la page 34.

Pour ce qui est de certains portefeuilles de titres de créance à l'égard desquels des notations de marché externes sont disponibles et lorsque les notations de crédit ne servent pas à la gestion du risque de crédit, ces titres seront de stade 2 si leur risque de crédit augmente au point où ils ne sont plus considérés comme de catégorie investissement. Un instrument financier est de catégorie investissement s'il est considéré comme présentant un faible risque de perte, si son émetteur est considéré comme ayant une solide capacité à remplir ses obligations sur le plan des flux de trésorerie contractuels à court terme et s'il est jugé que des changements défavorables dans la conjoncture économique et le contexte commercial à plus long terme pourraient réduire sa capacité à remplir de telles obligations, mais que ce ne sera pas nécessairement le cas.

Pour ce qui est des portefeuilles de prêts de détail, le risque de défaillance est évalué au moyen d'une PD sur 12 mois à la date de clôture et déterminé à l'aide de notations de crédit qui intègrent tous les renseignements disponibles au sujet du client. Cette PD est ajustée pour tenir compte de l'incidence de prévisions macroéconomiques pour des périodes de plus de 12 mois, et elle est considérée comme une approximation raisonnable de la PD sur la durée de vie. Les expositions de détail sont d'abord réparties entre des portefeuilles homogènes qui sont généralement établis par produit et marque. Dans chaque portefeuille, les comptes qui en sont au stade 2 désignent ceux dont la PD ajustée sur 12 mois est plus élevée que la PD moyenne sur 12 mois des prêts du portefeuille 12 mois avant qu'ils ne soient en souffrance depuis 30 jours. Le jugement éclairé posé concernant le risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'a été importante. Le seuil propre à chaque portefeuille permet de repérer les prêts dont la PD est plus grande que celle qui serait prévue pour des prêts dont le rendement est celui prévu initialement et que celle qui aurait été acceptable au moment de leur montage. C'est pourquoi il s'approche du résultat obtenu par la comparaison de la PD initiale et de celle à la date de clôture.

Actifs non dépréciés n'affichant aucune augmentation importante du risque de crédit (stade 1)

Des PCA découlant de cas de défaillance susceptibles de survenir dans les 12 prochains mois (des « PCA pour les 12 mois à venir ») sont comptabilisées à l'égard d'instruments financiers qui demeurent au stade 1.

Transferts d'un stade à l'autre

Les actifs financiers peuvent être transférés d'un stade à l'autre selon l'augmentation relative de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retirés du stade 2 si leur risque de crédit n'est plus considéré comme ayant fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, et ce, d'après les évaluations décrites ci-dessus. Exception faite des prêts renégociés, les instruments financiers sont retirés du stade 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune indication de dépréciation, tel qu'il est décrit ci-dessus. Les prêts renégociés demeurent au stade 3 jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'indications attestant une réduction importante du risque de non-versement des flux de trésorerie futurs (ce qui exige une période d'observation d'au moins un an) et jusqu'à ce qu'il n'existe aucune autre indication de dépréciation. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur la base de l'ensemble du portefeuille, ces indications comprennent généralement un historique de paiement conformément aux modalités initiales ou à celles qui ont été révisées, selon ce qui convient dans les circonstances. Dans le cas des prêts dont la dépréciation est évaluée sur une base individuelle, toutes les indications disponibles sont analysées au cas par cas.

Évaluation des PCA

L'évaluation du risque de crédit ainsi que l'estimation des PCA doivent être exemptes de parti pris, fondées sur des pondérations probabilistes et tenir compte de tous les renseignements disponibles et pertinents, dont ceux concernant des événements passés, les circonstances actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables quant aux événements à venir et à la conjoncture économique à la date de clôture. De plus, l'estimation des PCA doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, la banque calcule les PCA au moyen de trois principaux facteurs, soit la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance (« PCD ») et l'exposition en cas de défaillance (l'« ECD »).

Les PCA pour les 12 mois à venir sont calculées par multiplication de la PD, de la PCD et de l'ECD sur 12 mois. Les PCA pour la durée de vie sont plutôt calculées au moyen de la PD sur cette durée. Les PD pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie représentent respectivement les probabilités de défaillance pour les 12 prochains mois ou pour la durée de vie résiduelle de l'instrument.

L'ECD représente le solde qui, selon les prévisions, sera en souffrance, compte tenu du remboursement du capital et du versement des intérêts depuis la date du bilan jusqu'au cas de défaillance, ainsi que tout prélèvement prévu sur les facilités octroyées. La PCD représente les pertes attendues sur l'ECD, compte tenu du cas de défaillance et, entre autres, de l'effet d'atténuation de la valeur de la garantie au moment où elle devrait être exécutée ainsi que de la valeur temps de l'argent.

Si possible, la banque utilise l'approche fondée sur les notations internes que prescrit Bâle II et procède à des ajustements comme suit pour remplir les exigences propres à IFRS 9.

Notes annexes

Modèle	Capital réglementaire	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Tout au long du cycle (représente la PD moyenne à long terme, tout au long d'un cycle économique) La définition de défaillance comprend un seuil repère de défaillance de 90 jours 	<ul style="list-style-type: none"> Établie à un moment précis (selon les conditions actuelles, mais ajustées pour tenir compte d'estimations eu égard aux conditions futures qui influenceront sur la PD) Seuil repère de défaillance de 90 jours
ECD	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut être inférieure au solde en cours 	<ul style="list-style-type: none"> L'amortissement est pris en compte dans le cas des produits à terme
PCD	<ul style="list-style-type: none"> Une PCD en cas de ralentissement (soit les pertes continues qui devraient être subies durant une récession économique sévère, mais plausible) En l'absence de données historiques, des seuils réglementaires peuvent s'appliquer afin d'atténuer le risque de sous-estimer la PCD en cas de ralentissement La PCD est actualisée au moyen du coût en capital Tous les coûts de recouvrement sont pris en compte 	<ul style="list-style-type: none"> La PCD attendue (selon une estimation de la perte en cas de défaillance compte tenu de l'incidence prévue de la conjoncture économique future, y compris une variation de la valeur de la garantie) Aucun seuil La PCD est actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt Seuls les coûts associés à l'obtention ou à la vente des biens reçus en garantie sont inclus
Autres		<ul style="list-style-type: none"> La PCD est actualisée rétrospectivement, soit du moment de la défaillance jusqu'à la date du bilan

Bien que les PD pour les 12 mois à venir soient ajustées à partir des modèles de Bâle lorsque cela est possible, les PD pour la durée de vie sont établies en projetant celles sur 12 mois au moyen d'une structure à terme. Aux termes de la méthode utilisée pour le portefeuille de gros, la PD pour la durée de vie tient compte de la migration du crédit, ce qui survient lorsqu'un client passe d'une NRC à une autre pendant la durée de son prêt.

L'estimation des PCA des actifs financiers de stade 3 exige de nombreux jugements de la direction pour établir les scénarios servant à calculer les PCA pour les flux de trésorerie attendus fondés sur les recouvrements attendus et pour déterminer les données d'entrées et les hypothèses clés utilisées pour calculer les flux de trésorerie estimés. Les PCA des prêts de gros qui en sont au stade 3 sont déterminées sur une base individuelle et selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie. L'estimation des flux de trésorerie futurs prévus nécessite l'exercice de jugement. En effet, ceux-ci sont fondés sur les estimations du gestionnaire des relations avec les clients à la date de clôture, qui reflètent des hypothèses raisonnables ainsi que des projections des recouvrements futurs et les encaissements d'intérêts. La garantie est prise en compte s'il est probable que le recouvrement du montant en cours comprendra la réalisation de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de sa réalisation prévue, moins les coûts de prise de possession et de vente des biens grevés. Les flux de trésorerie sont actualisés à un taux représentant une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial. Dans les cas complexes, les flux de trésorerie déterminés aux termes d'un maximum de quatre scénarios différents font l'objet de pondérations probabilistes et, le cas échéant, peuvent faire référence à des données économiques prospectives qu'applique généralement la banque et de l'opinion du gestionnaire des relations avec les clients quant à la probabilité de chaque scénario. Dans les cas moins complexes, l'incidence de différents scénarios économiques et des stratégies de restructuration est estimée et appliquée à titre d'ajustement du résultat le plus probable. À la section du rapport de gestion intitulée « Rapprochement des corrections de valeur à l'égard des prêts et avances à des banques et à des clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières », les variations associées à ces variables sont appelées « variations des paramètres de risque ».

Période sur laquelle les PCA sont évaluées

Les PCA sont évaluées chaque date de clôture suivant la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale qui est utilisée pour mesurer les PCA (que ce soit les PCA pour les 12 mois à venir ou celles pour la durée de vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la banque est exposée au risque de crédit. Dans le cas des découverts des portefeuilles de gros, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois l'an et c'est pourquoi la période retenue se termine à la date prévue du prochain examen en profondeur du crédit. La date d'un tel examen correspond également à la comptabilisation initiale de la nouvelle facilité. Cependant, lorsqu'un instrument financier comprend un montant prélevé et un montant non prélevé, et que la capacité contractuelle de la banque d'exiger un remboursement et d'annuler le montant non prélevé ne contribue pas à réduire son exposition au risque de crédit jusqu'à la période de préavis contractuelle, la période contractuelle ne peut servir à établir la période maximale qui peut être retenue. Les PCA sont plutôt calculées pour la période durant laquelle la banque demeure exposée à un risque de crédit qui ne peut être atténué par des mesures de gestion de ce risque. Cela s'applique aux découverts et aux cartes de crédit des particuliers, pour lesquels la période correspond à la durée moyenne qui s'écoule avant qu'un compte au stade 2 devienne en défaillance ou devienne improductif, ce qui est établi pour l'ensemble d'un portefeuille et varie entre deux et neuf ans. En outre, dans le cas de ces facilités, il est impossible d'évaluer les PCA de l'engagement de prêt de manière distincte de l'actif financier. Ainsi, les PCA totales sont comptabilisées dans la correction de valeur pour perte sur l'actif financier sauf si ces PCA dépassent la valeur comptable brute, auquel cas les PCA sont comptabilisées à titre de provision.

Données économiques prospectives

Quatre scénarios prospectifs portant sur l'économie mondiale ont été utilisés pour rendre le contexte économique actuel et pour exprimer la vision de la direction quant à l'éventail des résultats possibles. Trois de ces scénarios sont tirés de prévisions consensuelles et d'estimations de distribution. Il s'agit du scénario le plus probable (le scénario central) et de deux scénarios qui le sont moins, soit des scénarios dits périphériques qui constituent en fait un scénario optimiste consensuel et un scénario pessimiste consensuel. Le quatrième scénario, le deuxième scénario pessimiste, reflète le point de vue de la direction sur le risque de détérioration grave.

La direction a attribué des taux de probabilité aux scénarios selon son point de vue de la répartition des risques. Une pondération de 70 % a été attribuée au scénario central, une pondération de 5 % a été attribuée au scénario optimiste consensuel, une pondération de 15 % a été attribuée au scénario pessimiste consensuel et une pondération de 10 % a été attribuée au deuxième scénario pessimiste. Les différences, sur le plan de la gravité de la conjoncture économique, entre le scénario central et les scénarios périphériques, reposent sur l'ampleur des distributions des prévisions externes parmi celles des professionnels du secteur.

Les scénarios périphériques rendent compte de situations économiques à l'échelle mondiale à la fois plausibles et intrinsèquement stables, et ne sont pas nécessairement aussi extrêmes que ceux servant aux simulations de crise. La période prévisionnelle est de cinq ans, après quoi les prévisions sont établies en fonction des tendances consensuelles à long terme. Le deuxième scénario pessimiste envisage des résultats économiques plus extrêmes et les variables ne sont pas établies, par définition, en fonction des tendances à long terme. Les facteurs économiques incluent, sans toutefois s'y limiter, le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'augmentation des prix des logements et les prix du pétrole Brent.

j) Rémunération et avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque gère plusieurs régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes comptent des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et divers autres avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes de soins de santé postérieurs à l'emploi. Les régimes de retraite aux termes desquels les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun sont considérés comme étant des régimes de retraite collectifs. L'un des régimes de retraite est un régime collectif auquel participent à la fois les employés de la banque et ceux de la HSBC Global Services (Canada) Limited (« ServCo »), filiale de la HSBC Holdings plc. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo versent des cotisations aux régimes à prestations définies pour leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle. Les programmes de retraite complémentaires et les avantages postérieurs à l'emploi ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les versements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés comme une charge par la banque au fur et à mesure des services rendus par les membres du personnel.

Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont calculés à la date de clôture par des procédés actuariels, à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont facturés à la banque et à ServCo pour leurs employés respectifs.

La charge nette à l'état du résultat net comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies, et elle est présentée dans les charges d'exploitation.

Le coût des services passés, soit la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures qui résulte de la modification d'un régime (instauration ou cessation d'un régime à prestations définies ou encore apport de changements au régime) ou de la réduction d'un régime (diminution importante, décidée par l'entité, du nombre de membres du personnel couverts par le régime), est immédiatement passé en charges à l'état du résultat net. Un règlement est une opération (autre qu'un versement de prestations aux membres du personnel ou en leur nom prévu dans les dispositions du régime et pris en compte dans les hypothèses actuarielles) qui élimine toute obligation juridique et implicite ultérieure pour la totalité ou une partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les profits et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), sont immédiatement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les écarts actuariels comprennent des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) ainsi qu'à l'incidence des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

La juste valeur d'une rente émise par un tiers qui est détenue à même un régime en faveur des participants du régime et qui procède à des paiements de rente dont le montant et la date de versement correspondent exactement à certaines des prestations à payer aux termes du régime, est réputée être l'équivalent de la valeur actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies connexe.

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies représente la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, après l'application du test du plafond de l'actif pour lequel tout excédent net des prestations définies est limité à la valeur actualisée des remboursements disponibles et de la diminution des cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme les régimes de soins de santé à prestations définies, est comptabilisé de la même manière que les régimes de retraite à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

La banque conclut des accords de paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres et réglés en trésorerie avec ses employés à titre de rémunération pour la prestation de services par ceux-ci.

La période d'acquisition pour ces régimes peut commencer avant la date d'attribution si les employés ont commencé à fournir les services visés avant la date d'attribution. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à fournir les services visés par ces attributions.

HSBC Holdings est le concédant de ses instruments de capitaux propres attribués à des membres du personnel de la banque. La banque est tenue de financer en partie les accords de paiement fondé sur des actions attribués aux membres de son personnel. Le coût des accords de paiement fondé sur des actions aux employés est évalué par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de la période d'acquisition. Puisque les accords de paiement fondé sur des actions de la banque sont comptabilisés comme étant réglés en instruments de capitaux propres, l'écart entre la charge au titre des paiements fondés sur des actions et la juste valeur des instruments de capitaux propres émis pour régler ces accords est comptabilisé dans les résultats non distribués sur la durée d'acquisition des droits.

Notes annexes

La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation appropriés et tient compte des modalités de l'attribution. Les conditions d'acquisition de droits comprennent les conditions de service et de performance et toute autre caractéristique de l'accord constitue des conditions accessoires à l'acquisition des droits. Les conditions de performance liées au marché et les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte lors de l'estimation de la juste valeur des attributions à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des droits, autres que les conditions de performance liées au marché, ne sont pas prises en compte lors de l'estimation initiale de la juste valeur à la date d'attribution. Elles sont prises en compte par l'ajustement du nombre d'instruments de capitaux propres inclus dans l'évaluation de la transaction.

Une annulation qui survient au cours de la période d'acquisition des droits est traitée comme une accélération de l'acquisition et est comptabilisée immédiatement au montant qui aurait autrement été comptabilisé pour les services au cours de la période d'acquisition. Le défaut, par l'employé, de respecter une condition d'acquisition n'est pas traité comme une annulation et le montant de la charge comptabilisée pour l'acquisition est ajusté en fonction du nombre d'attributions dont les droits sont censés être acquis.

k) Impôt

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat net, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres et il est alors comptabilisé dans le même état que l'élément auquel il se rapporte. Pour établir le taux d'imposition qui correspond aux montants présentés dans les autres éléments du résultat global, la banque calcule d'abord le taux d'imposition global, puis applique ce taux d'imposition aux éléments du résultat net et aux autres éléments du résultat global, à moins qu'une autre méthode de répartition soit plus appropriée selon l'applicabilité des taux progressifs aux éléments présentés.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable d'une année, calculé d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. La banque prévoit le fait que certains passifs d'impôt exigible pourraient éventuellement découler des montants qu'elle s'attend à verser aux autorités fiscales. Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés lorsque la banque a l'intention de régler le montant net et que le droit juridiquement exécutoire de compenser existe.

Les lois fiscales sont complexes et incertaines et elles pourraient prêter à interprétation. La direction doit exercer son jugement pour appliquer et interpréter ces lois, mais l'interprétation qu'en font les autorités fiscales compétentes pourrait être différente. Les passifs d'impôt sont comptabilisés selon les meilleures estimations des interprétations vraisemblablement retenues. Si les interprétations définitives concordent avec les décisions des autorités fiscales compétentes, des passifs et des charges supplémentaires excédant les montants inscrits pourraient devoir être comptabilisés.

L'impôt différé est comptabilisé d'après les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs qui figurent au bilan et les montants attribués à ces mêmes actifs et passifs à des fins fiscales. Des passifs d'impôt différé sont habituellement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé le sont dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels des différences temporaires déductibles pourront être imputées.

L'impôt différé est calculé à l'aide des taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, selon les taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque la banque a un droit légal de le faire.

L'impôt différé lié aux écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. L'impôt différé relatif aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisé directement dans les capitaux propres dans la mesure où le montant de la déduction fiscale future estimée dépasse le montant de la charge salariale cumulée liée. L'impôt lié aux réévaluations à la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux instruments de couverture des flux de trésorerie qui sont directement débités ou crédités dans les autres éléments du résultat global est comptabilisé à l'état du résultat global. Cet impôt est ensuite porté à l'état du résultat net lorsque le profit ou la perte sur la juste valeur différée est comptabilisé à l'état du résultat net.

l) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée lorsque la banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable à la date de clôture. Les provisions sont évaluées selon les meilleures estimations du montant qui serait nécessaire pour régler la provision à la date de clôture. La banque constitue des provisions liées aux engagements inutilisés et aux garanties en fonction des meilleures estimations des pertes réalisées par la banque à la date de clôture. Dans d'autres situations, la banque constitue périodiquement des provisions liées à d'autres questions comme des différends dans des litiges où les critères de décomptabilisation susmentionnés sont remplis.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la banque, ou des obligations actuelles résultant d'événements passés pour lesquelles il n'est pas probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou encore, lorsque le montant du règlement ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit données comme sûreté additionnelle ainsi que des passifs éventuels liés à des actions en justice ou des questions de réglementation, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais sont présentés à moins que la probabilité de règlement ne soit très faible.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière exigent que la banque effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un débiteur donné. Les passifs faisant l'objet de contrats de garantie financière sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est habituellement la commission reçue ou à recevoir. Par la suite, les passifs de garantie financière sont mesurés selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, moins le cumul de l'amortissement, et la perte de crédit attendue.

m) Contrats de location

Les ententes qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie sont classées comme étant des contrats de location. À titre de preneur, la banque inscrit un actif au titre du droit d'utilisation dans le poste « Immobilisations corporelles » et le passif correspondant, dans le poste « Autres passifs ». L'actif sera amorti sur la durée du contrat de location et l'obligation locative sera évaluée au moyen d'une méthode similaire à celle du coût amorti. La comptabilisation initiale de l'obligation locative se fait en fonction de sa valeur nette actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location. La durée du contrat de location est considérée comme étant la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les périodes visées par toute option de prolongation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes visées par toute option de résiliation du contrat de location que la banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer de manière anticipée. Pour déterminer la durée du contrat de location, la banque doit tenir compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de prolongation ou à ne pas exercer l'option de résiliation de manière anticipée. L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé initialement au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des avantages incitatifs à la location reçus.

La charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est comprise dans le poste « Amortissement des immobilisations corporelles ». Les intérêts sur l'obligation locative sont compris dans le poste « Charges d'intérêts ». En ce qui a trait à la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs correspondants, la banque a appliqué les mesures de simplification prévues par IFRS 16 lui permettant d'exclure les paiements de loyers liés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

En ce qui a trait au bailleur, les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme étant des contrats de location-financement. La banque inscrit la valeur actualisée des paiements de loyers futurs à recevoir aux termes de contrats de location-financement et la valeur résiduelle lui revenant au poste « Prêts et avances à des banques » ou au poste « Prêts et avances à des clients ». Tous les autres contrats sont classés comme étant des contrats de location simple. La banque présente les actifs faisant l'objet d'un contrat de location simple dans les immobilisations corporelles. Des pertes de valeur sont comptabilisées si les valeurs comptables ne sont pas entièrement recouvrables. Les produits financiers liés à des contrats de location-financement sont inscrits au poste « Produits d'intérêts nets » sur la durée du contrat afin de refléter un taux de rendement constant. Les loyers à recevoir aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location et sont inscrits au poste « Autres produits d'exploitation ».

n) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan, lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire inconditionnel de compenser les montants comptabilisés et s'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments sont inscrits au coût historique, ou à la juste valeur à la date de transition aux IFRS de la société mère (le « coût présumé »), moins les pertes de valeur et l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée de la manière suivante :

- les terrains détenus en propriété franche ne sont pas amortis
- les immeubles détenus en propriété franche sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 20 à 40 ans
- les améliorations locatives sont amorties sur la plus courte de la période non écoulée du contrat de location et de leur durée d'utilité estimée résiduelle.

Le matériel, le mobilier et les agencements (y compris le matériel loué dans le cadre de contrats de location simple aux termes desquels la banque est le bailleur) sont inscrits au coût diminué des pertes de valeur et de l'amortissement sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation s'il y a des indications que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

p) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la banque comprennent tant les logiciels achetés que ceux générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer les logiciels afin qu'ils puissent être utilisés de la manière prévue par la direction. Les coûts engagés en vue de la mise à niveau continue des logiciels sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Notes annexes

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels sont présentés au coût diminué de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur et sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, soit généralement de 3 à 5 ans. La durée d'utilité estimée est assujettie à un examen, et si les attentes pour la période au cours de laquelle les avantages économiques résultant de l'actif diffèrent de l'estimation précédente, la durée d'utilité estimée de l'actif est modifiée. Une modification de la durée d'utilité estimée d'un actif est comptabilisée prospectivement.

q) Capital-actions

Les instruments financiers émis sont généralement classés dans les capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont présentés dans les capitaux propres en tant que déduction des produits, après impôt.

r) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements sont généralement ceux échéant à moins de trois mois, ou une période moindre selon l'instrument, après la date de leur acquisition et incluent la trésorerie et les soldes de trésorerie détenus dans la banque centrale, des effets en cours de compensation auprès d'autres banques ou en transit vers celles-ci, les prêts et avances à des banques, les prises en pension à des fins autres que de transaction, ainsi que des bons du Trésor et des certificats de dépôt.

3 Produits de commissions nets

Produits de commissions nets par secteur d'activité :

	2022						2021					
	Services aux entreprises M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Services bancaires internationaux M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières M\$	Centre général ¹ M\$	Total M\$	Services aux entreprises M\$	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers M\$	Services bancaires internationaux M\$	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières M\$	Centre général ¹ M\$	Total M\$
Services à l'égard des comptes	48	18	11	—	—	77	42	16	9	—	—	67
Produits de courtage	—	13	—	—	—	13	—	17	—	—	—	17
Cartes	30	64	2	—	—	96	20	53	1	—	—	74
Facilités de crédit	311	—	30	—	—	341	289	—	53	—	—	342
Fonds sous gestion	—	224	—	—	—	224	—	224	—	—	—	224
Importations/exportations	10	—	1	—	—	11	12	—	2	—	—	14
Commissions d'agence d'assurance	—	4	—	—	—	4	—	5	—	—	—	5
Garanties et autres	37	6	10	(3)	—	50	30	6	12	—	—	48
Services de paiement	33	5	10	—	—	48	29	5	9	—	—	43
Prise ferme et services-conseils	1	—	17	13	(4)	27	2	—	54	15	(3)	68
Produits de commissions	470	334	81	10	(4)	891	424	326	140	15	(3)	902
Moins les charges de commissions	(23)	(82)	(3)	(4)	—	(112)	(15)	(72)	(17)	(4)	—	(108)
Produits de commissions nets	447	252	78	6	(4)	779	409	254	123	11	(3)	794

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

4 Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est présenté compte tenu des éléments suivants :

	Note	2022 M\$	2021 M\$
Produits			
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti	1	2 966	1 718
Intérêts comptabilisés sur les actifs financiers évalués à la JVAERG	1	253	95
Charges			
Intérêts sur des instruments financiers, exclusion faite des intérêts sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou obligatoirement évalués à la juste valeur		(1 577)	(579)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives		(8)	(8)
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation		(37)	(46)

1. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif comprennent les intérêts constatés à l'égard d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

5 Rémunération et avantages du personnel

Total de la rémunération du personnel

	2022	2021
	M\$	M\$
Salaires	486	469
Avantages postérieurs à l'emploi	51	59
Autres	70	76
Exercice clos le 31 déc.	607	604

Avantages postérieurs à l'emploi

La banque offre un certain nombre de régimes à prestations définies et à cotisations définies procurant des prestations de retraite, ainsi que d'autres avantages complémentaires de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, au personnel admissible. Les régimes autres que de retraite, qui ne sont pas capitalisés, correspondent aux régimes de soins de santé et aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Charge à l'état du résultat net

	2022	2021
	M\$	M\$
Régimes à prestations définies	18	20
– régimes de retraite	12	14
– régimes autres que de retraite	6	6
Régimes de retraite à cotisations définies	33	39
Exercice clos le 31 déc.	51	59

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses financières actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la banque au titre de ses régimes à prestations définies sont présentées dans le tableau qui suit. Les hypothèses de 2021 ont servi de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2022, et les hypothèses de 2022 serviront de fondement à l'évaluation des coûts périodiques au titre des régimes pour l'exercice 2023.

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2022	2021	2022	2021
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,20	3,00	5,20	3,00
Taux de croissance des salaires	2,75	2,75	2,75	2,75
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux initial	s. o.	s. o.	4,51	4,29
Taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé – taux cible	1	s. o.	4,05	4,05

1. Le taux cible des taux de croissance tendanciels des coûts des soins de santé des régimes autres que de retraite s'applique à compter de 2040 (pour 2021, le taux cible pour l'exercice précédent s'appliquait à compter de 2040).

La banque détermine quel taux d'actualisation appliquer à ses obligations en collaboration avec les actuaires auxquels elle a confié ses régimes en tenant compte du taux de rendement moyen courant d'obligations de sociétés canadiennes de grande qualité dont l'échéance concorde avec celle de ses obligations au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2022, l'échéance moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 12,2 ans (14,6 ans en 2021).

Hypothèse quant à la mortalité

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des tables de mortalité publiées. Les durées de vie qui sous-tendent l'obligation au titre des régimes à prestations définies aux dates de clôture sont les suivantes :

	Espérance de vie moyenne restante à 65 ans (en années)	
	2022	2021
Pour un homme actuellement âgé de 65 ans	24	24
Pour un homme actuellement âgé de 45 ans	25	25
Pour une femme actuellement âgée de 65 ans	25	26
Pour une femme actuellement âgée de 45 ans	27	27

Notes annexes

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente l'incidence d'une modification de un quart de point de pourcentage (25 points de base) des hypothèses clés sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre.

Régimes de retraite

	2022 M\$	2021 M\$
Taux d'actualisation		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	(16)	(27)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	17	28
Taux de croissance des salaires		
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base	2	3
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base	(2)	(3)

Régimes autres que de retraite

	2022 M\$	2021 M\$
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation	(3)	(5)
Variation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de l'exercice liée à une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation	3	5

Juste valeur des actifs des régimes et valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

Notes	Régimes pour la banque				Régime collectif ¹	
	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite		Régime de retraite	
	2022 M\$	2021 M\$	2022 M\$	2021 M\$	2022 M\$	2021 M\$
Juste valeur des actifs des régimes						
Au 1 ^{er} janv.	652	691	—	—	48	48
Intérêt sur les actifs des régimes	20	17	—	—	1	1
Cotisations patronales	15	17	6	6	3	3
(Pertes actuarielles) gains actuariels	(152)	(39)	—	—	(11)	(3)
Prestations versées	(32)	(33)	(6)	(6)	—	(1)
Charges non liées aux placements	(1)	(1)	—	—	—	—
Au 31 déc.	502	652	—	—	41	48
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Au 1 ^{er} janv.	(750)	(800)	(140)	(145)	(57)	(59)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(7)	(9)	(2)	(3)	(2)	(2)
Coût financier	(22)	(20)	(4)	(4)	(1)	(1)
Gains/(pertes) actuariels découlant de changements dans :	180	46	36	6	19	4
– les hypothèses financières	183	50	36	15	19	5
– les ajustements à l'expérience	1	(4)	—	(9)	—	(1)
– autres	(4)	—	—	—	—	—
Prestations versées	32	33	5	6	—	1
Au 31 déc.	(567)	(750)	(105)	(140)	(41)	(57)
– capitalisé	(503)	(666)	—	—	—	(9)
– non capitalisé	(64)	(84)	(105)	(140)	—	—
Autres – effet de la limite sur les excédents des régimes	(32)	(27)	—	—	(8)	(4)
Passif net	(97)	(125)	(105)	(140)	(8)	(13)

- Le régime de retraite auquel participent activement à la fois les employés de ServCo et ceux de la banque est considéré comme un régime de retraite collectif, puisque les risques sont partagés par les entités sous contrôle commun. Le régime de retraite est capitalisé au moyen des cotisations effectuées par la banque et par ServCo ainsi que par les employés des deux entités. La banque et ServCo déterminent leurs cotisations respectives au régime à prestations définies à l'égard de leurs employés en fonction de l'évaluation actuarielle.
- Au cours de l'exercice, les régimes de retraite de la banque ont acheté une police de rente sans rachat des engagements pour un montant de 331 M\$, ce qui a entraîné une réévaluation de 4 M\$ des régimes à prestations définies nets.
- Au 31 décembre 2022, la quote-part du passif net de la banque dans le régime de retraite était de 1 M\$ (2 M\$ en 2021).

Actifs des régimes de retraite¹

	Régimes pour la banque		Régime collectif	
	2022 M\$	2021 M\$	2022 M\$	2021 M\$
Fonds d'investissement	187	645	37	48
– Fonds d'actions mondiales	18	66	3	5
– Fonds à revenu fixe	169	579	34	43
Autres	315	7	4	—
– Rentes sans rachat des engagements	303	—	2	—
– Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	12	7	2	—
Total	502	652	41	48

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les actifs des régimes ont enregistré un rendement réel correspondant à une perte de 134 M\$ (perte de 21 M\$ en 2021).

Les évaluations actuarielles relatives à la majorité des régimes de retraite de la banque sont effectuées annuellement, alors que les évaluations actuarielles relatives aux ententes d'avantages du personnel autres que de retraite ont lieu une fois tous les trois ans. Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations définies à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2021. Les plus récentes évaluations actuarielles des ententes d'avantages du personnel autres que de retraite à des fins de capitalisation ont été réalisées au 31 décembre 2020. À la lumière des plus récentes évaluations des régimes, la banque prévoit cotiser aux régimes de retraite à prestations définies à hauteur de 15 M\$ au cours de l'exercice 2023.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent la banque à divers risques, dont le risque de taux d'intérêt, dans la mesure où les actifs ne sont pas placés dans des obligations concordant avec les obligations des régimes, le risque de marché général, en ce qui concerne ses placements en titres de capitaux propres et le risque de longévité, soit la possibilité que les retraités et les bénéficiaires vivent plus longtemps que prévu. La concrétisation de ces risques se traduirait par une hausse des coûts des régimes de retraite et du passif au titre des régimes à prestations définies.

Pour gérer ces risques, la banque a mis en place un programme de gestion des actifs et des passifs, dont les mesures visent notamment l'atténuation du risque de taux d'intérêt et du risque de marché au fil du temps grâce à une répartition plus importante des actifs de la banque dans des obligations qui concordent davantage avec les obligations des régimes.

En 2022, la banque a fait l'acquisition de rentes sans rachat des engagements pour couvrir la majorité des membres inactifs de certains de ses régimes. Le fournisseur de la rente a commencé à verser les prestations de retraite des membres du régime inclus dans les rachats des engagements en novembre 2022. L'achat de la rente a transféré la majorité des risques liés au régime de retraite au fournisseur de la rente, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de rachat et le risque de longévité.

Sommaire de la réévaluation, déduction faite des obligations au titre des prestations définies

	Régimes de retraite		Régimes autres que de retraite	
	2022 M\$	2021 M\$	2022 M\$	2021 M\$
(Pertes actuarielles) gains actuariels à l'égard des actifs	(152)	(39)	—	—
Gains actuariels (pertes actuarielles) à l'égard des passifs	180	46	36	6
(Pertes actuarielles) gains actuariels à l'égard du montant maximal au bilan	(3)	28	—	—
Charge nette à l'état consolidé du résultat global	25	35	36	6

6 Paiements fondés sur des actions

Charge au titre des paiements fondés sur des actions inscrite à l'état du résultat net

	2022 M\$	2021 M\$
Attributions d'actions temporairement incessibles	6	6
Exercice clos le 31 déc.	6	6

Au cours de l'exercice 2022, un montant de 6 M\$ a été inscrit en charges à l'état du résultat net à l'égard de transactions dont le paiement est fondé sur des actions (6 M\$ en 2021), principalement en lien avec des attributions d'actions temporairement incessibles. En général, ces attributions sont octroyées aux membres du personnel au début de l'exercice suivant celui auquel l'attribution se rapporte. La charge au titre de ces attributions est comptabilisée du début de la période à laquelle se rapporte le service à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits correspond à la période durant laquelle les membres du personnel doivent remplir certaines conditions de service avant que les droits aux attributions deviennent acquis. L'acquisition des droits de certaines attributions d'actions différées étant échelonnée, les membres du personnel acquièrent les droits sur une partie de l'attribution à la fin de chaque exercice compris dans la période d'acquisition des droits. La charge inscrite à l'état du résultat net tient compte de cet étalement.

Les attributions d'actions temporairement incessibles ont pour but d'encourager la rétention du personnel clé et de récompenser le rendement et les aptitudes des membres du personnel. L'acquisition des droits aux attributions d'actions temporairement incessibles est habituellement conditionnelle à un emploi continu et est étalée sur une certaine période d'acquisition et elle pourrait être conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs en matière de rendement.

Notes annexes

La juste valeur moyenne pondérée des actions attribuées par le Groupe HSBC dans le cadre du régime d'attributions d'actions temporairement inaccessibles en 2022 s'établissait à 7,49 \$ par action (7,30 \$ par action en 2021). La juste valeur est évaluée au prix courant du marché à la date de l'attribution des actions.

Le passif de la banque envers sa société mère, HSBC Holdings, aux fins de capitalisation de la tranche des attributions d'actions temporairement inaccessibles dont les droits deviendront éventuellement acquis s'élevait à 7 M\$ au 31 décembre 2022 (6 M\$ en 2021).

7 Charge d'impôt

Analyse de la charge d'impôt

	2022 M\$	2021 M\$
Impôt exigible	272	228
– fédéral	152	128
– provincial	120	100
Impôt différé	16	7
– naissance et résorptions des différences temporaires	16	7
Exercice clos le 31 déc.	288	235

La charge d'impôt inscrite à l'état consolidé du résultat net est calculée à un taux différent du taux combiné fédéral et provincial prescrit par la loi pour les raisons suivantes :

	2022 %	2021 %
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial sur le résultat	26,5	26,5
Ajustements au taux d'imposition	0,2	(1,8)
Taux d'imposition effectif	26,7	24,7

En plus du montant passé en charges dans l'état du résultat net, le total de l'impôt exigible et de l'impôt différé relativement à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres a entraîné une hausse de 259 M\$ des capitaux propres (hausse de 88 M\$ des capitaux propres en 2021).

Impôt différé

Variation de l'impôt différé au cours de l'exercice

	2022 M\$	2021 M\$
Aux 1 ^{er} janv.	103	121
(Charge)/crédit à l'état du résultat net	(21)	(18)
Crédit à l'état du résultat net – période précédente	4	11
Autres éléments du résultat global	(16)	(11)
– gains et pertes actuariels	(16)	(11)
Aux 31 déc.	70	103

Impôt différé comptabilisé au bilan

	2022 M\$	2021 M\$
Actifs d'impôt différé, montant net	70	103
– prestations de retraite	55	72
– pertes de crédit attendues	69	67
– immobilisations corporelles	(32)	(26)
– actifs loués à des clients	(54)	(45)
– paiements fondés sur des actions	1	2
– autres différences temporaires	31	33

La tranche des différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au bilan s'élève à 10,8 M\$ (11,1 M\$ en 2021). Cette tranche a trait aux pertes en capital pour lesquelles il est peu probable que des avantages potentiels soient recouvrables. L'intégralité de ce montant n'est assujettie à aucune date d'expiration.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des investissements de la banque dans des filiales pour lesquelles la banque ne compte pas renoncer à ses résultats non distribués et des entreprises associées dont il a été déterminé qu'aucun impôt supplémentaire ne découlera. Le montant total des différences temporaires associées à des investissements pour lesquels aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé était de 214 M\$ (208 M\$ en 2021).

Les données disponibles, dont l'analyse et les prévisions mises à jour de la direction quant au résultat, indiquent que le résultat imposable généré par la banque sera suffisant pour étayer la comptabilisation de ses actifs nets d'impôt différé.

8 Dividendes

Dividendes déclarés sur nos actions

	Notes	2022		2021	
		\$ par action	M\$	\$ par action	M\$
Actions ordinaires	1	0,69259	380	0,79283	435
Actions privilégiées de catégorie 1					
– Série H		1,08412	22	0,76505	15
– Série I	2	1,15000	16	1,15000	16
– Série J		—	—	—	—
– Série K		1,36252	13	1,36252	14

- Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited; il n'y a eu aucune modification au nombre d'actions émises.
- Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, le détenteur des actions privilégiées de série I, a exercé son option de conversion des actions privilégiées de série I en actions privilégiées de série J, conformément à leurs modalités.

9 Analyse sectorielle

Nos secteurs d'activité

Services aux entreprises

Les services aux entreprises servent des clients allant des petites entreprises axées principalement sur les marchés intérieurs aux sociétés exerçant leurs activités à l'échelle mondiale. Ils soutiennent leurs clients au moyen de produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin de leur permettre de croître et d'exercer leurs activités de manière efficace. Les services offerts consistent notamment en des fonds de roulement, des prêts à terme, des services de paiement et de l'aide au commerce international, en plus d'un savoir-faire en fusions et acquisitions et de l'accès aux marchés financiers.

Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers

Ce secteur d'activité fournit aux particuliers des services de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers afin de les aider à gérer leurs finances ainsi qu'à bâtir et à protéger leur avenir financier. Parmi les services offerts à ces clients de la banque, il y a lieu de noter les services en fonction du passif (dépôts et services à l'égard des comptes), les services en fonction de l'actif (crédit et prêt), les services tarifés et les autres services (gestion d'actifs et services-conseils en finances).

Services bancaires internationaux

Les services bancaires internationaux offrent des produits et services financiers aux grandes sociétés, aux administrations publiques et aux institutions. Nos nombreux produits et solutions peuvent être regroupés et personnalisés afin de répondre aux objectifs spécifiques des clients, et ce, qu'il s'agisse de la mobilisation de capitaux sur les marchés primaires des titres de créance et des actions, du commerce international ou du financement des comptes clients.

Marchés et Services liés aux valeurs mobilières

Le secteur Marchés et Services liés aux valeurs mobilières permet à nos clients, tant les grandes sociétés que les institutions, d'accéder aux marchés financiers et aux liquidités, de trouver des occasions d'investissement, de gérer les risques et d'effectuer des transactions facilement. Nous regroupons les solutions de financement, les ventes et la négociation, la recherche, la compensation et le règlement des paiements, les activités de garde internationale et directe, ainsi que les services d'actifs.

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2022						Total M\$
	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers		Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	
		M\$	M\$				
Produits d'intérêts nets	712	709	160	49	4	1 634	
Produits de commissions nets	447	252	78	6	(4)	779	
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	37	33	(15)	48	(4)	99	
Autres produits	1	16	—	1	18	36	
Total du résultat d'exploitation	1 197	1 010	223	104	14	2 548	
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit – (charge)	(73)	(33)	(4)	—	—	(110)	
Résultat d'exploitation net	1 124	977	219	104	14	2 438	
– externe	1 178	1 023	108	115	14	2 438	
– intersectoriel	(54)	(46)	111	(11)	—	—	
Total des charges d'exploitation	(411)	(663)	(88)	(51)	(145)	(1 358)	
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	713	314	131	53	(131)	1 080	

Notes annexes

Bénéfice (perte) de l'exercice

	2021					Total M\$
	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	
Produits d'intérêts nets	581	523	92	24	6	1 226
Produits de commissions nets	409	254	123	11	(3)	794
Produits nets tirés des instruments financiers détenus à des fins de transaction	37	31	—	52	(8)	112
Autres produits	14	35	5	3	26	83
Total du résultat d'exploitation	1 041	843	220	90	21	2 215
Variation des pertes de crédit attendues et autres pertes de valeur liées au crédit - reprise	29	7	9	—	—	45
Résultat d'exploitation net	1 070	850	229	90	21	2 260
– externe	1 073	881	192	91	23	2 260
– intersectoriel	(3)	(31)	37	(1)	(2)	—
Total des charges d'exploitation	(389)	(674)	(86)	(52)	(107)	(1 308)
Bénéfice (perte) avant la charge d'impôt sur le résultat	681	176	143	38	(86)	952

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

Données tirées du bilan

	Services aux entreprises	Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers	Services bancaires internationaux	Marchés et Services liés aux valeurs mobilières	Centre général ¹	Total M\$
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Au 31 déc. 2022						
Prêts et avances à des clients	34 027	36 716	4 122	—	—	74 862
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 795	12	340	—	—	3 147
Total de l'actif externe	48 282	51 701	9 004	18 866	449	128 302
Comptes des clients	30 008	45 094	6 871	280	—	82 253
Acceptations	2 804	12	340	—	—	3 156
Total du passif externe	39 919	55 889	10 187	16 182	207	122 384
Au 31 déc. 2021						
Prêts et avances à des clients	29 203	35 916	3 580	—	—	68 699
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2 610	12	926	—	—	3 548
Total de l'actif externe	42 613	51 841	8 577	16 147	675	119 853
Comptes des clients	27 344	39 423	6 787	72	—	73 626
Acceptations	2 618	12	926	—	—	3 556
Total du passif externe	37 104	50 791	10 377	14 511	194	112 977

1. Le « centre général » n'est pas un secteur d'activité de la banque. Les nombres de cette colonne donnent un rapprochement entre les résultats des secteurs d'activité et les résultats de l'entité.

10 Analyse des actifs et passifs financiers par base d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués sur une base continue soit à la juste valeur, soit au coût amorti. Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable des actifs et des passifs financiers, par catégorie et par poste au bilan.

	Note	2022				Total M\$
		Instruments financiers évalués à la JVRN M\$	Instruments d'emprunt évalués à la JVAERG M\$	Instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG M\$	Instruments financiers évalués au coût amorti M\$	
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale		—	—	—	6 326	6 326
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		—	—	—	9	9
Actifs détenus à des fins de transaction		4 296	—	—	—	4 296
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	—	—	—	18
Dérivés		6 220	—	—	—	6 220
Prêts et avances à des banques		—	—	—	344	344
Prêts et avances à des clients	1	—	—	—	74 862	74 862
Prises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	6 003	6 003
Placements financiers		—	15 024	15	8 361	23 400
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	—	—	3 147	3 147
Total		10 534	15 024	15	99 052	124 625
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques		—	—	—	712	712
Comptes des clients		—	—	—	82 253	82 253
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	4 435	4 435
Effets en transit vers d'autres banques		—	—	—	227	227
Passifs détenus à des fins de transaction		3 732	—	—	—	3 732
Dérivés		6 575	—	—	—	6 575
Titres de créance émis		—	—	—	15 735	15 735
Acceptations		—	—	—	3 156	3 156
Créances subordonnées		—	—	—	1 011	1 011
Total		10 307	—	—	107 529	117 836
2021						
Actifs financiers						
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale		—	—	—	13 955	13 955
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques		—	—	—	9	9
Actifs détenus à des fins de transaction		2 907	—	—	—	2 907
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		18	—	—	—	18
Dérivés		2 773	—	—	—	2 773
Prêts et avances à des banques		—	—	—	1 659	1 659
Prêts et avances à des clients	1	—	—	—	68 699	68 699
Prises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	9 058	9 058
Placements financiers		—	14 958	11	—	14 969
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	—	—	3 548	3 548
Total		5 698	14 958	11	96 928	117 595
Passifs financiers						
Dépôts effectués par des banques		—	—	—	1 313	1 313
Comptes des clients		—	—	—	73 626	73 626
Mises en pension à des fins autres que de transaction		—	—	—	8 044	8 044
Effets en transit vers d'autres banques		—	—	—	253	253
Passifs détenus à des fins de transaction		3 598	—	—	—	3 598
Dérivés		2 978	—	—	—	2 978
Titres de créance émis		—	—	—	14 339	14 339
Acceptations		—	—	—	3 556	3 556
Créances subordonnées		—	—	—	1 011	1 011
Total		6 576	—	—	102 142	108 108

1. Comprend des créances au titre des contrats de location-financement qui sont évalués selon IFRS 16. Pour plus de détails, il y a lieu de se reporter à la note 27.

11 Actifs détenus à des fins de transaction

	2022 M\$	2021 M\$
Titres de créance		
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	3 599	2 536
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles	323	165
– autres titres de créance	374	206
Aux 31 déc.	4 296	2 907
Actifs détenus à des fins de transaction	4 296	2 907
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	1 438	1 087
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties	2 858	1 820

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des titres de créance

	2022 M\$	2021 M\$
Moins de un an	1 106	1 114
De 1 an à 5 ans	2 066	879
De 5 ans à 10 ans	906	580
Plus de 10 ans	218	334
Aux 31 déc.	4 296	2 907

12 Dérivés

Juste valeur des dérivés selon le type de contrat détenu

	Actifs			Passifs		
	Détenus à des fins de transaction M\$	Comptabilité de couverture M\$	Total M\$	Détenus à des fins de transaction M\$	Comptabilité de couverture M\$	Total M\$
Contrats de change	2 051		2 051	1 925	66	1 991
Contrats sur taux d'intérêt	3 738	431	4 169	3 846	738	4 584
Au 31 déc. 2022	5 789	431	6 220	5 771	804	6 575
Contrats de change	1 199	1	1 200	1 213	36	1 249
Contrats sur taux d'intérêt	1 452	121	1 573	1 612	117	1 729
Au 31 déc. 2021	2 651	122	2 773	2 825	153	2 978

Montants notionnels selon les durées résiduelles avant l'échéance du portefeuille d'instruments dérivés

	Détenus à des fins de transaction				Comptabilité de couverture				Total
	Moins de 1 an M\$	De 1 an à 5 ans M\$	Plus de 5 ans M\$	Total M\$	Moins de 1 an M\$	De 1 an à 5 ans M\$	Plus de 5 ans M\$	Total M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	164 549	75 601	36 700	276 850	6 319	24 567	29	30 915	307 765
- contrats à terme	601	1 329	65	1 995	-	-	-	-	1 995
- swaps	163 777	74 231	36 635	274 643	6 319	24 567	29	30 915	305 558
- garanties de taux plafond	-	41	-	41	-	-	-	-	41
- autres contrats sur taux d'intérêt	171	-	-	171	-	-	-	-	171
Contrats de change	118 410	13 867	222	132 499	-	2 534	-	2 534	135 033
- opérations au comptant	2 004	-	-	2 004	-	-	-	-	2 004
- contrats à terme de gré à gré	99 623	9 181	-	108 804	-	-	-	-	108 804
- swaps et options sur devises	16 783	4 686	222	21 691	-	2 534	-	2 534	24 225
Autres contrats dérivés	6	3	-	9	-	-	-	-	9
- contrats sur marchandises	6	3	-	9	-	-	-	-	9
Au 31 déc. 2022	282 965	89 471	36 922	409 358	6 319	27 101	29	33 449	442 807

Contrats sur taux d'intérêt	127 005	75 378	35 735	238 118	3 764	13 650	-	17 414	255 532
- contrats à terme	21 843	2 611	60	24 514	-	-	-	-	24 514
- swaps	103 767	72 724	35 675	212 166	3 764	13 650	-	17 414	229 580
- garanties de taux plafond	41	43	-	84	-	-	-	-	84
- autres contrats sur taux d'intérêt	1 354	-	-	1 354	-	-	-	-	1 354
Contrats de change	130 400	11 482	222	142 104	64	1 079	-	1 143	143 247
- opérations au comptant	8 648	-	-	8 648	-	-	-	-	8 648
- contrats à terme de gré à gré	112 831	6 023	-	118 854	-	-	-	-	118 854
- swaps et options sur devises	8 921	5 459	222	14 602	64	1 079	-	1 143	15 745
Autres contrats dérivés	4	-	-	4	-	-	-	-	4
- contrats sur marchandises	4	-	-	4	-	-	-	-	4
Au 31 déc. 2021	257 409	86 860	35 957	380 226	3 828	14 729	-	18 557	398 783

Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen de données observables (se reporter à la note 23).

	Détenus à des fins de transaction			Comptabilité de couverture			Position nette	Position nette totale
	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$	Position favorable M\$	Position défavorable M\$	Position nette M\$		
Contrats sur taux d'intérêt	3 738	(3 846)	(108)	431	(738)	(307)	(415)	
- swaps	3 735	(3 846)	(111)	431	(738)	(307)	(418)	
- autres contrats sur taux d'intérêt	3	-	3	-	-	-	3	
Contrats de change	2 051	(1 925)	126	-	(66)	(66)	60	
- opérations au comptant	3	(1)	2	-	-	-	2	
- contrats à terme de gré à gré	1 784	(1 660)	124	-	-	-	124	
- swaps et options sur devises	264	(264)	-	-	(66)	(66)	(66)	
Au 31 déc. 2022	5 789	(5 771)	18	431	(804)	(373)	(355)	

Contrats sur taux d'intérêt	1 452	(1 612)	(160)	121	(117)	4	(156)
- swaps	1 442	(1 608)	(166)	121	(117)	4	(162)
- autres contrats sur taux d'intérêt	10	(4)	6	-	-	-	6
Contrats de change	1 199	(1 213)	(14)	1	(36)	(35)	(49)
- opérations au comptant	30	(8)	22	-	-	-	22
- contrats à terme de gré à gré	840	(878)	(38)	-	-	-	(38)
- swaps et options sur devises	329	(327)	2	1	(36)	(35)	(33)
Au 31 déc. 2021	2 651	(2 825)	(174)	122	(153)	(31)	(205)

Utilisation de dérivés

La banque entreprend des activités liées aux dérivés pour trois principales raisons : pour créer des solutions de gestion des risques pour les clients, pour gérer les risques liés au portefeuille découlant des activités des clients et pour gérer et couvrir ses propres risques. La plupart des risques liés aux dérivés que court la banque découlent de ses activités de vente et de négociation, et, aux fins de gestion des risques de marché, sont considérés comme des risques de transaction.

Les activités de la banque liées aux dérivés donnent lieu à des positions ouvertes dans les portefeuilles de dérivés. Ces positions sont gérées en permanence pour veiller à ce que leur niveau de risque demeure acceptable conformément aux lignes directrices approuvées de la banque en matière de gestion du risque. Pour ce faire, la banque conclut au besoin des opérations de compensation. Lorsqu'elle conclut des transactions sur dérivés, la banque utilise, pour évaluer et approuver les expositions éventuelles au risque de crédit, les mêmes procédures de gestion du risque de crédit que celles employées pour les prêts traditionnels.

Analyse du portefeuille d'instruments dérivés et du risque de crédit connexe

	2022				2021			
	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴	Montant notionnel ¹	Coût de remplacement positif ²	Montant d'équivalent-crédit ³	Solde pondéré en fonction des risques ⁴
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Contrats sur taux d'intérêt	307 765	137	316	55	255 532	146	390	189
– contrats à terme standardisés	1 995	–	–	–	24 514	–	8	–
– swaps	305 558	137	313	55	229 580	136	357	188
– garanties de taux plafond	41	–	–	–	84	–	1	–
– autres contrats sur taux d'intérêt	171	–	3	–	1 354	10	24	1
Contrats de change	135 033	380	2 221	528	143 247	340	1 728	501
– opérations au comptant	2 004	–	–	–	8 648	–	–	–
– contrats à terme de gré à gré	108 804	288	1 911	426	118 854	184	1 341	352
– swaps et options sur devises	24 225	92	310	102	15 745	156	387	149
Autres contrats dérivés	9	–	–	–	4	–	–	–
– contrats sur marchandises	9	–	–	–	4	–	–	–
Au 31 déc.	442 807	517	2 537	583	398 783	486	2 118	690

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Le coût de remplacement positif correspond à la juste valeur totale de tous les contrats en cours en position de gain, compte tenu des conventions-cadres de compensation.
3. Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit futur associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.
4. Le solde pondéré en fonction des risques est une mesure du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est estimé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière d'adéquation des fonds propres publiées par le BSIF.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La plupart des transactions sur dérivés de la banque se rapportent aux activités de vente et de négociation. Les activités de vente comprennent la structuration de produits dérivés et leur commercialisation auprès de clients pour leur permettre de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de négociation de dérivés ont pour but premier de générer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme des prix ou des marges. Les positions peuvent être négociées activement ou être détenues pendant un certain temps pour profiter des variations prévues des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des instruments de capitaux propres et d'autres paramètres du marché. La négociation comprend les activités de tenue de marché, de gestion de portefeuilles et d'arbitrage. La tenue de marché englobe la fixation de cours acheteur et vendeur pour d'autres participants du marché dans le but de générer des produits en fonction des écarts et des volumes. La gestion de portefeuilles suppose la gestion des positions exposées au risque de marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices. Quant à l'arbitrage, il consiste à repérer les écarts de taux entre les marchés et les produits et à en tirer parti.

Les autres dérivés classés comme étant détenus à des fins de transaction comprennent les dérivés qui ne se qualifient pas comme couvertures, les dérivés de couverture inefficaces et les composantes des dérivés de couverture qui sont exclues de l'appréciation de l'efficacité d'une couverture. Des dérivés de couverture non admissibles sont conclus à des fins de gestion des risques, tel qu'il est décrit dans les paragraphes qui suivent, mais ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture.

Dérivés dans des relations de comptabilité de couverture

La banque utilise des dérivés (surtout des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture pour la gestion de ses propres portefeuilles d'actifs et de passifs et positions structurelles, ce qui lui permet d'optimiser l'ensemble des coûts d'accès aux marchés de titres de créance et d'atténuer le risque de marché qui autrement découlerait des déséquilibres structurels relatifs à l'échéance et aux autres caractéristiques de ses actifs et passifs.

Couvertures de la juste valeur

Les couvertures de la juste valeur de la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt qui sont employés pour se protéger contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Pour les couvertures de la juste valeur admissibles, toutes les variations de la juste valeur du dérivé et de la juste valeur de l'élément lié au risque couvert sont comptabilisées à l'état du résultat net. S'il est mis fin à la relation de couverture, un ajustement de la juste valeur de l'élément couvert continue à être présenté en tant que composante de base de l'élément et est amorti à l'état du résultat net comme ajustement du rendement sur le reste de la période de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

	Instrument de couverture				Variation de la juste valeur ²
	Valeur comptable			Présentation au bilan	
	Montant notionnel ¹	Actifs	Passifs		
	M\$	M\$	M\$		M\$
Risque couvert					
Risque de taux d'intérêt	14 479	431	34	Dérivés	396
Au 31 déc. 2022	14 479	431	34		396
Risque de taux d'intérêt	8 704	42	62	Dérivés	198
Au 31 déc. 2021	8 704	42	62		198

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.
2. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend l'intégralité de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, aucune composante n'étant exclue.

Éléments couverts selon le risque couvert

	Élément couvert				Variation de la juste valeur ¹	Constatation en résultat net	Inefficacité		
	Valeur comptable		Cumul des ajustements visant les couvertures de la juste valeur inclus dans la valeur comptable					Présentation au bilan	Présentation à l'état du résultat net
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs					
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$			
Risque couvert									
Risque de taux d'intérêt	11 658	—	(415)	—	Placements financiers	(433)	(3)		
	—	2 077	—	27	Titres de créance émis	33	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction		
Au 31 déc. 2022	11 658	2 077	(415)	27		(400)	(3)		
Risque de taux d'intérêt	6 574	—	20	—	Placements financiers	(226)	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction		
	—	2 307	—	(7)	Titres de créance émis	28			
Au 31 déc. 2021	6 574	2 307	20	(7)		(198)	—		

1. Utilisée dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité et comprend le montant attribuable au risque couvert désigné pouvant représenter une composante de risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur des dérivés, les couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro et les différences de montant notionnel et d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture.

Pour certains titres de créance détenus, la banque gère le risque de taux d'intérêt dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque dynamique. Les actifs visés par cette stratégie consistent en des titres de créance à taux fixe de grande qualité, lesquels peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités et de financement.

Le risque de taux d'intérêt lié aux titres de créance à taux fixe émis par la banque est géré dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque non dynamique.

Notes annexes

Calendrier des montants notionnels et des taux moyens des instruments (sauf les couvertures dynamiques)

Risque couvert	Montant notionnel	Taux (moyenne)	Montant notionnel	Taux (moyenne)
	Entre 3 mois et 1 an M\$	%	Entre 1 an et 5 ans M\$	%
Risque de taux d'intérêt				
– swaps	1 015	0,26	1 090	3,1
Au 31 déc. 2022	1 015		1 090	
Risque de taux d'intérêt				
– swaps	1 264	1,32	1 038	2,44
Au 31 déc. 2021	1 264		1 038	

Couvertures des flux de trésorerie

Les instruments de couverture des flux de trésorerie utilisés par la banque se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt et de swaps de devises qui sont employés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie d'intérêts futurs sur les actifs et les passifs détenus à des fins autres que de transaction, cette variabilité découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change.

La banque a recours à des stratégies de macrocouvertures des flux de trésorerie pour l'exposition au risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles en ce qui concerne le renouvellement des émissions courantes et prévues d'actifs et de passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables, y compris la rotation de ces instruments. Les montants et les échéances des flux de trésorerie futurs, représentant à la fois le principal et les intérêts, sont prévus pour chaque portefeuille d'actifs et de passifs financiers sur la base de leurs modalités contractuelles et d'autres facteurs pertinents, y compris les estimations des paiements anticipés et des défauts de paiements. L'efficacité et l'inefficacité sont déterminées au moyen du total des flux de trésorerie liés aux soldes de principal et aux intérêts de tous les portefeuilles. Les macro-couvertures des flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

La banque couvre également, au moyen de swaps de devises, la variabilité des flux de trésorerie futurs sur les actifs et les passifs libellés en devises découlant de la fluctuation des taux de change du marché et il s'agit alors de couvertures considérées comme étant non dynamiques.

Le 31 décembre 2022, la banque a évalué les pertes de juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global qui sont attribuables aux instruments dérivés désignés dans des relations de couverture des flux de trésorerie et a déterminé que les pertes devraient être recouvrables sur la durée attendue des relations de comptabilité de couverture.

Instrument de couverture selon le risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture			Élément couvert		Inefficacité		
	Valeur comptable			Présentation au bilan	Variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur	Constataction en résultat net	Présentation à l'état du résultat net
	Montant notionnel ¹ M\$	Actifs M\$	Passifs M\$					
Risque de change	2 534	—	65	Dérivés	(58)	57	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	16 437	—	704	Dérivés	(664)	652	(12)	
Au 31 déc. 2022	18 971	—	769		(722)	709	(12)	
Risque de change	1 143	1	36	Dérivés	(35)	35	—	Produits nets liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction
Risque de taux d'intérêt	8 710	79	55	Dérivés	(115)	111	(4)	
Au 31 déc. 2021	9 853	80	91		(150)	146	(4)	

1. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

L'inefficacité des couvertures peut découler du risque de base, notamment de celui associé aux différences d'échéances entre les éléments couverts et les instruments de couverture et aux couvertures faisant appel à des instruments ayant une juste valeur différente de zéro.

Rapprochement des capitaux propres et analyse des autres éléments du résultat global par type de risque

	2022		2021	
	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de change
	M\$	M\$	M\$	M\$
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 1 ^{er} janv.	(8)	7	141	—
(Pertes)/profits sur la juste valeur	(652)	(57)	(111)	(35)
Pertes/(profits) sur la juste valeur reclassés depuis la réserve de couverture des flux de trésorerie vers l'état du résultat net	44	(65)	(92)	45
Impôt sur le résultat	161	32	54	(3)
Réserve de couverture des flux de trésorerie au 31 déc.	(455)	(83)	(8)	7

Réforme des taux d'intérêt de référence : Modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39, *Instruments financiers*

La banque a adopté à la fois la première série de modifications (la « phase 1 ») et la deuxième série de modifications (la « phase 2 ») d'IFRS 9 et d'IAS 39 applicables à la comptabilité de couverture. Les relations de comptabilité de couverture qui sont affectées par les modifications de la phase 1 et de la phase 2 sont présentées dans le bilan aux postes « Placements financiers », « Prêts et avances à des clients », « Titres de créance émis » et « Dépôts effectués par des banques ». La valeur notionnelle des dérivés affectés par la réforme des TIO, y compris ceux désignés dans des relations de comptabilité de couverture, est présentée à la page 62 de la rubrique « Instruments financiers affectés par la réforme des TIO ». Pour plus de précisions sur la transition visant les TIO, se reporter à la page 62.

Dans le cadre de la gestion des risques, la banque avait procédé à la transition des instruments de couverture fondés sur le TIOL en dollars américains au TRSR en dollars américains.

Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « TARCOM ») de la Banque du Canada a été chargé d'analyser l'état actuel du taux offert en dollars canadiens (« CDOR ») et de formuler des recommandations. Le 16 mai 2022, l'administrateur du CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (« RBSL »), a annoncé qu'il cesserait le calcul et la publication de ce taux après le 28 juin 2024. Cette décision reflète la recommandation que le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien de la Banque du Canada avait émise en décembre 2021 et a été prise après une vaste consultation publique que RBSL a menée à ce sujet. Simultanément, le BSIF a fait savoir qu'il s'attendait à ce que tous les nouveaux contrats sur dérivés et titres des institutions financières fédérales ainsi que tous leurs contrats de prêt passent à des taux de référence de remplacement d'ici le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024, respectivement. La banque continuera à suivre de près la situation et pourrait être amenée à délaissier les dérivés de couverture fondés sur le CDOR, car il s'agit du taux de référence TIO le plus important dont sont assortis des instruments de couverture encore détenus par la banque. Cette transition potentielle ne devrait pas nécessiter de nouvelles approches par rapport aux mécanismes utilisés jusqu'à ce jour et il ne sera pas requis de modifier la stratégie de gestion du risque lié à transition.

La banque a élargi son offre de produits liés au CORRA et mettra en œuvre un programme de transformation des produits fondés sur le CDOR selon les besoins.

Les montants notionnels des dérivés sur taux d'intérêt utilisés dans les relations de comptabilité de couverture représentent la mesure dans laquelle l'exposition au risque que la banque gère devrait être directement touchée par la réforme des TIO à l'échelle du marché et dans le cadre des modifications de la phase 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les swaps de devises désignés dans des relations de comptabilité de couverture et affectés par la réforme des TIO ne sont pas importants et n'ont pas été présentés ci-dessous.

Instruments de couvertures affectés par la réforme des TIO

	Instruments de couverture affectés par la réforme des TIO ¹			Non affectés par la réforme des TIO M\$	Montants notionnels des contrats ² M\$
	USD	CAD	Total		
	M\$	M\$	M\$		
Couvertures de la juste valeur	1 015	9 095	10 110	4 369	14 479
Couvertures de flux de trésorerie	—	16 437	16 437	2 534	18 971
Au 31 déc. 2022	1 015	25 532	26 547	6 903	33 450
Couvertures de la juste valeur	2 689	4 036	6 725	1 979	8 704
Couvertures de flux de trésorerie	—	8 710	8 710	1 143	9 853
Au 31 déc. 2021	2 689	12 746	15 435	3 122	18 557

1. Certains contrats arriveront à échéance avant la date d'abandon du TIO.

2. Les montants notionnels des contrats des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture. Ils ne représentent pas des montants à risque.

13 Placements financiers

Valeur comptable des placements financiers

	Note	2022 M\$	2021 M\$
Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		15 039	14 969
– obligations des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada	1	10 577	9 760
– obligations de gouvernements étrangers	1	2 678	2 375
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		1 578	2 430
– bons du Trésor et autres lettres de change admissibles		191	393
– titres de capitaux propres		15	11
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti		8 361	—
– obligations du gouvernement canadien et provincial		5 660	—
– obligations de gouvernements étrangers		2 003	—
– autres titres de créance émis par des banques et d'autres institutions financières		698	—
À la clôture de la période		23 400	14 969
Placements financiers			
– qui ne peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		23 163	13 637
– qui peuvent être redonnés en garantie ou revendus par des contreparties		237	1 332
À la clôture de la période		23 400	14 969

1. Y compris les obligations garanties par un gouvernement.

Durée résiduelle avant l'échéance des placements financiers

	2022 M\$	2021 M\$
Moins de 1 an	4 504	1 882
De 1 an à 5 ans	18 845	13 001
De 5 ans à 10 ans	36	75
Sans échéance déterminée	15	11
Au 31 déc.	23 400	14 969

14 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives M\$	Matériel, mobilier et agencements M\$	Actifs au titre de droits d'utilisation ¹ M\$	Total M\$
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2022	96	57	317	470
Entrées au coût	26	20	36	82
Sorties et radiations du bilan	(2)	—	(26)	(28)
Réévaluation nette	—	—	40	40
Au 31 déc. 2022	120	77	367	564
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2022	(57)	(34)	(116)	(207)
Dotation aux amortissements et perte de valeur pour l'exercice	(16)	(11)	(37)	(64)
Sorties et radiations du bilan	6	2	31	39
Au 31 déc. 2022	(67)	(43)	(122)	(232)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2022	53	34	245	332
Coût				
Au 1 ^{er} janv. 2021	139	51	293	483
Entrées au coût	15	14	45	74
Sorties et radiations du bilan	(58)	(8)	(14)	(80)
Réévaluation nette	—	—	(7)	(7)
Au 31 déc. 2021	96	57	317	470
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Au 1 ^{er} janv. 2021	(91)	(31)	(84)	(206)
Dotation aux amortissements et pertes de valeur pour l'exercice	(24)	(11)	(46)	(81)
Sorties et radiations du bilan	58	8	14	80
Au 31 déc. 2021	(57)	(34)	(116)	(207)
Valeur comptable nette au 31 déc. 2021	39	23	201	263

1. Les actifs au titre du droit d'utilisation qui ont été comptabilisés se rapportent à la location d'immeubles servant à abriter nos succursales et nos bureaux.

15 Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2022, les filiales suivantes étaient entièrement détenues par la Banque HSBC Canada :

Filiale	Lieu de constitution	Valeur comptable des actions avec droit de vote ¹ M\$
Financement hypothécaire HSBC Inc.	Toronto (Ontario) Canada	410
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	201
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	187
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	25
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique) Canada	19
Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario) Canada	9

1. La valeur comptable des actions avec droit de vote représente la participation de la banque dans ce type de placement.

16 Entité structurée et autres arrangements

Titres hypothécaires

La banque crée périodiquement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour certains de ses prêts hypothécaires servant de garantie à de tels titres et émet ces titres créés juridiquement à la Fiducie du Canada pour l'habitation, ou directement à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par l'intermédiaire du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés du gouvernement du Canada. La Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité structurée soutenue par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui émet les Obligations hypothécaires du Canada. La banque n'a aucun pouvoir décisionnel à l'égard de la Fiducie du Canada pour l'habitation ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La seule exposition de la banque à la Fiducie et à la Société est liée aux ententes contractuelles découlant du transfert juridique des titres hypothécaires et des garanties s'y rattachant. La note 24 présente de plus amples informations sur les actifs titrisés.

Fonds d'investissement HSBC

La banque établit et gère des fonds d'investissement tels que des fonds communs de placement et des fonds en gestion commune, agit comme gestionnaire de placements et touche des frais de gestion liés au marché. La banque ne consolide pas les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune dans lesquels elle n'exerce son pouvoir décisionnel qu'en tant que mandataire des porteurs de parts. Du capital de démarrage est fourni de temps à autre aux fonds d'investissement gérés par la HSBC pour leur lancement initial. Toutefois, la banque continue de toucher des commissions découlant de services de gestion d'actifs fournis à ces entités. Au cours de l'exercice 2022, la banque a touché des produits de commissions de 221 M\$ en raison de son engagement auprès de ces entités de gestion d'actifs (221 M\$ en 2021). Le total des actifs sous gestion (« ASG ») pour ces entités au 31 décembre 2022 se chiffrait à 17,762 M\$ (19,838 M\$ au 31 décembre 2021). La banque consolide les fonds d'investissement à l'égard desquels elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes et dans lesquels l'importance de son capital de démarrage, ou des parts qu'elle détient, par rapport à la variabilité totale des rendements des fonds est telle qu'elle est considérée comme un mandant plutôt que comme un mandataire. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à un quelconque fonds d'investissement consolidé ou non consolidé que ce soit lorsque nous n'étions pas contractuellement contraints de le faire. Par ailleurs, nous n'avons pas l'intention d'offrir un tel soutien à l'avenir.

Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC

La banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires au Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC (le « fonds ») conformément aux paramètres d'investissement du fonds et comptabilise un passif relativement aux prêts hypothécaires vendus avec droit de recours à l'égard du produit initial reçu. La banque s'engage à racheter les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et rachète des prêts hypothécaires dans certaines circonstances lorsqu'un prêt hypothécaire en particulier est entièrement remboursé par anticipation. Outre ces obligations, la banque octroie un accord d'avance de trésorerie au Fonds de prêts hypothécaires de la HSBC aux termes duquel, si le fonds n'est pas en mesure de remplir le niveau d'ordres de rachat des porteurs de parts, la banque rachètera ces fonds à la hauteur jugée nécessaire par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC afin de respecter les exigences de liquidité découlant des ordres des porteurs de parts ou de faciliter l'achat de tels prêts hypothécaires par un tiers, au gré de la banque. La banque n'a reçu aucune demande à cet effet de la part du fonds à l'égard des rachats par les porteurs de parts. Le fonds n'est pas consolidé, car la banque n'exerce pas de contrôle sur le fonds, étant donné qu'elle ne bénéficie pas des rendements absolus nécessaires et qu'elle n'est pas suffisamment touchée par la variabilité des rendements pour le consolider. La note 24 fournit de l'information sur les prêts hypothécaires vendus avec droit de recours.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership

La banque a constitué HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (la « société en commandite garante ») afin de soutenir son programme d'obligations sécurisées, et ce, en fournissant une garantie directe, inconditionnelle et irrévocable à l'égard du paiement d'intérêts et de principal exigibles aux termes de ce programme. La société en commandite garante détient les prêts hypothécaires résidentiels acquis auprès de la banque aux fins de l'acquittement des obligations aux termes de la garantie visant les obligations sécurisées. L'entité est consolidée puisque la banque détient le pouvoir décisionnel sur ses activités et demeure assujettie au rendement des prêts hypothécaires sous-jacents.

Des renseignements additionnels sur le programme d'obligations sécurisées se trouvent à la note 20.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc.

HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) GP Inc. (le « commandité gérant ») est entièrement détenu par la banque et est responsable des activités quotidiennes de la société en commandite garante. Les administrateurs et dirigeants du commandité gérant sont des employés de la banque.

17 Autres actifs

	2022	2021
	M\$	M\$
Débiteurs	1 121	462
Comptes de règlement	463	494
Compte de garantie en trésorerie	997	413
Autres	10	8
Au 31 déc.	2 591	1 377

18 Goodwill et immobilisations incorporelles

	2022	2021
	M\$	M\$
Goodwill	23	23
Logiciels	137	158
Au 31 déc.	160	181

Goodwill**Test de dépréciation**

Le test de dépréciation de la banque pour le goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est effectué au début janvier de chaque année, sauf s'il existe auparavant des indications d'une dépréciation éventuelle. Au 31 décembre 2022, la valeur nette recouvrable excédait la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie, y compris le goodwill. Par conséquent, aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2022 (néant en 2021).

Base utilisée pour la détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill a été affecté est fondée sur la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en actualisant les projections de flux de trésorerie pour l'UGT.

Logiciel informatique

Par suite de la conclusion d'une entente visant la vente à RBC, la banque a déterminé que la durée d'utilité résiduelle des actifs logiciels générés à l'interne est d'un an ou moins compte tenu du fait qu'ils ont trait aux systèmes exclusifs de Groupe HSBC qui ne devraient pas être transférés à la conclusion de la vente à RBC. La dotation à l'amortissement additionnelle en raison d'un changement d'estimation se chiffre à 11 M\$ pour 2022. Par ailleurs, un montant de 24 M\$ au titre de travaux en cours qui ne sera pas utilisé en raison de l'entente visant la vente a été déprécié.

19 Passifs détenus à des fins de transaction

	2022	2021
	M\$	M\$
Positions vendeur nettes dans les titres	3 732	3 598
Au 31 déc.	3 732	3 598

20 Titres de créance émis

	2022	2021
	M\$	M\$
Obligations et billets à moyen terme	11 432	8 743
Obligations sécurisées	3 887	3 614
Instruments du marché monétaire	416	1 982
Au 31 déc.	15 735	14 339

Durée résiduelle

	Note	2022 M\$	2021 M\$
Moins de 1 an	1	7 502	5 583
De 1 an à 5 ans	1	8 162	8 756
De 5 à 10 ans		71	—
Au 31 déc.		15 735	14 339

1. Inclut les obligations sécurisées.

Les obligations sécurisées inscrites du Canada, lesquelles représentent des titres de créance émis, sont garanties par un panier distinct de prêts hypothécaires résidentiels non assurés grevant des propriétés au Canada, détenu par une entité garante distincte, HSBC Canadian Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, constituée par la banque aux fins strictes du programme d'obligations sécurisées (le « programme »). Aux termes du programme, la banque a émis des obligations sécurisées, à savoir des engagements directs, non garantis et inconditionnels de la banque. Les obligations sécurisées sont considérées comme l'équivalent des dépôts et ont égalité de rang avec tous les comptes des clients de la banque, et ont, au minimum, égalité de rang avec toutes les autres obligations non subordonnées et non sécurisées de la banque, actuelles et futures.

Le titre juridique des prêts hypothécaires résidentiels garantis par un panier distinct est détenu par la société en commandite garante.

Au 31 décembre 2022, le total du solde des prêts hypothécaires transférés s'établissait à 7 652 M\$ (9 359 M\$ en 2021) et un montant de 3 887 M\$ au titre d'obligations sécurisées était comptabilisé au bilan consolidé dans les titres de créance émis (3 614 M\$ en 2021).

21 Autres passifs

	2022 M\$	2021 M\$
Prêts hypothécaires vendus avec recours	1 930	2 163
Obligations locatives	264	225
Créditeurs	792	640
Comptes de règlement	272	371
Comptes de garantie en trésorerie	280	67
Passif au titre des paiements fondés sur des actions	7	6
Autres	32	45
Aux 31 déc.	3 577	3 517

22 Créances subordonnées

Les débetures et créances subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, se détaillent ainsi :

	Note	Année d'échéance	Valeur comptable	
			2022 M\$	2021 M\$
Taux d'intérêt (%)				
Émises à l'intention du Groupe HSBC				
– au taux CDOR à 3 mois majoré de 1,92 %	1	2028	1 000	1 000
Émises à des tiers				
– au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %		2083	11	11
Titres de créance et débetures au coût amorti			1 011	1 011

1. Les titres de créance subordonnés émis au Groupe HSBC sont assortis de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles ils ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 2 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la radiation permanente de la totalité des titres de créance subordonnés.

23 Juste valeur des instruments financiers

Cadre de contrôle

Les justes valeurs sont soumises à un cadre de contrôle conçu pour assurer qu'elles sont établies, ou validées, par une fonction indépendante de celle prenant les risques. La responsabilité finale de la détermination des justes valeurs incombe alors au service des finances de la banque. Ce dernier institue les méthodes et procédures comptables régissant l'évaluation de la juste valeur et se charge de veiller à ce qu'elles respectent l'ensemble des normes comptables pertinentes.

Une méthode de détermination ou de validation indépendante est utilisée pour déterminer les justes valeurs d'après des cours du marché établis en externe ou des données sur les prix observables intégrées dans les modèles. Pour les marchés inactifs, la banque obtient d'autres données de marché, en accordant plus d'importance à l'information qui est jugée plus pertinente et fiable. Parmi les facteurs pris en compte, notons l'observabilité des prix, la comparabilité des instruments, la cohérence entre les sources d'information, l'exactitude des données sous-jacentes et le calendrier des prix.

En ce qui a trait aux justes valeurs établies à l'aide de modèles d'évaluation, le cadre de contrôle comprend l'élaboration ou la validation, par des fonctions de soutien indépendantes, de la logique suivie par les modèles, des données d'entrée, des données générées par les modèles et des ajustements. Avant de devenir opérationnels, les modèles d'évaluation sont soumis à un processus de diligence raisonnable et sont étalonnés par rapport aux données de marché externes sur une base continue.

Les variations de la juste valeur sont habituellement soumises à un processus d'analyse du résultat net et sont ventilées dans des catégories générales, notamment les variations du portefeuille, les fluctuations du marché et les autres ajustements de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers sont déterminées selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : technique d'évaluation s'appuyant sur les cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs auxquels la banque a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs et instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.
- Niveau 3 : technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de techniques d'évaluation où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, une technique d'évaluation est appliquée. Le jugement portant sur le fait qu'un marché soit actif ou non peut tenir compte notamment de facteurs tels que l'ampleur et la fréquence des activités de négociation, la disponibilité des cours et la taille des écarts cours acheteur-cours vendeur. Dans le cas de marchés inactifs, il est nécessaire de réaliser des procédés supplémentaires pendant le processus d'évaluation pour obtenir l'assurance que le prix de la transaction fournit des éléments probants à l'égard de la juste valeur ou pour déterminer quels ajustements devraient être apportés aux prix de la transaction afin d'être en mesure d'évaluer la juste valeur de l'instrument.

Les techniques d'évaluation intègrent des hypothèses relatives à des facteurs que d'autres intervenants du marché pourraient utiliser dans leurs évaluations. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées selon le type d'instrument et les données du marché disponibles. La majeure partie des techniques d'évaluation reposent sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés, analyse dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs attendus sont calculés, puis ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'une courbe d'actualisation. Avant la prise en compte du risque de crédit, les flux de trésorerie futurs attendus pourraient soit être connus, dans le cas notamment de la tranche à taux fixe d'un swap de taux d'intérêt, soit être incertains et nécessiter de recourir à des projections, dans le cas notamment de la tranche à taux variable d'un swap de taux d'intérêt. Les techniques que la banque applique utilisent des courbes de rendement du marché à terme, lorsqu'il en existe. Dans le cas des modèles d'évaluation des options, la probabilité de différents résultats futurs possibles doit être prise en compte. Par ailleurs, la valeur de certains produits est tributaire de plus d'un facteur de marché. Dans de tels cas, il est généralement nécessaire de tenir compte de l'influence de l'évolution d'un facteur de marché sur les autres facteurs de marché. Aux fins de ces calculs, les variables du modèle comprennent les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les volatilités, les corrélations, ainsi que les taux de remboursement par anticipation et de défaut.

La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données observables de marché et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes qui ne peuvent être observées et pour ceux-ci le calcul de la juste valeur relève davantage du jugement. L'intégralité d'un instrument est classée comme ayant été évaluée au moyen de données non observables importantes si, de l'avis de la direction, une partie importante de la valeur comptable de l'instrument ou du bénéfice à l'origine (« profit et perte du jour 1 ») est tirée de données non observables. Dans ce contexte, « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une transaction pourrait s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence. En règle générale, cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune donnée de marché disponible sur laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (les données sur les prix fixés par consensus peuvent être utilisées, par exemple). En outre, dans certains cas, la majeure partie de la juste valeur calculée d'après une technique d'évaluation comportant des données non observables importantes peut être attribuable aux données observables. Par conséquent, l'incidence d'une incertitude dans la détermination des données non observables se limitera habituellement à l'incertitude entourant la juste valeur globale de l'instrument financier évalué.

Dans certains cas, surtout lorsque les créances font l'objet d'une couverture par des contrats sur taux d'intérêt, la banque utilise la juste valeur pour évaluer la valeur comptable de ses propres titres de créance émis. La banque comptabilise à la juste valeur ses propres titres de créance émis en fonction des cours du marché actif pour l'instrument spécifique visé, s'ils sont disponibles. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, les propres titres de créance émis sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation dont les données sont soit fondées sur les cours du marché inactif de l'instrument, soit estimées par rapport aux cours du marché actif pour des instruments semblables. Dans les deux cas, la juste valeur tient compte de l'incidence de l'application de l'écart de crédit qui est approprié en regard des obligations de la banque. Pour la totalité des titres de créance émis, le modèle de flux de trésorerie actualisés est utilisé pour séparer l'écart de juste valeur qui pourrait découler des variations des écarts de crédit de la banque causés par les fluctuations des autres facteurs de marché tels les taux d'intérêt de référence ou les taux de change. Plus précisément, la variation de la juste valeur des titres de créance émis attribuable à l'écart de crédit propre de la banque est calculée comme suit : pour chaque titre à la date de clôture, un prix vérifiable à l'externe est obtenu ou un prix est calculé en fonction des écarts de crédit pour des titres semblables pour le même émetteur. À partir des flux de trésorerie actualisés, chaque titre est ensuite évalué au moyen d'une courbe d'actualisation sans risque. La différence relevée entre les évaluations s'explique par l'écart de crédit propre de la banque. Cette méthodologie est appliquée uniformément pour tous les titres.

Les profits et les pertes découlant des variations des écarts de crédit des passifs émis par la banque sont résorbés sur la durée du contrat lié aux créances, pour autant que ces créances ne soient pas remboursées prématurément. Les positions des instruments financiers non dérivés et les portefeuilles dérivés sont tous évalués aux cours acheteur et vendeur, selon le cas. Le cours des positions acheteur correspond au cours acheteur et celui des positions vendeur, au cours vendeur.

La juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers inscrits dans un marché actif est calculée comme étant le produit du nombre d'unités par son cours sur le marché et aucune décote pour bloc d'actions n'est effectuée.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction, pas plus que des coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille d'instruments dérivés hors cote. Ceux-ci, ainsi que les frais de montage, tels les commissions de courtage et les coûts post-négociation, sont inclus aux postes « Charges de commissions » ou « Total des charges d'exploitation ».

Les paragraphes qui suivent présentent de façon détaillée les techniques d'évaluation appliquées à l'égard des instruments qui nous intéressent :

Titres de créance, bons du Trésor et autres lettres de change admissibles, et actions

La juste valeur de ces instruments repose sur les cours du marché fournis par une bourse, un courtier, un groupe sectoriel ou un service de tarification, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché des instruments semblables, ajustés au besoin pour tenir compte du contexte spécifique entourant les instruments.

En l'absence de cours du marché, la juste valeur est établie selon les techniques d'évaluation fondées sur le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des actifs. Les données de ces techniques d'évaluation sont tirées des données de marché observables et, s'il y a lieu, des hypothèses se rapportant aux données non observables.

Dérivés

Les instruments dérivés hors cote (c.-à-d. ceux qui ne sont pas négociés en bourse) sont mesurés selon des modèles d'évaluation qui calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus en se basant sur des principes excluant tout arbitrage sans risque. Pour bon nombre de produits dérivés ordinaires, tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les méthodes de modélisation utilisées sont la norme dans le secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, on peut relever certaines différences dans les pratiques du marché. Les données des modèles d'évaluation sont établies à partir des données de marché observables, lorsque cela est possible, qui comprennent les prix disponibles auprès des bourses, des courtiers ou des fournisseurs de prix fixés par consensus. Il est possible que certaines données ne puissent être directement observables sur le marché, mais qu'elles puissent être déterminées à partir de prix observables au moyen de procédés de calibration de modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, toutefois, elles peuvent habituellement être estimées à partir de données historiques ou d'autres sources. Parmi les données qui sont généralement observables, on retrouve les cours de change au comptant et à terme, les courbes de taux d'intérêt de référence et les diagrammes de surface de la volatilité pour les produits liés aux options communément négociés. Les données qui peuvent ne pas être observables comprennent les échelles de volatilité, en totalité ou en partie, des produits liés aux options négociés plus rarement, et les corrélations entre les facteurs de marché, tels les taux de change, les taux d'intérêt et les prix des capitaux propres.

La HSBC considère la courbe du swap indexé sur le taux à un jour ou la courbe du TSR, s'il en est, comme étant la courbe d'actualisation de base applicable à tous les dérivés, qu'ils soient garantis ou non, et elle utilise un « ajustement de la juste valeur lié au financement » afin de rendre compte du financement, à des taux autres que ceux du swap indexé sur le taux à un jour ou le TSR, de l'exposition des dérivés non garantis.

Certaines options de change à long terme comptent parmi les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes.

Notes annexes

Base d'évaluation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une analyse des différentes bases d'évaluation décrites précédemment qui ont été utilisées pour mesurer les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation			Total M\$
	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2022				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	3 966	330	—	4 296
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	18	—	18
Dérivés	—	6 220	—	6 220
Placements financiers	15 024	15	—	15 039
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	3 486	246	—	3 732
Dérivés	—	6 575	—	6 575
Au 31 déc. 2021				
Actifs				
Actifs détenus à des fins de transaction	2 750	157	—	2 907
Autres actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	—	18	—	18
Dérivés	—	2 773	—	2 773
Placements financiers	14 958	11	—	14 969
Passifs				
Passifs détenus à des fins de transaction	3 571	27	—	3 598
Dérivés	—	2 978	—	2 978

Transferts entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs

	Actifs		Passifs
	Actifs détenus à des fins de transaction M\$	Placements financiers M\$	Passifs détenus à des fins de transaction M\$
Au 31 déc. 2022			
Transfert du niveau 2 au niveau 1	—	—	1
Au 31 déc. 2021			
Transfert du niveau 2 au niveau 1	—	—	—

Des transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés se produire à chaque date de clôture. Ces transferts résultent essentiellement des modifications à l'observabilité des données d'entrée et de la transparence des prix.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs à la date de clôture des actifs et des passifs ci-dessous sont estimées à des fins de présentation comme suit :

a) Prêts et avances à des banques et à des clients

La juste valeur des prêts et des avances est fondée sur des transactions observables sur le marché, s'il y a lieu. En l'absence de telles transactions, la juste valeur est estimée à partir de modèles de flux de trésorerie actualisés. Les prêts productifs sont regroupés, dans la mesure du possible, en lots homogènes séparés selon l'échéance et les taux d'intérêt nominaux. En règle générale, les flux de trésorerie contractuels sont actualisés à partir de l'estimation faite par la banque du taux d'actualisation qu'utiliserait un intervenant du marché pour évaluer les instruments présentant des caractéristiques semblables au titre de l'échéance, de la refixation du prix et du risque de crédit.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts tient compte des pertes de valeur à la date de clôture et des estimations sur les attentes des intervenants du marché à l'égard des pertes de crédit sur la durée de vie des prêts. En ce qui a trait aux prêts douteux, la juste valeur est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs pendant la période au cours de laquelle ils devraient être recouverts.

b) Dépôts effectués par des banques et comptes des clients

Aux fins de l'estimation de la juste valeur, les dépôts effectués par des banques et les comptes des clients sont regroupés selon leur échéance résiduelle. Les justes valeurs sont estimées à l'aide des flux de trésorerie actualisés auxquels sont appliqués les taux courants offerts pour les dépôts ayant des échéances résiduelles semblables. La juste valeur d'un dépôt remboursable à vue avoisine sa valeur comptable.

c) Titres de créance émis et créances subordonnées

Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché à la date de présentation, lorsque ceux-ci sont disponibles, sinon elles sont déterminées selon les cours du marché pour des instruments semblables.

Les justes valeurs indiquées dans la présente note sont établies à une date précise et peuvent différer considérablement des montants qui seront réellement payés à la date d'échéance ou de règlement des instruments. Dans nombre de cas, il serait impossible de réaliser immédiatement les justes valeurs estimées étant donné la taille des portefeuilles évalués. Par conséquent, ces justes valeurs ne sont pas représentatives de la valeur qu'auraient les instruments financiers pour la banque en situation de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur représente le produit de la valeur d'un seul instrument par le nombre d'instruments détenus.

Le tableau suivant dresse la liste des instruments financiers dont la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison, par exemple, du fait qu'ils sont à court terme de par leur nature ou que leur prix est souvent révisé pour correspondre aux taux courants du marché :

Actifs	Passifs
Trésorerie et soldes détenus dans la banque centrale	Effets en transit vers d'autres banques
Effets en cours de compensation auprès d'autres banques	Dépôts effectués par des banques
Prêts et avances à des banques	Acceptations
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	Créditeurs à court terme au poste « Autres passifs »
Débiteurs à court terme au poste « Autres actifs »	Charges à payer
Prises en pension à des fins autres que de transaction	Mises en pension à des fins autres que de transaction
Produits à recevoir	

Justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Note	Juste valeur				Total M\$
		Valeur comptable ² M\$	Niveau 1 : cours du marché M\$	Niveau 2 : données observables M\$	Niveau 3 : données non observables importantes M\$	
Au 31 déc. 2022						
Actif						
Prêts et avances à des clients	1	74 862	—	—	74 025	74 025
Placements financiers – au coût amorti		8 361	8 194	—	—	8 194
Passif						
Comptes des clients		82 253	—	82 430	—	82 430
Titres de créance émis		15 735	—	15 258	—	15 258
Créances subordonnées		1 011	—	1 110	—	1 110
Au 31 déc. 2021						
Actif						
Prêts et avances à des clients	1	68 699	—	—	68 734	68 734
Placements financiers – au coût amorti		—	—	—	—	—
Passif						
Comptes des clients		73 626	—	73 736	—	73 736
Titres de créance émis		14 339	—	14 466	—	14 466
Créances subordonnées		1 011	—	1 074	—	1 074

1. Prêts et avances à des clients propres au Canada : valeur comptable de 70 168 M\$ (64 909 M\$ en 2021) et juste valeur de 69 383 M\$ (64 942 M\$ en 2021).

2. Les intérêts courus sont présentés séparément au bilan et, par conséquent, ne sont pas pris en compte dans la valeur comptable des instruments financier ci-dessus.

24 Actifs donnés en garantie, garanties reçues et actifs transférés

Actifs inscrits à titre de garanties pour des passifs et engagements éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à son bilan consolidé relativement à des activités de titrisation, à des obligations sécurisées, à des prêts hypothécaires vendus avec recours, à des prêts de titres et à des titres vendus en vertu de mises en pension. Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards de titrisation, d'obligations sécurisées, de vente de prêts hypothécaires avec recours, de prêt de titres et de rachat de titres. En outre, la banque a donné des actifs en garantie de ses obligations dans des systèmes de compensation de dépôts et de règlement.

	Notes	2022 M\$	2021 M\$
Trésorerie		997	413
Prêts hypothécaires résidentiels	1	9 118	9 103
Titres de créance		3 336	3 387
Au 31 déc.		13 451	12 903

1. Inclut les prêts hypothécaires donnés en garantie aux termes du programme d'obligations sécurisées.

La banque est tenue de donner des actifs en garantie de ses obligations au Système de transfert de paiements de grande valeur (le « STPGV »), qui traite par voie électronique et en temps réel les paiements de grande valeur qui doivent être effectués rapidement au Canada. Dans le cadre normal des activités, les actifs donnés en garantie sont dégagés au moment du règlement des obligations de la banque à la fin de chaque jour ouvrable. Or, il arrive parfois qu'elle doive emprunter à la Banque du Canada une somme servant à couvrir ses obligations en matière de règlement. Dans de tels cas, les actifs donnés en garantie constituent une sûreté sur l'emprunt. Tant au 31 décembre 2022 qu'au 31 décembre 2021, aucune somme n'était engagée à cette fin aux termes d'une telle entente. Par conséquent, les actifs donnés en garantie relativement aux obligations de la banque au STPGV n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus.

Garanties acceptées à titre de sûretés pour des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance se chiffre à 7 864 M\$ (11 035 M\$ en 2021). La juste valeur des actifs financiers acceptés en garantie ayant été vendus ou redonnés en garantie est de 6 688 M\$ (9 938 M\$ en 2021). La banque est tenue de remettre des actifs équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

Actifs transférés

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable au 31 décembre des actifs financiers qui ne respectaient pas les conditions de décomptabilisation au cours de l'exercice, de même que de leurs passifs financiers connexes comptabilisés pour les produits reçus, puisque la banque n'avait pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs donnés en garantie, comme il est indiqué dans la section précédente, comprennent des transferts à des tiers qui ne répondent pas aux critères de décomptabilisation.

Actifs financiers transférés et passifs financiers connexes qui ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation

	Notes	Valeur comptable		Juste valeur		Position nette M\$
		Actifs transférés	Passifs connexes	Actifs transférés	Passifs connexes	
		M\$	M\$	M\$	M\$	
Au 31 déc. 2022						
– actifs titrisés		2 908	2 870	2 847	2 813	34
– prêts hypothécaires vendus avec recours		1 930	1 930	1 843	1 843	–
– mises en pension	1	3 095	3 095	3 095	3 095	–
Au 31 déc. 2021						
– actifs titrisés		2 685	2 646	2 680	2 696	(16)
– prêts hypothécaires vendus avec recours		2 163	2 163	2 172	2 172	–
– mises en pension	1	3 152	3 152	3 152	3 152	–

1. Les transferts d'actifs financiers faisant l'objet de mises en pension sont présentés compte non tenu d'ajustements de compensation.

En plus des actifs titrisés dont il est question ci-dessus et qui n'ont pas entraîné la décomptabilisation des instruments financiers transférés, la banque a titrisé pour 697 M\$ (1 340 M\$ en 2021) d'actifs titrisés garantis par certaines créances hypothécaires de la banque qui demeurent inscrits à son bilan et sont présentés dans les prêts et avances à des clients. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque les actifs titrisés n'ont pas été transférés à des tiers. Les titres hypothécaires conservés peuvent servir de garantie pour les passifs de financement garantis.

25 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires.

Émis et entièrement libéré

	Notes	2022		2021	
		Nombre d'actions	Capital- actions M\$	Nombre d'actions	Capital- actions M\$
Actions privilégiées de catégorie 1		44 000 000	1 100	44 000 000	1 100
– série H	2	20 000 000	500	20 000 000	500
– série I	3	–	–	14 000 000	350
– série J	4	14 000 000	350	–	–
– série K	5	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions ordinaires	6	548 668 000	1 125	548 668 000	1 725

- Les actions privilégiées de catégorie 1 sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, dispositions sans lesquelles elles ne pourraient être admissibles en tant que capital réglementaire de catégorie 1 en vertu de Bâle III. Si le BSIF détermine qu'il s'est produit un événement déclencheur de non-viabilité, tel que le définit la réglementation, ces dispositions exigeront la sortie et l'annulation des actions privilégiées en réduction des capitaux propres.
- Les actions de série H ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur trois mois, majoré de 2,94 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 juin 2020, racheter une partie ou la totalité des actions de série H à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série H peut, le 30 juin 2025 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série H en actions de série G. Les actions de série G ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 4 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le taux de dividende est fondé sur le rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,94 % et est payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Si elles sont en circulation et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 juin 2030 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série G à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Si elles sont en circulation, le détenteur des actions de série G peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2030 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série G en actions privilégiées de série H à taux variable et à dividende non cumulatif.
- Les actions de série I ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,37 \$ par action et versé le 31 mars 2018. Par la suite, chaque action offre un rendement de 4,6 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 31 décembre 2022, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série I à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série I peut, sous réserve de certaines conditions, le 31 décembre 2022 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série I en actions privilégiées de série J à taux variable et à dividende non cumulatif. Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, détenteur des actions privilégiées de série 1, a exercé son option de conversion des actions privilégiées de série I en actions privilégiées de série J conformément à leurs modalités.
- Les actions de série J ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 2,95 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 31 décembre 2022, racheter une partie ou la totalité des actions de série J à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série J peut, le 31 décembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série J en actions de série I.
- Les actions de série K ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Le dividende initial a été établi à 0,35560 \$ par action et versé le 31 décembre 2019. Par la suite, chaque action offre un rendement de 5,45 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera ramené au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série K à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action. Le détenteur des actions de série K peut, sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2024 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série K en actions privilégiées de série L à taux variable et à dividende non cumulatif. Les actions de série L ne comportent pas de droit de vote, sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Les dividendes correspondent au rendement des obligations du Gouvernement du Canada sur cinq ans, majoré de 4,011 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la banque peut, i) le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25 \$ par action, ou ii) à tout autre date à partir du 30 septembre 2024, racheter une partie ou la totalité des actions de série L à un prix de rachat en espèces de 25,50 \$ par action. Le détenteur des actions de série L peut, le 30 septembre 2029 et tous les cinq ans par la suite, convertir une partie ou la totalité des actions de série L en actions de série K.
- Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited; il n'y a eu aucune modification au nombre d'actions émises.

26 Passifs éventuels, engagements contractuels et garanties

	Notes	2022 M\$	2021 M\$
Garanties			
– garanties financières	1	1 725	1 949
– garanties de bonne exécution	2	4 174	3 863
Au 31 déc.		5 899	5 812
Engagements			
– marges de crédit, crédits de soutien et autres engagements de prêts		46 337	45 959
– lettres de crédit documentaire et transactions liées au commerce international à court terme		641	790
Au 31 déc.		46 978	46 749

- Les garanties financières requièrent de l'émetteur qu'il effectue certains paiements pour rembourser le porteur pour une perte engagée par suite d'un défaut de paiement en temps opportun d'un certain débiteur conformément aux modalités initiales ou modifiées d'un instrument de créance. Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont les montants nominaux du principal.
- Les cautions de bonne exécution, les cautions de soumission, les lettres de crédit de soutien et les autres garanties liées aux transactions sont des engagements aux termes desquels l'obligation de la ou des banques d'effectuer des paiements dépend du dénouement d'un événement futur.

Le tableau qui précède présente les montants nominaux du principal des passifs hors bilan et des engagements de la banque, qui représentent les montants maximaux à risque si les montants relatifs aux contrats étaient prélevés en entier et si le client n'honorait pas ses obligations. Une portion importante des garanties et des engagements devrait arriver à échéance sans qu'aucun montant n'ait été prélevé. Le total des montants nominaux du principal n'est pas représentatif des besoins futurs en liquidités.

La banque offre des garanties et des engagements semblables au nom de tiers clients et d'autres entités au sein de la banque. Ces garanties sont généralement fournies dans le cours normal des activités de la banque. Les risques et expositions découlant des garanties sont pris en compte et gérés conformément avec les politiques et procédures de gestion du risque de crédit global de la banque. Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises au processus d'examen du crédit annuel de la banque.

27 Créances liées aux contrats de location-financement et contrats de location

Créances liées aux contrats de location-financement

Aux termes de contrats de location-financement, la banque loue à des tiers différents actifs qui comprennent des actifs liés au transport, des immobilisations et de la machinerie. À l'échéance des contrats de location, les actifs peuvent être vendus aux tiers ou être loués pour une nouvelle période. Cela comprend les transactions de cession-bail. Les loyers sont calculés de manière à recouvrer le coût des actifs diminués de leur valeur résiduelle, et à tirer des produits financiers.

	2022			2021		
	Paiement minimum futur total M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$	Paiement minimum futur total M\$	Produits financiers non acquis M\$	Valeur actualisée M\$
Créances liées aux contrats de location						
À un an au plus	577	(60)	517	592	(46)	546
De un an à deux ans	476	(43)	433	439	(30)	409
De deux à trois ans	342	(28)	314	314	(19)	295
De trois ans à quatre ans	276	(17)	259	205	(11)	194
De quatre ans à cinq ans	164	(8)	156	161	(5)	156
À plus de cinq ans	105	(5)	100	82	(3)	79
Au 31 déc.	1 940	(161)	1 779	1 793	(114)	1 679

Contrats de location

Le montant des contrats de location dont la date de début se situe après le 31 décembre 2022 s'élève à 3 M\$ (37 M\$ en 2021).

28 Transactions avec des parties liées

La société mère immédiate de la banque est HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, et sa société mère ultime est HSBC Holdings, lesquelles ont été constituées en Angleterre. Les parties liées à la banque comprennent sa société mère immédiate, sa société mère ultime, les autres filiales de celles-ci ainsi que les principaux dirigeants.

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Le terme principaux dirigeants fait référence aux personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la banque et comprend les membres du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée aux principaux dirigeants de la banque en contrepartie de services qui lui ont été rendus.

Rémunération des principaux dirigeants

	Note	2022 M\$	2021 M\$
Avantages à court terme	1	22	16
Avantages postérieurs à l'emploi		1	1
Paiements fondés sur des actions		2	2
Exercice clos le 31 déc.		25	19

1. Les administrateurs reçoivent des honoraires, mais ne reçoivent pas de salaire et d'autres avantages sociaux à court terme.

Autres transactions, ententes et accords engageant les principaux dirigeants

Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été conclues dans le cadre normal des activités et sensiblement assorties des mêmes modalités, y compris les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des personnes ayant un rôle semblable ou, s'il y a lieu, avec d'autres membres du personnel. Les transactions ne comportaient pas de risque lié au remboursement plus élevé que la normale ni ne présentaient aucune autre caractéristique défavorable.

	Note	2022		2021	
		Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$	Solde maximal atteint au cours de l'exercice M\$	Solde au 31 décembre M\$
Principaux dirigeants	1				
– prêts		7,2	6,8	13,0	11,7
– cartes de crédit		0,6	0,2	0,2	0,1

1. Comprend les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes, sur lesquelles elles exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif.

b) Transactions entre la banque et le Groupe HSBC

Les transactions présentées ci-dessous comprennent les montants à recevoir ou à payer de la banque et du Groupe HSBC. Le solde à la fin de l'exercice et le solde maximal atteint au cours de l'exercice sont considérés comme l'information la plus significative à présenter pour refléter les transactions ayant eu lieu au cours de l'exercice. Les transactions indiquées ci-dessous ont été effectuées dans le cadre normal des activités et étaient assorties des mêmes modalités, incluant les taux d'intérêt et les garanties, que celles de transactions comparables intervenues avec des contreparties qui sont des tierces parties. Certaines garanties au titre de dérivés sont gérées par d'autres sociétés affiliées du Groupe HSBC qui ont des ententes avec certaines chambres de compensation et bourses.

	2022		2021	
	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre	Solde maximal atteint au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre
	M\$	M\$	M\$	M\$
Actif				
Dérivés	5 368	5 046	3 741	2 023
Prêts et avances à des banques	1 218	210	1 457	1 161
Prises en pension à des fins autres que de transaction	446	41	68	–
Autres actifs	1 566	1 044	1 609	414
Passif				
Dépôts effectués par des banques	1 210	628	1 247	1 218
Comptes des clients	59	56	81	55
Mises en pension à des fins autres que de transaction	339	6	491	205
Dérivés	5 570	5 481	3 936	2 153
Autres passifs	1 798	150	1 417	209
Créances subordonnées	1 000	1 000	1 000	1 000

Le 15 mars 2022, la banque a remis 600 M\$ de capitaux propres ordinaires à HSBC Overseas Holdings (UK) Limited; il n'y a eu aucune modification au nombre d'actions émises.

Le 31 décembre 2022, HSBC Overseas Holdings (UK) Limited, le porteur des actions privilégiées, série I, a exercé son option de conversion des actions privilégiées de série I en actions privilégiées de série J conformément à leurs modalités.

Aux termes d'un contrat en place depuis la création de HSBC Global Services (Canada) Ltd le 1^{er} janvier 2019, la banque est responsable d'une tranche de toute indemnité de cessation d'emploi versée aux employés de HSBC Global Services (Canada) Ltd qui sont des anciens employés de la banque.

	2022	2021
	M\$	M\$
État du résultat net		
Produits d'intérêts	4	3
Charges d'intérêts	(60)	(8)
Produits de commissions	23	28
Charges de commissions	(15)	(30)
Autres produits d'exploitation	20	22
Charges générales et administratives	(396)	(345)

29 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'accords similaires

Notes	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire						Montant net M\$
	Montants bruts M\$	Montants compensés M\$	Montants nets présentés au bilan M\$	Montants non compensés au bilan			
				Instruments financiers, y compris la garantie autre qu'en trésorerie ² M\$	Garantie en trésorerie M\$		
Actifs financiers							
Dérivés (note 12)	1	6 220	—	6 220	(5 693)	(483)	44
Prises en pension		7 935	(1 932)	6 003	(6 003)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		1 521	(66)	1 455	(1 455)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		6 414	(1 866)	4 548	(4 548)	—	—
Prêts et avances à des clients		442	—	442	(258)	—	184
Au 31 déc. 2022		14 597	(1 932)	12 665	(11 954)	(483)	228
Dérivés (note 12)	1	2 773	—	2 773	(2 381)	(219)	173
Prises en pension		11 002	(1 944)	9 058	(9 058)	—	—
– prêts et avances à des banques – coût amorti		4 398	(12)	4 386	(4 386)	—	—
– prêts et avances à des clients – coût amorti		6 604	(1 932)	4 672	(4 672)	—	—
Prêts et avances à des clients		384	—	384	(246)	—	138
Au 31 déc. 2021		14 159	(1 944)	12 215	(11 685)	(219)	311
Passifs financiers							
Dérivés (note 12)	1	6 575	—	6 575	(5 311)	(1 192)	72
Mises en pension		6 367	(1 932)	4 435	(4 435)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		1 092	(66)	1 026	(1 026)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		5 275	(1 866)	3 409	(3 409)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 110	—	1 110	(258)	—	852
Au 31 déc. 2022		14 052	(1 932)	12 120	(10 004)	(1 192)	924
Dérivés (note 12)	1	2 978	—	2 978	(2 332)	(561)	85
Mises en pension		9 988	(1 944)	8 044	(8 044)	—	—
– dépôts effectués par des banques – coût amorti		764	(12)	752	(752)	—	—
– comptes des clients – coût amorti		9 224	(1 932)	7 292	(7 292)	—	—
Comptes des clients, à l'exclusion des mises en pension – coût amorti		1 172	—	1 172	(246)	—	926
Au 31 déc. 2021		14 138	(1 944)	12 194	(10 622)	(561)	1 011

1. Compte tenu de montants de dérivés faisant ou non l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires ou d'accords similaires.
2. L'information présentée a été améliorée pour l'exercice considéré afin de présenter l'ensemble des instruments financiers (qu'ils soient comptabilisés dans notre bilan ou à titre de garantie autre qu'en trésorerie reçue ou donnée en nantissement) sous « Instruments financiers, y compris la garantie autre qu'en trésorerie » étant donné que le classement au bilan n'a aucun effet sur les droits de compensation liés aux instruments financiers. Les données comparatives ont été retraitées en conséquence.

30 Actions en justice et litiges de nature réglementaire

Dans le cadre normal de ses activités, il est possible que la banque soit engagée dans un certain nombre d'actions en justice ou de litiges de nature réglementaire. De l'avis de la banque, les conséquences de telles procédures, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur son état consolidé du résultat net. Toutefois, il s'agit là d'un domaine faisant appel à un degré élevé de jugement et le possible passif découlant de ces affaires pourrait, au total, être significatif sur le bilan consolidé ou l'état consolidé du résultat net de la banque.

31 Événements postérieurs à la date de clôture

Dividendes

Le 14 février 2023, la banque a déclaré, pour le premier trimestre de 2023, des dividendes trimestriels réguliers sur toutes ses séries d'actions privilégiées de catégorie 1, dividendes qui seront versés, conformément à leurs modalités et de la façon habituelle, le 31 mars 2023 ou le premier jour ouvrable suivant, à l'actionnaire inscrit le 15 mars 2023.

Puisque les dividendes trimestriels intermédiaires sur les actions privilégiées pour le premier trimestre de 2023 ont été déclarés après le 31 décembre 2022, leur montant n'a pas été inscrit au passif du bilan de la banque.

Il n'est survenu aucun autre événement important après la date de clôture qui devrait être présenté ou faire l'objet d'un ajustement dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Le 14 février 2023, le conseil d'administration a approuvé ces comptes et leur publication.

Réseau international du Groupe HSBC¹

Services offerts par l'entremise de 62 pays et territoires

Europe	Asie et Pacifique	Amériques	Moyen-Orient et Afrique
Allemagne	Australie	Argentine	Afrique du Sud
Arménie	Bangladesh	Bermudes	Algérie
Belgique	Chine	Bésil	Arabie Saoudite
Espagne	Corée, République de	Canada	Bahreïn
France	Hong Kong RAS	Chili	Égypte
Grèce	Inde	Colombie	Émirats arabes unis
Île de Man	Indonésie	États-Unis d'Amérique	Israël
Îles Anglo-Normandes	Japon	Îles Caïmans	Koweït
Irlande	Macao RAS	Îles Vierges britanniques	Liban
Italie	Malaisie	Mexique	Maurice
Luxembourg	Maldives	Pérou	Oman
Malte	Nouvelle-Zélande	Uruguay	Qatar
Pays-Bas	Philippines		Turquie
Pologne	Singapour		
République tchèque	Sri Lanka		
Royaume-Uni	Taiwan		
Russie	Thaïlande		
Suède	Vietnam		
Suisse			

¹ En date de février 2023

Renseignements supplémentaires

Comité de direction¹

Linda Seymour

Directrice générale du Groupe, Présidente et chef de la direction
Toronto

Alicia Evers

Secrétaire et responsable en chef de la gouvernance
Toronto

Daniel Hankinson

Chef de la direction financière
Toronto

Larry Tomei

Vice-président à la direction et responsable en chef, Gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers
Toronto

Lilac Bosma

Avocate générale
Vancouver

Kimberly Flood

Première vice-présidente et responsable en chef, communications
Toronto

Scott Lampard

Vice-président à la direction et directeur général, responsable en chef des services bancaires internationaux
Toronto

Caroline A. Tose

Chef de l'exploitation
Vancouver

Anna Camilleri

Première vice-présidente et vérificatrice en chef
Vancouver

Kim Hallwood

Responsable en chef du développement durable
Vancouver

Georgia Stavridis

Vice-présidente à la direction et chef de la conformité
Vancouver

Sophia Tsui

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Lisa Dalton

Chef du personnel, bureau du chef de la direction
Vancouver

Marty Halpin

Responsable en chef, Marchés et Services liés aux valeurs mobilières
Toronto

Kim Toews

Vice-présidente à la direction et responsable en chef, ressources humaines
Vancouver

Alan Turner

Vice-président à la direction et responsable en chef des services aux entreprises
Toronto

Conseil d'administration¹

Samuel Minzberg

Président du conseil d'administration, Banque HSBC Canada et avocat-conseil, Davies Ward Phillips & Vineberg, S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Robert G. McFarlane

Président du comité responsable de l'audit, de la gestion du risque et de l'examen sur la conduite, Banque HSBC Canada et administrateur

Michael Roberts

Directeur général du Groupe et chef de la direction, HSBC États-Unis et Amériques, HSBC Holdings plc, président et chef de la direction, HSBC North America Holdings Inc.

Larry Tomei

Vice-président à la direction et responsable en chef de gestion de patrimoine et services bancaires aux particuliers, Banque HSBC Canada

Judith J. Athaide

Présidente et chef de la direction, Cogent Group Inc.

Fiona Macfarlane

Administratrice

Mark S. Saunders

Administrateur

Karen L. Gavan

Administratrice

Andrea Nicholls

Chef des finances de la région
Canada, Dentons

Linda Seymour

Directrice générale du Groupe, présidente et chef de la direction, Banque HSBC Canada

¹ En date de février 2023

Renseignements à l'intention des investisseurs

ADRESSES DES BUREAUX PRINCIPAUX

Vancouver :

Banque HSBC Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél : 604-685-1000

Toronto :

Banque HSBC Canada
16 York Street, 6^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0E6

Demandes des médias :

Anglais :
647-388-1202
647-880-5406
416-673-6997
Français :
647-880-5406
416-673-6997

Site Web

www.hsbc.ca

Réseaux sociaux :

Twitter : @HSBC_CA
Facebook : @HSBCCanada
YouTube : HSBC Canada
Instagram : @hsbc_ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, par écrit :

Banque HSBC Canada
Service des relations avec les investisseurs –
Service des finances
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9

Relations avec les investisseurs
Courriel : investor_relations@hsbc.ca

Autres ressources HSBC

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1 (888) 390-3333

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 830-8888
www.hsbc.ca/funds

Gestion privée de placement HSBC (Canada) Inc.

1 (844) 756-7783

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1 (800) 760-1180

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale bancaire de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse www.hsbc.ca.

Banque HSBC Canada

885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Téléphone: 604-685-1000
www.hsbc.ca